Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 169-176.

Travaux en cours

16

Contribution à l'élaboration des inventaires lexicaux : cas de l'IFA/Zaïre

N. NYEMBWE

CELTA, Université de Kinshasa, Zaïre

Le programme pluridisciplinaire : « Étude du français en francophonie » lancé par l'UREF-AUPELF en 1989 comportait trois volets : recherches, IST et formation. Le programme de la recherche était subdivisé en trois types d'études : étude descriptive des variétés lexicales, étude du français écrit et oral et étude de la langue spécialisée.

Le Centre de linguistique théorique et appliquée « CELTA » qui a répondu positivement à cet appel d'offres de recherche avait présenté un projet intitulé : « L'IFA et le français zaïrois » auquel devaient être associées deux autres institutions, l'Institut supérieur pédagogique de la Gombe (ISP/Gombe) et l'INALF-URLA5. Ce projet devait se dérouler sur trois années et impliquer une dizaine de chercheurs zaïrois. Dans les lignes qui suivent, je vais esquisser les grandes lignes du projet ainsi que l'état actuel de cette recherche.

Cadre théorique général des études du français en Afrique

Le français en Afrique a fait l'objet de nombreuses études : descriptions linguistiques, relevés lexicographiques ou lexicologiques, inventaires des particularités lexicales, études sociolinguistiques, méthodologies d'enseignement/apprentissage, etc.

Le cheminement méthodologique des recherches sur le français en Afrique laisse apparaître, selon S. Lafage, trois principales tendances correspondant à trois images qu'on a du français, objet d'apprentissage/enseignement.

D'abord l'image du français « langue de culture et de civilisation » qu'il importe de faire acquérir aux peuples sans « culture ni civilisation », la langue pure à enseigner comme telle. Le matériau d'investigation est fourni par les travaux des apprenants : copies d'élèves, rédactions des étudiants. La recherche de l'explication des fautes ou écarts dont on établit des typologies met en évidence le fait que le français n'est pas enseigné en Afrique à de « petits Français » mais à de jeunes Africains qui ont déjà leurs langues premières et qui sont par conséquent sous l'influence d'un substrat linguistique à prendre en considération.

La deuxième image est celle d'un français langue étrangère et/ou seconde en Afrique et qui par conséquent a dû être coloré localement. Le français étant en face des langues africaines, l'orientation méthodologique devrait changer. Une approche contrastive s'imposait et les phénomènes d'interférence expliquèrent bon nombre d'écarts et de fautes constatés chez les locuteurs.

Enfin, on s'aperçut que tous les écarts ou fautes ne s'expliquaient pas par référence à la langue source ni par la langue cible parce qu'on les répertoriait en divers endroits où les langues sources sont différentes. D'où la nécessité de changer l'orientation méthodologique et d'étudier le français dans son contexte d'acquisition et d'utilisation par ses locuteurs. L'image du français est dès lors celle d'un « outil de communication que les utilisateurs adaptent à leurs besoins ». Une certaine appropriation de la langue par diverses catégories de locuteurs entraîne une variabilité de la langue. Les travaux de la sociolinguistique naissante ont joué un rôle déterminant dans cette orientation.

Cette évolution méthodologique correspond *mutatis mutandis* aux distinctions que M. Kilanga qualifie respectivement par : « étape du français au Zaïre », « étape du français du Zaïre » et « étape du français zaïrois » [7, p. 226].

Par « français au Zaïre », il faut entendre le français considéré comme une langue introduite au Zaïre sans considération de toute réalité locale. Il s 'agit là d'une langue qui véhicule une culture propre et qu'on voudrait faire assimiler dans ses normes les plus strictes.

L'étape du français du Zaïre est celle des recherches fondées sur l'idée que la langue introduite dans le pays s'est trouvée en face d'une diversité de langues locales qu'elle a colorées et dont elle s'est colorée elle-même. Il s'agit d'un français portant un certain nombre d'éléments reflétant la couleur locale mais non encore autonome pour prétendre être une variété spécifique du Zaïre [7, p. 228].

Enfin l'étape du « français zaïrois », dont les recherches ont été initiées par M. Sesep N'Sial, apparaît encore comme relevant de l'hypothèse de travail. Les travaux entrepris sous cet angle procèdent de l'idée que le français au Zaïre constitue une variété autonome [4] comprenant des formes socioprofessionnelles, c'est-à-dire des sous-formes de variétés différenciées à la fois du point de vue linguistique et du point de vue psychosociolinguistique [7, p. 229].

Ce concept de « français zaïrois » est encore sujet à controverse, il signifierait simplement que le français est devenu, pour certains locuteurs zaïrois, une langue qu'ils se sont approprié et qu'ils marquent de leur empreinte. C'est, déjà à ce niveau, l'affirmation de ce que le sommet francophone de Dakar a proclamé solennellement : « le français n'appartient plus au seul Hexagone »[1].

1. Voir Sommet de Dakar, *Le Projet francophone. Enjeux et Défis.*

Objectifs de l'étude

Le projet « IFA et le français zaïrois » s'inscrit parfaitement dans le programme « Étude du français en francophonie » dont l'objectif principal est de « cerner l'état de la langue dans ses différents contextes d'utilisation socioculturels[2]. Il s'agit en effet d'une étude des variétés du français en rapport avec le lexique d'une part et avec les autres aspects de la langue d'autre part. Concrètement notre projet comportait deux volets : le volet IFA/Zaïre et le volet « français zaïrois ».

Volet IFA/Zaïre

Le CELTA qui avait collaboré à la réalisation du projet IFA voulait, au moment où il était de plus en plus question de l'exploitation pédagogique de cette étude, reprendre et poursuivre la recherche sur les africanismes de l'IFA sous deux aspects : celui de la réactualisation de l'IFA par l'étude de la « vie » des africanismes déjà attestés au Zaïre et celui d'un relevé lexicographique de nouveaux africanismes.

L'intérêt du premier aspect est de savoir lesquels des africanismes relevés jadis au Zaïre et consignés dans l'IFA ont encore un usage courant et de quelle façon ils fonctionnent. L'objectif final est de permettre une exploitation pédagogique de l'IFA. En effet, les particularismes qui s'avéreraient intégrés depuis si longtemps au parler des communautés francophones africaines mériteraient donc de faire partie du vocabulaire francophone commun et pourraient figurer dans les ouvrages de référence du français universel.

Le second aspect relatif au relevé lexicographique de nouveaux africanismes n'est que le corollaire de la réactualisation même de l'IFA. La question est donc de savoir quelles sont les nouvelles particularités non signalées dans l'IFA. L'objectif est de constituer un nouvel inventaire de ces particularités lexicales.

Volet français zaïrois

Comme je l'ai indiqué précédemment, les recherches sur le français dit « zaïrois » ont été initiées par le professeur Sesep il y a déjà quelques années dans le cadre des travaux de fin d'études demandés aux étudiants finalistes. Elles ont été fondées sur l'hypothèse que le français est soumis à un processus d'appropriation par certaines catégories de locuteurs qui en font un usage particulièrement caractéristique de notre contexte.

Si l'épineuse question de savoir si cette appropriation a abouti à un système isolable qu'on nommerait « variété linguistique » au sens sociolinguistique du terme n'est pas tranchée, il n'en demeure pas moins vrai qu'on se trouve devant un phénomène de variation linguistique du français. D'où l'intérêt qu'il y aurait à décrire ce français. Cette description privilégierait les aspects de la langue autres que lexicaux. Là aussi l'objectif est de caractériser l'état de la langue soumise à ce processus d'appropriation ou résultant de ce processus.

2. Latin D. *Note technique sur le projet d'inventaires des particularités lexicales,* Dakar, avril 1990, inédit.

Méthodologie d'approche

Le projet que je viens de décrire a été présenté à l'UREF-AUPELF dans son ensemble pour participation financière. Le Comité scientifique du Réseau « Études françaises en francophonie » n'a retenu que le volet IFA/Zaïre pour lequel une modeste subvention a été accordée à l'équipe que je dirige. C'est la raison pour laquelle l'équipe de recherche a été réduite à cinq unités et je ne traiterai plus dans la suite de ce texte du « volet français zaïrois » dont le responsable scientifique est mon collègue Sesep.

Corpus d'analyse

Les matériaux d'analyse et de description nécessaires à cette recherche ont été tirés principalement de la langue écrite dont les exigences de la norme et de la codification sont plus contraignantes que celles de la langue parlée. Il est en effet plus facile pour un locuteur d'utiliser un particularisme lexical à l'oral que de l'employer à l'écrit.

Les textes écrits dépouillés proviennent essentiellement de sources ci-après :

- *L'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* 1983 [6].
- La presse écrite zaïroise : les quotidiens : *Umoja, Elima, Salongo* et *Analyste*, les hebdomadaires : *Demain le Zaïre, La Conscience, La Référence, Le Phare, Le Potentiel, La Semaine, La Renaissance, Umoja, Le Soft* et *Le Médiateur, Le Forum des AS, La Cité africaine, L'Opinion*, les mensuels : *La Référence, Disco Hit.* - Les textes littéraires : Ndoki K., *J'ai épousé une vierge,* éd. Saint Paul ; Djungu Simba, *Autour du feu*, recueil ; Pikapia, *Mawata ou le désir manqué,* éd. Saint Paul.

Réactualisation de l'IFA

Le dépouillement intégral de l'IFA en vue de l'aspect « réactualisation » a été fait par chaque membre de mon équipe. Il s'agissait pour chacun de nous de relever tous les africanismes notés dans l'IFA comme étant attestés au Zaïre et de confronter ces relevés pour constituer une liste commune.

La seconde phase dans le travail de réactualisation de l'IFA a été de confronter cette liste des particularismes à la réalité de l'usage linguistique, de notre usage linguistique. À ce niveau, notre équipe de recherche a constitué le premier groupe de témoins usagers ou de sujets d'enquête. Grâce à notre connaissance de terrain et à nos enseignements de français tant dans les instituts et facultés d'enseignement supérieur et universitaire que dans les écoles secondaires, de par notre observation quotidienne de la pratique du français dans la rue, à la radio et à la télévision et dans la presse écrite, nous avons examiné chaque lexie relevée dans notre liste pour savoir si chacune de ces particularités est encore en usage et dans l'affirmative quel en est l'usage.

La vérification de l'usage des lexies de l'IFA se fait également d'une autre façon, indirecte, lorsque chaque chercheur dépouille la presse écrite ou les textes de littérature pour relever de nouveaux particularismes. Au moment où l'équipe examine le relevé d'un chacun, on s'aperçoit qu'un grand nombre de particularismes sont déjà signalés par l'IFA. C'est la preuve que ces lexies-là ont encore une « vie » dans la langue.

Le relevé de nouveaux africanismes

La recherche lexicographique de nouveaux africanismes procède du dépouillement de la presse écrite et de textes littéraires de notre corpus. Elle se fait selon la méthode d'approche dite différentielle (écarts par rapport au français standard) proposée et recommandée par la coordination du programme.

J'ai élaboré, à partir des éléments de la structure des articles signalés dans le document de travail intitulé *Bref descriptif du projet*, à partir aussi d'autres modèles de fiches[3] utilisées dans les recherches lexicographiques et terminologiques, une fiche de relevé qui se présente de la manière suivante (fig. 1).

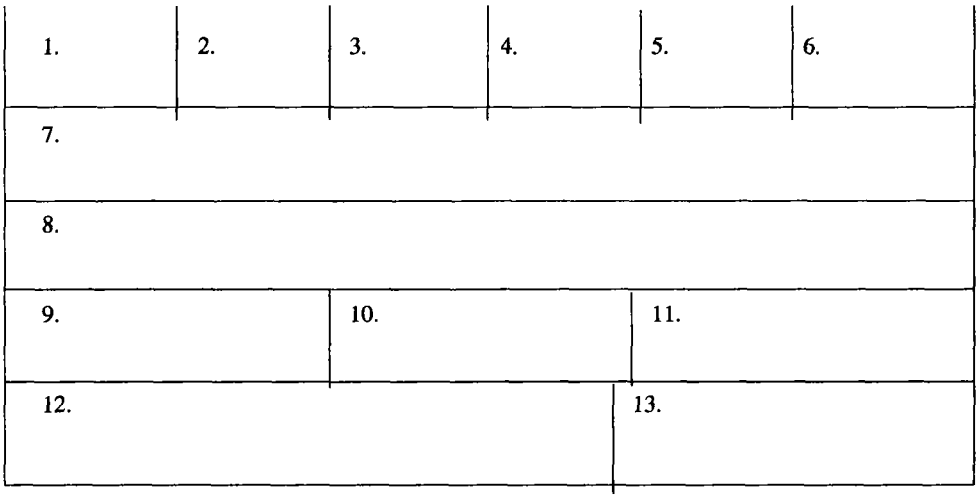

Champ 1 : Vedette ou lexie
Champ 2 : Prononciation, phonie
Champ 3 : Autres graphies
Champ 4 : Origine
Champ 5 : Catégorie grammaticale
Champ 6 : Marques d'usage et/ou marques linguistiques
Champ 7 : Définition
Champ 8 : Contexte
Champ 9 : Source
Champ 10 : Syntagmes, co-occurrences, locutions
Champ 11 : Dérivés, composés, synonymes, antonymes
Champ 12 : Commentaires (éventuels)
Champ 13 : Auteur de la notice et date

Figure 1

3. Je signale plus particulièrement :
- Cormier M. *Guide de rédaction de la fiche terminologique,* document inédit.
- Dubuc R. (1985). *Manuel pratique de terminologie,* 2e édition.
- ACCT (1985). *Guide de recherche en lexicographie et terminologie.*

• La nature de nouveaux particularismes à recenser a déjà fait l'objet d'une typologie très répandue utilisée dans l'IFA 83. Il s'agit, je le rappelle, de distinguer les africanismes lexématiques (formations nouvelles ou emprunts), les africanismes sémantiques (transfert, restriction, extension de sens, emplois métaphoriques, etc.), les particularismes grammaticaux (spécialement le changement de catégorie, de genre, de construction syntaxique, etc.) et les particularismes divers tenant à des différences, à des spécificités, à des passages de niveau de langue ou d'un état de langue à l'autre.

• La sélection de ces nouvelles lexies a été faite sur base de la combinaison ou non de différents critères retenus dans l'IFA : critère qualitatif, critère chronologique, critère géographique, critère de fréquence, critère linguistique et critère sociolinguistique. Je dois toutefois reconnaître que ces critères n'ont pas la même pertinence et qu'il est assez difficile d'admettre que chaque lexie à retenir doit satisfaire à tous ces critères à la fois.

Le critère de fréquence par exemple, qui exige qu'on rejette toute lexie dont la fréquence est faible, ne peut être scientifiquement appliqué qu'à partir de relevés statistiquement diversifiés.

De même le critère géographique dans un pays aussi vaste que le Zaïre pose des problèmes quasi insolubles. Comment mesurer par exemple l'extension géographique d'un particularisme attesté dans la presse kinoise[4] lorsqu'on ne dispose pas d'autres journaux publiés dans les provinces du pays ? Le critère chronologique exige pour sa part que l'étude lexicographique s'étende sur une durée plus ou moins longue et qu'on découpe le corpus entre les terminus *a quo* et *ad quem*.

Le critère qualitatif (= ne retenir que les données les plus attestées), le critère linguistique (= éliminer les lexies spécialisées dont l'usage n'est pas attesté dans la langue courante) et le critère sociolinguistique (= privilégier les faits de langue attestés dans différents types de sources) paraissent les plus exploitables au stade actuel de la recherche. Cela ne signifie pas que toute référence aux autres critères ait été exclue.

Le point de la recherche

Le dépouillement de l'IFA et l'examen de la « vie » des particularismes attestés au Zaïre en vue de la réactualisation de l'IFA ont abouti aux constatations principales suivantes :

1) Un nombre important de particularismes attestés dans certains pays d'Afrique n'étaient pas signalés pour le Zaïre alors qu'ils y sont employés couramment ; quelques exemples :

- *à* utilisé à la place de « en » dans les syntagmes : *à mon absence, à bas-âge*
- *aimer* (... *que*) employé à la place de « préférer à »
- *affectation* et *affecter* très employés dans l'administration
- *afficher* v. tr. « montrer, faire preuve »
- *accorder* « donner son accord »
- *bandit* « voyou »
- *bic* « stylo à bille »
- *bata* « chaussures »

4. *Kinois*, adj. (de Kinshasa) « relatif à Kinshasa », nom : « habitant de Kinshasa ».

- *bastonner* « frapper »
- *casserole* « tout ustensile de cuisine qui sert à la préparation des plats »
- *clignoteur* « clignotant »
- *climatisé(e)* adj. « aéré, adapté à la chaleur »
- *décider de (se)* « décider à (se) »
- *défendre quelqu'un* « défendre à quelqu'un »
- *demander des excuses*
- *désister* « se désister »
- *engueuler* « réprimander sévèrement »
- *gouvernorat* « lieu où travaille ou habite le gouverneur »
- *injecter* « faire une piqûre »
- *griller* « frire »
- *permission* « autorisation de s'absenter »
- *phaser, phaseur, saper, sapeur,* etc.

2) D'autres particularismes en usage au Zaïre ne sont pas notés dans l'IFA alors que des lexies qui leur sont apparentées morphologiquement et sémantiquement y figurent. On peut évoquer les cas les plus typiques : **anti-soleil, *commissaire de zone, *commandant, *coordinateur, *coopération, *distinction, *politicailleur,* etc. alors que *anti-soleil, commissaire d'État (commissaire urbain, commissaire politique* et *commissaire de région), commandes, coordination, *coopérant, distinguer, politicailleurs* figurent dans l'IFA et sont attestés au Zaïre.

3) Il y a par contre des lexies qui sont relevées comme des particularismes attestés au Zaïre que notre équipe ne considère pas comme tels puisque leur usage actuel est conforme à celui du français standard. Quelques cas illustrent cette situation : *appui-tête, arboré, assourdissant, blesser (se).*

Au niveau du relevé de nouveaux africanismes, il est apparu que les changements socio-politiques qui s'opèrent dans le monde en général, en Afrique et au Zaïre en particulier sont à la base d'une créativité lexicale impressionnante. Le domaine socio-politique est l'un des plus productifs : l'instauration du multipartisme politique, le pluralisme syndical, la liberté de la presse et la démocratisation de la vie socio-politique sont les faits qui dominent les discours des Zaïrois.

La première série de nouveaux particularismes (ainsi appelés parce que ne figurant pas dans l'IFA) que mon équipe a relevée résulte de la confrontation des listes de dépouillement de l'IFA et de l'examen de l'usage de chacune des lexies. C'est ainsi que spontanément nous avons noté un grand nombre de particularismes parmi lesquels nous avons distingué deux catégories : des africanismes signalés pour le Zaïre mais pas avec tous leurs sens d'une part et des africanismes non signalés pour le Zaïre mais très courants.

Dans la première catégorie, on peut indiquer : *chemisette, citoyen, client, diplomatique, expatrié, fauteuil, locataire, liqueur, matelas-éponge,* etc. Dans la seconde catégorie, il y a de nombreuses lexies : *agent payeur, conventionné, kinois, libanais, manquant, mpiodi, tamponner, tirette, ventillé,* etc.

La deuxième série de nouveaux particularismes est constituée à partir du dépouillement des textes de la presse et de la littérature. Le relevé se fait grâce à la fiche dont la description a été faite précédemment.

L'examen de tous ces nouveaux particularismes montre la diversité de leur nature. On y trouve des emprunts aux langues étrangères et aux langues locales : *prima-curia, prima-curatie* (latin), *balobien* (du lingala koloba), *kinois, kinoiserie* (du lingala Kinshasa), *lititi mboka* (du lingala), etc. Il y a des particularismes lexématiques dérivés (ex. *sous-loger,*

sous-logement, kasapard, confusionniste, applaudisseur, etc.), composés (ex. *macro-bourse, chic-chèque-choc, femme-libre, bois noir, bois mort*) ou acronymiques tels que *mprien, mpriste* « du MPR : Mouvement populaire de la Révolution », *udépesien (udépes-sien)* « de UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social ». Il y a enfin des particularismes sémantiques de tous genres : ex. *dinosaure* désigne un ancien haut cadre du Parti-État qui a profité largement de la II[e] République, *cacique* « du parti », *différer* « être différent », *accréditer* « accorder du crédit », *conférencier* « participant à une conférence ».

S'il faut tirer une conclusion à ce stade de la recherche, je dirais que l'étude sur les particularismes lexicaux du français en Afrique, à l'instar de toute recherche lexicographique, est passionnante. Au-delà de l'intérêt scientifique sur l'élaboration et le raffinement d'une méthodologie d'approche des particularités lexicales et sur la description du français même d'Afrique, cette étude ouvre des perspectives sur les nombreux processus de création lexicale par les locuteurs non natifs d'une langue. À travers cette création lexicale, apparaît la conviction que la langue française est désormais le patrimoine de tous ses locuteurs, fussent-ils d'Afrique.

Références

1. Bal W. (1973). Particularités actuelles du français d'Afrique Centrale, V[e] Biennale de la langue française, Dakar.
2. Bal W. (1983). Genèse et travaux de base, *IFA,* pp. XV-XXXV.
3. Faik S. (1974-1976). *Groupe de recherche sur les africanismes,* CELTA, Lubumbashi.
4. Fishman J. (1972).
5. *La Francophonie au Zaïre* (1988). Éd. Impala, Lubumbashi.
6. Équipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* AUPELF-ACCT.
7. Kilanga M. (1988). Les Études françaises au Zaïre. *La Francophonie au Zaïre.* Éd. Impala, Lubumbashi.
8. Latin D. (1983). Présentation de l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, *IFA,* XXXVII-LIII.
9. Mayaka L. (1970). *Emprunts français au Kintandu. Lexicologie et phonétique : esquisse.* Université Lovanium, mémoire de licence, inédit.
10. Mutuila Ciau Muk (1989). *Étude sur les africanismes d'origine estudiantine. Cas de l'IFA,* Université de Lubumbashi, Faculté des Lettres, mémoire de licence, inédit.
11. Sumaili G. (1970). *Résolution des polysémies lexicales dans la presse congolaise. Recherche de méthode synchronique et structurale.* Université Lovanium, mémoire de licence, inédit.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 177-182.

17

Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie

D. MORSLY

Université d'Alger, Algérie

Notre travail sur les particularités du français d'Algérie a, initialement, été réalisé dans le cadre de notre doctorat d'État [5], intitulé *le Français dans la réalité algérienne.* Partant de l'hypothèse que le français, du fait de son histoire particulière, différente à la fois de celle du français national - ou français central - et de celle de toute autre variété de français dans le monde, devait nécessairement présenter certaines spécificités, nous avons entrepris de mettre celles-ci en évidence.

Le travail s'inscrivait donc dans une perspective sociolinguistique : il s'agissait de décrire une variété de français dont la singularité se manifestait à l'écrit comme à l'oral et aux différents niveaux de la structure linguistique : phonologique, syntaxique, lexicale. C'est ainsi que nous avons consacré toute une partie à l'étude du lexique et dégagé ce que nous avons considéré comme des particularités de français d'Algérie.

Le corpus

Le corpus qui a fourni les matériaux à étudier est le même pour tous les niveaux de l'analyse : c'est sur les mêmes journaux qu'ont été effectués les relevés syntaxiques et lexicaux ; c'est à partir du même échantillon de population qu'a été réalisée l'enquête orale. La recherche des particularités lexicales s'appuie donc sur un corpus fermé et n'a pas bénéficié d'une démarche particulière : questionnaires ou sondages plus étendus. Ces restrictions

sont bien entendu liées au projet global de la thèse qui avait pour ambition de donner une image des différentes facettes du français parlé et écrit en Algérie.

Le corpus écrit a été essentiellement constitué à partir de la presse. La langue de la presse présentant plus que la littérature - la littérature de langue française est, comme on le sait, assez florissante en Algérie et peut donc fournir un bon corpus d'appoint - des formes linguistiques moins marquées et, de ce fait, plus proches de celles généralement utilisées par les Algériens, elle nous a semblé plus susceptible de répondre au projet général de la thèse.

Au moment de la collecte de nos données, en 1986, le parti unique régnait en maître, aussi le nombre de journaux, dans les deux langues - arabe et français - était-il des plus restreints. L'inventaire a donc été établi à partir des deux journaux qui avaient le plus fort tirage et qui étaient le plus lus : le quotidien *El-Moudjahid* et l'hebdomadaire *Algérie-Actualités.* Cependant, des sondages ont aussi été effectués dans deux autres journaux : un journal du soir *(Horizons)* et un hebdomadaire *(Révolution africaine)* dépendant plus directement du parti (FLN).

Pour l'oral, nous avons utilisé les données qu'offrait le corpus général, recueilli de façon systématique auprès des informateurs qui ont fourni le matériau de la thèse.

Le corpus écrit offre l'avantage de fournir un inventaire quantitativement plus conséquent que le corpus oral. Le corpus oral, par contre, nous paraît plus fiable du point de vue de la fréquence.

Il faut dire qu'il est plus difficile, à l'oral, de décider du caractère « singulier » des unités lexicales, de décréter que l'on a véritablement affaire à des productions originales, à des algérianismes, dans la mesure où la norme linguistique est, à l'oral, moins rigide qu'à l'écrit. Il faudrait, pour plus de sûreté, mettre en place des protocoles de vérification rigoureux, ce que nous n'avons pas fait à ce premier stade de la recherche. Pour les productions écrites, c'est le *Petit Robert* qui a constitué la norme de référence. Mais nous avons aussi, pour certains termes dont l'originalité nous semblait problématique ou pouvait être contestée, procédé à des vérifications dans la presse française. Le dictionnaire est, bien sûr, un bon instrument de référence, le plus évident et le plus fiable ; cependant, dans la mesure où il présente un stock lexical nécessairement fermé, c'est-à-dire délimité, arrêté à une date précise, il ne peut rendre compte des créations en cours ou récemment intégrées à la langue. On peut donc considérer comme spécifiques les termes qui ne figurent pas dans le *Petit Robert* mais qui sont fréquemment attestés dans la langue. D'autre part, la perspective normative des dictionnaires, qui d'ailleurs diffère d'un dictionnaire à l'autre - comparer le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* - n'est pas celle du linguiste descriptiviste qui évite de sélectionner parmi les productions.

Le problème du lexique de référence, celui qui permettrait de décider, à coup sûr, de la spécificité de tel ou tel terme, reste, nous semble-t-il, un problème important de ces recherches sur les particularités lexicales du français hors de France.

Ce premier inventaire, dressé en 1986, a été complété en 1991. Cette fois le corpus est plus varié et plus diversifié, le nombre de journaux s'étant considérablement multiplié - l'instauration du multipartisme a vu la naissance de nombreux autres journaux partisans ou indépendants. Cependant, jusqu'ici nous n'avons pu disposer de conditions ou de moyens de travail nous permettant de nous engager dans une recherche systématique, en particulier pour ce qui est de l'oral. Nos relevés continuent d'avoir un caractère artisanal.

Caractéristiques de l'inventaire

L'inventaire retenu à partir de l'étude de la presse écrite comprend quelque 300 termes. Ces néologismes ou algérianismes sont présentés sous la forme d'un glossaire qui donne, pour chaque terme :

- la classe syntaxique à laquelle celui-ci appartient ;
- le signifié original que le contexte syntaxique, lexical ou situationnel lui confère ;
- des notations sur la formation néologique : emprunt à l'arabe ou dérivation ;
- et, quand cela a été nécessaire pour la compréhension du terme, un exemple actualisant l'emploi du terme retenu comme spécifique.

Les termes relevés dans les productions orales n'ont pas été intégrés à ce glossaire, pour les raisons évoquées ci-dessus. Ils nous semblent, pourtant, au niveau linguistique, résulter des mêmes processus.

L'analyse linguistique de toutes ces particularités lexicales met en évidence un certain nombre de processus de formation réguliers et qui permettent de classer les algérianismes retenus, qui éclairent sur le fonctionnement du principe néologique ou plutôt vérifient les règles de créativité lexicale déjà mises à jour et décrites par d'autres linguistes [3].

L'emprunt à l'arabe est, sans conteste, le procédé le plus évident. Une grande partie des termes renvoyant à des réalités locales : administratives, sociales, culturelles... sont le plus souvent des termes d'arabe :

ex. : *wilaya* « préfecture » ; *wali* « préfet » ; *daïra* « sous-préfecture » ;
kasma « cellule de parti » ; *darak-el-watani* « gendarmerie » ;
houma « quartier » ou « esprit de quartier » impliquant selon le cas solidarité ou esprit de clocher ; *hidjeb* « vêtement islamiste féminin » ; *ghaïta* « flûte » ; *nif* « nez » et plus exactement « sens de l'honneur » ; *horma* « respect »...

Ces termes peuvent faire l'objet de dérivations ; dans ce cas les procédés de dérivation utilisés sont ceux du français :

ex. : *wilayal* « qui appartient ou qui relève de la wilaya » ;
houmiste « défenseur du quartier » ;
khobzisme (de *khobza* « pain ») « attitude qui consiste à ne se soucier que de sa croûte » d'où « opportunisme » ;
khobziste « opportuniste » ;
hittiste (de *hit* « mur ») désigne les jeunes qui « tiennent les murs » c'est-à-dire les « chômeurs » ;
hidjabiste « partisan du port du hidjeb ».

La dérivation : de nombreux termes sont créés par recours aux règles de dérivation du français : la néologie consiste dans le fait que le français national n'a pas utilisé ces possibilités dérivationnelles dans ces contextes lexicaux ;

ex. : *organisationnel ; informationnel ; civilisationnel ; inconcision ; désaisissant ; culturation ; mobilisme ; parabolisé ; sécuritaire ; traditionnalisation ; finaliser ; finalisation ; horrifiant* (« horrible ») ; *taxieur* (« chauffeur de taxi ») ; *ennuyant* (« ennuyeux ») ; *promettant* (« prometteur »).

C'est à propos de tels termes qu'il est difficile d'affirmer qu'ils constituent vraiment des algérianismes. En particulier : *organisationnel, informationnel, civilisationnel* qui ne figurent pas dans le *Petit Robert*, en sont-ils ?

L'attraction paronymique : la ressemblance phonique ou graphique que présentent de nombreuses unités lexicales du français entraîne souvent des confusions qui finissent par s'installer et donner lieu soit à des créations sémantiques, soit à la perte de distinctions sémantiques :

ex. : *unième* pour « énième »
vide signifiant à la fois « vide » et « vacance »
fréquence signifiant à la fois « fréquence » et « fréquentation »
emmener signifiant à la fois « emmener » et « amener »
purifier signifiant à la fois « épurer » et « purifier »
partir signifiant à la fois « partir » et « aller ».

La réactivation lexicale : on note le recours assez fréquent à des termes dont l'usage en français national s'est beaucoup perdu :

ex. : *endormissement, arasement, plaisance* (au sens de « aspect plaisant »).

Parmi les termes « réactivés » il y en a un qui depuis quelques années tient une place importante, sa fréquence d'apparition étant, à l'oral comme à l'écrit, très élevée : il s'agit du terme *trabendo* et de ses dérivés *trabendisme* et *trabendiste*. L'origine du terme n'est pas très claire. Selon certains témoins, *trabendo* était utilisé pendant la colonisation, à Oran, dans les milieux populaires hispanophones pour désigner « le commerce ». Mais ni A. Lanly [4], ni R. Bacri [1] ne le mentionnent. Aujourd'hui il désigne le « commerce illicite » c'est-à-dire le « marché noir ». Celui-ci étant depuis quelques années florissant, cela explique la réactivation du terme et sa fréquence.

La création par conversion : il s'agit ici du transfert d'un terme de sa classe grammaticale d'origine vers une autre classe : de la classe verbale à la classe nominale, de la classe nominale à la classe adjectivale, mais surtout - c'est le procédé le plus fréquent - de la classe adjectivale à la classe nominale :

ex. : *un estimatif ; les mis en cause ; les inégaux ; les égarés* (au sens de « ceux qui se sont égarés » qui « ont perdu leur chemin »).

On peut citer quelques contextes d'apparition :
- demander un estimatif
- les deux mis en cause ont déclaré
- s'il existe une liberté entre les inégaux
- la recherche des égarés dans les immensités désertiques.

La mutation sémantique : de nombreux termes reçoivent un signifié différent de celui qu'ils ont généralement en français national. La mutation sémantique est déterminée soit par le contexte lexical : le terme a peu de probabilités d'apparaître dans ce contexte en français standard ; soit par le contexte syntaxique : ex. : *activer,* sans expansion objet, signifiant « mener une action politique ou syndicale » : *j'active à tel parti ; contribuer* sans expansion signifiant « collaborer » ; soit encore par le contexte algérien. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer :

- *chaîne* « queue » et les dérivés *chaînard/chaînarde, chaîner ;* on dit *faire la chaîne* ou *chaîner* pour *faire la queue* et ceux qui font la queue sont des *chaînards* ou des *chaînardes.*

- *frère* ou *sœur* qui au-delà de la relation parentale servent d'appellatifs dans la rue, au bistrot, et surtout dans le domaine politique (bien qu'ils soient depuis la chute du parti unique en recul dans ce registre) ; les interventions politiques, syndicales s'ouvrent le plus

souvent par cet appel : « chers frères, chères sœurs » et les militants sont interpellés le *frère untel* ou la *sœur une telle ;*

- *frérot* « islamiste » ;
- *barbu* « islamiste » ;
- *zaper*, néologisme de création récente, apparu avec la multiplication des antennes paraboliques pour désigner bien sûr l'action de passer d'une chaîne à une autre mais aussi, dans le langage des lycéens algérois celle de « sécher » un cours ;
- *tchi-tchi*, néologisme désignant la petite bourgeoisie repérable à ses habitudes vestimentaires, à sa façon de parler.

Comparaison critique avec la méthode de l'IFA

Notre démarche présente, à l'évidence, bien des points communs avec celle adoptée par les équipes qui ont travaillé à l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.*

L'objectif du travail et la perspective linguistique adoptée relèvent du même souci : décrire une variété de français en s'inscrivant dans une approche descriptive et non normative. De même la présentation formelle des inventaires dans les deux cas est assez proche ; les différences résident dans le fait que pour le français en Afrique noire le travail a été réalisé sur plusieurs pays et que les variations entre les pays apparaissent. Un dictionnaire établi pour l'ensemble du Maghreb pourrait procéder de la même façon. Il faudrait, dans un premier temps, établir l'inventaire par pays puis dans un second temps, rassembler, comparer les données en vue du dictionnaire maghrébin des particularités lexicales.

La comparaison des inventaires, c'est-à-dire de la nature et de la structure des inventaires, laisse apparaître quelques différences qui nous semblent surtout liées aux conditions - différentes - de la recherche. Nous avons déjà souligné l'aspect insuffisamment systématique de notre travail, son aspect bricolage ou artisanal qui s'explique par le cadre scientifique dans lequel notre réflexion s'est inscrite, par la nature des corpus, la synchronie restreinte sur laquelle le travail a porté, l'absence de procédures de vérification...

Tout cela explique sans doute le nombre peu élevé, relativement à celui de l'IFA, de termes retenus dans le contexte algérien. Mais cette différence n'est peut-être pas à rapporter aux seules conditions de la recherche.

Il faut aussi probablement, pour bien comprendre les faits, prendre en considération les données sociolinguistiques, c'est-à-dire le statut des langues en présence dans chaque pays, l'histoire nécessairement particulière du contact français/langue(s) locale(s) ainsi que les attitudes et comportements des locuteurs à l'égard de ces langues et à l'égard du contact de langues lui-même. Tous ces éléments interviennent à des degrés divers pour favoriser ou ralentir la création lexicale ou tel ou tel aspect de la création lexicale.

Est-ce que le fait que le français est, au Sénégal, par exemple, langue officielle, c'est-à-dire langue de tous les champs prestigieux, de tous les champs de communication formelle et donc langue dominante, alors qu'en Algérie il se heurte de plus en plus à l'arabe qui lui a ravi les champs de la communication quotidienne et lui dispute ceux de la communication formelle, n'explique pas la différence quantitative importante qui apparaît entre notre inventaire et celui de P. Dumont [2] ? Est-ce que la proximité géographique entre l'Algérie et la France et l'histoire particulière de ces deux peuples n'entraînent pas une certaine résistance,

un respect plus grand de la norme du français standard qui expliqueraient aussi ces différences quantitatives ?

Nous avons noté le rôle important que jouait l'emprunt à l'arabe dans la « particularisation » de notre inventaire. Le fait est aussi régulièrement noté par les chercheurs qui ont travaillé sur les français d'Afrique noire. Dumont compte sur 1 500 sénégalismes, 28 % d'emprunts et souligne « l'importance du rôle de l'emprunt dans l'ensemble des phénomènes de créativité lexicale propre au français du Sénégal ». Nous avons là une piste de travail intéressante : situer le rôle et l'importance de l'emprunt dans chacune des situations linguistiques nous donnerait des indications précieuses sur la manière dont s'élabore une variété de langue. Il faut, d'autre part, essayer de voir si cette importance n'est pas relative, si elle n'est pas fonction de la manière dont les locuteurs vivent le contact de langue. En Algérie, par exemple, l'alternance est vraiment un mode de communication [6] : les locuteurs y recourent volontiers, non point pour surmonter des lacunes linguistiques mais pour « mieux », « davantage » communiquer, convaincre, jouer avec la ou les langues, créer des effets humoristiques... Peut-être, dans un tel contexte, le recours à l'emprunt est-il plus fort que dans d'autres contextes où la dimension communicative, ludique, humoristique intervient moins.

Il nous semble, enfin, que deux problèmes essentiels restent encore à résoudre, aussi bien dans l'inventaire IFA que dans notre propre inventaire :

- celui de la fréquence : à partir de quels critères définir la fréquence d'emploi de ces particularités lexicales ? À partir de quel degré de fréquence décider de l'existence, en quelque sorte, du terme ? D'autant que dans une langue les unités linguistiques n'ont bien sûr pas la même fréquence ;
- celui, incontournable et difficile à résoudre, de la norme de référence : à quels lexiques du français central faut-il confronter ces inventaires pour décider de leur particularité ? Le *Petit Robert* est-il suffisant ? Faut-il recourir à des corpus linguistiquement équivalents à ceux que nous utilisons pour établir nos inventaires, à des corpus appartenant aux mêmes synchronies ?

Références

1. Bacri R. (1983). *Trésors et racines pataouètes.* Belin, Paris.
2. Dumont P. (1983). *Le Français et les langues africaines au Sénégal.* Karthala, Paris.
3. Guilbert L. (1975). *La Créativité lexicale.* Larousse, Paris.
4. Lanly A. (1962). *Le Français d'Afrique du Nord.* PUF, Paris.
5. Morsly D. (1988). *Le Français dans la réalité algérienne.* Thèse de doctorat d'État, Paris V Sorbonne.
6. Morsly D. (1991). L'Alternance des codes dans la conversation des locuteurs algériens. Communication au Colloque sur « L'Analyse des interactions », Aix-en-Provence, septembre.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 183-192.

18

Les emprunts linguistiques du français en Guinée

A. M. DIALLO

Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Conakry, Guinée

Origine et domaines d'utilisation des emprunts

Les langues qui fournissent le plus grand nombre d'emprunts au français en contexte guinéen sont l'arabe (langue religieuse de plus de 90 % de la population) et les trois langues locales de grande diffusion que sont le soso, le pular et le maninka (soussou, peul, malinké). Mais je distinguerai les emprunts d'origine non locale et les emprunts d'origine locale.

Emprunts d'origine non locale et leurs domaines d'utilisation

Emprunts d'origine arabe

Les emprunts d'origine arabe couvrent presque exclusivement le domaine religieux. Ils servent à désigner :

1) les titres et autres appellations de personnalités religieuses :
- *almami* « commandeur des croyants » ;
- *abbasside* « chef religieux et temporel » ;
- *alpha* « prince, roi » ;

- *chérif* « descendant du prophète » ;
- *mahdi* « rédempteur » ;
- *oualiou* « saint » ;
- *ouléma* et *tamsir* « érudit » ;
- *imam* « celui qui dirige les prières » ;
- *el hadj* « celui qui a fait le hadj » (pèlerinage à la Mecque) ;
- *soufi* « ascète religieux » ;
- *talibé* « étudiant de l'école coranique ».

2) des confréries islamiques :

- *shadeliyya ; gadiriyya ; tiddjaniyya ; wahhabisme :* « noms formés à partir du nom du fondateur de la confrérie ».

3) des pratiques religieuses et diverses croyances y afférentes :

- *salam* « prière » ;
- *rakat* « prosternation » ;
- *sourate* « verset » ;
- *bismillahi* « invocation de Dieu » ;
- *djihad* « guerre sainte » ;
- *oumma* « communauté musulmane » ;
- *tarikh* « histoire » ;
- *djinna* « diable » ;
- *cheytane* « satan » ;
- *hakè* « péché » ;
- *baraka* « bénédiction » ;
- *namli* et *listikhar* « procédés divinatoires basés sur le Coran ».

4) des lieux et institutions islamiques :

- *missidé* « village pourvu d'une mosquée importante » ;
- *diwal* « province dans l'ancien Fouta Djalon théocratique » ;
- *kâbâ* « monument islamique de la Mecque » ;
- *medersa* « école arabe ».

Certains emprunts à l'arabe, même s'ils sont d'origine religieuse peuvent maintenant être considérés comme relevant d'un domaine profane :

- *caftane* « longue tunique à manches » ;
- *djellaba* « longue tunique importée des pays arabes » ;
- *namou* « acquiescement verbal ponctuant et soutenant un discours » ;
- *miskine (misquine)* « pauvre » ;
- *wallahi* « juron destiné à appuyer une déclaration » ;
- *wassalam* « formule servant à clore un discours ».

Emprunts à d'autres langues non locales

Parmi les langues non locales qui ont fourni des emprunts au français de Guinée, l'anglais vient en tête, pour des raisons historiques (commerce précolonial) et géographiques (proximité des pays anglophones).

Ces emprunts sont en général relatifs au commerce, au transport ou à d'autres activités modernes :

- *business* « affaires, commerce » ;
- *masta* (déformation de l'anglais *master* « maître ») « patron, homme riche » ;

- *djindjan* (de l'anglais *ginger* « gingembre ») « boisson à base de gingembre utilisée comme rafraîchissement » ;
- *kerndelli* (de l'anglais *candle* « bougie ») « tissu teint par un procédé artisanal utilisant la cire de la bougie » ;
- *taximan* « chauffeur de taxi » (pour *taxi-driver*) ;
- *cokseur* « chauffeur au chômage servant d'intermédiaire entre passager et taximan dans les gares routières » ;
- *speaker* « annonceur de la radio ou de la télévision ».

Le portugais, pour sa part, n'a pas fourni autant d'emprunts que l'anglais. On peut néanmoins citer :

- *tapade* « désigne à la fois la clôture et l'espace protégé par elle » [5, p. 28] ;
- *rio* « fleuve côtier ».

Les termes empruntés au ouolof, bien que peu nombreux, sont relatifs, comme ceux de l'anglais, au commerce et au voyage :

- *bana bana* « petit commerçant détaillant » ;
- *navétane* « travailleur saisonnier pour la culture de l'arachide au Sénégal ».

Certains autres emprunts, d'origine incertaine, semblent être venus récemment de la Côte-d'Ivoire et se sont implantés surtout au niveau des jeunes :

- *grotto* « homme riche et influent » ;
- *go* « ami(e) » ;
- *gawa* (qui serait issu d'une déformation en Côte-d'Ivoire du mot mooré du Burkina Faso *dawa* et qui signifierait « homme » dans cette langue) « rustre, non civilisé ».

Emprunts d'origine locale et domaines d'utilisation

Les emprunts aux langues locales sont relatifs à :

La faune et la flore

1) La faune :

- *magnan* (généralement au pluriel) « fourmis qui se déplacent en colonies très peuplées » ;
- *syli* « éléphant » ; « symbole de l'ex-Parti démocratique de Guinée » ; « nom de la monnaie guinéenne de 1972 à 1985 ». Ces deux derniers sens sortent du cadre de la faune, mais je les donne à titre d'information.

2) La flore :

- *néré (Parkia biglobosa)* « arbre de la savane fournissant des fruits dont les graines servent à fabriquer un condiment appelé *soumbara* » ;
- *koura (Parinari excelsa)* « fruit du kouratier » ;
- *kinkéliba (Combretum micranthum)* « arbuste dont les feuilles infusées sont utilisées à des fins thérapeutiques » ;
- *gogo* « plante dont les racines sont utilisées comme vermifuge » ;
- *kinsi* « arbuste long et droit utilisé pour la construction et le chauffage en Basse-Guinée » ;
- *gobi (Carapa procera)* « arbre des forêts galeries dont les fruits fournissent une huile très amère servant à fabriquer du savon » ;

- *lingué* ou *linké (Afzelia africana)* « grand arbre de la savane utilisé dans la construction et la confection des meubles » ;
- *kani (Sylopia aethiopica)* « clou de girofle » ;
- *pourgère* ou *pourghère* « arbuste d'une grande vitalité utilisé pour les haies vives et dont les fruits servent à fabriquer du savon » ;
- *bowal* « terrain plus ou moins étendu où affleure la cuirasse feralithique et où ne pousse que de l'herbe ».

La vie sociale

1) Les catégories sociales :
- *mansa* « roi, chef » ;
- *fama* « roi, chef » ;
- *sofa* « soldat, garde personnelle du roi » ;
- *batoula* « suivant du roi ou de toute personnalité importante » ;
- *kamérémba* « homme puissant » (par son physique et/ou sa richesse) ;
- *séma* « guide et guérisseur des circoncis » ;
- *lakoudou* ou *lakourou* « recrue de l'armée, soldat sans grade » ;
- *dabaden* « professeur sorti de l'École normale secondaire de Dabadou à Kankan » ;
- *bâta* « favorite dans une famille polygame » ;
- *bilakoro* « garçon non encore circoncis » ;
- *roundé* « village de serviteurs au Fouta théocratique » ;
- *foufafou* (synonyme *wouya wouya*) « vaurien ».

2) Les groupes d'âge :
- *séré* « groupe d'âge de femmes » ;
- *sôbî* « uniforme adopté par un groupe (généralement de femmes) à l'occasion d'une cérémonie ».

3) Autres :
- *boré saré* « littéralement "prix de sauce", somme servant à corrompre, pot de vin » ;
- *salimafo :* « a. salutation à l'occasion d'une fête religieuse et qui sous-entend toujours la réclamation d'un cadeau » ; « b. cadeau à cette même occasion » ;
- *tana* « totem ».

La musique et la danse

1) Les instruments de musique :
- *cora* « instrument de musique à corde utilisé par les griots de l'Afrique de l'Ouest » ;
- *tabala* « tambour royal ou tambour des grandes occasions (fêtes, cérémonies, guerre, etc.) » ;
- *coni* « instrument de musique à cordes » ;
- *balafon* « instrument de musique à percussion » ;
- *ouassacoumba* « sorte de castagnette ».

2) Les danses et les chansons :
- *kakilambé* « danse initiatique de Basse-Guinée » ;
- *yankadi* « danse profane de Basse-Guinée » ;
- *sampathié* « danse koniagui » ;
- *hirdé* « veillée peule » ;
- *soli* « danse des circoncis en Haute-Guinée » ;

- *douga* « danse des braves en Haute-Guinée » ; « chanson accompagnant cette danse » ;
- *boloba* « poème épique chanté dédié à Soumaoro et dont la musique est encore utilisée dans les défilés funèbres » ;
- *doundoumba* « a. danse de Haute-Guinée ; b. tam-tam » ;
- *mamaya* « a. danse de Haute-Guinée ; b. pagaille, désordre ».

3) Musicien et chanteur :
- *nyamakala* « chanteur et joueur de guitare en milieu peul, et n'appartenant pas à la caste de griots ».

Activités traditionnelles et réalités locales

1) Activités économiques :
- *nacqo* ou *nako* « jardin potager entretenu par les femmes » ;
- *touppal* « fête pastorale au cours de laquelle on donne à l'ensemble du troupeau une préparation à base d'argile, d'eau, de sel et de multiples décoctions et infusions à vertus thérapeutiques ». (Cette fête est accompagnée d'un grand festin où dominent les produits laitiers) ;
- *wuriwal* « battue ou chasse collective au Fouta Djalon » ;
- *kilé* « travail collectif exécuté au profit d'un individu qui offre un grand festin aux travailleurs » ;
- *dioula* « commerçant détaillant » ;
- *faliti* « charretier utilisant un âne en Haute-Guinée » ;
- *wali wali* « porte-faix » ;
- *guinzé* « monnaie traditionnelle fabriquée avec de petites barres de fer en Guinée forestière » ;
- *daba* « nom donné parfois à la houe » ;
- *léfa* ou *leffa* « sorte de disque en osier tressé servant à couvrir les plats » ;
- *tanka* « train de banlieue » ;
- *alakabon* ou *alac* (littér. « Dieu est grand »), « minibus servant à transporter des passagers ».

2) Habits et habitat :
- *boubou* « tunique traditionnelle très ample » ;
- *gouba* « grand boubou de femme » ;
- *témouré* « robe très courte froncée au niveau des hanches et qui se porte généralement avec un pagne de même tissu » ;
- *leppi* « bande de cotonnade » ;
- *samara* « chaussures légères » ;
- *moukés* « babouches » ;
- *petpets* « sandales légères » ;
- *gallé* « habitation dépendant d'une famille restreinte » ;
- *foka* « natte en herbes tressées » ;
- *sasseri* « produit qu'on brûle dans une chambre la nuit pour éloigner les moustiques » ;
- *oussoulan* ou *woussoulan* « ingrédient local destiné à désodoriser ».

3) Nourriture :
- *fonio* « céréale très fine donnant un aliment léger » ;
- *lattyiri* « couscous de maïs » ;

- *tappa-lappa* « pain artisanal fabriqué avec de la farine de blé » ;
- *kagna* « semoule de maïs grillée et mélangée à la pâte d'arachide et au miel (ou au sucre) » ;
- *nyébé* « haricot » ;
- *soumbara* « préparation à base de grains de néré servant de condiment » ;
- *lafidi* « préparation spéciale de riz, cuit avec du gombo et assaisonné selon les moyens disponibles » ;
- *to* « pâte préparée avec de la semoule de manioc ou de maïs et accompagnée d'une sauce gluante » ;
- *takoula* « galette de riz cuite sans huile » ;
- *loko* « banane à cuire ou à frire avant consommation » ;
- *milo* « ancien nom de cigarettes locales, emprunté au fleuve qui traverse la ville de Kankan » ;
- *tamba-nanya* « boisson fortement alcoolisée de fabrication locale » ;
- *dolo* « bière locale fabriquée avec des céréales ».

4) Autres :
- *corté* « pratique magique permettant d'empoisonner un ennemi, même à distance » ;
- *wirdou* « formule de prière à réciter un certain nombre de fois, avec utilisation du chapelet » ;
- *douaou* « formule consacrée servant à attirer la bénédiction divine ».

L'intégration des emprunts

Le mot étranger introduit dans une langue porte des noms qui traduisent le degré de son intégration dans le nouveau système : hapax, xénisme ou emprunt. Mais l'hapax et le xénisme désignent des mots qui restent étrangers. Quant aux emprunts, ce sont également des mots d'origine étrangère, mais qui ont subi une intégration plus ou moins poussée dans le système linguistique d'accueil.

Pour passer du xénisme à l'emprunt, on constate dans les textes écrits en contexte guinéen, les étapes suivantes :

1) Le mot étranger au français est accompagné de signes graphiques particuliers (guillemets, caractères italiques ou gras) et d'une explication (dans le texte, en bas de page ou en fin de texte) ;

2) il est employé sans signes graphiques particuliers, mais sans modification de sa graphie. Il est même souvent transcrit avec des lettres étrangères au français (la glottalisée ɓ peule ou la fricative prépalatale *X* soussou) ou des lettres qui se prononcent autrement dans cette langue (cas du *u* des langues nationales qui se prononce *ou*) ;

3) il est employé sans signes particuliers mais avec une modification allant dans le sens de l'intégration au nouveau système linguistique qui est, en l'occurrence, le français ;

4) il est enfin traité comme un mot français du point de vue grammatical (accord en genre et en nombre) et morphologique (composition, dérivation).

À mon avis, tous les mots étrangers qui, dans leur utilisation en français, atteignent les deux dernières étapes peuvent être considérés comme des emprunts intégrés. Mais l'intégration se présente différemment, selon que nous avons à faire à des emprunts non locaux ou à des emprunts locaux.

Intégration des emprunts non locaux

Les emprunts non locaux ont la particularité de ne pas être spécifiques à la Guinée. Ils appartiennent généralement à une aire culturelle qui couvre toute l'Afrique de l'Ouest.

Les emprunts à l'arabe, qui sont de loin les plus nombreux dans cette catégorie, sont presque partout les mêmes à quelques variations près. Mais ils sont généralement très peu intégrés et se caractérisent par une grande hésitation graphique :

- *ramadan* ou *ramadhan* « mois de jeûne musulman » ;
- *djihad* ou *jihad* « guerre sainte » ;
- *El hadj, El hadji* ou *Elhadj* « qui fait le hadj (pèlerinage à la Mecque) » ;
- *tarikh* ou *tarikha* ou *tarika* « histoire » ;
- *ouali (wali), oualiou (waliou)* ou *oualiyou (waliyou)* « homme saint » ;
- *miskine* ou *misquine* « pauvre ».

Par contre, certains mots qui ne présentent pas de particularités phonétiques par rapport au français semblent poser moins de problèmes d'intégration au système :

- *sourate* « verset » ;
- *caftane* « longue tunique à manches locale » ;
- *abbaside* « chef religieux et politique au Fouta théocratique ».

Il arrive que parfois cette intégration soit graphiquement renforcée par la présence des accents français :

- *talibé* « étudiant » ;
- *haké* « péché » ;
- *médine* « ville, banlieue » ;
- *missidé* « village pourvu d'une mosquée importante ».

Grammaticalement, certains emprunts ne sont pas encore tout à fait intégrés puisqu'ils se caractérisent par une hésitation au niveau du genre :

- *le* ou *la jihad,*
- *le* ou *la sourate,*
- *le* ou *la missidé.*

Mais morphologiquement on peut relever deux faits importants :

1) L'agglutination de l'article arabe au mot originel pour former, en français, une nouvelle unité qui n'est plus sentie comme complexe et à laquelle on adjoint l'article français :

- *l'almami (al + imam)* « le commandeur des croyants » ;
- *l'elhadj (el + hadj)* « qui a fait le *hadj* (pèlerinage à la Mecque) » ;
- *l'annassara (al + nassara)* « le chrétien » ;
- *l'alqur'aana (al + qur'aana)* « le Coran ».

Généralement les emprunts de ce type ont transité par les langues guinéennes avant d'être empruntés par le français. Ils sont donc parvenus au français par la voie orale, ce qui explique leur plus grande intégration. En effet, comme le fait remarquer L. Deroy, les emprunts provenant de l'écrit sont ceux qui se transforment (ou s'intègrent) le moins.

2) La formation d'unités lexicales hybrides soit par composition, soit par dérivation :

- *el hadj-commerçant* « personne qui profite du pèlerinage pour faire du commerce » ;
- *el hadj galant* « El hadj qui fait la cour aux femmes » (ce qui, en principe, est interdit par la religion) ;
- *fête de ramadan* « fête marquant la fin du jeûne » ;
- *almami en sommeil* (dans le système d'alternance du pouvoir au Fouta théocratique) « almami ayant épuisé ses deux ans de règne et qui attend que son tour revienne » ;

- *maraboutage* « utilisation du pouvoir du marabout » ;
- *maraboutisme* « croyance en la puissance des marabouts ».

Cette formation d'unités hybrides peut être considérée comme un signe d'intégration morphologique.

Les emprunts d'origine arabe sont donc d'une grande diversité qui n'est peut-être que le reflet de la diversité de leurs sources et des voies par lesquelles ils sont parvenus au français.

Quant aux mots anglais, ils sont également répandus, probablement à cause du commerce anglais précolonial et de la présence de pays anglophones en Afrique de l'Ouest.

La plupart des emprunts à cette langue ont transité aussi par les langues guinéennes :

- *masta* (*master* = maître) « patron, homme riche » ;
- *djindjan* (*ginger* = gingembre) « rafraîchissement à base de gingembre » ;
- *mamy wata (Mamy Water)* « fée des eaux » ;
- *sinapa (sniper)* « espèce de poisson ».

Intégration des emprunts locaux

Les langues guinéennes présentant beaucoup de différences à tous les niveaux de leurs systèmes par rapport au français, la nécessité s'impose, dans beaucoup de cas, d'adapter les mots locaux aux exigences de prononciation et de fonctionnement des mots français en général.

Au niveau phonologique les phonèmes inconnus du système français laissent souvent la place aux phonèmes les plus proches de cette langue du point de vue du mode d'articulation et/ou du point d'articulation. C'est ainsi que :

- les prénasalisées perdent le trait de nasalisation, et :
  - *mb* devient *b* = *mbatoula* → *batoula* (cf. sens plus haut),
  - *nd* devient *d* = *ndantari* → *dantari* (utilisé en géographie pour désigner un genre spécial de terrain au Fouta Djalon) ;
- les glottalisées cèdent la place aux simples occlusives correspondantes :
  - *ɓ* devient *b* = *foulɓe* → *foulbé* « Peuls »,
  - *ɗ* devient *d* = *arɗo* → *ardo* « guide des Peuls » ;
- la fricative prépalatale *X* (kh) devient *k* :
  - *khareman* → *karéman* « paysan récemment arrivé à Conakry ».

Au niveau des voyelles, le trait pertinent de longueur qui n'est pas (ou plus) pertinent en français est rendu par des accents :

- *soobii* → *sôbî* « uniforme adopté par un groupe à l'occasion d'une cérémonie » ;
- *kilee* → *kilé* « travaux de groupe, effectués au profit d'un individu ».

Les accents graves ou aigus sur les *e* sont à placer au niveau de l'intégration graphique :

- *hirdé* « veillée peule » ;
- *boré saré* « somme servant à corrompre ».

Il en va de même du remplacement :

- du *u* (prononcé *ou* en langues guinéennes) par le *ou* :
  - *kura* → *koura (Parinari excelsa)* « fruit du kouratier » ;
  - *dundumba* → *doundoumba* « genre de tam-tam ou de danse ».
  - du *ny* par *gn* : *nyugu* → *gnougou* « feuilles de baobab » ;
- du *k* par *c*, plus conforme aux habitudes graphiques du français où *c* est plus fréquent que *k* :
  - *koura* → *coura*,

- *kola* → *cola,*
- *kora* → *cora.*

Morphologiquement, l'intégration est confirmée par la formation de mots hybrides :

- soit par composition :
- *pagne leppi* « pagne en cotonnade » ;
- *riz-mâfé* « riz à sauce » ;
- *riz à l'arachide* « riz à la sauce d'arachide » ;
- *grand* (ou *petit*) *boubou*, etc.

- soit par dérivation :
- *kouratier (Parivari excelsa)* « arbre qui produit du *koura* » ;
- *kolatier* « arbre qui produit le *kola* » ;
- *bowalisation* « processus qui aboutit à la formation du *bowal* » ;
- *balafonier* « joueur de *balafon* » ;
- *lokoterie* « lieu où on vend de la banane *loko* » ;
- *sylien* « relatif au *syli*, symbole du Parti démocratique de Guinée ».

Grammaticalement, l'intégration en genre des emprunts se fait, en général, au niveau du genre non marqué, à savoir, le masculin. Cela est d'autant plus normal que les langues guinéennes ignorent l'expression grammaticale du genre. Il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que tous les emprunts à ces langues se retrouvent de genre masculin. Néanmoins, par un phénomène inexplicable pour moi, on trouve certains emprunts au féminin : *la cora, la kola, la tabala, la daba, la douga, la mamaya.* Est-ce la terminaison par *a* qui explique le phénomène ? Toujours est-il que ce n'est là qu'une tendance générale puisque j'ai trouvé tous ces mots également utilisés au masculin : *le cora, le cola, le tabala, le daba, le douga, le mamaya.*

Acceptabilité des emprunts

En principe, l'acceptabilité des emprunts se mesure par leur degré d'intégration au système linguistique d'accueil. Mais cette intégration ne constitue qu'un des critères d'acceptabilité, à savoir le critère intralinguistique auquel il faut ajouter les critères extralinguistiques. Parmi les critères extralinguistiques, il faut retenir :

- la dispersion géographique,
- la nécessité de l'emprunt.

Un emprunt, même parfaitement intégré, mais qui n'est pas compris en dehors de la communauté linguistique qui lui a donné naissance, ne peut pas être acceptable.

Au contraire, un emprunt répandu bien au-delà de sa communauté linguistique d'origine est acceptable, même s'il est très peu intégré. Nous avons vu que les emprunts à l'arabe sont très peu intégrés, mais comme ils sont répandus dans toute la sous-région ouest-africaine, leur acceptabilité est évidente.

Me fondant sur la distinction que certains linguistes font entre emprunts superflus et emprunts nécessaires, je dirai que seuls ces derniers sont acceptables.

On sait que le français, comme toute autre langue, fait appel à ses ressources internes pour nommer les réalités étrangères à son domaine. Mais ces ressources internes peuvent se révéler inefficaces ou trop coûteuses devant certaines réalités. Parlant des termes peu répandus, mais difficiles à remplacer, je disais dans ma thèse : « Pour rendre compte des réalités qu'ils désignent en utilisant uniquement le français, plusieurs lignes d'explication

seraient nécessaires. » [3] Voici par exemple ce que donne le mot *coudounden* : « Encore de nos jours, dans certaines zones rurales de la Guinée, le coudounden est utilisé pour le repassage des habits. (C'est un instrument taillé dans un bois assez dur par les forgerons qui lui donnent une forme arrondie à partir du manche. Le tissu à repasser est posé sur le bord d'un mortier renversé pour être frappé au « coudounden » par une ou deux personnes, généralement des jeunes filles ou des femmes) » (extrait d'un texte anonyme), (1991, pp. 128-129).

Le même problème se pose pour les réalités relatives aux croyances traditionnelles comme par exemple le *simoe*, le *komo*, le *nyamou* qui sont à la fois masques, chants, danses initiatiques, fétiches, pratiques occultes, etc. Et tout cela rend les emprunts de ce type nécessaires et donc acceptables, bien qu'ils ne soient pas toujours un modèle d'intégration.

Pour terminer, je dirai que l'emprunt constitue l'un des procédés les plus courants de l'enrichissement du français de Guinée et que l'acceptabilité des termes empruntés dépend de facteurs complexes que je ne pouvais pas épuiser dans le cadre de cette communication.

Références

1. Colin L. (1956). *L'Emprunt linguistique.* Belles Lettres, Paris.
2. Colin J.P. (1986). *Trésor des mots exotiques.* Belin, Paris.
3. Diallo A.M. (1991). *Le Français en contact avec les langues et les réalités guinéennes : conséquences lexicales.* Thèse pour le nouveau doctorat, Paris III.
4. Schmidt J. (1987-1988). Panorama des emprunts à l'anglais dans le français d'Afrique. *ROFCAN* n° 7.
5. Suret-Canale J. (1970). *La République de Guinée.* Éditions sociales.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 193-201.

19

Étude lexicale du français au Togo : une nouvelle approche méthodologique

I. ANZORGE

Centre de recherche du français contemporain, Université de Paris III, France

Présentation générale

L'objet de la communication est de montrer les moyens formels utilisés pour la reprise d'un travail lexicologique effectué dans les années 70 sur le français du Togo d'après une enquête menée par S. Lafage sur l'aire adja-éwé. Il me paraissait important compte tenu du facteur évolution inhérent à toute langue vivante et surtout des nombreux changements qui se sont opérés et sont encore en train de s'opérer en Afrique depuis vingt ans, de reprendre ces données afin de les confronter à celles que j'ai pu recueillir au cours de deux séjours au Togo (1986-1988 et juillet 1990). Il s'agissait toutefois cette fois-ci pour des raisons que j'évoquerai plus loin d'élargir le corpus au Nord-Togo et à d'autres champs sémantiques tels que ceux de la flore, de la faune ou de vocabulaires plus techniques intégrés dans le grand ensemble du français utilisé au Togo.

Notre méthode a dû s'adapter à la technique comparatiste que nous avons choisie comme base de départ. En effet une analyse synchronique dans une telle perspective implique une approche diachronique de l'ensemble des données et c'est ce que j'essayerai de montrer ici à l'aide de quelques exemples tirés de mon corpus.

Une nouvelle analyse synchronique

Un nouveau milieu sociolinguistique

La constitution d'un premier inventaire des particularités lexicales d'un pays donné implique une vision synchronique de l'état d'une langue. Il s'agit tout d'abord de définir un cadre de saisie et de sélection des données. Cette étape bien que constituant une source précieuse ne peut être considérée comme définitive. Une reprise d'un tel travail est indispensable par soucis d'objectivité et de rigueur. Il s'agit tout d'abord de tester à nouveau les données, travail qui s'impose dans n'importe quelle recherche lexicologique. Dans la situation qui était celle du français au Togo, il s'agissait de procéder à une remise à jour des données d'autant plus qu'un certain nombre de facteurs historiques, culturels et politiques se sont modifiés en vingt ans. Pour ne parler que des plus importants, nous évoquerons ici le taux de scolarisation et les bouleversements politiques qui ont une influence capitale dans l'étude des particularités de ce pays.

Bien que le Togo ait intensifié et démocratisé la scolarisation, on constate un taux encore trop important d'enfants non scolarisés et de façon plus générale une chute du taux de scolarisation : 59,9 % en 1975 contre 52,3 % en 1986. Par ailleurs j'ai pu constater lors de mon dernier séjour au Togo que contrairement à la situation évoquée par S. Lafage lors de son enquête, le Nord est une région où le français est très fréquemment utilisé comme véhicule de communication. Cette utilisation d'une langue autre qu'une langue locale dans une zone où une langue véhiculaire existe est d'autant plus intéressante que cette région est l'une des plus touchées par le phénomène de « déscolarisation ». Le français bien que n'étant pas acquis de façon scolaire et pour ainsi dire « obligatoire » est pourtant une des langues véhiculaires de ceux qui y habitent. Ce point est très important, car, si le fait se confirme, cela signifierait que le français ne serait plus seulement utilisé en situation formelle ou dans le cadre d'un emploi, mais à des fins de communication quotidienne.

Nous sommes donc en droit de nous poser la question : qu'est-ce qui peut pousser un Togolais à utiliser le français en tant que langue véhiculaire, compte tenu du fait que la situation sociolinguistique de ce pays est relativement simple en apparence comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest francophone. En effet si l'on prend en compte les langues qui comptent plus de 50 000 locuteurs, en s'appuyant sur le recensement de 1985, on s'aperçoit que le Togo est en fait divisé en deux aires linguistiques : l'éwé et ses dérivés qui dominent la région maritime et celle des plateaux, et le kabiyé qui domine la région centrale et des savanes. Cela explique le choix - non seulement politique - de l'éwé et du kabyié comme langues nationales, ainsi que l'introduction de ces langues dans l'enseignement.

Le climat politique est un facteur très important dans l'étude du français du Togo et de l'Afrique en général. On relève trois grandes périodes politiques et historiques qui correspondent dans notre recherche à trois grands groupes de types de particularités dans notre relevé.

- Les années 70 étaient encore imprégnées de l'époque coloniale. Certaines particularités relevées lors du premier inventaire en sont le reflet.
- Les années 80 seront marquées par la mise en place d'un nouvel appareil politique. Nous trouvons de nombreuses traces de cette restructuration dans le vocabulaire de cette période.
- Enfin tout récemment, le Togo, comme les autres pays d'Afrique, est touché par le vent du multipartisme et des droits de l'homme. Le domaine lexical en est, nous le verrons, très fortement influencé.

Un nouveau corpus

La première phase de mon travail étant d'ordre synchronique, j'ai donc réuni un nouveau corpus. Celui-ci est de deux types :

Un corpus écrit

- copies d'élèves,
- revues locales,
- tracts publicitaires en tout genre,
- polycopiés de cours élaborés par des enseignants,
- lettres de tous types et de tous niveaux,
- ouvrages spécialisés (pharmacopée, flore...),
- œuvres littéraires d'écrivains locaux dont on constate une production plus importante depuis ces deux dernières années,
- *La Nouvelle Marche* 1986-1988 et 1990-1991 (seul quotidien jusqu'en janvier 1990),
- *Atopani Express* et *Forum Hebdo* depuis leur parution (car on a vu naître, en même temps que les idées de droit de l'homme et de multipartisme, la presse privée).

Un corpus oral

Enregistrements de :
- conversations entre locuteurs de tous niveaux,
- débats télévisés en direct ou non, présentation de programmes, informations,
- radio, émissions en tout genre,
- enregistrements dans la rue, au marché...

Les lexies ont été retenues selon les critères et l'approche méthodologique élaborés par l'équipe de IFA. Cependant conformément à mon projet de départ, j'ai tenu à ouvrir davantage mon corpus à des domaines spécialisés.

Les problèmes de définition dans le domaine scientifique

Si l'on se place dans l'optique de l'élaboration future d'un inventaire de la francophonie, il est en effet très important de trouver un consensus commun dans le formidable embrouillamini que représente le vocabulaire de la faune ou de la flore. Comment être sûr de désigner la même plante ou le même animal, alors que l'on sait qu'il existe déjà dans une même aire linguistique plusieurs noms vulgaires pour désigner un animal ou une plante qui n'a qu'un seul nom scientifique. En principe seul ce dernier est valable, encore faut-il le connaître !

Prenons à titre d'exemples les lexies *haricot* et *niébé*. Si l'on analyse les lexies intégrées dans le contexte suivant tiré de la *Nouvelle Marche* : « On range sous cette appellation (les légumineuses) le *haricot* ou le *niébé* ». On se rend compte que l'on se trouve ici en présence de deux particularités lexicales *haricot* et *niébé*. Le premier, *haricot*, existe en français standard, or si l'on se réfère au contexte, il ne reflète pas la même réalité en France et au Togo puisqu'il est ici synonyme de *niébé*.

En fait, le point commun entre la variété que l'on appelle *haricot* en France et *haricot* ou *niébé* en Afrique est que les deux appartiennent à la même catégorie des papilionacées vivrières cultivées. À la première d'origine américaine correspond le nom scientifique de *Phaseoius vulgaris L*, le haricot d'origine ordinaire qui comprend plusieurs espèces, les

haricots blancs (dont on mange les graines), les haricots verts, les flageolets aux graines plus mûres. Le second, ayant comme synonyme le *niébé* est d'origine très controversée. On en a situé les centres d'origine en Inde, en Afrique, voire en Amérique du Sud. En Afrique même, les centres d'origine se situeraient plus précisément en Afrique occidentale et en Éthiopie. Le terme scientifique qui correspond en fait à *niébé* est celui de *Vigna unguiculata L* d'après H. Rachebault. Il existe également un nom scientifique synonyme qui est *Vigna signensis.* On comprend donc facilement pourquoi l'IFA fait correspondre ces deux noms scientifiques à deux espèces de haricots alors qu'il s'agit du même. Il y a tout de même là de quoi perdre son latin !

Le *niébé* est une variété de haricot consommée fraîche, sèche ou en beignet. Les graines peuvent être blanches, blanc rosé, brunes ou rosées, ce qui explique que l'on relève les compositions suivantes : *niébé blanc* et *niébé noir. Niébé* et *haricot* désignent la même *realia* ; la graine. On trouve même la composition *haricot-niébé* : « Le haricot sec est produit partout, la région de Lama-Kara fournit le *haricot-niébé* » [2]. On remarque qu'une préférence est donnée à l'appellation commune de haricot. On entendra plus souvent par exemple *beignet de haricot* que *beignet de niébé.*

On pourrait trouver de nombreux exemples de ce type pour montrer les difficultés que l'on rencontre pour saisir de façon précise des données concernant la faune et la flore.

Intégration d'un vocabulaire plus spécifique à un groupe social

Toujours dans l'optique de l'élaboration d'un inventaire commun à l'ensemble de la francophonie, il convient également de tenir compte de tous les registres de langue utilisés dans un pays donné, ainsi que de la présence d'un certain type de particularités utilisées par un groupe précis de locuteurs, d'où l'utilité d'intégrer dans notre corpus les particularités lexicales relevées dans le milieu estudiantin dont nous ne donnerons ici que les exemples suivants :

- Lorsqu'un étudiant dit : « les nuages sont affichés », il ne s'agit pas d'une constatation d'ordre météorologique, mais bel et bien de l'affichage des étudiants boursiers. Ces *nuages* sont des listes de ces boursiers. Lorsque les étudiants reçoivent l'argent de leur bourse, il est de coutume de dire « qu'il a plu ». Si la bourse a été très conséquente, on dit que l'étudiant qui l'a reçue est très « mouillé » !

Une extension du corpus à l'ensemble du pays

Le travail de S. Lafage ne tenait compte que de la région Sud du Togo, le français n'étant pratiquement pas utilisé dans le Nord au moment de ses recherches. Nous avons vu plus avant que cette situation avait changé, c'est pourquoi j'ai décidé de prendre en compte les particularités du français utilisé dans le Nord en intégrant par exemple :

condi ou *kondi*, (kɔ̃ndi), nom masculin d'origine moba :

1) désigne l'initiation en elle-même « il est allé au kondi »,
2) désigne les initiés eux-mêmes « les condi dansent bien ».

Une nouvelle approche du lexique : l'approche diachronique

Un premier relevé des particularités dans un pays donné permet de juger de la fréquence, du niveau d'emploi d'un mot ainsi que d'autres critères relevant d'une analyse synchronique, mais il est difficile d'être très précis quant à l'évolution possible de ces mots dans une perspective d'avenir. On ne peut émettre que des hypothèses quant à leur durée d'emploi. Ainsi l'IFA note le mot *tribu* dans le sens d'ethnie comme un mot « vieilli ». Le vieillissement d'un terme permet d'émettre l'hypothèse d'une possible disparition. La reprise des données et la confrontation au nouveau corpus permettent d'affirmer que ce terme *tribu* n'est plus du tout usité dans le sens d'ethnie.

L'approche comparatiste que nous avons choisie implique nécessairement une approche diachronique. Nous n'analysons plus seulement le corpus dans son horizontalité mais également dans sa verticalité qui est la comparaison entre deux approches horizontales en synchronie. Une telle approche permet donc de relever une évolution sémantique des particularités déjà relevées dans un corpus antérieur mais également de relever la disparition et l'apparition de nouvelles lexies sur l'axe horizontal.

Les disparitions

Certains mots sont de véritables marqueurs historiques. Utilisés à une époque donnée en raison de conditions culturelles et historiques bien spécifiques, ils n'ont plus lieu d'exister dans une utilisation contemporaine. Tous les termes désignant l'administration coloniale et postcoloniale entrent dans cette catégorie. Ainsi *commandant de cercle, cercle, travail forcé,* ne sont plus employés dans le français quotidien du Togo. On ne peut cependant pas les faire disparaître d'un nouvel inventaire car ils restent des termes employés dans la littérature même récente. On relève la présence de *commandant de cercle* dans le roman de K.M. Agokla, *l'Aube nouvelle,* œuvre pourtant récente car publiée en 1982. « Ils osèrent la comparaison avec la résidence du *commandant de cercle* » (p. 47). Ces mots, dont l'analyse diachronique montre qu'ils ne sont plus utilisés que pour parler d'une situation passée, doivent désormais entrer dans la catégorie des mots utilisés dans un contexte historique. Ils sont les représentants de l'état du français du Togo à un moment donné de son utilisation, et nous ne devons donc pas les faire disparaître d'un nouvel inventaire mais plutôt signaler leur nouvelle valeur.

La disparition de certains mots est également due à l'évolution générale d'un pays. Le terme d'*aviation* en est une preuve frappante. Dans les années 70 *aviation* signifiait « aéroport ». On *allait à l'aviation.* Or on remarque que ce terme est de plus en plus supplanté par celui employé en français standard. Il reste encore quelques vestiges de cet emploi par la présence d'anciens panneaux de signalisation et par le tampon de la poste de l'aéroport qui porte toujours la mention aviation ! On peut cependant remarquer que l'on ne relève aucun autre exemple de ce genre dans les journaux et sa fréquence est très restreinte quant à son utilisation à l'oral. Ce mot bien que n'ayant pas tout à fait disparu doit désormais entrer dans la catégorie des mots « vieillis ».

Certains mots disparaissent en même temps que ce à quoi ils référaient. Le mot *boat* « petite embarcation qui faisait le va-et-vient entre le *warf** et les bateaux ancrés au large pour éviter la barre, transportant marchandises et passagers » n'est plus un mot utilisé car le *warf* « appontement en bois ou en métal, perpendiculaire à la rive en s'avançant dans la mer

au-delà de la barre afin de permettre le transbordement des marchandises et des passagers » n'a même plus lieu d'être depuis la création à Lomé d'un port en eau profonde.

Tous comme ces facteurs historiques, politiques et économiques favorisent la disparition de certaines lexies, ils peuvent également être des déclencheurs de créations lexicales.

Les mots nouveaux

Nous avons évoqué ci-dessus le fait que le changement de l'environnement pouvait entraîner des modifications lexicales. Le système économique évoluant, le commerce évoluant lui aussi, on voit apparaître de nouveaux concepts de vente de type petite restauration. Les *foufouteries* « lieu où l'on mange du foufou » et les *brochetteries* « lieu où l'on mange des brochettes » fleurissent dans la capitale.

Un autre fait qui constitue incontestablement un facteur de création de mots nouveaux est l'évolution de l'appareil politique au Togo. Là, nous pouvons distinguer deux grands moments de l'évolution qui correspondent eux-mêmes à deux types de créations lexicales.

Tout d'abord le remaniement de l'appareil de l'État en 1976 a été la cause de la création de nombreux néologismes. C'est pour commencer l'établissement du *Parti de la nouvelle marche*, appellation donnée à l'orientation politique du parti unique qui a pour but l'union et la libération économique : « Le ministre Edoh a demandé aux apprentis de travailler dans la discipline et le dévouement pour mieux contribuer à l'édification du Togo de la *Nouvelle Marche* » (*Nouvelle Marche,* 03/10/88).

Ce parti unique s'appuie sur l'*animation*, militantisme actif au sein du RPT, qui répartit ses membres en *groupes-choc* ou « groupes d'animation politique chargés d'entraîner la population par ses danses et ses chants, lors des fêtes et des manifestations officielles » [4, p. 173]. On pourrait bien évidemment citer beaucoup d'autres créations de ce type liées à l'instauration du système politique et qui n'avaient donc pas été relevées auparavant.

À partir de 1987, année de la création de la commission des Droits de l'homme et des débuts d'ouverture des pays africains vers le multipartisme, on va voir apparaître une profusion de néologismes. Dès 1990, des journaux libres rédigés en français font leur apparition. Le français sert en quelque sorte de véhicule de cohésion et permet d'éviter sans doute toute accusation de tribalisme par le choix d'une langue locale. Libérés de toute censure, ces journaux l'utilisent comme instrument de communication. Apparaît également - ce qui n'existait pas auparavant dans le journal du parti - un aspect ludique dans cette utilisation du langage. On peut pratiquement affirmer qu'il existe un double langage à travers cette utilisation nouvelle du français.

Ainsi faire une *marche de soutien* « défilé pour soutenir le président dans sa politique » n'est nullement considéré comme péjoratif dans la *Nouvelle Marche*. Dans *Forum hebdo* (journal libre) ces formules servent de base à la création de nouveaux néologismes mais à forte connotation péjorative. « Plus que tout, un seul fait nous a terriblement sapé le moral. C'est d'avoir reconnu grâce au petit écran au premier rang des *marcheurs* et des *souteneurs* de Sokodé certains responsables » (*Forum hebdo*, n° 24, p. 11).

Le mot *griot* par les sens différents qu'il prend au fil des années est très intéressant à analyser. Dans les premiers relevés [4, p. 172], *griot* avait le sens suivant : « Membre de la caste des poètes, musiciens, dépositaires de la tradition orale. C'est lui qui est chargé de chanter les hauts faits des personnages et de leurs ancêtres. »

Dans la *Nouvelle Marche* de 1987 on trouve le contexte suivant : « Il était déjà (le député) selon Maître Agboyibor le messager de la paix. Il peut devenir le messager du pain, *le griot* qui annonce la moisson » qui donne de *griot* une connotation plutôt méliorative.

Si l'on regarde à présent le sens que peut prendre *griot* dans *Forum hebdo* de la même année, on se rend compte que le mot a ici une connotation péjorative. Il désigne les journalistes aux service de l'État qui ne font pas preuve d'objectivité : « Vous classez-vous aussi dans la liste des journalistes. Sachez que vous êtes bel et bien des *griots* pas plus. »

On trouve par ailleurs en 1991 le contexte suivant : « Sans mauvaise fois ni méchanceté, nos responsables et leurs fidèles *griots* se plaisent désormais dans la bouffonnerie dont le théâtre est la cour du roi (...) » (*Forum hebdo*, 22/03/91, p. 7).

Ce qui est intéressant à constater, c'est que non seulement le sens de *griot* s'est métaphorisé mais également que ce sens a servi de base à la création de dérivés comme *griotisme*, qui évoque le fait pour un journaliste ou un artiste de mettre son art au service de l'État et de louer celui-ci à la manière des griots traditionnels. « Il y a d'abord le clan des artistes qui conscients de leur impopularité optent délibérément pour le *griotisme.* » (*Forum hebdo*, 29/03/91, p. 12).

On trouve aussi *grioter* « faire les louanges de quelque chose ou de quelqu'un. » « (...) *Griotisation* « fait de faire la louange de » : « vous avez inauguré l'ère du culte de la personnalité au Togo comme point d'orgue de la *griotisation* du pouvoir (...) » (*Forum hebdo*, n° 22, p. 7).

Il s'agit pour tous les contextes que nous trouvons de louanges du pouvoir ou de la personnalité du président.

On rencontre par ailleurs de plus en plus dans la prose journalistique du Togo, et dans le français d'Afrique en général, des jeux de mots consistant en une réinterprétation humoristique ou polémique des siglaisons. Ainsi RPT, « Rassemblement du peuple togolais », est devenu dans *Forum hebdo* (09/08/91, p. 15) « Ramassis de politi-chiens tarés ». Cette resémantisation satirique des sigles s'accompagne souvent de création lexicale à partir du nouveau sens du sigle.

Erpétiste : 1) adj.- du RPT. « Qu'il se l'enfoncent bien dans le crâne de zinjanthrope, ces petits fourbes *erpétistes,* que rien n'arrêtera le train de la démocratie. » (*Forum hebdo*, 18/10/91, p. 5). 2) n.m- désigne un fidèle au RPT. « C'est à croire que nos frères militaires fidèles aux *erpétistes* n'ont plus que des pierres à la place du cœur. » (*Forum hebdo*, 01/03/91).

Le RPT et son nouveau sens ayant une connotation péjorative et ironique, il paraît clair ici que la création effectuée à partir de la resémantisation du sigle comporte elle-même les mêmes connotations. Toutes les apparitions de ce mot ont toutefois été relevées dans les journaux d'opposition, ce qui limite la portée du phénomène de lexicalisation.

Outre des créations on relève des néologismes issus de jeux de mots. Nous avions donné plus avant le sens premier du syntagme *groupe-choc*. On trouve dans *Forum hebdo* (08/04/91, p. 13) : « (.) toi mon frère, toi ma sœur, du *groupe choc-chèque* (.) » Le jeu de mot qui est aussi un jeu phonique fait référence aux sommes versées aux groupes en contrepartie de leur *animation* (déjà citée).

Outre l'aspect ludique nouveau du français utilisé par les journalistes lié au contenu souvent polémique des articles on relève la présence d'une page particulière de *Forum hebdo* réservée aux « Carnet de Komiti Danyito », qui reprend quelque peu le type de vocabulaire utilisé dans la « chronique de Moussa » dans *Ivoire dimanche* (hebdomadaire ivoirien). Les personnages se ressemblent d'ailleurs beaucoup. Tout comme Moussa, K. Danyito est un paysan et tout comme lui, il donne un avis sur tous les événements de la semaine. Il utilise un français calqué sur le français oral :

« Ah moi aussi je n'ai pas cru mais il paraît que les militaires et les gendarmes face aux policiers c'est *s'en fout la mort* ! » (*Forum hebdo*, 08/03/91, p. 13).

« Quand il y en a beaucoup *quelque chose*, on ne cherche pas trop mon vieux ! » (*Forum hebdo*, n° 36, p. 14).

« (.) il a porté plainte car à son passage il a le vertige *(la figure lui tourne quoi)* » (*Forum hebdo*, 08/03/91, p. 14).

On retrouve par ailleurs ce même esprit dans un journal qui paraît depuis le mois de février, *La Parole*, journal qui est l'équivalent actuel au Togo du *Canard enchaîné*. Tout comme *Forum hebdo, La Parole* est un journal qui défend le droit de parole tel que son titre le suggère, et les droits de l'homme en général. L'un et l'autre sont écrits en français et utilisent des néologismes attestés dans le langage courant du français du Togo. Le verbe *gourdiner* en est un exemple. L'histoire politique de ce pays a été pour le moins bouleversée ces derniers mois, ce qui a donné naissance à des termes très employés actuellement.

« On *gourdine* de nuit comme de jour aux frais du royaume. » (*La Parole*, n° 16).

« Qu'on tape sur la table, qu'on flèche, qu'on *gourdine*, la conférence aura lieu. » (*Forum hebdo*, 19/05/91).

Ce néologisme est dérivé du mot *gourdin*, arme utilisée par l'armée pour disperser les manifestants lors des émeutes. Les soldats eux-mêmes sont appelés *gourdiniers*. Ce terme possède par ailleurs son féminin : « Il n'a pas dit aussi si elles vont être femmes-militaires Kpayo ; c'est-à-dire des *gourdineuses*. » (*Forum hebdo*, 009/08/91, p. 14).

Ces journaux sont donc non seulement de véritables viviers de néologismes, mais ils sont également le reflet d'un désir de dépassement de la fonction utilitaire de communication. Nous avons pu le vérifier au travers des différents exemples de jeux de mots que nous avons trouvés.

Conclusion

Doit-on conclure que le français du Togo devient véritablement un instrument de communication malgré la présence dans le pays de deux langues véhiculaires locales ? Une analyse comparative et diachronique nous a déjà permis d'identifier des signes de changements qui se sont opérés au sein du lexique du français du Togo et également de pouvoir dater les apparitions et les disparitions des particularités. En 1988, la classification des particularités lexicales effectuée au sein du DEA nous portait à croire que nous nous trouvions dans une situation d'interlangue. Ce qui apparaissait alors était l'insécurité linguistique exprimée par les changements de niveaux de langue, les extensions de sens, les compositions et les emprunts, ces deux derniers étant très ambigus car également témoins d'une pidginisation de la langue.

Trois années plus tard cette manifestation d'insécurité linguistique semble être sur le point d'être remise en cause. Le français ne joue plus seulement un rôle utilitaire, mais semble être en passe de devenir une langue véhiculaire qui aurait pour fonction d'assurer la cohésion nationale dans un pays troublé par des problèmes de tribalisme. Cela nous est confirmé par la présence de textes pastiches rédigés dans un français fortement pidginisé rappelant dans une large mesure les textes humoristiques écrits en français de Moussa en Côte-d'Ivoire.

Il faut attendre quelques années encore avant de pouvoir juger véritablement de ces bouleversements linguistiques, mais nous avons pu voir ensemble les périodes qui ont favorisé ces changements. La prise en compte du paramètre « diachronie » dans l'étude lexicologique permettrait à plus longue échéance d'élaborer un inventaire qui tiendrait compte de la porté historique du français utilisé en Afrique.

Références

1. Anzorge I. (1988). *Le Parler du Togo d'aujourd'hui, étude lexicale,* Mémoire de DEA sous la direction de S. Lafage, Université de Paris III.
2. Attignon K. (1979). *Géographie du Togo*, EDICEF, p. 25.
3. ACCT (1986). Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques au Togo. *Médecine traditionnelle et pharmacopée.*
4. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire,* EDICEF/AUPELF, Paris.
5. Lafage S. Le dictionnaire des particularités lexicales du français au Togo et au Dahomey. Présentation et commentaires. *Annales de l'Université d'Abidjan, série linguistique.*
6. Lafage S. (1985). *Français écrit et parlé en pays éwé* (Sud Togo). SELAF, Paris.
7. Lafage S. (1990). Métaboles et changement lexical du français en contexte africain. In : *Visage du français, variétés lexicales de l'espace francophone,* Paris.
8. (1989). *Les Légumineuses vivrières tropicales.* Maisonneuve et Larose, Paris.
9. Mejri S. (1990). Néologie et variété lexicale. In : *Visages du français, variétés lexicales de l'espace francophone,* Paris.
10. *Néologie lexicale 2.* Français, déc. 1987.
11. Queffelec J.M. (1982). Pour une perspective diachronique et étymologique du dictionnaire du français d'Afrique noire. *Bulletin de l'Observatoire de français contemporain en Afrique noire,* n° 3.

Journaux

La Nouvelle Marche : 1986-1988 et 1990-1991.
Forum hebdo : 1990-1991.
La Parole : n° 16.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 203-212.

20

Chogobit et/ou *Gros mots* : quelques remarques sur la norme et le lexique du français au Burkina Faso

A. BATIANA

Département de linguistique, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Le Burkina Faso fait partie des pays francophones. Ici, le français a un statut officiel. Il est d'ailleurs la seule langue à jouir de ce statut malgré la multitude de langues nationales (60 langues) qui lui disputent le champ communicatif.

Malgré le nombre peu élevé de ses locuteurs (20 % environ de Burkinabé savent lire et écrire le français), le français est devenu aujourd'hui une langue véhiculaire à côté du moore et du jula qui sont les principales langues nationales qui assurent la communication inter-ethnique. On note cependant que le français est pour l'essentiel un véhiculaire urbain [1] avec deux pôles distincts : le français à norme scolaire et le français basilectal parlé par les non-scolarisés.

On le sait, lorsqu'une langue s'étend très loin de son aire d'origine et qu'elle devient un instrument de communication auquel sont dévolues des valeurs aussi bien officielles que sociales, elle suscite du même coup un engouement chez les membres de sa communauté d'adoption. En effet, le français est perçu encore aujourd'hui comme une langue prestigieuse malgré le constat de G. Prignitz [6] qui dit que : « Le français a beaucoup progressé par rapport à des observations il y a cinq ans ; il est maintenant possible à Ouagadougou d'obtenir, en français, un renseignement d'une femme ou d'un enfant alors qu'il eût été préférable naguère de s'adresser à un homme de vingt à vingt-cinq ans. » Le français est la langue du savoir scientifique, c'est aussi la langue du modernisme. Il est enfin un marche-pied vers l'emploi. Pour toute proposition de travail, la pratique du français constitue un critère de choix et cela quel que soit l'emploi. Ainsi, un cuisinier, un employé de maison ou même un gardien trouvent difficilement un employeur s'ils ne parlent pas un tant soit peu le français.

C'est dire que le français est au Burkina Faso un moyen d'émancipation et d'épanouissement individuels.

C'est pourquoi on note un brusque engouement pour l'apprentissage de cette langue. On tiendra pour preuve le taux de scolarisation qui a doublé en une dizaine d'années. Cette frénésie pour l'acquisition de cette langue chez les Burkinabé, on s'en doute, ne va pas sans quelques écarts par rapport à la norme originaire de la langue française. Le phénomène le plus connu et le plus élémentaire est l'appropriation définie comme l'usage individuel, groupusculaire et/ou local d'une langue.

Notre attention va ici porter volontairement sur l'appréciation qu'ont les Burkinabé de la manière dont il faut parler le français. En effet, *chogobiter,* autrement dit, parler comme un Français ou encore avoir l'« accent français » est perçu par les Ouagalais comme indécent, comme un manque de modestie ou tout simplement comme une volonté de son auteur de s'identifier au « blanc », ce qui l'éloignerait du même coup des autres Burkinabé.

La première partie de notre problématique consiste à rechercher les aspects linguistiques du *chogobit* et les fondements sociologiques du jugement négatif porté à cette manière de parler le français.

D'autre part, il n'y a pas que l'élocution qui est jugée, il y a également le lexique qui fait l'objet de critique. En effet, il n'est pas rare de voir reprocher à quelqu'un l'usage de « gros mots ». Cette expression ne signifie ici nullement des mots indécents ou des expressions obscènes, mais désignerait plutôt des mots ou des expressions jugés savantes ou pédantes en fonction des variables connexes de la situation de communication. La deuxième partie de notre observation va porter sur les caractéristiques, les conditions qui font qu'un lexème donné est indexé comme « gros mot » et qui le juge comme tel.

Notre enquête s'est faite de deux façons. La première phrase qui a concerné le *chogobit* a été menée auprès de douze étudiants dont deux reconnus par leurs camarades de classe comme *chogobitants*. Nous les avons soumis individuellement à une enquête semi-directive qui avait plus la forme d'une discussion que d'un questionnaire. Les occupations des uns et des autres en fin d'année ne nous ont pas permis d'élargir notre échantillon. Cependant, la concordance des réponses de nos différents informateurs nous rassure quant à la représentativité de celui-ci. En ce qui concerne les « gros mots », nous avons procédé différemment. L'enquête semi-directive et l'observation *in situ* ont été nos méthodes d'approche. Compte tenu des différentes variétés de français issues des diverses couches sociales, l'enquête à touché une douzaine de personnes aux origines sociales variées.

Les marques linguistiques du *chogobit*

D'une manière générale, lorsqu'on demande à un informateur à quoi il reconnaît le *chogobit*, il répond presque invariablement qu'il s'agit de l'« accent français » sans autre forme d'explication. À la question qu'est-ce que l'« accent français » ? La réponse est également invariable. « L'accent, c'est la prononciation, c'est la manière de prononcer les mots par les Français. »

Comme on peut le constater, le *chogobit* est à la fois un phénomène prosodique et phonétique.

Au niveau de la prosodie, les informateurs relèvent essentiellement des procédés intonatifs. Voici ce qu'a dit un étudiant : « La personne qui *chogobite* parle d'une voix monocorde sans élever la voix, tandis que nous (entendez ceux qui ne *chogobitent* pas) nous par-

lons fort. » *A priori*, ce jugement est très subjectif car le fait de parler fort n'est pas lié à la langue en tant que système mais à nombre de facteurs qui vont de l'individu à la situation de communication en passant par l'objet de communication. En effet, un Français en colère s'entend à des distances alors qu'un Mossi qui annonce un décès est presque inaudible.

Cependant l'affirmation de notre informateur a un fondement quand on considère le phénomène prosodique dans des dimensions beaucoup plus larges. Au Burkina Faso, à l'exception du fulfulde, langue de Peulh du groupe ouest-atlantique selon la classification de D. Westermann [8], toutes les autres langues nationales sont des langues à tons. Le français qui n'est pas une langue à tons donne une impression de monotonie à un auditeur dont l'oreille est sensible à la hauteur mélodique des syllabes dans sa langue. Aussi les locuteurs francophones du Burkina Faso ont-ils tendance à produire des syllabes intonées lorsqu'ils parlent français. Voici quelques exemples pris dans le discours d'étudiants.

\ /
- pardon ! est réalisé [pardɔ̰]

\ / / \ / / / / / /
[lə suʒɛ də lɛgzamɛ̰ etɛ difisil]
« le sujet de l'examen était difficile »

\ / / \ / \ / /
[ʒə swi arive a̰ rətar sə matɛ̰]
« je suis arrivé en retard ce matin »

\ / \ /
[ty vjɛ̰ sə swar ?]
« tu viens ce soir ? »

\ / / / / / /
[il vɔ̰ rəvənir lane proʃɛn]
« ils vont revenir l'année prochaine »

NB [/] ton montant
[\ ] ton descendant
[ ] ton moyen ou neutre

Bien entendu, tout cela est empirique car le fondement de ce jugement vient de la perception auditive. Il aurait fallu disposer d'une logistique permettant de mesurer l'intensité de la hauteur mélodique pour être fixé. L'approfondissement de cette recherche devra tenir compte de cet aspect. En attendant, nous retiendrons l'hypothèse empirique qui est du reste à prendre en compte car elle émane du sentiment qu'ont les locuteurs du français au Burkina Faso.

Si l'on doit commenter les exemples ci-dessus, il faut commencer par observer que ce mode d'élocution est celui que l'on rencontre dans la pratique quotidienne de la plupart des Burkinabé. La remarque est importante car on peut rencontrer un parler semblable chez des Français mais dans des situations particulières de communication, notamment par un choix stylistique opéré par le locuteur qui cherche à produire des effets particuliers sur son auditoire (au théâtre par exemple).

La deuxième remarque importante qu'on peut faire est que la variation tonale sur les syllabes des mots français est arbitraire. En effet, elle n'est pas calquée sur le système tonal d'une langue burkinabé. On aurait pu s'attendre à ce que l'une des langues majoritaires au Burkina Faso comme le moore ou le jula impose son système tonal mais il n'en est rien. En effet, les informateurs constituant notre échantillon, qui est relativement hétérogène au plan ethnique et linguistique (4 Mossi, 2 Jula, 1 Gouronsi, 1 Bisa, 2 Samo, 1 Bobo et 1 Gourmantche), ont réalisé ces énoncés de façon presque identique, les seules différences

se situant au niveau de la prononciation de certains sons tels que le [ə] réalisé [ø] par les Mossi, le Gourmantche et le Bisa ; le [ʒ] réalisé [z] par deux Mossi. Le point commun de ces informateurs est qu'ils parlent tous des langues à tons. Tout se passe comme si un consensus s'était fait autour de la hauteur mélodique dans les énoncés en français. Il y aurait donc une norme tonale du français au Burkina Faso.

Bien entendu, cette norme n'est pas la seule ni la plus importante à caractériser le parler des Burkinabé. En effet, lorsqu'on demande à un informateur de *chogobiter*, c'est-à-dire d'imiter la manière de parler des Français, c'est presque instinctivement, il cherche à modifier le volume de son appareil phonatoire et insiste sur les vibrantes :

exemples : Paris est réalisé [paʀi]
France est réalisé [fʀa̰:s]

Pour la totalité de nos informateurs, un locuteur qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui réalise systématiquement une vibrante uvulaire là où les locuteurs nationaux réalisent une vibrante roulée [r]. Par ailleurs, l'origine du mot *chogobit* viendrait de l'impression qu'ont les Burkinabé que les Français réalisent beaucoup de [ʃ] dans leur prononciation avec une voix relativement grave. L'exemple couramment cité est : [ʃɛPa] pour « je ne sais pas ».

Le *chogobit* se relève également au niveau des voyelles. Sept informateurs ont affirmé que ceux qui *chogobitent* réalisent une voyelle basse postérieure non arrondie [ɑ] là où le commun prononce une voyelle basse antérieure [a].

Exemple : « là » est réalisé [lɑ] par les *chogobitants* alors que les autres prononcent [la].

Six d'entre eux ont relevé l'élision ou la prononciation d'une voyelle centrale neutre [ə] dans certains mots où les locuteurs *non chogobitants* réalisent [e].

Exemples cités :

	chogobit	*non chogobit*
boulangerie	[bula̰ʒʀi] [bula̰ʒəʀi]	[bula̰ʒeri]
pâtisserie	[patisʀi] [patisəʀi]	[patiseri]
petite	[ptit] [pətit]	[petit]

En dehors de ces sons aucun autre n'a été cité par les informateurs. Un rapide parcours des travaux de description des langues nous a montré qu'à l'exception du lyele, qui a la voyelle centrale neutre [ə] au plan phonétique, aucune langue burkinabé ne possède ces sons. Cela expliquerait pourquoi ils ne passent pas inaperçus, et constituent un indice de discrimination pour la majorité des locuteurs francophones burkinabé qui les remplacent par des sons proches qui leur sont familiers.

Aussi dérisoire que cela puisse paraître, les marques linguistiques du *chogobit* se résumeraient à la réalisation par un locuteur francophone de ces quatre sons et en l'absence de marques tonales sur les syllabes. *Chogobiter* ou parler comme un Français ne présenterait aucun intérêt si un jugement sociologique n'accompagnait ce mode de parler. *Chogobiter* en outre, c'est poser un acte social. Il s'agit pour nous de rechercher les fondements sociologiques de la critique faite aux utilisateurs de ce mode de parler.

Fondements sociologiques du *chogobit*

Comme nous l'avons dit tout au début de ce travail, parler à la manière des Français suscite des réactions parmi les locuteurs francophones burkinabé. Ces réactions vont de la simple dérision au rejet. Le phénomène est si général qu'il nous est apparu important de chercher à comprendre pourquoi un locuteur francophone burkinabé n'aurait pas le droit d'avoir la même diction qu'un Français parlant français alors qu'il apparaît normal et même valorisant pour un Burkinabé de parler correctement (prononciation identique) l'anglais ou l'allemand. De la même manière pourquoi rigole-t-on lorsqu'un Gourounsi par exemple parle moore non pas comme les Mossi mais avec un « accent gourounsi » ?

Lorsqu'on demande aux informateurs pourquoi on juge négativement un locuteur francophone qui *chogobite*, les réponses sont quasi identiques. « Celui qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui veut dire qu'il est au-dessus des autres ; qui veut s'assimiler au blanc. »

Il ressort de ces affirmations que parler comme un Français est un comportement social qui éloigne son auteur des siens. Il l'en éloigne parce qu'il se distingue par son parler qui le rapproche plus des « blancs ».

Les fondements de ce jugement de valeur résident dans plusieurs facteurs. Le premier facteur est le mode d'acquisition du français. Le français est objet et moyen d'enseignement au Burkina Faso. La plupart des francophones burkinabé sont passés par l'école. Au primaire, l'enfant apprend à parler le français en répétant les sons, les mots puis les phrases après l'instituteur. C'est dire donc que l'enfant apprend d'après la prononciation de son maître tout comme il a appris à parler sa langue maternelle en écoutant ses parents parler. Le maître représente donc la norme, alors qu'on sait que les instituteurs n'ont généralement que le BEPC (niveau 3° du secondaire), ce qui veut dire qu'ils n'ont pas eu la possibilité d'être en contact avec des Français, notamment en allant en France comme c'est le cas pour la plupart des cadres supérieurs. Le français qu'ils parlent et qu'ils enseignent aux élèves est celui qui est issu de l'habitus verbal local. On comprend mal ou on accepte mal qu'un Burkinabé puisse, dans ces conditions d'apprentissage, parler non pas seulement différemment des autres Burkinabé mais comme les Français. C'est une façon de montrer qu'on est allé plus loin que les autres.

Le deuxième facteur tient au statut de la langue française. Langue du colonisateur, elle est encore aujourd'hui la seule langue officielle du pays. C'est donc à elle que sont rattachées toutes les fonctions et les valeurs sociales importantes. Cela a pour conséquence une situation de conflit entre le français et les langues nationales, que Fishman [2] a caractérisé de diglossie. En effet, le français occupe le champ communicatif officiel en confinant les autres langues à la communication intracommunautaire et interscolaire (pour le moore et le jula). De plus, le taux de scolarisation étant bas (30 % à peine) peu de Burkinabé ont eu la chance d'aller à l'école pour apprendre le français. C'est dire donc que parler français, c'est déjà afficher son appartenance à un groupe social, celui des élites car, comme l'ont dit G. Manessy et P. Wald [5, p. 9] « le français est une langue dominante et surtout naturalisée dans ses fonctions de domination ». Cela constitue déjà une différenciation sociale. Si en plus de cela, un locuteur outrepasse l'habitus verbal né d'une convention sociale tacite, pour adopter l'habitus verbal exogène, cela constitue une double différenciation. Cela signifierait que son auteur est coupable de vouloir marquer une distance entre lui et le groupe des francophones. La réaction quasi hostile de ces derniers a pour but de décourager les auteurs de ce mode de parler afin de préserver une unité du groupe car le risque est grand de voir se dessiner une catégorie sociale sur la base d'un parler qui serait plus valorisant parce qu'il s'assimile au français parlé en France. Cela pourrait créer un sentiment de fus-

tration chez les autres locuteurs qui étaient déjà heureux de se sentir locuteurs « légitimes » parce qu'ils parlent un français standard.

Enfin, on peut signaler le caractère militant de l'hostilité de ce jugement. Pour certains intellectuels, la colonisation française a engendré beaucoup de maux en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier. Ils tolèrent le français en tant que moyen indispensable pour la communication intercommunautaire et internationale, mais sont allergiques à toute pratique verbale qui pourrait évoquer une assimilation au peuple colonisateur. C'est ce qu'a voulu signifier un informateur en disant : « Quelqu'un qui *chogobite*, c'est quelqu'un qui veut se prendre pour un blanc. »

Quant aux victimes de cette discrimination, c'est généralement des personnes qui ont séjourné assez longtemps en France ou qui vivent dans un milieu où le français est parlé de cette façon. Elles déclarent n'être pas conscientes de la particularité de leur parler. Selon ces locuteurs, on leur prêterait de fausses intentions car ils ne se sentent pas supérieurs aux autres pas plus qu'ils ne sont assimilés.

Les « gros mots »

L'autre aspect de la norme du français au Burkina Faso concerne le lexique. En effet, il n'y a pas que la façon de parler cette langue qui est sujette à critiques, l'utilisation du lexique peut provoquer un sentiment similaire à celui du *chogobit*. De même qu'on peut reprocher à un locuteur de *chogobiter*, de même on peut lui faire reproche d'employer des « gros mots ».

Que faut-il entendre par « gros mots » ? Pour paraphraser les sémanticiens, nous dirons que les mots n'ont de sens que ce celui qu'on leur donne. Au Burkina Faso, un « gros mot » n'est pas un mot qui recèle de la vulgarité, de l'indécence ou de l'obscénité, mais, ainsi que l'a défini un collègue enseignant, « c'est un mot qui apparaît ronflant ou pédant ».

C'est dire que la signification de l'expression « gros mot » est différente au Burkina Faso de celle qu'on lui donne généralement en France.

Comme nous l'avons dit plus haut, nos informateurs proviennent des différentes composantes sociales de la ville de Ouagadougou. Il s'agit d'un militaire (caporal), d'un mécanicien de petits engins, d'un menuisier, d'une couturière, de deux professeurs d'université et de six étudiants.

Pour ce qui est du militaire, du mécanicien, du menuisier et de la couturière, nous leur avons demandé s'ils savaient ce que c'était qu'un « gros mot » et de nous donner des exemples. Quant aux étudiants et aux professeurs, nous avons également posé les mêmes questions mais en plus nous leur avons soumis un texte tiré du n° 001 de *Voix plurielle* (le journal du Groupe des démocrates révolutionnaires (GDR), un des partis politiques au Burkina Faso). Le choix de ce journal vient du fait que ce sont nos informateurs mêmes qui l'ont cité en exemple. Il s'agissait donc pour nos huit informateurs de souligner dans les différents textes ce qui apparaissait comme étant des « gros mots ».

Définitions du « gros mot »

Si les définitions sont différentes dans leur formulation, elles disent cependant la même chose. Ainsi, que ce soit pour le militaire, le mécanicien, le menuisier ou la couturière, celui

qui emploie des « gros mots » est quelqu'un qui utilise des mots qu'on ne comprend pas parce qu'on ne les a jamais entendus. Pour les étudiants et les professeurs, le « gros mot » est un mot ou une expression « ronflante » inadaptée à la situation et aux interlocuteurs.

Ainsi *exigeant* dans la phrase « la vie militaire est exigeante » est un « gros mot » pour notre caporal ; « votre modèle est un peu rustre » : le mot *rustre* est un « gros mot » pour la couturière. Ou encore le mot *esthétique* est un « gros mot » pour le mécanicien dans la phrase « votre réparation n'est pas du tout esthétique ».

Quant aux étudiants, ils ont relevé 21 « gros mots » dans un texte de 41 lignes. On retiendra les mots *stigmatiser, consensuel, joutes* (électorales), *logorrhées* (démagogiques), *pérenniser, quarteron* (de citadins), *incurie* (politique), *stratagèmes...*

Les deux professeurs pour le même texte ont souligné les mots suivants : *logorrhées* (démagogiques), *quarteron, incurie, subside* (occulte), *fossile* (politique).

Il y a deux remarques essentielles à faire concernant les « gros mots ». Premièrement, il n'existe pas un consensus général autour du « gros mot ». Ce qui est « gros mot » pour telle couche sociale ou pour tel individu n'est pas forcément tel pour un autre. L'appréciation de la « grosseur » du mot est fonction de la compétence qu'a l'interlocuteur de la langue française. En effet, les différentes variétés de la langue française au Burkina Faso qui vont du français standard au français basilectal relèvent du mode d'acquisition de celles-ci. Il y a l'acquisition scolaire qui se réfère à la norme académique, l'acquisition extra-scolaire ou encore l'acquisition « sur le tas ». En ce qui concerne les locuteurs scolarisés, leur compétence en français, notamment leur connaissance du lexique, est proportionnelle à leur niveau de scolarisation et à leur activité professionnelle. Quant aux locuteurs qui ont appris le français dans la rue, leur vocabulaire est généralement fonctionnel.

Deuxième remarque : « gros mot » n'existe pas hors situation. En effet, lorsqu'on demande à un informateur de produire un « gros mot », il donne instinctivement un énoncé dans lequel apparaît le « gros mot ». Cela s'explique par le fait que c'est le contexte ou la situation qui donne au lexème son caractère « gros » ou pas. Ce qui veut dire que l'aspect savant ou pédant d'un lexème résulte de procédés psycholinguistiques : il existerait des caractéristiques ou des conditions objectives et subjectives pour qu'un mot soit considéré comme « gros ».

Caractéristiques du « gros mot »

Esthétique est un « gros mot » pour le mécanicien mais pas pour les étudiants ni les professeurs ; *arrogance* l'est pour le caporal de l'armée et non pour les intellectuels ; *consensuel* est un « gros mot » pour les étudiants et sans doute pour les deux premiers mais pas pour les professeurs qui ne l'ont pas retenu. Dans la même logique le terme *phonologie* peut paraître « gros » pour le professeur de mathématiques mais pas pour le linguiste ni pour l'étudiant inscrit en première année de linguistique.

Cela montre que le mot est « gros » lorsqu'il ne fait pas partie du vocabulaire usuel de l'auditeur ou que sa fréquence d'utilisation est très faible. Cela est d'autant plus justifié que des mots tels que *dégagement, conjoncture, opportunisme* et autres mots en *-isme*, ou des expressions du genre *faire l'économie de, par rapport à, (protester) avec la dernière énergie, tant et si bien que, à telle enseigne que,* etc., qui relèvent généralement de jargons techniques ou du style châtié, passent au Burkina Faso, tout au moins pour les locuteurs francophones, pour des mots ou des expressions familiers à cause des discours révolutionnaires

de ces dernières années qui ont contribué à les vulgariser. On peut donc penser que l'appréciation du lexique procède de l'insécurité linguistique éprouvée par l'auditeur face à la variété de langue utilisée par le locuteur.

L'origine de ce sentiment chez l'auditeur provient certes de sa compétence qui est elle-même fonction du mode et du degré d'acquisition de la langue française, mais surtout de l'attitude langagière du locuteur. En effet, compte tenu de la multiplicité des variétés du français au Burkina Faso et au regard des valeurs sociales liées à l'une ou l'autre des variétés, l'utilisation délibérée de termes rares ou « gros mots », pour certains locuteurs, constitue des traits investis d'une signification sociale qui peut varier en fonction de l'auditeur.

Lorsque cet étudiant écrit dans sa copie la phrase suivante : « l'éminence des faits évoqués nous impose (...) » le professeur qui corrige la copie relève le terme *éminence* comme un « gros mot », non pas parce qu'il ignore sa signification mais parce que l'inadéquation du terme par rapport au contexte est interprétée comme une volonté de faire étalage de sa compétence en français ou de défier le lecteur.

Mais lorsque le mécanicien tient le mot *esthétique* dans la phrase, « votre réparation n'est pas esthétique » pour « gros », il l'interprète non seulement comme un indice d'une catégorie sociale supérieure à la sienne, mais aussi comme du pédantisme dans la mesure où son client sait bien ou devrait savoir que ce mot ne fait pas partie de son vocabulaire. En somme pour le mécanicien, son client veut marquer la distance sociale qui les sépare en recherchant délibérément des mots compliqués pour lui. « Il pouvait utiliser le mot *joli* ou *beau* puisque ce sont ces termes-là qu'il a utilisés quand je lui ai dit que je ne comprenais pas », a ajouté le mécanicien.

L'utilisation de termes rares ou « gros mots » comme stratégies de communication se rencontre chez les locuteurs de toutes les couches sociales et dans toutes les variétés de la langue française. Cependant il semble que la réaction n'est pas la même pour tous les locuteurs. Lorsqu'il s'agit des locuteurs « légitimes » de la langue française, composés essentiellement de l'élite intellectuelle, l'attitude est à la tolérance. En effet, leur statut de cadres supérieurs leur confère cette légitimité puisqu'ils sont les tenants locaux de la norme.

En ce qui concerne les locuteurs « non légitimes » des couches sociales basses, la réaction est à la dérision car c'est parmi ces locuteurs que le phénomène est le plus important. La raison en est que ces gens ont plus conscience de la valeur sociale du français ou du moins des avantages sociaux liés à la pratique du français que les premiers. C'est également parmi ces locuteurs que l'insécurité linguistique, la peur d'être catégorisé, de ne pas passer pour ce qu'on voudrait, est la plus forte. Aussi emploient-ils souvent des « gros mots » afin « d'éblouir » leur interlocuteur même si le mot est hors propos. On retrouve là le principe général posé par W. Labov [3] qui affirme que chaque fois qu'un dialecte réputé « inférieur » se trouve au contact d'un dialecte « supérieur », tout locuteur du premier placé dans une situation où il a quelque raison de surveiller son langage produit de façon imprévisible des formes correctes, voire trop correctes, c'est-à-dire aussi conformes que possible à ce qu'il croit être le bon usage. Le même phénomène est signalé par Wald et Manessy [5] « ce qui importe ici est que le sujet parlant ait ou non le sentiment d'employer une forme fautive de la langue et qu'il attache plus de prix à la bonne tenue de ses énoncés qu'à l'intelligibilité de leur contenu... » Cela est d'autant plus vrai que même des termes argotiques peuvent être diffusés par snobisme comme de « gros mots ». C'est ainsi que nous avons relevé dans le vocabulaire d'un petit marchand de cigarettes sur le campus les lexies telles que *pecquer* « toucher la bourse » (de *pec* « pécule ») ; *carrierer* « étudier » ; *tibiasser* « marcher à pied » ; *bringue* « danse ». Pour ce locuteur l'emploi de ces mots est légitimé par le fait qu'ils sont dits par des étudiants.

La production de « gros mots » procède également de ce que S. Lafage [4] appelle l'hypergénéralisation. En effet, cette catégorie de locuteurs exploite de façon abusive des paradigmes de généralisation. Cela aboutit à la création de mots tels que *manièrement* « de manière » sur le même principe qui permet d'obtenir « doucement » à partir de l'ajectif « douce », ou encore *imperçable* « qui ne peut être percé » comme *impénétrable* de l'adjectif « pénétrable ».

La recherche de « gros mots » conduit également à nombre d'impropriétés sémantiques du genre : *s'échauffer pour une fille* « être amoureux d'une fille », *un pneu malade* « un pneu usagé ». C'est l'ignorance des connotations délimitant le champ sémantique respectif des vocables tenus pour synonymes qui en est l'explication.

On peut donc dire que si le « gros mot » fait l'objet d'une sanction sociale, c'est tout d'abord parce qu'il est au regard de la norme, fautif de par son inadaptation à la situation et à l'interlocuteur. C'est aussi parce qu'il est ressenti comme un procédé psycholinguistique dans le but de se mettre en valeur en suscitant chez l'auditeur un sentiment d'indisposition lors de l'interaction.

Conclusion

À la fin de la présente analyse, deux remarques peuvent être faites qui témoignent de l'appropriation du français au Burkina Faso.

La première concerne le français parlé qui fait l'objet d'un consensus social autour d'un habitus verbal où les procédés intonatifs et phonétiques jouent un rôle déterminant. Toute violation de ces conventions est ressentie comme un geste d'autovalorisation de son auteur et sanctionnée comme telle.

Quant à la deuxième remarque, elle porte sur le lexique tant à l'oral qu'à l'écrit. Le « gros mot » est un couteau à double tranchant. Pour l'auditeur, le « gros mot » est un acte qui le brime pour la simple raison qu'il constitue un refus de lui reconnaître sa légitimité de locuteur francophone. Du côté de l'énonciateur, l'utilisation de « gros mots » correspond à la revendication d'une légitimité que son statut social seul ne suffit pas à lui donner.

Enfin, au-delà du *chogobit* et des « gros mots », c'est le problème même de la délimitation du corpus et des registres de langue qui est posé. Quelle forme enregistrer ? Quelle signification tenir pour norme quand on sait qu'un consensus est loin d'être trouvé autour de ces éléments ? Un mot ou une forme de langue peuvent être tolérés mais pas connus de toutes les composantes de la communauté sociolinguistique francophone.

Telles nous semblent être, entre autres, les questions urgentes auxquelles le lexicologue et/ou le sociolinguistique doivent prendre garde afin d'éviter qu'un inventaire des particularités du français au Burkina Faso ne soit qu'une caricature de la réalité.

Références

1. Batiana A., Caitucoli C. (1990). Aspects du multilinguisme au Burkina Faso. Communication au colloque « *Des langues et des villes* ». Dakar 14-17 déc. À paraître.
2. Fishman J. (1971). *La Sociolinguistique.* Éd. Labor, Paris.
3. Labov W. (1971). The Notion of system in creole studies. In : Hymes D.H., ed. *Pidginisation and creolization of languages.* Cambridge University Press.
4. Lafage S. (1976). *Français écrit et parlé en pays éwé.* Université de Nice.
5. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire : tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan, Paris.
6. Prignitz G. (1990). Le Français au Burkina Faso. In : *Actes du séminaire de la Baume-lès-Aix.* 7-9 juillet.
7. Roulon P. (1972). Étude du français et du sango parlés par les Ngbaka-Ma'bo. In : *Ethnies* 2.
8. Westermann D. (1952). *The Languages of West Africa.* IAI, Londres.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 213-223.

21

Rapport sur l'Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie

B. OULD-ZEIN

Université d'Aix-en-Provence, France

Faisons tout d'abord connaissance avec la Mauritanie avant d'aborder la situation sociolinguistique et l'*Inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie* qui est l'objet de ce propos.

La Mauritanie est un État de l'Afrique de l'Ouest limité au nord par le royaume du Maroc, au sud par le Sénégal, à l'est et au sud-est par le Mali et à l'ouest par l'océan Atlantique. Sa superficie est de plus d'un million de kilomètres carrés (deux fois celle de la France) pour une population d'un peu moins de deux millions d'habitants. Les deux tiers du territoire sont sahariens. Ce sont donc surtout le Sud et le Sud-Est du pays qui sont habités.

Sur le plan économique, le pays vit essentiellement de l'exportation du fer à partir du port minéralier de Nouadhibou ainsi que de celle du poisson - les côtes mauritaniennes sont les plus riches du monde.

Sur le plan politique, la Mauritanie est dirigée depuis le 12 décembre 1984 par une junte militaire ayant à sa tête le colonel Maawiya Ould Sid'Ahmed Taya. Cependant, avec le vote le 12 juillet dernier d'une nouvelle constitution, la Mauritanie est entrée dans la voie de la démocratie. Elle est bien entendu membre de l'ONU mais également de la ligue arabe et de l'OUA ainsi que de plusieurs organisations sous-régionales africaines justifiant par là sa double appartenance au monde arabe et au monde africain.

La population mauritanienne se compose d'un ensemble arabo-berbère représentant 80 % environ et d'un ensemble négro-africain représentant 20 %.

Les Arabo-Berbères sont constitués d'une population blanche : les Maures ou Beïdanes, les Haratines (esclaves affranchis) en font également partie. Ces derniers représenteraient 40 % de la population totale.

Trois ethnies composent les Négro-Africains : les Hal Poulars majoritaires, les Soninkés et les Wolofs. Signalons que la population négro-africaine vivant essentiellement d'agriculture et d'élevage habite le Sud et le Sud-Est du pays. Signalons aussi que l'élite négro-africaine conteste les chiffres du dernier recensement publié (1977) selon lequel les Négro-Africains sont minoritaires (20 % environ). Elle estime que les noirs (Haratines non compris) représentent 50 % environ.

Les Arabo-Berbères parlent le hassaniya, dialecte proche de l'arabe littéraire tandis que les Négro-Africains parlent des dialectes africains : le poular, le soninké et le wolof (qui sont d'ailleurs parlés dans d'autres pays africains : Sénégal et Mali notamment). Le hassaniya, par contre, n'est parlé que dans le Sud marocain, un peu au Mali et au Niger. Catherine Cheikh (1979) estime qu'il existe encore quelques milliers de berbérophones dans la partie occidentale du Trarza (sud du pays).

La population mauritanienne est à 100 % musulmane.

Parodions Pierre Dumont et disons que le français est aussi une langue mauritanienne. Il a fait son apparition au début de ce siècle et est enseigné depuis 1905. Cet enseignement était jusqu'en 1974, date à laquelle la Mauritanie a créé son propre baccalauréat, presque calqué sur l'enseignement en France.

En dépit d'une arabisation brutale et progressive, le français continue d'être enseigné comme matière ; il véhicule aussi des disciplines scientifiques dans les classes dites bilingues des collèges et lycées et dans les établissements supérieurs comme l'ENS et l'ISS (Institut supérieur scientifique). À l'ENS, on continue de former des professeurs de français issus de la faculté de lettres de Nouakchott où existe un département de langue et de littérature françaises qui n'a rien à envier à certaines facultés francophones et même françaises. Enfin dans les classes arabes, le français est enseigné comme langue seconde. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses que les classes bilingues. Si ces dernières continuent d'ailleurs d'exister, c'est grâce aux revendications négro-africaines. Beaucoup de Maures fréquentent aussi ces classes devenues rares et situées surtout dans le Sud et le Sud-Est du pays.

Bien que le français ne soit plus langue officielle depuis 1980 et que la dernière constitution du pays n'en parle même pas, il ne continue pas moins paradoxalement d'être la langue de travail de l'administration et la langue de prédilection de l'élite. Nous avons vu et connu des responsables arabisants rédiger et afficher des notes de service en français, au ministère de l'Éducation nationale notamment. Beaucoup d'entre eux se mettent tardivement à l'apprentissage du français et vous implorent de le leur enseigner parce que c'est un moyen de prestige et de promotion sociale quoi qu'on en dise !

Il y a finalement quelque chose d'hypocrite et même de grotesque dans la politique d'arabisation ! D'un côté, on appelle à l'arabisation : on va, par exemple, jusqu'à l'interdiction de toute intervention en public en français, de l'autre, on souhaite prononcer son discours en français dans les réunions de l'UMA (Union du Maghreb arabe) et on transfère son enfant d'une classe arabe vers une classe bilingue ! Pourquoi continuer à ouvrir des classes bilingues ? Que faire de tous ces milliers de cadres formés en français et qui sont, pour certains tout au moins, incapables de dire ne serait-ce qu'un mot en arabe ? Doit-on continuer d'empêcher les cadres négro-africains de s'exprimer et de pouvoir travailler en français sous prétexte qu'ils ont leurs langues ?

Le français a, en Mauritanie, une caractéristique originale. Quand les Sénégalais ou les Maliens de différentes ethnies ont recours pour se faire comprendre entre eux au wolof ou au bambara, les Mauritaniens, bien que musulmans, censés donc savoir l'arabe, langue du

Coran, vont utiliser le français même s'ils sont peu instruits dans cette langue. Ils emploient aussi le wolof. Un journaliste lybien dénonçait, il n'y a pas longtemps, le fait que dans un pays arabe la police de l'air lui a fait remplir des formulaires de débarquement en français ! Autre paradoxe est la presse. Il y a , en effet, plus de titres en français qu'en arabe ! Un quotidien national : *Horizons*, un mensuel : *Mauritanie demain*, trois hebdomadaires récemment créés à la faveur de la nouvelle démocratie : *Le Temps*, *L'Éveil hebdo* et *L'Indépendant* sont tous publiés en français contre un quotidien et un mensuel de création récente en arabe ! Des périodiques comme *Le Douanier déclare* et *Chourough* paraissent dans les deux langues.

Radio-Mauritanie qui émet sur une chaîne consacre une heure et demie par jour à des émissions en français et la télévision une demi-heure par jour destinée à un journal très regardé. Ceux qui ont la possibilité de disposer d'antennes paraboliques ou de louer des vidéo-cassettes ont le loisir de regarder les émissions de la deuxième chaîne de télévision française.

La presse étrangère en français est présente. Des revues comme *Jeune Afrique* et *Jeune Afrique magazine* sont très lues.

Il existe peu de bibliothèques dans le pays. Néanmoins celle du Centre culturel français « Antoine de Saint-Exupéry » connaît un afflux de jeunes surtout.

Les intellectuels mauritaniens ont peu écrit même en arabe. Cependant, des essais (*Lettre ouverte aux élites du Tiers-Monde* de Ahmed Baba Miske), des pièces de théâtre (*Les Exilés de Goumel* de Tène Youssouf Gueye), des recueils de poèmes (*À l'orée du Sahel* du même Tène Youssouf Gueye) et un roman (*Un amour impossible* de Moussa Ould Ebnou) ont été, à ce jour, publiés en français. Il faut reconnaître que ce sont surtout des spécialistes qui s'intéressent à cette littérature.

Le français en Mauritanie

Dans une monographie consacrée au français en Mauritanie, Gérard Turpin [24] distingue trois variétés essentielles :

- Le basilecte ou français populaire africain.
- Le mésolecte ou français fortement marqué de régionalismes.
- L'acrolecte ou français correspondant aux usages normatifs de la langue.

Les Mauritaniens emploient surtout les deux derniers, le français populaire africain étant essentiellement utilisé par les travailleurs immigrés originaires des pays voisins : Sénégal, Mali, Guinée notamment.

Il serait intéressant d'étudier plus en détails les écarts de ces variétés par rapport au français central ; contentons-nous, pour le moment, d'en citer quelques-uns :

La confusion entre :

- i et u : inutile / *initile* ;
- o et ou : à cause de / *à couse de* ;
- p et b : premier / *bremier*

L'emploi défectueux des pronoms personnels : *le, la, lui, leur ;* du pronom relatif *dont* et de la conjonction *que.*

Les fautes relatives au genre : *le* commerce / *la* commerce.

La confusion entre certaines prépositions : *à* et *pour* notamment.

Mais c'est surtout sur le plan lexical que l'on rencontre les écarts les plus nombreux.

Notre inventaire des particularités lexicales du français parlé et écrit en Mauritanie a été effectué dans le cadre du DEA de sciences et techniques du langage à la faculté de lettres, arts et sciences humaines de l'université de Nice-Sophia Antipolis sous la direction conjointe de MM. Étienne Brunet et Ambroise Queffelec. Pendant l'élaboration de cet inventaire, nous n'avons pu malheureusement nous rendre en Mauritanie. Pour les sources écrites, nous nous sommes, par conséquent, contenté des livres trouvés en France, des journaux et revues qui nous parvenaient de manière irrégulière du pays. Pour les sources orales, nous avons fait appel à la colonie d'étudiants mauritaniens de Nice et à nos propres souvenirs. Signalons que les livres écrits sur la Mauritanie et que nous avons dépouillés le sont essentiellement par des administrateurs et des officiers coloniaux. Ce qui explique les nombreux emprunts aux langues locales et particulièrement au hassaniya. Pour les lexies d'origine négro-africaine que l'on rencontre en Mauritanie, la tâche nous a été facilitée par la consultation de l'excellent ouvrage de A. Queffelec [21], celui de G. N'Diaye-Corréard et J. Schmidt [14].

Le français de Mauritanie est caractérisé à tous les niveaux d'instruction du locuteur par le recours au calque ou traduction de la langue maternelle, la confusion des niveaux de langue, le changement de sens, les néologismes, etc. Voici quelques exemples de ce français :

Traductions du hassaniya

- Le *chameau* de ma chaussure (pour la « partie supérieure » de la chaussure).
- Ma *corne* « ma tempe ».

Il s'agit dans ces cas de locuteurs peu lettrés.

- *Je te visite* « je te rends visite ».
- *Elle la tresse* « elle lui tresse les cheveux ».
- *J'ai un besoin* « je voudrais la permission de sortir ».

Particularités sémantiques

- *Sérieux* « gentil ».
- *Cynique* « hypocrite ».
- *Badaud* « vagabond ».
- *Chrétien* « athée ».
- *Godasse* « soulier uniquement » (terme non populaire).

Emprunts au hassaniya

- *Haouli* « chèche qui protège du soleil et du vent de sable ».
- *Mélehfa* « vêtement féminin couvrant presque entièrement le corps ».
- *Guetna* « période de la récolte des dattes ».
- *Rahla* « selle pour dromadaires ».
- *Guelta* « mare permanente ».

La typologie des écarts retenue est celle préconisée par W. Bal [2] et présentée par D. Latin [13] :

- particularités lexématiques (formations nouvelles ou emprunts),
- particularités sémantiques (transferts, restriction ou extension de sens, emplois métaphoriques),

- particularités grammaticales (changement de catégorie, de genre, de construction, etc.),
- particularités diverses qui tiennent à des différences de connotation, à des différences de fréquence, à des passages d'un niveau ou d'un état de langue à un autre.

Pour la présentation des articles, nous avons adopté celle de l'équipe de M. Ambroise Queffelec qui a réalisé *l'Inventaire des particularités lexicales du français au Mali* [21].

Il y a d'abord l'entrée et ses différentes orthographes, l'étymologie, la catégorie grammaticale, la définition, le degré de fréquence, le domaine d'utilisation (écrit, oral), le milieu utilisateur (intellectuels, scolaires, scolarisés, jeunes, etc.), le registre de l'emploi (familier, vulgaire), le synonyme ou l'antonyme, un ou plusieurs exemples enfin.

Notons que le travail s'est fait d'abord sur fiches puis a été enregistré sur ordinateur Macintosh au moyen du logiciel FileMaker dans les locaux de l'URL 9 (INaLF-CNRS) du professeur Étienne Brunet.

En conclusion, je dirai que les Mauritaniens, en parlant et en écrivant ce français ne réalisent pas toujours qu'il s'agit de régionalismes. Cet inventaire pourrait éventuellement les aider à éviter d'employer ce qu'ils considèrent comme des écarts.

À l'origine de ce français, il y a d'abord une formation lacunaire et insuffisante dispensée le plus souvent par des instituteurs et des professeurs autochtones et fondée sur des connaissances livresques ; il y a également l'absence de séjours linguistiques en France.

Enfin, nous suggérons que soient retenues comme particularités dans les futurs inventaires les lexies exprimant des réalités africaines et dont les équivalents n'existent pas en français standard : *boubou, marabout, mélehfa, calebasse, canari*, etc. Et que les néologismes et autres barbarismes soient rejetés et considérés simplement comme des fautes : *essencerie, cynique* (hypocrite), *bordelle,* etc.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier M. Étienne Brunet qui a dirigé ce mémoire et m'a mis dans des conditions idéales de travail. M. Ambroise Queffelec m'a beaucoup aidé et conseillé ; il continue de le faire. Qu'il soit également remercié.

Annexe 1

Bonnes feuilles de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Mauritanie*

Alphabétisé,ée
N.M.F.
Personne qui a appris à lire et à écrire à l'âge adulte dans le cadre des campagnes d'alphabétisation des adultes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Les alphabétisés sont nombreux dans cette région. (Oral)

Alphabétiseur
N.M.
Personne chargée de l'alphabétisation des adultes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Des dizaines d'alphabétiseurs ont participé à cette campagne. (Oral)

Alternative
N.F.
Possibilité, éventualité.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Tu as deux alternatives : tu acceptes ou tu refuses. À toi de choisir ! (Oral)

Amener
V.T.
Fréquemment confondu avec emmener et apporter.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
J'amène les enfants à l'école. (Oral)
Amène les livres ! (Oral)

Amour
(Faire l')
L.V.
Flirter.
Fréquent.
Oral.
Scolarisés.
Viens, on va faire l'amour ! (Oral)

Aoul [awəl]
N.M.
Récital donné par des griots*.
Disponible.
Si votre hôte en a les moyens, si des griots sont de passage, on peut organiser un aoul. (Gabriel Feral, 1983, p. 295.)

Aouli : V. Haouli

Apollo
N.
Conjonctivite purulente à caractère épidémique.
Assez fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Une épidémie d'apollo a sévi cet été à Nouakchott. (Oral)

Apprendre
V.I.
Avoir cours.
Fréquent.
Oral.
Scolaires.
Monsieur, ce soir, on apprend ? (Oral)

Apprenti 1
N.M.
Jeune employé travaillant dans un véhicule de transport.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Apprenti, fais monter les passagers ! (Oral)

Apprenti 2
N.M.
Jeune employé travaillant dans un garage.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Le patron n'est pas là, il n'y a que les apprentis. (Oral).

Arabe
(classe)
N.F.
Classe où l'enseignement est dispensé essentiellement en arabe et accessoirement en français.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Ant : bilingue* (classe)
Cet élève fréquente une classe arabe. (Oral)

Arabisant,e
N.M.F. Adj.
Personne faisant ou ayant fait ses études en arabe et ne parlant pas ou très peu le français.
Fréquent.
Souvent péjoratif.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Ant : Francisant*.
C'est un arabisant, il ne peut pas être nommé à ce poste ! (Oral)
Mohamed est enseignant arabisant. (Oral)

Arachide
N.F.
Cacahuète
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Donnez-moi un kilo d'arachides ! (Oral)
On chercha dans les phares un petit morceau de rag où nous pourrions savourer nos arachides.* (Gabriel Feral, 1983, p. 298.)

Ardin, hardine [ardin]
(Du hassaniya)
N.M.
Instrument de musique composé d'une demi-calebasse tendue de peau comme caisse de résonance et d'un manche d'où partent les quatorze cordes.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Les griots s'installent devant la tente, en général, la famille, le père avec son tidinit, petite guitare à quatre cordes, sa femme avec l'ardin.* (Gabriel Feral, 1983, p. 131.)
Musiciens instrumentaux (sur les variétés locales de guitares : tidinit et hardine), chanteurs, danseurs, généalogistes, chansonniers, parfois confidents des grands, ils composent la « musique du pouvoir » selon l'expression de nos informateurs. (Francis de Chassey, 1972, p. 123.)

Arranger
V.T.
Rendre service à.
Fréquent.
Familier.
Oral.
Tous milieux.
Arrangez-moi, monsieur l'agent, vous aussi ! (Oral)

Arrondissement : V. Chef d'arrondissement.

Assimilé,ée
N.M.F.
Africain ayant adopté le comportement et le mode de vie des Européens.
Fréquent.
Écrit, oral.
Intellectuels.
Syn : Acculturé,ée*, déraciné,ée*
Il a épousé cette Française : c'est un assimilé. (Oral)

Assister
V.T.
Voir.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Tu as assisté le film ? (Oral)

Attraper
V.T.
Garder, retenir une partie d'un repas pour quelqu'un.
Fréquent.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Je ne mange pas à midi, il faudra m'attraper quelque chose. (Oral)

Au niveau de
L.P.
Dans, à.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Se poursuivant depuis quelques jours, la campagne d'alphabétisation au niveau des wilayas industrielles sera l'occasion d'un programme large sur la sensibilisation et l'apprentissage des rudiments du savoir.* (*Chaab* N° 4629 du 30-10-1990.)

Augmenter
V.T.
Augmenter le contenu de quelque chose (d'un verre de thé, par exemple).
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Augmente-moi, s'il te plaît ! (Oral)

Aussi
Adv.
Locution manifestant un étonnement mêlé de réprobation.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Toi aussi, il ne faut pas me faire ça ! (Oral)

Autrement dit
Adv.
Sinon, dans le cas contraire.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Dans le cas échéant*.
Il faut venir aux cours, autrement dit, je serais dans l'obligation de te punir. (Oral)

Avec 1
(Être)
Prép.
Être entre les mains de, en possession de.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Mon cahier est avec lui. (Oral)

Avec 2
Prép.
(Avec n'importe quel autre verbe) à, chez.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
J'ai acheté ce boubou avec l'autre boutiquier.* (Oral)

Aventure
N.F.
Bande dessinée, illustré.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Prête-moi une aventure, s'il te plaît ! (Oral)

Avoir un besoin : V. Besoin.

Azouzel [azuzɛl]
(Du hassaniya)
N.M.
Dromadaire castré servant de monture.
Disponible.
J'avais pris parmi les chameaux d'amende un bel « azouzel » blanc. (Ernst Psichari, 1927, p. 93.)

Chaque chameau était identifié. On ne monte pas une bête anonyme. Sa couleur, savoir s'il est mâle ou castré – azouzel – sa marque de tribu, tout cela doit être évoqué, sinon le récit perd de sa chaleur. (Gabriel Feral, 1983, p. 210.)
Qu'on me fasse l'honneur de croire que c'est ce que je tentai dès le premier jour, refusant par exemple de rassembler seul le troupeau pendant qu'il se prélassait à l'ombre d'un épineux, ou enfourchant un azouzel pour ménager mon souffle. (Claude Le Borgne, 1990, p. 151.)

Badaud
N.M.
Personne peu sérieuse, vagabond.
Fréquent.
Péjoratif.
Oral, surtout.
Tous milieux.
Il ne fait rien, ce type-là, il ne travaille pas, c'est un badaud ! (Oral)

Badiya [badija]
(Du hassaniya)
N.F.
La campagne.
Disponible.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Syn : Brousse*.
De la liberté et de l'affectivité spontanément exprimée de sa première éducation, le Maure gardera toute sa vie non seulement un attachement très solide à sa petite patrie qu'est le campement paternel et ses lieux de fixation habituels et une nostalgie persistante pour la badiya et les charmes de la vie nomade, mais surtout une affection et une confiance très profonde envers sa mère et sa famille maternelle. (Francis de Chassey, 1972, p. 158.°
La grande ruée vers la « badiya » constitue peut-être de nos jours les loisirs les plus originaux auxquels on puisse s'adonner. (*Chaab* N° 4630 du 31-10-90, p. 3.)

Bagaux [bago]
N.M.P.
Bagages.
Fréquent.
Familier.
Oral.
Tous milieux.
Tu as mis les bagaux dans la voiture ? (Oral)

Baigner
(Se)
V.P.
Prendre une douche ou se laver entièrement le corps au moyen d'un seau d'eau dans un réduit.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Se doucher*, prendre un bain*.
Je vais à la douche pour me baigner.* (Oral)

Bain
(Prendre un)
L.V.
Prendre une douche ou se laver entièrement le corps au moyen d'un simple seau d'eau.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Se baigner*, se doucher*.
Je prends un bain dans la douche et je suis à vous !* (Oral)

Balai
N.M.
Touffe de fibres végétales non montées sur manche couramment utilisée en guise de balayette.
Fréquent.
Écrit, oral.
Tous milieux.
Prenez le balai, les enfants et balayez la classe avant l'arrivée de Monsieur ! (Oral)

Balbastik [balbastik]
N.F.
Glace à l'eau parfumée au sirop de menthe.
Fréquent.
Oral.
Scolarisés.
Ayant fini sa balbastik, Bêtise se dresse sur le capot de la magnifique voiture rouge d'un diplomate sud-américain et cherche du regard Louche, Goliath et Sans-Pitié.
(F. Lefort, C. Bader, 1990, pp. 47-48.)

Bana-Bana 1
(Du wolof)
N.M.
Marchand ambulant qui vend au détail dans la rue ou rend visite à domicile à ses clients éventuels.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Méfie-toi des bana-bana, ils peuvent te tromper ! (Oral)

Bana-Bana 2
(Du wolof)
N.M.
Marchandise vendue par les bana-bana, pacotille.
Fréquent.
Oral.
Tous milieux.
Syn : Foucoudiaye*.
C'est du bana-bana ce que tu as acheté ! (Oral)

Annexe 2

Contribution à une bibliographie sur le français en Mauritanie

1. Ba O. (1966). *Presque griffonnages ou la francophonie.* Préface de J.-C. Froelich. Saint-Louis, 136 p.
2. Bal W. (1973).
3. Bertrand D. (1985). *Rapport de Mission* (effectuée du 24 octobre au 3 novembre 1985 pour faire le point sur l'enseignement du français en Mauritanie). BELC, Paris, 18 p.
4. Blachère J.C. (1972). Quelques aspects de l'implantation de la langue française en Mauritanie jusqu'en 1960. *Bulletin IFAN,* Série B, 34.
5. Chartrand P. (1977). *Situation linguistique et politique de la langue en Mauritanie : essai de description.* ENA, Nouakchott.
6. Chassey F. (de). (1972). Enseignement et jeunesse scolarisée dans la société sous-développée. In : *Contribution à une sociologie du sous-développement : l'exemple de la R.I.M.*, troisième partie, Chapitre IV, tome 2, Université de Paris V, thèse d'État, pp. 678-734.
7. Chassey F. (de). (1984). Enseignement et jeunesse scolarisée. In : *Mauritanie 1900-1975,* Deuxième partie, deuxième section, chapitre III, pp. 313-350. L'Harmattan, Paris.
8. Courtier R. (1976). Le Français de Mauritanie, *Réalités africaines et langue française,* p. 1-2.
9. Du Puigaudeau O. (1951). Sous les tentes de science du Sahara maure. In : *Conjonction* n° 35, pp. 1-7. Il est également question, dans cet article, des « écoles françaises qui se multiplient près des centres administratifs et trouvent un succès grandissant auprès des Maures ».
10. Diagne N. (1984). *Écoles, langues et cultures en Mauritanie.* Thèse de troisième cycle, Paris V.
11. Fall O. (1984). *Les Objectifs de l'enseignement fondamental dans le contexte socio-culturel mauritanien.* ENS, Nouakchott, mémoire.

12. IPN (1978). *Rapport sur la réforme,* deuxième édition, Nouakchott. Ce rapport préconique la réhabilitation de la langue et de la culture arabe. Une « place particulière » y est accordée au français « langue qui permet l'accès au monde extérieur scientifique et technique (...) qui facilite la communication avec les États d'expression française (et donne aux) étudiants la possibilité de suivre l'enseignement supérieur ».
13. Racelle-Latin D. (1980). Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (A-B). AUPELF-ACCT.
14. N'Diaye-Corréard G., Schmidt J. (1979). *Le Français au Sénégal. Enquête lexicale.*
15. Ould Abdi S.M. (1990). *L'Enseignement du français dans le premier cycle secondaire filière arabe. Approche d'une situation d'apprentissage.* Université de Nouakchott, mémoire, 87 p.
16. Ould Cheikh M.V. (1989). *Pour une formation rénovée des professeurs de français en Mauritanie.* Paris III, DEA, 56 p.
17. Ould Sidi Elemine B. (1987). *L'Enseignement de la langue française dans le système éducatif mauritanien issu de la réforme 1973. Objectifs et méthodes pour les filières « français ».* ENS de Nouakchott, mémoire, 78 p.
18. Ould Zein B. (1981). *L'Enseignement du français en Mauritanie. Méthodes, programes et perspectives.* ENS, Rabat, mémoire.
19. Ould Zein B. (1991). *Le Français en Mauritanie. Enquête lexicale.* Université de Nice, DEA, 97 p.
20. Perrin G. (1983). *La Langue française en Mauritanie.* Haut Comité de la langue française, Paris, IRAF, 83 p.
21. Queffelec A. (1982). *Inventaire des particularités lexicales du français au Mali.*
22. Thiriet A. (1966). Enquête à l'école d'application de Nouakchott (Mauritanie). *CLAD,* Dakar, n° 21, 27 p.
23. Turpin G. (1982). Comprendre le français écrit... ou quels objectifs pour l'apprentissage du français dans les classes mauritaniennes du premier cycle de l'enseignement secondaire. In : *Réponses* n° 4, supplément Afrique / océan Indien à la revue *Le Français dans le Monde.* Éditions Hachette/Larousse. Paris.
24. Turpin G. (1987). *Le Français en Mauritanie.* Université de Nice, mémoire, 103 p. (manuscrites).

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 225-242.

22

Une hypothèse de travail : le « FR MAD », français de Madagascar ou français à Madagascar

C. BAVOUX

URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion, France

Le cadre dans lequel s'inscrit cette intervention nous impose une réflexion sur les transferts méthodologiques, ce qui implique que l'accent soit mis, plutôt que sur des informations concernant la francophonie malgache, sur la possibilité d'une application au terrain malgache du modèle élaboré à Maurice par notre équipe de recherche, préfigurant peut-être un transfert à d'autres terrains, africains par exemple. Nous renvoyons donc à l'analyse que D. de Robillard et D. Baggioni ont faite de la situation du français à l'île Maurice et nous nous interrogerons sur la légitimité et sur les conditions d'une transposition du modèle d'analyse à la situation malgache. Mais nous souhaitons d'abord présenter rapidement ce qui pourrait apparaître comme une série de précautions oratoires et qui est, en fait, bien plus que cela : une indispensable justification de notre entreprise.

Une place pour Madagascar, quand même

Il ne nous paraît pas superflu, en effet, de justifier notre tentative d'inclure Madagascar dans un projet de collecte et d'analyse d'un lexique « FR MAD » à coloration « indianocéanique »[1], d'autant que cette tentative risque de rencontrer l'incompréhension ou l'hostilité,

1. Le terme est plus pratique que scientifiquement exact : il renvoie à la notion de région Sud-Ouest de l'océan Indien.

étant donné qu'elle s'inscrit apparemment en faux contre les positions traditionnelles malgaches sur la question d'un enracinement régional de la langue française. Nous développerons plus loin les arguments de quelques Malgaches de renom qui se sont exprimés sur le sujet. D'abord deux poètes : F. Ranaivo [26] et J. Rabemananjara [8], puis des linguistes : Z. Bemananjara, directeur de l'Institut de linguistique appliquée d'Antananarivo[2], B. Rajaonarison [22] et E. Rafitoson [19]. Si ces auteurs reconnaissent à l'occasion que la langue française peut, dans la « diglossie franco-malgache », occuper certaines fonctions occupées normalement, si on s'en tient à la définition que donne Ferguson de la diglossie, par la « variété basse » (E. Rafitoson), ou que des « fonctionnaires subalternes » de l'administration malgache peuvent se rendre coupables, dans leur pratique du français, de « tournures locales... d'un pittoresque saisissant ou déroutant pour un nom initié » (F. Ranaivo), ils ne peuvent cependant croire à l'existence d'une variété régionale de français et ils insistent tous avec force sur le caractère étranger de la langue française à Madagascar et sur la conformité de la pratique francophone malgache à la norme centrale. Cependant, une étude historique de la situation sociolinguistique malgache, en particulier dans le contexte colonial et post-colonial, faisant une place aux facteurs psychologiques et symboliques, nous montrerait que les raisons sont nombreuses qui dictent aux francophones malgaches, bilingues issus de la colonisation, leur refus très ferme d'admettre qu'une variété de français ait pu s'acclimater sur le sol malgache au point de devenir malgache. La violence de leur refus n'a d'égale que leur crainte de voir « s'éroder » (encore F. Ranaivo) du même coup leur langue maternelle et leur « personnalité » malgache : et c'est bien évidemment d'identité nationale qu'il est question ici. Le *mahamalagasy ny malagasy*[3] (J. Rabemananjara use du mot : malgachéité), héritage sacré, n'est pas, à leurs yeux, négociable. Soulignons que cette conception, pour le moins figée et dans laquelle on peut reconnaître un trait de l'insularité malgache, de l'identité nationale, se trouve très largement partagée.

Par ailleurs, il n'est pas interdit au chercheur d'enfreindre certains tabous et de prendre, en particulier, les représentations sur les langues pour ce qu'elles sont : des représentations, c'est-à-dire de possibles objets d'étude. Contre l'avis quasi général, nous postulons donc l'existence d'une variété de « FR MAD », trouvant pratique d'user d'une abréviation dont la première vertu est de nous éviter de trancher pour l'heure entre l'affirmation d'un français *de* Madagascar et celle, plus modeste, d'un français *à* Madagascar. Le « FR MAD » doit rester, on l'a compris, une hypothèse de travail et nous ne sommes pas sûrs du tout d'arriver un jour, à la fin des travaux, à la conclusion qu'il existe ou qu'il n'a jamais existé un français *de* Madagascar. Peu importe d'ailleurs, l'essentiel pour nous étant de faire l'inventaire des conditions d'émergence ou de non-émergence d'une variété locale dans un contexte colonial et post-colonial qui voit la rencontre de deux grandes langues, le français et le malgache, présentes, à côté de quelques autres, à travers diverses variétés et à l'intérieur de groupes sociolinguistiques qu'il serait urgent de repérer et d'étudier si on veut progresser dans la connaissance de la situation linguistique malgache. À ce propos, le plus grave reproche que l'on puisse faire aux études des linguistes qui se sont penchés sur ce problème

2. Cet article [6] se limitant à la question de l'enseignement du français laisse de côté celle du français non scolaire. Mais nous savons, parce que Z. Bemananjara a bien voulu, dans une communication personnelle, nous exposer ses idées, que sa position, très classique en l'occurrence, est que la variété endolingue d'un français populaire existe si peu qu'elle ne saurait constituer un véritable objet d'étude. Tout en comprenant et en respectant la position de Z. Bemananjara, nous nous devons de la relativiser et de lui donner sa place dans l'histoire des représentations sur les langues en présence.

3. Littéralement : ce qui fait qu'un Malgache est malgache.

est de n'avoir pas été sensibles à la diversité des communautés linguistiques, d'avoir cru pouvoir traiter, par exemple, d'une façon réductrice et finalement erronée, du bilinguisme (ou de la diglossie, la mode aidant) *des* Malgaches... comme si tous les Malgaches étaient bilingues ! Il semble bien que les discours idéologiques successifs aient détourné les chercheurs d'une description sociologique et sociolinguistique de la situation. Pour notre part, nous estimons que nous aurons fait un pas en avant si nous parvenons à donner du tableau de la situation linguistique une vision à la fois plus nuancée et plus proche des réalités vécues. Nous ne voulons que compliquer le tableau pour sortir, autant que faire se peut, du manichéisme qui apparaît bien comme un trait caractéristique de tous les discours malgaches sur les langues. Nous ne nous mêlons pas au débat sur les langues, mais nous prétendons poser la question en termes scientifiques, pour sortir du discours idéologique qui a marqué les dernières générations d'intellectuels malgaches, en espérant que notre démarche ne sera pas pour autant interprétée comme un retour en force, vingt ans après l'incident provoqué par le colloque AUPELF de Tananarive [21, p. 218] d'un français néocolonial aux couleurs mascarines !

Après avoir tenté de justifier la place réservée à un travail sur Madagascar dans le projet AUPELF-UREF « Étude du français en francophonie », il nous faut faire un rapide tableau de la situation générale des variétés de langues en présence.

Éclairage sur la situation linguistique malgache

C'est une vision personnelle que nous présentons ici, qu'il faudrait naturellement développer et justifier. En présence d'une langue nationale, le malgache, autour de laquelle l'unité du pays se fait non sans mal, mais dont il faut souligner tous les atouts, langue écrite en caractères arabes dès le X^e^ siècle, en caractères latins dès 1820, illustrée par une littérature orale aussi populaire que raffinée, décrite et instrumentalisée grâce à un remarquable (quoique critiquable[4]) travail missionnaire, le français se trouve dans une position originale et ambiguë, tout au long de son histoire et, pour ce qui nous intéresse, aujourd'hui, après quinze ans de retrait (la période dite de malgachisation), à l'heure où le pouvoir politique prend la décision, que l'opinion publique dans son ensemble juge brutale et assez irréaliste, de réinstaller le français dans ses fonctions de langue d'enseignement. Pour résumer, nous dirons que, en dernier ressort, le français se maintient à Madagascar, face au malgache, emblème de l'identité nationale, du fait de sa fonction principale, fonction sociale de distinction et de reproduction des inégalités sociales à l'intérieur de la société malgache. Si le malgache est la langue du cœur, le français est la langue de la raison et du portefeuille, comme le montre J.P. Raison [21]. F. Ranaivo lui-même, qui s'en étonnait, soulignait dans son article publié en 1979 ce qu'il considérait comme un paradoxe et que des auteurs tels que O. Mannoni, G. Althabe [1], R. Bureau ou A. Bouillon [7] expliqueraient par des raisons psychologiques : en 1960, l'élite malgache, prenant la place laissée vacante par les Français boutés hors du pays, se mettent à parler plus que jamais le français, cette langue qui symbolise le pouvoir, qui donne le pouvoir, qui donne même au pouvoir qu'on exerce sur le peuple une légitimité venue d'en-haut... Ranaivo dit bien qu'à Madagascar (c'est ainsi

4. Voir à ce propos les recherches de Françoise Raison-Jourde sur le travail des missionnaires et en particulier de la London Missionary Society.

qu'il voit les choses) le français s'est propagé « par le sommet ». Il apparaît bien que les raisons qui assurent la survie du français ne sont pas celles qu'on invoque dans les discours. Officiellement langue d'ouverture sur le monde non malgachophone (sur le monde de la technologie, selon le *Boky Mena,* livre rouge du président Ratsiraka, sur une audience universelle, nous explique le poète J. Rabemananjara dans le *Message* que nous citons [18]), le français a surtout un rôle à jouer à l'intérieur de la société malgacho-malgache, un rôle dans la reproduction des inégalités sociales. Si les classes populaires revendiquent l'accès au français, ce n'est pas pour aller faire connaître à l'extérieur les richesses de l'âme malgache, c'est parce qu'elles sont conscientes du rôle social que joue cette langue à Madagascar.

Dans ce contexte très général, on peut se demander quelle fonction pourrait bien remplir une hypothétique variété de français régional et quel genre de légitimité pourrait lui être conférée. Pour répondre à cette question, nous aurons recours à des outils de linguistique interne pour décrire un corpus de particularités lexicales mais aussi à des concepts relevant de la sociolinguistique.

C'est là que notre participation au projet AUPELF-UREF peut nous être d'un grand secours, paradoxalement, en nous obligeant à mettre la charrue avant les bœufs, à recueillir des données, à les analyser, ce qui ne peut se faire sans poser la question de la (des) communauté(s) linguistique(s) usagère(s) de cette (ces) variété(s), elle-même liée à la question des représentations sur la (les) variété(s). Elle nous contraint aussi à une attitude de prudence et de modestie, nous imposant de pratiquer un doute systématique.

Articulation du projet « Étude du français en francophonie » à une recherche sur le français à Madagascar

Bilan et réévaluation des connaissances

Rappelons dans quel cadre s'inscrit notre participation au projet AUPELF-UREF sur l'« Étude du français en francophonie » : c'est celui d'une thèse de doctorat en préparation sur le thème « Histoire et réalités du français et de la francophonie à Madagascar », consistant avant tout en une relecture et en une réinterprétation des données existantes sur l'histoire du français dans ses contacts avec les autres variétés de langues en présence à Madagascar, travail qui se réclame à la fois de l'histoire des langues et des mentalités, de la sociolinguistique et de la psycholinguistique, avec une partie descriptive importante relevant de la linguistique interne. C'est surtout la recherche d'un angle d'approche nouveau, d'une problématique qui permette d'échapper aux visions précédentes, marquées (produites) par diverses idéologies. Il n'est pas douteux que le sujet a été abondamment traité dans différents types d'écrits mais avec des outils conceptuels en général trop réducteurs : il semble bien que l'existence de variétés de langues et celle de communautés linguistiques hétérogènes aient été systématiquement passées sous silence jusqu'à présent ; or, leur reconnaissance apparaît comme un préalable à toute étude de la dynamique des situations linguistiques et même à toute description des variétés. Le silence des sociologues et des sociolinguistes se paie cher aujourd'hui où le débat sur les langues, qui apparaît périodiquement à la une des journaux, marqué par des siècles d'idéologie, tournant sur lui-même, se révèle incapable de produire des idées neuves. Une notion comme celle d'aménagement linguistique, qui pourrait rendre de grands services dans la situation actuelle de crise,

semble inconnue des décideurs et du public. Aussi, pour remédier à ce qui est perçu comme l'échec de la politique de malgachisation de l'enseignement entreprise en 1972-1975, ne trouve-t-on à proposer qu'un « retour » à une situation passée avec la réinstallation du français comme langue d'enseignement, mesure dont la valeur incantatoire ne garantit certainement pas le succès... D'aménagement de la situation linguistique, par contre, il n'est nulle part question. Nous sommes très sensibles pour notre part à l'actualité et même à l'urgence de recherches qui ouvriraient des perspectives nouvelles dans un débat dont le pays ne peut faire aujourd'hui l'économie mais qui ne trouve actuellement pour s'exprimer que des arguments d'un autre âge.

Aussi, pour en revenir à notre sujet, peut-on considérer comme utile une contribution qui tendrait à complexifier et à nuancer la description de la situation linguistique. Le tableau que nous suggérons d'une situation malgache apparemment disparate peut sembler déroutant à qui s'enferme dans une conception rigide de soi, de son identité et de ses langues. Mais la méconnaissance de la complexité de la situation n'entretient-elle pas une guerre des langues qui pourrait être dépassée ? Que fait-on pour sortir de la guerre qui oppose le malgache officiel (en fait, de l'avis unanime, le dialecte merina, en attendant l'émergence, à laquelle on n'ose plus croire, d'un très théorique « malgache commun ») aux autres dialectes, ou de celle qui oppose l'ancienne langue coloniale au malgache et qui n'a pris fin ni avec l'indépendance politique de Madagascar, ni avec la révolution socialiste, ni avec la politique de malgachisation ? Comment se fait-il que ce qu'on appelle naïvement « l'échec de la malgachisation » ramène le français sur le devant de la scène, comme si ces deux langues étaient exclusives l'une de l'autre ?

Il est urgent d'introduire dans le débat à la fois de la nuance et du réalisme. Reconnaissons d'abord, pour chaque langue, plusieurs variétés : des variétés de malgache, en contact entre elles et avec des variétés d'autres langues, comme le français scolaire dans les villes, le français central dans la bourgeoisie tananarivienne et même provinciale, le français régional de l'océan Indien sur la côte et dans les milieux métissés. Nous reviendrons plus en détail sur le tableau complexe des variétés exolingue et endolingue de français. Ajoutons-y des traces (L.J. Calvet emploie le terme de « débris ») de variétés de créoles en contact avec des variétés de français et de malgache : les dialectes betsimisaraka et saint-marien sont souvent donnés en exemple de dialectes emprunteurs au français : pour rétablir la vérité scientifique, il faudrait montrer qu'ils ont été longtemps emprunteurs de lexique créole mauricien, puis réunionnais (souvent pris, il est vrai, pour du lexique français). Le merina a aussi emprunté, à échelle plus réduite, à ce qu'on a pris pour du français mais qui était, partiellement, du créole : « *labiera, laborosy, labozy, ladiresy, ladobo, laisoa, lakozy, lavarangana, dibera, dite,* etc. » que Dez présente comme des emprunts au français[5] ne viennent évidemment pas directement des mots français « bière, broche, bougie, adresse, daube, chou, cuisine, varangue, beurre, thé, etc. » mais bien plutôt des formes créoles où l'ancien article français se trouve agglutiné au nom. Il ne faudrait pas oublier le poids symbolique de l'anglais, surtout dans la bourgeoisie protestante, ni, à l'intérieur des communautés linguistiques, la fonction identitaire très forte de langues ancestrales, en particulier le gujerati et l'ourdou chez les Indiens.

5. Lexique des mots européens malgachisés. In : *Annales de l'université de Madagascar* N° 4, 1965.

Une problématique

Face à ce paysage linguistique restitué dans sa complexité, nous proposons une problématique qui consiste :

1) À nuancer, comme nous l'avons annoncé, le tableau de la situation, notamment en introduisant une distinction entre variété exolingue (le français de France, français standard ou central, que nous préférons appeler : français de référence) et variété endolingue constituée de sous-variétés qui se succèdent ou coexistent et parfois se confondent pour former peut-être un français de Madagascar dont nous aurons à évaluer l'enracinement et l'autonomie.

2) À caractériser la dynamique des langues en contact comme relevant, avec une coloration spécifique, d'une situation de « glottophagie », selon l'analyse de L.J. Calvet. Il est évident que la présence du français à Madagascar n'est pas étrangère aux déboires que connaît la langue malgache et qu'il serait souhaitable qu'on passe enfin d'une situation de guerre des langues à une situation d'aménagement linguistique où chaque langue occuperait la place et répondrait aux fonctions qui lui reviennent. Jusqu'à présent, la dynamique a été celle d'un contact inégal, quoiqu'en dise F. Ranaivo lorsqu'il affirme l'égalité des statuts des deux langues, croyant cependant utile, à la fin de son article sur « Le Français à Madagascar », de publier les titres de tous les travaux existants sur la langue malgache. (Sa volonté de défendre et d'illustrer hors de propos le malgache n'est-elle pas la meilleure preuve d'une minoration qu'il croit effacer en ne la nommant pas ?) Un silence pèse aussi sur le rôle qu'a pu jouer la variété du français régional dans le jeu de la dynamique des langues à Madagascar : ses locuteurs se sont pourtant mêlés, dans une proportion d'environ 50 %, aux locuteurs français métropolitains. Encore leur pratique était-elle plus proche de celle d'un continuum franco-créole que d'une pratique unilingue. Revenons, comme sur un document révélateur d'une mentalité, sur l'argumentation de F. Ranaivo, qui, toujours dans le même article, ne parvient à minimiser le poids des locuteurs FROI[6] dans la Grande Ile qu'au prix d'une entorse à la vérité historique. Parlant des emprunts lexicaux du créole au malgache, il écrit : « Cela » (l'importance, très exagérée d'ailleurs, des emprunts au malgache) « s'explique par le fait que les populations réunionnaise et mauricienne comprennent des Malgaches émigrés ou des Africains ayant transité par Madagascar, l'inverse ne s'étant pas produit avant la fin du siècle dernier » (encore un point qu'il faudrait nuancer !) « d'une part, et le nombre de Réunionnais établis à Madagascar était si infime que leur influence linguistique n'a affecté que faiblement et d'une façon ponctuelle une étroite bande du pays betsimisaraka sur la côte Est » [26, p. 509].

Ce n'est plus de la nuance qu'il faut apporter ici, mais, massivement, des informations sur la présence réunionnaise et mauricienne à Madagascar au cours des siècles : il nous semble que 24 000 Réunionnais et 3 000 Mauriciens pour 4 120 000 Malgaches [15], ce n'est pas, pour l'historien ou le linguiste, une quantité infime. Des études sont heureusement en cours sur le sujet, resté longtemps tabou, de la présence créole à Madagascar : elles permettront de redresser certains préjugés dont un des effets est de rendre difficile le dialogue entre îles voisines.

3) À montrer, en privilégiant une approche de type sociolinguistique le poids des idéologies de tous les types et les représentations, qu'elles soient populaires ou qu'elles se donnent pour scientifiques, sur les langues en présence. Les témoins invoquent régulièrement, à propos de l'apprentissage du français, le manque de motivation ; de la même manière, on

6. Français régional océan Indien : voir D. de Robillard pour la définition de ce concept.

constate un manque de conviction dans le recours à la langue malgache : ne sommes-nous pas, ici et là, encore et toujours, confrontés à des problèmes de représentations, qu'aucune étude de linguistique interne n'a de chance de résoudre, ni même de poser ? Pour la variété de français régional qui nous intéresse, on ne saurait faire l'économie de ce genre d'approche : nous serons même amenés à prendre comme hypothèse de travail que cette variété se définit par un corpus relativement abondant, mais sans qu'aucun discours sur la variété n'ait pu être recueilli, ce qui nous oblige à nous interroger sur son existence même. Si on revient à la définition élaborée par Didier de Robillard à partir de l'île Maurice (une variété de langue = un corpus + des représentations décelables dans des discours sur la langue), on s'aperçoit que la situation malgache, situation extrême, constitue une véritable mise à l'épreuve du modèle d'interprétation. On serait tenté de dire qu'à Madagascar un corpus de français régional existe, mais dépourvu de représentations, ou dépourvu de représentations explicites. Il semble cependant plus juste de parler de représentations négatives sur la variété, ou d'attitudes de rejet, de négation très significatives sur le plan sociolinguistique, puisqu'elles tendent à prouver l'existence de la variété. La force du rejet est peut-être proportionnelle à l'importance du danger que représente la présence d'une variété de français dont l'enracinement est perçu comme une menace (en particulier pour l'identité malgache, si on en croit la thèse de J. Rabemananjara).

Des pôles de comparaison : l'Afrique, les Mascareignes

Une comparaison avec les deux pôles africain et mascarin nous paraît de bonne méthode. On trouve à Madagascar une élite francophone de type africain, mise en place par la colonisation, usant du français comme d'un outil de distinction et de reproduction des privilèges dans leur propre société, une élite dont l'importance numérique relative est estimée entre 10 et 20 % de la population selon les critères qu'on se donne. On trouve, comme en Afrique, une population rurale qui n'est absolument pas en contact avec le français, mais bien consciente que le français opère à l'intérieur de la société malgache comme un outil de sélection et de domination : d'où le succès des slogans politiques en faveur d'un enseignement précoce du français, pour que chacun « y touche » au moins un peu avant de quitter l'école, précocement dans les campagnes. L'existence d'une langue nationale à Madagascar ne suffit pas à l'opposer à l'Afrique, puisque la distance entre les dialectes, exagérée par le jeu social, permet à la guerre des langues de se faire, ici comme ailleurs, au détriment des langues indigènes. L'ancienne puissance coloniale, en n'ayant pas accordé son soutien au projet d'unification linguistique du pays autour du dialecte le mieux placé pour réussir (l'attitude des autorités coloniales, tantôt en faveur du merina, tantôt opposée à son extension, était faite d'ambiguités et d'atermoiements), a laissé derrière elle quelques bombes à retardement. Aujourd'hui donc, toute politique linguistique, à Madagascar comme en Afrique, a à tenir compte d'un héritage colonial particulièrement explosif. Cependant, deux différences entre les situations africaine et malgache apparaissent à la lecture de l'article de L.J. Calvet [9] : il serait abusif de considérer que le français n'a été introduit à Madagascar que dans le contexte colonial, puisque, depuis le début du XIX[e] siècle et bien avant de façon intermittente, le pays entretenait des relations pacifiques, commerciales et diplomatiques, avec l'Europe et les Mascareignes. La présence, discontinue et fragile, certes, de francophones et de créolophones, est largement antérieure à la conquête coloniale de 1895.

La deuxième différence réside dans le nombre de registres de langues introduits en Afrique et à Madagascar : deux en Afrique, les registres scolaire et administratif, mais trois à Madagascar, les deux que nous venons de citer, auxquels il faut ajouter un registre familier

de français populaire, introduit dès avant la colonisation, dans certaines couches de la société, en retrait depuis les départs massifs de Français et de Réunionnais après 1960 (Indépendance) et 1972 (IIe République). Le petit français, français de la rue « appris comme ça », était acquis en dehors du milieu scolaire, spécialement dans des milieux populaires de la côte très marquée par la présence mauricienne et réunionnaise : le français familier était (est encore) acquis dans des milieux aisés qui pratiquent un bilinguisme familial, milieux qui, grâce à des relations matrimoniales souvent anciennes, sont très proches de la société française.

Une conséquence de cette différence de situation est que le FR MAD paraît plus neutre, plus proche du français de référence, moins « haut en couleurs » que le français d'Afrique : dans le registre familier, les Malgaches n'ont pas à prendre le risque d'innover, il leur suffit de trouver des modèles présents chez eux, ce qui était certes plus facile avant les départs massifs que nous avons évoqués plus haut.

Si on compare maintenant Madagascar avec ses voisines, il faut reconnaître que, dans l'état actuel des recherches de notre équipe, nous avons plus d'éléments de comparaison avec Maurice qu'avec la Réunion. Le cas mauricien, bien décrit, se présente comme un archétype par rapport auquel on peut se situer : on remarquera d'abord que le FROI (français de l'océan Indien), endolingue à Maurice, ne l'est pas vraiment à Madagascar où la variété endolingue s'est construite en grande partie à partir d'éléments importés, parmi lesquels il faut signaler une ancienne variété de français mauricien (mais qui, dans le contexte malgache, nous semble s'être fortement standardisée). Si, à Maurice, la variété régionale est affectée d'une forte légitimité, qui est, à l'origine, celle du groupe blanc, à Madagascar, elle semble en quête de légitimité. Elle vit d'une existence flottante, clandestine, sans que personne prenne garde de la revendiquer. À Maurice, elle est prise pour emblême d'une identité quelque peu figée de franco-mauricien, convoitée par des couches de « néo-francophones » avides de reconnaissance sociale, alors qu'à Madagascar, on a affaire à une situation plus proche de celle, assez floue aussi et très évolutive, de la Réunion où on assiste peut-être à l'émergence, dans la classe moyenne, à la fois d'une identité réunionnaise néo-francophone et d'une langue emblématique de cette identité en train de se faire.

Nous ne perdons pas de vue la question de la reconnaissance de variétés par des groupes de locuteurs, lorsque nous recueillons et tentons de décrire le lexique de la zone : tout au plus le problème se présente-t-il alors sous un jour plus concret. Il apparaît bien que nous menons deux projets de front : recueillir du lexique et définir des communautés linguistiques. Cette démarche, systématisée, peut se révéler fructueuse si l'interaction des deux projets nous conduit à la définition des variétés de langue.

Essai de définition de quelques variétés de FR MAD

Le français exolingue

C'est la seule variété qui bénéficie sans conteste de reconnaissance et de prestige. C'est la variété prise pour langue cible, celle qu'on veut apprendre à l'école, variété qu'on confond avec le français des « vrais *Vazahas*[7] de France » et avec le français standard dont on ne

7. En malgache, *vazaha* signifie étranger, mais le sens est en général plus restreint et le mot désigne alors les Français.

perçoit pas le caractère théorique. Cette langue survalorisée, on la recherche de préférence dans des ouvrages imprimés en France pour un public français, alors qu'on dévalorise (et qu'on néglige) les manuels imprimés localement et/ou conçus spécialement pour un public malgache. Les « méthodes » Malzal et IPAM ont connu un échec significatif qu'évoque Z. Bemananjara [6] et que risque de connaître aussi la toute nouvelle et coûteuse série des manuels de français *À toi de parler* élaborée sous l'égide du CREDIF pour les quatre années d'enseignement primaire. La bourgeoisie des villes investit aussi bien symboliquement que financièrement dans l'étude du français, fuyant les écoles publiques et donnant la préférence à toutes les formes d'enseignement privé. Nous n'insisterons pas plus sur cette variété puisque nous n'avons pas à l'étudier ici, mais nous dirons deux mots sur ses locuteurs réels ou supposés.

On citera d'abord *les Vazahas*, missionnaires, fonctionnaires, commerçants, industriels, et autrefois les militaires. À cette présence physique il faut ajouter l'impact des médias de France. Le problème c'est que les Malgaches se trompent souvent et prennent souvent pour « vrai *Vazaha* de France » un Mauricien ou un Réunionnais, se laissant tromper du coup par le modèle linguistique qu'ils prennent pour cible. On montrerait sans peine que le modèle de français exolingue, tout comme le modèle du locuteur exolingue, est une pure construction de l'esprit.

Les Malgaches d'andafy (de l'extérieur), quand ils reviennent au pays, sont des locuteurs modèles de la variété. Il faut remarquer que certains Malgaches n'ont pas besoin de quitter leur pays pour trouver un environnement francophone : quand on parle de bilinguisme familial, c'est eux qu'on évoque : des Malgaches issus de familles métissées depuis des générations, en contact avec des Français, qui cherchent et trouvent sur place un environnement linguistique leur permettant d'entretenir leur pratique d'un français « de France » (dans certains cas, il vaudrait mieux dire « vieille France »), surveillé et guindé, très peu contaminé par les formes régionales. Il est difficile d'avancer ici une estimation. On sait seulement que la moitié des 15 000 Français recensés dans les consulats français en 1988 sont des Malgaches bi-nationaux, mais leur nombre ne recoupe pas exactement celui du groupe que nous venons d'évoquer.

Certaines communautés allogènes, bilingues et même plurilingues, incluent dans leur répertoire linguistique, avec une compétence variable, la variété exolingue. Ce sont les communautés asiatiques de Chinois et d'Indiens (à l'exception des Indiens sunnites et de quelques Chinois venus des Mascareignes qui, eux, sont en contact avec des variétés régionales). Ce qui caractérise ces locuteurs, c'est leur attitude face à la variété centrale, la seule qui retienne leur attention, et leur méfiance à l'égard des variétés régionales. Leur regard est tourné vers Paris, non du côté des îles voisines.

Le FR endolingue

Le français des Zanatany

Disons avant tout qu'il cotoie si bien la variété des *Vazahas* que les méprises sont constantes. Cependant, on peut essayer de le caractériser. C'est une variété parlée par les Européens installés à Madagascar depuis plusieurs générations, colons, commerçants, industriels, mais aussi enseignants des écoles privées : communauté peu homogène, dont le français a, dans le contexte malgache, subi une nette standardisation. On peut citer ici l'exemple des Zanatany d'origine mauricienne dont le français a évolué du FROI au français standard, sous l'effet conjugué de l'école, des médias et d'une assimilation au modèle français.

On voit disparaître, depuis 1960, ce que Jacques Dez avait appelé « l'argot des spécialistes de Madagascar » [13], variété riche d'emprunts très stéréotypés au malgache, reflétant un rapport de force et une vision coloniale de la société, servant de signe de reconnaissance à l'intérieur du cercle des francophones installés à Madagascar en même temps que de moyen d'exclusion des francophones de passage : militaires, fonctionnaires coloniaux, coopérants, assistants techniques. Cet argot, qui coexistait avec d'autres registres et variétés de français dans le répertoire de la population zanatany, est connu des journalistes, poètes et romanciers exotiques. Il se caractérise par un large répertoire de termes exotiques, un lexique de la couleur locale que les voyageurs de passage ont tôt fait d'assimiler : *boute, bourjane, fade, falafe, filanzane, ramatou, ravenale, tanguin...* qu'on trouve chez des auteurs tels que : M. et A. Leblond, C. Renel, G. Vally, J. d'Esme. Leurs œuvres, que Jacques Rabemananjara refuse d'inclure dans ce qui pourrait être la littérature malgache de langue française, n'expriment à ses yeux qu'un « exotisme français aux couleurs de l'océan Indien » [18].

Le FROI

La société zanatany étant, comme nous l'avons dit, pour moitié d'origine mascarine, on comprend qu'elle ait importé à Madagascar la variété de français endolingue de Maurice et de la Réunion, dont nous trouvons d'importantes traces dans la variété FR MAD. Le lexique FROI s'est imposé dans certains domaines comme la cuisine, la flore, l'habitat : pour donner un exemple, nous citerons dans l'ordre alphabétique : *achards, aigrette, aiguille, aiguillette, allamanda, ambrévade, arack, arranger, badame, badamier, baigner (se), baise, baiser, balance, baracuda, baroque, barreau, barricade, barrière, bascule, bataille coq, bétel, bétel marron...*

Le FR MAD

D'une définition plus large que la précédente, le FR MAD, dont nous postulons l'existence, déborde largement les limites du groupe zanatany. En gros, on définira cette variété en termes d'écarts par rapport au « français standard ». Elle inclut :

- des malgachismes nombreux, plus ou moins éphémères et plus ou moins conscients, qu'on pourrait dater de différentes époques : *Adale, alèfe, ambane, amboune, ambaniandro, anguive, anse, ansive, antsiranais...*
- des emprunts au FROI qui présentent les mêmes caractères,
- des emprunts au FR colonial aujourd'hui en retrait et qui rappellent en partie le FR d'Afrique et des colonies : « permissionnaires, deuxième bureau, il est 8 heures moins, il est parti depuis ! »
- des créations originales par dérivation, par composition, par restriction, élargissement ou déplacement de sens : *Quat' Mi* « sans-logis » → *quat'misation* « paupérisation », *Présifar* ← président du Faritany « Chef de Province », *faire plus-plus* ou *faire coti-coti* « se cotiser »...

Pour caractériser rapidement le FR MAD, il faut dire que c'est une variété populaire, en contact avec d'autres variétés et d'autres langues. C'est le « petit français » appris « comme ça » que, durant la période coloniale, pouvaient rencontrer les Malgaches non scolarisés. Une sorte de français tirailleur de Madagascar. Il est en contact avec le FROI et le créole partout où se sont implantées des populations mauriciennes et surtout, dans un deuxième temps, réunionnaises : la côte Est surtout. Actuellement en retrait devant le FR scolaire et des médias et devant le malgache, il reste vivant dans des villes où le mode de vie colonial

s'est maintenu : Tamatave, Diego-Suarez. Un ressourcement est possible grâce aux échanges avec la Réunion. On notera qu'un glissement s'est opéré au cours des temps se traduisant par un éloignement symbolique de Maurice, concurrent d'un rapprochement de la Réunion, avec une incidence linguistique notable. Un bon mot, un néologisme apparu à la Réunion arrive souvent jusqu'à la côte malgache.

Conclusions provisoires sur les variétés de français

Une première constatation s'impose, sur le caractère approximatif et souvent erroné de la perception de la situation linguistique par les acteurs sociaux : les variétés sont sans cesse confondues, prises les unes pour les autres, de même que les locuteurs de la variété régionale sont souvent « pris pour » des « Vazahas de France ». D'autre part, et toujours à propos de confusion, nous dirons que l'une des difficultés majeures qui nous attend dans la description des variétés est le départ entre formes exolingues approximatives et formes endolingues, c'est-à-dire entre interférences analysables éventuellement en termes de fautes d'apprenants et formes régionales. Pour se convaincre de la réalité de ce problème, il suffit de lire la presse malgache : *Tribune, Midi-Madagascar, Lakroa, Le Journal de Madagascar,* qui sont des journaux bilingues.

La tendance actuelle semble être à un retrait de toutes les variétés de français, et cela malgré le discours politique en faveur d'une « relance » de la langue française dans le cadre d'un retour à la francophonie. De plus, les espoirs sont minces de voir le français régional se développer, car plusieurs facteurs concourent au recul de la (des) variété(s) endolingue(s), les deux principaux étant à nos yeux :

- la diminution en nombre des populations francophones endolingues repliées sur la Réunion et la France ;
- le blocage du processus de vernacularisation du français, blocage lié à une survalorisation exclusive de la variété exolingue.

Mais ce recul du FR endolingue n'est même pas compensé par une « poussée » du FR exolingue. On peut, certes, imaginer que si une population néo-francophone apparaissait aujourd'hui, elle serait de type exolingue, née de la « relance » du français dans un cadre scolaire. Mais on ne voit pas de nouvelles couches de la population malgache accéder au français ; au contraire, on assiste à une perte de la langue française dans des familles de la classe moyenne *quat'misée* (paupérisée) et finalement, seule la bourgeoisie anciennement francophone investit encore aujourd'hui dans ce qui lui apparaît comme un réapprentissage du français. Quant aux milieux ruraux, ils n'ont toujours pas accès au français dont l'apprentissage est devenu source de désarroi et de malaise et qui pourrait peut-être devenir un grave sujet de mécontentement dans un contexte sociopolitique tendu.

Ce qu'on peut voir se profiler à l'horizon, si la politique de relance du français se solde, comme on le craint, par un échec, c'est le retour à une situation de type pré-colonial, où seule l'élite intellectuelle et commerçante utiliserait l'outil du français, dont elle a réellement besoin dans ses relations avec l'extérieur. Pour ce qui est des locuteurs de la (des) variété(s) régionale(s), la solution d'un repli sur la Réunion s'offre toujours à eux, comme on a pu en faire l'expérience aux moments difficiles de l'histoire malgache.

Des critères de définition d'une variété régionale de langue

Un critère d'ordre linguistique : réflexion sur le statut des emprunts

Bien qu'il y ait dans la variété dont nous postulons l'existence autre chose que des emprunts, une réflexion sur l'importance et le statut des emprunts lexicaux, dans un contexte de contacts coloniaux et post-coloniaux, est susceptible de nous éclairer sur la nature de la variété de français régional, variété que nous définirons comme emprunteuse. Une remarque de bon sens s'impose d'abord sur le déséquilibre qui existe entre les deux langues malgache et française pour ce qui concerne le volume et le statut des emprunts réciproques. Comme pour confirmer la thèse de L.J. Calvet sur l'inégalité des emprunts dans les situations coloniales, le malgache a abondamment emprunté au français à différentes époques de son histoire et surtout après 1972, au moment de la malgachisation de l'enseignement. Les emprunts au français, savants ou populaires, restent dans la langue avec un degré d'intégration très fort. Prenons par exemple le terme *sipa* qui, de l'argot tananarivien, est passé dans le malgache commun : pour la forme, c'est, en verlan malgache, une inversion du terme *pasy*, malgachisation du français « passe » dans le sens de « faire une passe » ; l'évolution sémantique nous conduit d'un emploi argotique de *pasy* qui désigne la petite amie, ou la fiancée, puis une fille en général et également le petit ami. Les adultes ont finalement adopté le terme, qui s'emploie même en français régional : nous avons affaire ici à un phénomène courant à Madagascar, de circulation d'une forme lexicale à l'intérieur d'un réseau de langues en contact. Un terme prêté d'un côté peut être réemprunté de l'autre, ou sortir de l'usage, comme le montre l'histoire du mot *varangue*, introduit à une époque ancienne en malgache, malgachisé sous la forme *lavarangana*, mais remplacé, en français régional, par *véranda*... Si les emprunts du malgache au français sont nombreux et bien enracinés dans la langue, il n'en va pas de même des emprunts du français au malgache : ce sont souvent des « emprunts de luxe », pour reprendre l'expression de L. Deroy [12], qui ont du mal à passer du discours à la langue, ou plutôt du discours à la variété de langue régionale et ne passent quasiment pas dans la langue standard : connaît-on en France d'autres mots d'origine malgache que le mot *ravenale* qui se trouve dans le *Lexis* ? Les emprunts opérés par le français régional, par ces populations emprunteuses de commerçants, de colons, de fonctionnaires, qu'évoque Lucien Deroy dans son ouvrage, ne pénètrent que rarement la variété centrale. Et même pour la variété régionale, nous devons nous interroger sur le degré d'intégration des emprunts ; pour cela nous ferons l'analyse suivante :

Les mots empruntés au malgache sont plus ou moins bien intégrés au FR MAD. On rencontre, à différentes époques, un très grand nombre de ce que Lucien Deroy nomme des xénismes ou pérégrinismes, tels que la lexie *ray aman'dreny* généralement présentée à l'écrit avec une graphie malgache et avec des guillemets, ou en caractères italiques, ou accompagnée d'une traduction en français standard du genre : « personne respectable ». Des mots tels que *zoma* « marché », ou *kabary* « discours public », pourtant très usités en français gardent généralement leur graphie malgache. Les cas d'emprunts naturalisés sont en nombre limité : le terme *soubique* a subi une intégration phonologique, graphique, morphologique (on lui a attribué un genre) et même sémantique puisque le sens de *soubique* n'est pas exactement celui de *sobiky*. Il en est de même du mot *ramatou* qui, en français, présente les deux acceptions de « petite épouse » et de « femme de ménage », alors qu'en malgache *Ramatoa* signifie « Madame » (Cette évolution sémantique peut être rapprochée de celle du nom propre *Fatma*, forme dialectale du très prestigieux prénom de la femme de Mahomet, pris dans l'Algérie coloniale pour un nom commun avec le sens de « femme de

ménage ». Si les indices qui permettent de juger du niveau d'intégration du mot ou de la locution sont ici les mêmes qu'ailleurs, une remarque particulière s'impose concernant la graphie[8] des mots empruntés au malgache : on note que l'orthographe malgache se maintient dans des cas où le mot a pourtant subi une intégration très forte à l'oral : *falafa, kabary, ramatoa* sont généralement graphiés à la façon malgache, la forme orale seule étant francisée. Dans certains cas, deux formes coexistent : la forme malgache et la forme francisée : *angady / angade, babakoto / babakoute, boto / boute, maromita / marmite,* encore que la graphie francisée ait bien du mal à s'imposer. Ce phénomène est certainement à mettre en relation avec la prégnance relativement forte de l'écrit malgache. Le malgache est une langue écrite depuis 1820, dont la graphie est quasiment phonétique, donc sans caractère rébarbatif pour le francophone emprunteur : elle est connue, régulière et facile. D'autre part, les emprunteurs, « passeurs de langues » sont souvent des bilingues, connaissant bien la forme écrite des mots. On a donc affaire, sinon à des emprunts savants, du moins à des emprunts qui sont le fait de lettrés. Il n'empêche cependant qu'ait pu exister un type populaire d'emprunts au malgache, qui a pu être le fait d'Européens, vivant loin des centres cultivés : des artisans, des traitants, des marins, etc. Les plus anciens emprunts, qui débutent avant l'époque du travail missionnaire sur la langue malgache, ne tiennent compte que de la forme orale des mots : par exemple, la graphie de *Tanane Praslin*, premier nom français de Fort-Dauphin, ne fait que transcrire la forme orale du mot malgache *tanana*, « la ville ».

Le statut de l'emprunt varie dans l'espace social et dans le temps : d'abord, ce qui est perçu comme un xénisme par certains peut représenter pour d'autres un véritable emprunt. C'est le cas des langues techniques qui décrivent la flore, la faune, les techniques agricoles, etc. D'autre part, des mots empruntés peuvent, avec le temps, sortir de la langue en même temps que le référent disparaît, par exemple, mais aussi pour d'autres raisons comme une baisse de l'intérêt porté à la société locale : le nom de la soie *landi-bé* n'est plus connu aujourd'hui. À travers l'évolution des phénomènes d'emprunt, on peut lire, ici comme ailleurs, l'histoire de sociétés et de langues en contact. Dans le contexte colonial, on peut considérer, comme semble le faire Deroy, que les groupes emprunteurs ne sont que momentanément bilingues et que les emprunts sont appelés à disparaître, faute d'acteurs. Mais à moyen terme, nous avons une variété de langue socialement en quête de reconnaissance, une variété « à prendre », dans laquelle, nous semble-t-il, ne saurait se reconnaître qu'un groupe de locuteurs dont l'enracinement serait à la fois malgache et indianocéanique et qui croirait en l'avenir de la région francophone Sud-Ouest de l'océan Indien. Nous en revenons fatalement à des critères qui ont trait au sentiment identitaire des locuteurs, c'est-à-dire que nous sortons du cadre strictement linguistique que nous nous étions fixé.

Un critère d'ordre sociolinguistique : les représentations

Nous reprendrons à D. de Robillard sa très pertinente définition du français régional (= un corpus + des représentations) et tenterons de l'appliquer au cas malgache. Certes, on trouve

8. D'où cette conséquence pratique concernant la présentation des entrées d'un futur dictionnaire FROI : il est difficile, vu ce qui vient d'être exposé, de garder en entrée principale la forme graphique la plus francisée. La présentation :

KABARY (kabare, cabare) [kabaR] ; *N.m.* Cour Gén Mad.

serait sans doute préférable à la présentation :

CABARE (kabare, kabary) *N.m.* Cour Gén Mad.

sans peine des particularités lexicales à Madagascar (un corpus) mais plus difficilement l'idée d'un français de Madagascar (des représentations des locuteurs eux-mêmes ou d'autres acteurs sociaux sur ce corpus).

Quelle communauté, pouvant prendre le relais d'une société coloniale finissante, pourrait aujourd'hui revendiquer la légitimité d'un français de Madagascar ? Voyons, pour le long terme, du côté de la société malgache elle-même. L'attitude malgache face au français, théorisée par J. Rabemananjara, est en gros la suivante : le malgache étant sans conteste la langue de l'identité et du nationalisme malgaches, le français ne peut être que, au mieux, un outil neutre permettant de donner aux productions culturelles malgaches une audience internationale, au pire, la langue de la trahison puisque ni la langue ni l'identité ne se négocient. La seule expérience connue de tentative de métissage des langues et des cultures est celle, menée au péril de sa vie, du poète J.J. Rabearivelo : mais le poète maudit reste, dans son pays, une exception et un prodige. Le français demeure pour J. Rabemananjara, beaucoup plus proche que Rabearivelo de la perception commune, beaucoup plus classique dans ses positions, la langue de l'étranger, un outil sur lequel ne s'effectue aucun travail, outil simplement dominé, outil censé exprimer une identité malgache inaltérable que le poète lui-même incarne magistralement, jusque dans son exil. De cette attitude commune, que le poète a systématisée, découle une méfiance radicale face à toute forme de régionalisme ou de vernacularisation du français, une volonté de maintenir le français dans son statut de langue étrangère, et un mutisme total sur les représentations que pourrait susciter la variété redoutée d'un français aux couleurs malgaches.

La position que nous venons d'évoquer, et qui apparaît bien comme une position de principe, n'empêche pas, au contraire, que soit recherchée, dans la langue étrangère, une compétence parfaite : le Malgache que nous qualifierons de « standardisant », vise, dans l'idéal, un bilinguisme parfait, où la langue maternelle suffirait à exprimer la malgachitude et où le français, « dominé », servirait d'outil de communication avec l'étranger et de moyen de transmission de « l'âme malgache » à l'extérieur. On voit qu'il s'agit là d'une position tout idéale, en même temps que décalée par rapport à la réalité sociale, puisqu'on sait bien que le français joue aussi et surtout, dans la réalité quotidienne, un rôle de sélection sociale, de conservation et de reproduction des privilèges.

Sur le plan pédagogique, on rencontre un paradoxe qui n'est, lui aussi, qu'apparent : seuls les naïfs s'étonneront de voir que l'affirmation très ferme du statut étranger de la langue française n'a pas conduit à l'abandon des manuels de français langue maternelle et à l'adoption de méthodes d'enseignement « adaptées » : tout au contraire, le rejet des « méthodes FLE » enseignant un français langue étrangère est d'autant plus vif qu'il s'inscrit dans une histoire aussi ancienne que l'école à Madagascar : on sait que, durant la période coloniale, les Malgaches lettrés, conscients de recevoir dans les écoles indigènes un enseignement pour le moins allégé, ont avec constance revendiqué l'alignement de leurs programmes, tant en quantité qu'en qualité, sur ceux des écoles pour « Européens et assimilés ». Aussi, de nos jours, tout aménagement des méthodes d'enseignement du français, perçu comme un enseignement au rabais, est-il suspecté : des expressions telles que « français facile », ou « français fondamental » sont interprétées dans le sens le plus négatif qui soit. Ce qu'on vise dans la langue étrangère, c'est la compétence optimale, c'est-à-dire la compétence du natif, et pour atteindre cette compétence « native », on ne croit qu'en la vertu des outils qui, dans la colonie, ont fait, croit-on avec le recul du temps, tant d'excellents francophones. L'idéal reste : une compétence parfaite, celle (idéalisée) du français de France, dans une langue parfaitement étrangère dans son statut. Mais le pari de réaliser, dans le contexte de pauvreté et de désarroi qui prévaut aujourd'hui, une francophonie standardisante, est très difficile à tenir et les ratés et les dérapages sont nombreux. D'ailleurs, les

signes d'une tendance à la vernacularisation du français ne manquent pas et le français des francophones les plus standardisants se trouve contaminé par des formes inconscientes de régionalismes. Malgré la référence crispée à la norme lointaine d'un français central fantasmé, on ne peut empêcher que des variétés de français fortement teintées de régionalismes se maintiennent dans la communauté francophone malgache, variétés qui peuvent être niées et refoulées, comme est niée et refoulée la part métisse de la malgachitude.

L'attitude commune face à la langue est une attitude d'autant plus rigide et intraitable qu'on sent bien que langue et identité sont étroitement liées : se dire locuteur d'un français régional, ce serait se reconnaître moins malgache. Ainsi, en refusant au français tout enracinement, on se réserve le droit de s'approprier un instrument qu'on croit pouvoir manier sans risques... Cette attitude bloque logiquement tout processus de reconnaissance d'une régionalité francophone. Le FR MAD est condamné à la clandestinité.

Il reste cependant un espoir du côté des Malgaches « métisses », dont le métissage peut être biologique et/ou culturel. On trouve des foyers de francophonie régionale dans divers milieux qui se caractérisent par leur ouverture sur la modernité et sur la région océan Indien : en particulier, dans les établissements scolaires privés avec, à leur tête, les prestigieux lycées français qui sont, en même temps que des lieux où s'enseigne un français scolaire, des lieux de conservation et de reproduction d'un français indianocéanique. Ces quelques foyers de francophonie régionale sont un point de mire et apparaissent comme une alternative pour l'avenir, comme le prouve cette lettre publiée par un magazine tananarivien dans laquelle des parents expriment leur souhait de voir se multiplier les lycées français à Madagascar : c'était en 1990. Rappelons que l'indépendance politique de Madagascar date de 1960.

Pour conclure : un lieu entre discours et langue

Nous avons donc une variété, visible dans son corpus, mais plus proche du discours que de la langue, en tout cas intermédiaire entre le discours et le français central, située dans un lieu social, géographique, historique, linguistique bien circonscrit. Une variété que ne sauve de la clandestinité aucune représentation avouée ni aucune revendication identitaire et qui s'est maintenue, avec des pertes, jusqu'à nos jours, passant, si on peut dire, de main en main, une sorte de terrain où se rencontrent diverses populations.

Un lieu d'interférences. Lieu qu'occupent durablement les Zanatany et, provisoirement, les francophones de passage, inclus pour un temps dans la communauté des « spécialistes de Madagascar ». Lieu peuplé surtout de bilingues emprunteurs. Un lieu où se font les rencontres de diverses communautés linguistiques vivant sur le sol malgache : francophones d'origines diverses, venus de métropole, d'Afrique, de l'océan Indien, malgachophones usant de divers dialectes, créolophones rarement unilingues. Si ces populations en contact pratiquent un discours métissé, « frangache » ou *vary aman'anana*, tous les emprunts, les néologismes et les trouvailles diverses dont ils usent ne restent pas dans la langue, les mots entrent et sortent de cette variété particulièrement mobile et incertaine : c'est pour cette raison que notre collecte des particularités du FR MAD se fait dans un souci diachronique, et même archéologique.

Un lieu incertain. La principale difficulté qui découle de l'absence de représentations explicites concerne la définition et la délimitation du corpus. Logiquement, les représentations qui portent sur une variété de langue sont un élément de définition de cette variété et permettent de la circonscrire. Inversement, on s'aperçoit que l'absence de représentation rend particulièrement difficile la délimitation même du corpus. Le problème se pose à propos du corpus constitué par les auteurs coloniaux : on s'est demandé si, concrètement, il fallait, dans la collecte du FR MAD, dépouiller les écrits coloniaux. S'il fallait, avec J. Rabemananjara, considérer Parny, Renel, Vally, Toulet, Leblond, comme des étrangers à la culture malgache, ou inclure leurs écrits dans le patrimoine malgache francophone, sachant que, restés longtemps aux programmes de l'école coloniale, ils ont servi de modèle littéraire et linguistique à des générations de lettrés ? La presse que nous dépouillons n'est pas, non plus, toujours signée de noms malgaches. Il y a eu et il y a de la presse francophone à Madagascar, presse coloniale puis malgache, la deuxième se présentant, à nos yeux, comme l'héritière de la première : les journalistes malgaches n'ont pas pris leurs modèles à Paris, mais bien à Madagascar, où la tradition journalistique est ancienne.

Un lieu métis, un lieu à prendre. Il faut le reconnaître, le français de Madagascar n'est ni exclusivement le français des Français de Madagascar, de France ou d'ailleurs, ni exclusivement le français des Malgaches.

Après avoir relativisé les positions de J. Rabemananjara[9], nous soulignerons la nécessité d'admettre qu'aucune langue ni aucune identité engagée dans une situation de contact ne peut en sortir inchangée : un travail de la langue et de la culture s'opère dans la situation de contact colonial puis post-colonial, dont le locuteur sort nécessairement transformé : le lieu que nous observons ici est un lieu de métissages. La variété FR MAD, si elle existe, ne peut exprimer qu'une identité métisse doublement enracinée dans la société malgache et dans la région Sud-Ouest de l'océan Indien. Or, la question est de savoir si la part métisse de l'identité malgache se réfère à un modèle de francophonie régionale ou se donne pour modèle la variété lointaine et largement fantasmée du français standard. Il paraît prudent, dans l'état actuel des recherches, de distinguer au moins deux types de francophonies malgaches : en gros, une francophonie standardisante, celle de l'élite tananarivienne et urbaine, variété contaminée de régionalismes inconscients et une francophonie populaire et provinciale très marquée, sur la côte Est, par l'influence de la variété régionale que, par commodité, nous avons nommée FROI.

9. Contre cette définition de la francophonie malgache : « L'auteur doit être malgache, cela va de soi. » Contre cette définition du contact des langues et des cultures : « La langue française n'est plus, en somme, qu'un moyen de transmission et de communication ; elle remplit simplement la fonction d'une enveloppe pour enchâsser un cadeau de prix. »

Références

1. Althabe G. (1969, 1982). *Oppression et libération dans l'imaginaire, les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar.* Maspero, Paris, 354 p.
2. Baggioni D. Langues mixtes, discours métis et conflits d'identité. *Actes du colloque « Métissage »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990 (à paraître).
3. Baggioni D., Robillard D. de (1990). *Maurice, une francophonie paradoxale.* L'Harmattan, Paris.
4. Bavoux C. (1990). *Islam et métissage, des musulmans créolophones à Madagascar, les Indiens sunnites sourti de Tamatave.* L'Harmattan, Paris, 137 p.
5. Bavoux C. (1991). Madagascar. Le vocabulaire de l'autre. Revue *Grand Océan* N° 1, 1er trim., Saint-Denis de la Réunion, pp. 75-93.
6. Bemananjara Z. (1979). Situation de l'enseignement du français à Madagascar. In : *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 527-542.
7. Bouillon A. (1981). *Madagascar, le colonisé et son « âme ». Essai sur le discours psychologique colonial.* L'Harmattan, Paris, 423 p.
8. Calvet L.-J. (1974). *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie.* Payot, Paris, 248 p.
9. Calvet L.-J. (1978). Le Français d'Afrique et l'enseignement du français en Afrique. In : *Le Français dans le monde*, n° 138, juillet, pp. 29-42.
10. Calvet L.-J. (1987). *La Guerre des langues et les politiques linguistiques.* Payot, Paris.
11. Chaudenson R. (1989). *Vers une révolution francophone.* L'Harmattan, Paris, 224 p.
12. Deroy L. (1980). *L'Emprunt linguistique.* S.e. Les Belles Lettres, Paris, 2e édition, 465 p.
13. Dez J. (1966). Un argot français de mots malgaches (contribution à l'étude de la Société coloniale). *Annales de l'université de Madagascar* N° 5, pp. 129-154.
14. Domenichini-Ramiaramanana B. (1973). Le problème de la francophonie à Madagascar. In : *Les Littératures d'expression française : négritude africaine, négritude caraïbe.* Université Paris-Nord (Paris XIII), Centre d'études francophones, Paris, pp. 71-78.
15. *Encyclopédie coloniale et maritime. Madagascar.* Paris, 1947, 2 tomes, 372 et 368 p.
16. Manessy G., Wald P. (1984). *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan, Paris, 115 p.
17. Meitinger S. Littérature, identité et jeu des cultures et des langues. Communication orale à l'URA 1041 du CNRS, Saint-Denis de la Réunion, 1991 (à paraître).
18. Rabemananjara J. (1991). Message au colloque international LMEF (Littérature malgache de langue française). Publié par *Tribune*, 19, 20 21, 22, 23, 26 et 27.03
19. Rafitoson E. La Diglossie, un métissage linguistique ? L'exemple de la situation socio-linguistique à Madagascar. *Actes du colloque « Métissages »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990 (à paraître).
20. Raharinzahanahy S. (1991). Linguistique : Nous n'avons pas une politique cohérente. Propos recueillis par James R. In : *Lakroa,* Antananarivo, 28.01.
21. Raison J.-P. (1985). Madagascar dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. In : *Ces îles où l'on parle français.* Revue *Hérodote* N° 37-38, pp. 211-235.
22. Rajaonarison B. (1988). Vers une sémantique de la situation linguistique malgache : Le contact des langues, bilinguisme ou diglossie ? In : *Recherches et cultures* N° 4, Antananarivo, pp. 107-115.
23. Ralibera R. (1990). Fampianarana teny frantsay sy fampianarana amin'ny teny frantsay : zavatra roa samy hafa be ireo (Enseignement du français et enseignement en français : deux choses bien distinctes). In : *Lakroa,* Antananarivo, 18.11.

24. Rambelo M. Langue nationale, français et développement. Éléments pour une politique d'aménagement linguistique à Madagascar. In : *Langues, économie et développement* (tome 2), Collection Langues et développement, IECF, Diffusion Didier-Érudition, pp. 5-74 (à paraître).
25. Rambelo M. Madagascar : la politique de relance du français et ses effets sur la situation linguistique. Idem, pp. 75-121.
26. Ranaivo F. (1979). La Situation du français à Madagascar. In : Valdman, éd., *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 507-525.
27. Razafimahatratra J. E. (1990). Fanambarana avy amin'ny foiben'ny fampianarana katolika (Fianarantsoa). (Déclaration de la direction de l'Enseignement catholique (Fianarantsoa). In : *Lakroa,* Antananarivo, 16.12
28. Robillard D. (1989). Forme, sens, identité : une approche linguistique et sociolinguistique du français régional mauricien. *Formes-Sens/Identités,* Publications de l'université de la Réunion, Saint-Denis de la Réunion, pp. 27-44.
29. Robilard D. Le Français à l'île Maurice : outil du métissage ou du compartimentage ? À paraître dans les *Actes du colloque « Métissages »* de Saint-Denis de la Réunion, avril 1990.
30. Schmidt B. (1991). Du français « langue d'esclaves » au français « partie du patrimoine culturel ». Observations sur la relance du français à Madagascar et sa réutilisation comme langue d'enseignement. Communication au séminaire *École du Nord, école du Sud,* Aix, 13 p.
31. Valdman *et al.* (1979). *Le Français hors de France.* Champion, Paris, 688 p.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 243-248.

23

Le jeu de l'ambiguïté comme norme endogène dans le français du Cameroun. Un exemple des médias : « Humeur de l'homme de la rue », journal *Cameroon Tribune*

R. EFOUA-ZENGUE

Université de Yaoundé, Cameroun

Précisions méthodologiques

Voici bientôt vingt ans que le français réalisé au Cameroun retient l'attention des chercheurs, de façon timide au départ, mais avec un intérêt plus accru, plus suivi et plus fort par la suite.

Frappés par la curieuse mutation que subit avec certitude le français du Cameroun, notre langue de travail, officielle pour tous, sacrée pour beaucoup, nous nous sommes lancés dans cette direction de recherche, nous donnant pour mission d'observer, de focaliser systématiquement toutes les productions en français de notre région, sur le double plan horizontal et vertical - certains parleraient de plan synchronique et diachronique -, car il apparaît clairement que le français du Cameroun recèle, lui aussi, des aspects et des formes assez spécifiques.

Dans ce but précis, il s'agit pour nous de recenser ces particularités dans leur système de production, de suivre leur évolution, pour tenter de dégager, à terme, la norme qui régirait ces emplois particuliers de la langue de Voltaire chez nous, et d'établir - pourquoi pas ? - une grammaire du français produit au Cameroun.

À partir d'une telle ambition, tous les genres littéraires et non littéraires sont pris en compte et ciblés, tous les codes du français aussi, le code écrit et le code oral, sans oublier les productions intermédiaires entre l'écrit et l'oral, dont souvent l'un est la forme représentée de l'autre, quand ce n'est sa forme transposée, et *vice versa*.

Chacun des domaines ainsi observé et décrit est assorti d'une monographie effective, ou d'articles publiés. C'est ainsi qu'un ensemble de travaux descriptifs est orienté, ou l'a été, vers la plupart des genres esthétiques connus : le roman, le théâtre, le conte, les médias classiques, les énoncés parémiologiques ; vers presque tous les domaines d'activité : le sport, la publicité, et même le langage militaire ont été couverts dans leurs particularités camerounaises ; enfin, nos travaux d'observation des niveaux socioculturels - français des scolaires, des lycéens, des étudiants, des journalistes et des adultes dans leur cadre de production habituel - sont en cours de réalisation.

Une telle approche par étapes et par niveaux nous semble nécessaire, avant que nous ne fassions une synthèse englobante, qui nous permettrait de tirer des conclusions pratiques et théoriques sur le sort réservé à la langue française pendant la première tranche de son séjour au Cameroun.

Dans le présent travail, nous avons choisi comme champ d'observation une rubrique médiatique, très prisée par les lecteurs de tous les milieux socioculturels du Cameroun, et dont la nature du français est à cheval sur l'oral et l'écrit, ou, mieux, constitue, nous en sommes convaincus, très exactement de l'oral transcrit.

L'étude porte sur six mois consécutifs, et un total de huit mois de ces productions quotidiennes, soit 116 textes sur les 156 effectivement publiés.

« Humeur de l'homme de la rue » est son intitulé. C'est une rubrique assez jeune, certes, mais très régulière, paraissant à la dernière page (p. 24) du quotidien national officiel *Cameroon Tribune*, et que les deux auteurs principaux sont tenus de faire paraître, envers et contre tout, sous peine de porter la responsabilité de la mévente de cet unique quotidien camerounais.

La lecture attentive des articles de cette rubrique nous a donné l'occasion d'aboutir à ce constat, plusieurs fois explicité par nous-mêmes : quel que soit le genre de production observé, le français du Cameroun apparaît sous la forme d'un jeu tacite, un jeu à risque, d'où le titre de notre étude.

Il est fait tour à tour ici un recensement analytique et commenté de ces formes particulières du français dit « de l'homme-de-la-rue », celui de monsieur tout-le-monde au Cameroun, un français destiné à n'importe quel lecteur de n'importe quel niveau culturel, à l'intérieur de ce pays mais aussi, fait paradoxal, un français n'excluant pas le lecteur d'ailleurs, telles que le prouvent certaines données internes à ces textes, cela sur le plan lexical et morpho-syntaxique, avec en arrière-plan le souci, pour nous, de mettre l'accent sur le caractère ambigu de ce français dont la forme semble tenir du ludique, mais, en réalité, tend à devenir assurément une norme implicite, et donc endogène.

En deçà et à l'issue de l'*Inventaire des particularités lexicales du français au Cameroun*, travail d'équipe réalisé en 1979 à Yaoundé, et au regard de tous les autres travaux connus sur le français produit par les Camerounais, il est un fait difficilement discutable : les particularités de ce français du Cameroun, qu'elles soient d'ordre lexical ou morpho-syntaxique, si, dans leur ensemble, elles sont peu nombreuses, par contre, s'avèrent profondes et significatives.

Ce ne sont pas les mots de vocabulaire qui sont très nouveaux (dans notre corpus, ils représentent 3,9 %), ou différents quant à leur forme des termes classiques du français général, comme on aurait pu s'y attendre, mais ce sont les emplois des mots du français central qui sont, le plus souvent, déviés de leur maniement habituel, de telle sorte qu'il se dégage

au Cameroun une forme de français spécifique, dont l'ambiguïté, plaisante pour le producteur et le lecteur avertis, exige un jeu de décodage pour le non-initié à cette forme particulière de français qu'il ne saisit pas toujours avec évidence, dans cette zone géographique.

Corpus

Mais, voyons les faits de plus près. De quoi s'agit-il au juste ?

Il s'agit ici d'un locuteur, fictif, (« l'homme de la rue »), dont le niveau de français ne dépasse guère le niveau moyen des quatre niveaux décrits par Makouta Mboukou [2, pp. 73-77] et pour lequel, les productions en français ne peuvent être autre chose que des traductions pures et simples d'énoncés émis dans sa propre langue maternelle.

En d'autres termes, les 116 textes soumis à notre observation (textes parus quotidiennement du 2 janvier au 30 juin 1991) sont conçus dans la langue maternelle d'un locuteur théorique, un homme avisé pour sûr, mais « homme de la rue » tout de même. Ce sont les propos oraux, transcrits dans *Cameroon Tribune* en français, de ce pseudo-locuteur, alias Evina Ndo, journaliste de métier, dont la langue maternelle est le bulu-beti, qui, de temps à autre, est doublé d'un autre jeune journaliste, d'ethnie bamun. Ils sont les auteurs des textes soumis à notre analyse.

Il s'agit donc en fin de compte de traductions partielles des langues maternelles assez étendues de deux Camerounais qui, par souci esthétique d'écriture médiatique, feignent un niveau de français très moyen, afin de mieux « représenter » l'homme de la rue du Cameroun.

Toutes ces précisions faites, notre travail porte finalement sur un français traduit de langues camerounaises produit à l'oral, avec tous les traits inhérents à la traduction et à l'oralité, dont il ne sera retenu ici que quelques-uns, à savoir : l'emploi des termes à sens déviés dont le propre est de créer et de provoquer l'ambiguïté, les calques de formes, inhérentes à un français de niveau moyen, les répétitions inévitables et abondantes dans un discours oral, le tout soutenu par le jeu des auteurs, afin d'entretenir cette ambiguïté, gênante et plaisante à la fois, chez le lecteur.

Ambiguïté par le sens dévié des mots

Par ambiguïté, il faut entendre ici, à la suite de Dubois dans son *Dictionnaire de linguistique,* « la propriété de certaines phrases réalisées qui présentent plusieurs sens ».

Celle-ci peut tenir au lexique, avec plusieurs sens pour certains morphèmes, comme « (...) au fait que la phrase a une structure syntaxique susceptible de plusieurs interprétations ».

Les énoncés de « Humeur de l'homme de la rue », sont riches de ces formes dont les sens, insolites parce que inattendus le plus souvent, ne correspondent en rien avec ceux retenus par les lexiques les plus courants et les plus classiques.

Ainsi, sur les 44 660 mots contenus dans les 116 textes observés, 245 lexies simples, pour ne citer que celles-là, avec en moyenne 36 occurrences chacune, soit 8 856 emplois, sont des termes français, mais dont le sens n'est guère attesté de la même manière dans les autre zones francophones, avec un pourcentage de 18 %.

Prenons donc ces deux exemples :

« Il y a les taras[1] qui ont même mangé l'argent de ce pays et qui demandent la conférence nationale - là seulement parce qu'on les a *compressés* - là qu'ils mangeaient bien ». (C.T. N° 4886 du 23 mai 1991).

Il s'agit ici, bien entendu, de certains responsables de partis politiques d'opposition au Cameroun, ayant occupé auparavant de hautes fonctions d'État, et qui en sont partis, ou alors, il s'agit de ceux qui sont encore aux affaires mais qu'on souhaiterait en voir partir.

« Je dis seulement à Popol que il doit bien faire attention avec son corps. Comme les autres gens voient que c'est dur pour le *compresser* démocratiquement, ils peuvent chercher les autres moyens ». (C.T. N° 4883 du 19 mai 1991). (Popol est l'appellatif péjoratif de Paul Biya, chef de l'État camerounais).

Comme on peut le constater, l'acception française du terme « compresser » concernée ici (« mettre fin aux activités professionnelles d'un salarié, soit à l'issue d'une faute commise, soit pour des raisons de réajustement économique », *Petit Robert*) s'est tellement spécialisée au Cameroun qu'elle en constitue l'unique sens retenu par tous, quel que soit le niveau de culture du locuteur ou de l'interlocuteur. C'est ainsi, qu'à ce niveau déjà, il est permis d'évoquer une sorte de compromis tacite, et par conséquent une norme endogène par laquelle certains sens sont privilégiés et retenus par tous, pour certains mots.

Ambiguïté au niveau des calques de mots et de formes

Outre ces transferts et glissements de sens, abondants dans ces énoncés, un grand nombre de mots et de formes sont la traduction littérale de termes bulu, bamun, bassa, bamiléké (ethnies du Cameroun) et langues maternelles des auteurs des textes de « Humeur de l'homme de la rue », ou alors de langues cotoyées quotidiennement par eux. Ce sont tour à tour des syntagmes nominaux comme *longue bouche (ébes anyu)* qui correspond à « langue pendue » du français central, mais que notre locuteur lui préfère ; des locutions adverbiales, jeu habile d'oppositions, entre « ici » et « là-bas », l'auteur choisissant de se situer dans le même camp que son lecteur, qu'il prend à partie, le camp des déshérités, des sans-emplois, par opposition au camp des nantis, des gens de pouvoir. Cette locution, *ici dehors* compte dans les 156 pages du corpus un pourcentage d'occurrences très élevé de l'ordre de 24 %. Voici le phénomène :

« *Ici dehors* maintenant, il y a trois sortes de commerce qui ne sentent pas la crise qu'on parle-là, les stations d'essence, les pharmacies et les presses ». (C.T. N° 4839 du 6 mars 1991).

On peut généralement relever des syntagmes verbaux tels que : *couper la bière (e tyik bia)* préféré à « partager un verre de bière » avec quelqu'un :

« Ton ami avec qui hier tu *coupais la bière* dans les chantiers, aujourd'hui il ne te salue plus seulement parce que tu n'es pas de son parti ». (C.T. N° 4875 du 26 avril 1991).

Quand ce ne sont pas des phrases entières, tel le *c'est quoi même (jé ébien)* en bulu, scandé par ailleurs par un célèbre chansonnier camerounais. Tous ces calques, en très grand

1. *tara* : peut se traduire ici par « homme apparemment respectable » par son âge et par sa position sociale, mais dont le comportement moral ne concorde pas avec ses attributs sociaux.

nombre, qui, par le jeu d'une correspondance terme à terme, rappellent certaines correspondances d'éléments du système paronymique, parviennent à soutenir subtilement l'effet ludique, voire comique, voulu par les auteurs de ces énoncés.

Ambiguïté dans les répétitions

Il est un troisième phénomène frappant, lancinant s'il en faut, pour le lecteur même distrait, de « Humeur de l'homme de la rue », c'est celui de la répétition.

En traduction, « la répétition est d'abord un phénomène naturel, incontrôlé, qui tient de l'écho et de l'interférence. Ayant utilisé un terme, le sujet parlant a tendance à le reprendre, ou plus exactement, ce terme s'impose après sa première apparition. Le phénomène se manifeste sous une forme aiguë à l'oral, où la répétition prend alors l'allure d'une résurgence obsessionnelle » [1, p. 231].

C'est ce qui se passe dans les énoncés de « Humeur de l'homme de la rue » qui se présentent sous une forme volontairement moins élaborée que dans les énoncés écrits. À la manière des énoncés oraux spontanés, les textes de « Humeur de l'homme de la rue », de l'oral recréé, reconstitué et transcrit après coup, regorgent de termes et d'expressions dont l'aspect répétitif frise l'obsession.

La répétition, devenue ici procédé rhétorique, forme un constituant de la fonction poétique du langage oral.

Les auteurs de notre corpus usent particulièrement de la répétition des adverbes et des adjectifs comme superlatifs à redoublement. On a ainsi :

- les *big big* pays,
- venir *doucement doucement,*
- les *longs longs* crayons,
- parler *fort fort,*

où, comme pour le premier exemple, la répétition est réalisée par le biais d'un discours mixte dans lequel l'élément répété *big* qui signifie « riche » est un mot de la langue bulubéti, issu à son tour de l'anglais, et combiné au substantif *pays.*

La liste de ces emplois serait longue, et tous les adverbes, tous les adjectifs qualificatifs de la langue française y passeraient volontiers :

- *beaucoup beaucoup / - bien bien / - chaud chaud / - dur dur / - en haut en haut / - hier hier / - longtemps longtemps / - mal mal / - partout partout / - plein plein / - sec sec / - trop trop / - un peu un peu / - vite vite /*

Parfois, ce sont des infinitifs qui apparaissent de manière itérative : « passer son temps à *discuter discuter* », des pronoms « *vous tous tous là* », des phrases entières, utilisées parfois comme qualificatif au superlatif : « c'est encore *ça gâte ça gâte* », un exemple par lequel le locuteur informe son lecteur lointain du climat d'insécurité prévalant toujours dans la ville de Douala, au lendemain tumultueux de la création de partis politiques multiples au Cameroun.

La manie de cette répétition atteint jusqu'aux syntagmes de toutes sortes, voir même des phrases entières comme relevé plus haut. Tantôt on assiste à une répétition simple d'un élément ou d'un groupe d'éléments :

- « c'est *qui qui* le taximan »,
- « *c'est le tara qui* a acheté ou *c'est le tara qui conduit ?* »,
- « Les journalistes sont *qualité qualité* »,

Tantôt, les auteurs adoptent une variante, soit de synonymes, soit d'antonymes, mais avec une correspondance quasi poétique de ces éléments répétés :

- « le multipartisme va *nous dépasser* et même *nous séparer* »,
- « les *forces de l'ordre* ont peur des *forces du désordre* ».

Conclusion

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette rubrique journalistique qui, depuis sa parution, a permis à *Cameroon Tribune* d'avantager son chiffre d'affaires (aux dires des auteurs), constitue un ensemble de textes séduisants pour le lecteur averti. Cette séduction tient de l'affranchissement acquis par les Camerounais, pour pouvoir remettre ouvertement en cause sans risque de représailles, tout ce qui mérite de l'être, y compris même à travers cet organe de presse gouvernemental qu'est *Cameroon Tribune*.

Sont ainsi mis en cause, expliqués, commentés, à la mesure de l'homme de la rue, (par un journal réservé autrefois aux louanges d'un État à parti politique unique, mais qui, dorénavant, peut librement critiquer à l'occasion), les travers et les dessous de ces hommes chargés de conduire leur peuple vers un destin meilleur.

Est également source de séduction la forme toute particulière d'expression adoptée dans cette rubrique. La langue de « Humeur de l'homme de la rue », ramenée au niveau de la rue, c'est-à-dire de l'homme moyen, permet au lecteur de mieux s'informer et de mieux suivre ce qui se passe autour de lui, grâce à cette ancienne méthode pédagogique qu'est la répétition.

La même langue donne au lecteur, même le moins préparé, la possibilité de se reconnaître à travers un français, traduction souvent terme à terme de sa propre langue maternelle, quand ce n'est à travers certains sens nouveaux, volontairement ambigus pour les non-initiés, dans le but de s'identifier et d'identifier les siens.

Ainsi, à travers « Humeur de l'homme de la rue », le Camerounais joue avec le français et, à la limite, se joue de cette langue qu'il lui est permis aujourd'hui plus qu'hier de remettre en cause, de critiquer, de réajuster et d'adapter à sa juste mesure, malgré le risque d'une ambiguïté linguistique de plus en plus accentuée et généralisée.

Références

1. Ballard M. (1987). *La Traduction : de l'anglais au français.* Nathan Université, Paris.
2. Makouta Mboukou J.P. (1973). *Le Français en Afrique noire.* Bordas, Paris.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 249-260.

24

La norme endogène dans le français écrit des médias camerounais

L.M. ONGUENE ESSONO

École normale supérieure, Université de Yaoundé, Cameroun

Le concept de la francophonie a connu depuis 1980 une évolution certaine. Sa multipolarité est telle qu'il devient toujours plus impérieux d'expliquer et d'analyser les moyens d'enrichissement de la langue française dont nous nous réclamons tous puisqu'elle nous est commune malgré nos particularités premières. C'est le sens de ma contribution. Elle concerne le français des médias écrits au Cameroun.

L'entreprise, sur le plan plus général, n'est pas nouvelle ; car Essono [6] Efoua Zengue [4] et très récemment Tabi-Manga [21, 22] ont montré, d'une part, les influences syntaxo-morpho-sémantiques des langues camerounaises sur le français et, d'autre part, les procédés stylistiques utilisés par les auteurs camerounais pour produire ce français.

Sans véritablement m'écarter de ces travaux, je me propose de formuler différemment ma problématique. Il s'agit de rechercher les obstacles linguistiques susceptibles d'empêcher le lecteur natif du français d'aborder et de comprendre aisément un journal camerounais écrit en français, obstacles qui n'en sont pas pour un lecteur camerounais moyen. Au préalable, je voudrais rapidement esquisser le visage linguistique camerounais.

Contexte linguistique camerounais

La complexité des situations linguistiques au Cameroun n'est plus à démontrer. En dépit de ce qu'il est convenu d'appeler l'écheveau camerounien, les quelque 300 langues locales respectent une ossature systématique semblable. Toutefois, l'intercompréhension nationale est

difficile. C'est pourquoi seuls le français et l'anglais, les deux langues officielles (LO), peuvent assurer la communication inter-groupes.

Au détriment des dialectes, le français assure une fonction complexe. Langue officielle et de travail, de communication et de scolarisation, il est, à côté de l'anglais, une langue de prestige. Il est même considéré comme un facteur d'unité nationale. C'est pourquoi il constitue, avec l'anglais, le moyen de communication à la radio nationale et à la télévision.

Ce paramètre confère donc au français un statut fort complexe. Mais officiellement il est la langue seconde (L2) pour 80 % des francophones. Cette proportion doit toutefois être nuancée, car tous ne comprennent pas cette langue qu'ils ne peuvent différencier de l'anglais ou de l'espagnol. On peut donc estimer à 35 ou à 40 % le pourcentage de Camerounais pour qui le français est langue étrangère (LE). D'ailleurs, 40 % de Camerounais sont analphabètes, soit précisément 4 800 000 habitants sur 12 000 000.

Enfin les populations urbaines et les jeunes considèrent pour près de 60 % que le français est leur langue première (L1). Il est utile de s'intéresser à la nature du français que manipulent tous ces utilisateurs, car en réalité, le français en usage au Cameroun est un continuum que Renaud [17, pp. 23-26] avait subdivisé en ces quatre classes :

- les dialectes régionaux des analphabètes,
- les argots des scolaires et des maquereaux,
- le français commun des petits fonctionnaires,
- et le français LE ou langue des *happy few* de l'élite.

Démarche méthodologique

Pour s'adresser aux populations, il faut donc communiquer en français. Et le paysage médiatique compte près de 60 titres dont une cinquantaine en français et moins de cinq en langues nationales. La problématique est, il faut le rappeler, de recenser les obstacles linguistiques ou stylistiques empêchant la lecture française d'un journal camerounais, et de voir les critères pouvant amener les médias à instaurer au Cameroun une norme endogène.

Pour y parvenir, j'ai dépouillé quatre titres : *Cameroon Tribune* (CT), *Le Nouveau Week-End-Tribune* (WT), *Le Messager* (LM) et *Challenge hebdo* (CH) à cause du très fort tirage de ces organes (80 000 ex.) et de leur grand impact sur le lectorat. Les articles dépouillés concernent la vie politique, le sport et les faits divers.

Sont écartées, les fautes de frappe, les fautes d'orthographe d'usage et les fautes d'accord minimes n'empêchant pas la compréhension du texte. En revanche, je retiens un type d'emprunts, les néologismes, les calques et les transferts. Je supprime enfin, la toponymie, l'oronymie et l'odonymie qui sont abordées dans une étude plus large [7].

Existe-t-il un français camerounais ?

On ne peut y répondre par l'affirmative. L'existence d'un *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (IFA) [10] a révélé des termes communs au Cameroun et à plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale. Cependant cet inventaire du français au Cameroun ne constitue qu'une simple collecte de données qui particularisent précisément certaines usances.

Cette collecte, qui ne présente guère les caractéristiques d'un dictionnaire n'a rien de normatif dans les lexies répertoriées. Il peut donc exister, comme les *Quatre-vingt (et) un congolismes* de Makonda [12], outre les embryonnaires camerounismes de Touzeil [23], un répertoire des utilisations marginales du français au Cameroun.

Se pose ici le problème transversal de la norme. Autour de ce problème existe une abondante littérature, dont surtout le célèbre Bedard et Maurais [1]. Mais en rapport avec les langues locales, je voudrais déjà m'associer à la conclusion de Manessy [13, pp. 344-345] selon laquelle il n'existe pas, par exemple, de « français sénégalais, ni de français du Cameroun », car, outre nos plurilinguismes divers, s'insinue, inévitablement, une structure linguistique semblable qui mérite d'être théorisée.

En politique linguistique cependant, les États se montrent très prudents, car la conceptualisation et surtout l'établissement d'une norme officielle se posent avec acuité. L'Administration utilise dans ses textes un français central destiné à un public qui, lui, se forge sa propre norme, faite sur mesure, avec spontanéité et fonctionnalisme.

Il risque donc de se créer, du moins à l'écrit, deux types de français et deux types de normes. Celle de l'école et celle qui émane des utilisateurs nombreux et d'origines diverses à cause des catégories sociales qui manipulent le français. Les médias écrits semblent être le point de soudure de ces deux types, il est donc intéressant d'en étudier le procédé.

Les médias dans l'établissement de la norme

Le français des médias a déjà fait l'objet de quelques travaux, comme ceux d'Efoua-Zengue [5] et d'Onguene Essono [15]. Ces deux études, sans fondamentalement s'assimiler, prennent pour référence les déviations multiples du français standard dans nos médias. Plus récemment, Onguene Essono [16] a mené sur CT une étude élaborée pour des fins didactiques et dans le cadre d'une grammaire textuelle.

Mais, re-poser le problème de la norme par les médias ne doit pas surprendre, car, on l'a dit plus haut, la langue officielle est conforme au français central, mais on observe que, chaque fois, il s'insinue, dans les journaux écrits, de nombreux usages, des usances ou des déviances qui peuvent « inquiéter ».

Tabi Manga ([22], p. 11) a montré les procédés conduisant les auteurs vers « une écriture de l'insolite », vers la « domestication de l'écriture », ou enfin vers « une subversion du français ». Attitude qu'avait notée plus tôt Mendo Ze [14] dans la *Prose romanesque de F. Oyono.*

La fréquence et la persistance de ces déviances sont des facilitateurs d'écriture et prouvent que leur présence dans les textes ne nuit guère à la compréhension de ceux-ci. Cela revient à dire que l'écriture indigène en français implique l'auteur dans son axiologie et touche par ce moyen le lecteur qui ne lit plus une langue étrangère.

Cette dualité se distille dans nos médias. Les déviances anormales sont totalement normées du moment que rien n'empêche la compréhension des textes. Je veux dire que la norme est ici toute forme locale, toute utilisation de lexie ou de structure, sans caractère particulier, fréquente et acceptée au sein d'une communauté linguistique donnée. En clair, la norme se définira ici comme tout usage général et conforme à la majorité des emplois faits par les utilisateurs.

Je voudrais conduire ma réflexion en deux temps. D'abord, en application des orientations données plus haut, observer les articles pour en décrire les procédés d'écriture et

relever les distracteurs sémantiques à travers les extensions, les restrictions et les transferts de sens. Dans un second volet, s'il est nécessaire d'aborder les classiques emprunts, néologismes et autres dérivations, je m'attacherai surtout à montrer l'influence des langues locales sur la structure française et révéler que certains textes sont apatrides, n'appartenant ni à la L1 ni à la langue française.

Les opérations sur le sens des mots

La sociolinguistique a bouleversé l'analyse et l'interprétation des phénomènes linguistiques. Ainsi le sens et l'emploi des mots dépendent étroitement des cadres d'énonciation explicites ou non, de leur aspect pragmatique ou surtout des habitudes langagières de la communauté.

Celle-ci détient de façon sous-jacente ce que Brouat [2, p. 56], à la suite de Guizel [9] appelle la référence au « pré-construit référentiel ». La combinaison de tous ces paramètres confère alors à la lexie, à l'expression, les différents sens ou (au moins) les différentes connotations.

Les extensions de sens

C'est là sans doute l'intuition, le pré-construit référentiel qui anime la plupart des rédacteurs quand ils s'adressent à un lectorat avec qui ils communiquent en français. Et si les termes jouissent de leur dénotation initiale, l'usage fait en contexte est, au contraire, porteur d'une histoire socio-sémantique particulière dont l'acceptation seule devient valable et vulgarisée comme on le voit en (1).

1a - Le plat de poisson coûte celui du gibier dans les *circuits* d'Hevecam. (WT n° 171).

1b - Dans les foyers et les *circuits*, les cadres de l'État et les fonctionnaires passent leur temps à critiquer la politique du chef de l'État. (CT n° 4844, p. 23).

En 1, *circuit* a définitivement remplacé le très familier *gargote*, car il s'agit d'une filière d'initiés où se débattent de nombreux problèmes d'affaires. La fréquence y est telle qu'on l'assimile au lieu de travail des ouvriers, le *chantier*, qui en est devenu le synonyme.

1c - Il peut apparaître regrettable que la cuisine camerounaise soit abandonnée aux *gargotes* et *chantiers*. (CT n° 4767, p. 5).

Dans la même orientation, des lexies sont introduites dans le langage quotidien qui devient normé. Il en est ainsi de 2a et 2b. Pour le premier, il s'agit des véhicules d'occasion provenant des pays froids comme la Belgique, l'Allemagne ou la France où ces voitures ont longtemps attendu dans le « congélateur ». La phrase 2b présente une expression relative aux bandits qui opèrent « en travers de la route ».

2a - Le Parc automobile s'est accru notamment avec l'importation massive des *congelés* en provenance d'Europe. (WT n° 200, p. 22).

2b - Très tôt, il s'est avéré que *les coupeurs de route* évoluaient au Cameroun, au Nigéria, au Tchad et en Centrafrique. (WT n° 200, p. 8).

Quelquefois, ces termes sont perçus comme non normatifs par les rédacteurs qui les encadrent de guillemets (1a, 1c, 2a) ou qui les expliquent par des péri- ou des paraphrases.

Les rédacteurs, parfois, utilisent donc des circonlocutions pour se faire comprendre d'une lectorat moyen, qui en réalité, impose sa langue et influence les auteurs, ayant initialement appartenu à la même communauté. Ils sont tiraillés, à volonté ou non, entre le respect du code, de la norme standard et la norme locale qui pèse énormément sur eux.

Pourtant, il arrive souvent que, consciemment, les auteurs d'articles exploitent l'ambiguïté des mots. Au sens dénotatif ou au sens contextualisé. De la même manière, ces écrivains jouent sur les registres populaires et littéraires. La compréhension du texte dépend alors du niveau du lecteur. Dans la masse des lecteurs, « chacun comprend à son niveau » comme on peut le voir en 3.

3a - *La foire* (très bien nommée) s'attache au fil des années à bien porter son nom : gargotières et pick-pockets vous y attendent. (WT n° 4785, p. 3).

3b - Nul ne peut s'aventurer dans une besogne de statistiques aussi *foireuse* (WT n° 203, p. 14).

Tous les jeux de sens sont permis pour les termes mis en italique. Journalistes et lecteurs appartiennent donc au même univers culturel. Les rédacteurs « parlent aux lecteurs » le langage que ces derniers comprennent. Ainsi par exemple, pour désigner un fruit dont le nom est inconnu en français, mais dont l'aspect extérieur rappelle un fruit français, l'appellation de ce fruit est « empruntée » au français.

4a - L'enfant cueillait les *prunes* sur un *prunier*. (CT n° 4761, p. 9).

Il en est ainsi de *melon*, *épinard* ou *cerise* ou d'un terme générique comme *légumes*. Il signifie, ici, les feuilles vertes comestibles.

4b - C'est une famille pauvre, chez eux, on mange *les légumes* toute la semaine. (Radio-Centre).

4c - Elle avait été au marché pour vendre *les légumes* de son champ : il y avait dans la bassine les feuilles de manioc et le zom. (WT n° 250).

On trouve enfin des structures que ne peuvent comprendre que les individus ayant en commun le même préconstruit référentiel. Ainsi des verbes utilisés sans valence objectale peuvent sembler flous, alors qu'il n'en est rien si la norme a été assimilée.

5a - En une semaine, les habitants du village *ont pleuré*. (WT).

Il s'agit d'un euphémisme des récits tragiques ayant entraîné « plusieurs morts ». De même en 5b la structure intransitive du verbe change de sémantisme :

5b - Très précoce, la jeune fille victime de cet horrible accident avait commencé *à donner* dès l'âge de 13 ans. (CH 012).

5c - Le médecin nous a raconté que le cancer d'utérus se rencontrait souvent chez les femmes qui *ont* beaucoup *donné*. (LM n° 212, p. 3).

Pour les usagers du français, le verbe *donner*, avalent, correspond à une série d'expressions signifiant *donner naissance, donner des enfants.* Il est d'ailleurs très fréquent, à l'oral, d'entendre que « cette femme *donne* comme une souris ».

Ces emplois, non exhaustifs, sont significatifs, car ils sont intériorisés dans la conscience des utilisateurs. Les lexies réelles subissent un nouveau sens qui va s'imposer dans la population par des pratiques informelles ou par les formes d'acquisition en milieu naturel.

Les restrictions de sens

Le processus est ici l'inverse du précédent. Les mots perdent leur sens initial pour s'entourer désormais de l'acception locale. Les emplois normatifs sont répréhensibles et donc non compris des utilisateurs. C'est le cas de *grever, gâter,* de *brun* ou d'*universitaire.*

6a - De gros bras s'étaient chargés de contraindre les rebelles à s'aligner ou plutôt à *grever* (CT n° 4867, p. 9).

6b - Cette femme criminelle a moins de la trentaine ; elle est de taille plutôt moyenne, *brune* et au regard fugitif. (CH 12).

Ces restrictions sémantiques sont parfaitement grammaticalisées. Leur présence dans les médias écrits ou oraux leur confère un statut normatif indéniable, compte tenu de la puissance de l'écrit et des médias. La nouvelle acception, alors seule admise, est implicite dans la conscience et acquiert valeur de norme. C'est le fruit de la coexistence avec de nombreuses réalités socioculturelles et linguistiques.

Peu de Camerounais admettraient que *brun* ne signifie pas « de teint clair », ou qu'un *universitaire* n'est pas étudiant à l'université. Il serait même ahurissant d'établir un lointain lien entre *grève* et *sable*. L'analyse des lexèmes et de leur sémantisme ne peut donc véritablement s'appréhender qu'en fonction du contexte socioculturel ayant intégré ces mots dans la langue.

C'est cela donc la forme d'intégration ou d'appropriation qu'évoquent Tabi Manga [22, p. 14-15] et Dumont [3, p. 138] par laquelle les Camerounais, à bon ou à « mauvais » escient, peuvent imprimer à la langue d'autrui leur façon de penser, de sentir et de s'exprimer.

Cette attitude explique par exemple qu'à l'oral, le terme de *guérisseur*, jugé et senti comme péjoratif, demeure plus usité que le lexème savant de *tradipraticien* qui a été forgé par les médecins. Ce dernier terme ne comporte pas, auprès du public, la valeur psychologique voire curative de *guérisseur*. Il y a donc quelque chose qui, dans la mentalité et les habitudes, doit être pris en compte.

Interférences, calques, transfert et compagnie

Ces habitudes socioculturelles produisent généralement ce que Dumont [3, p. 140], à la suite de Scavee et Intravaia [19] appelle « l'émergence d'un style collectif » propre aux Africains. Car la manifestation d'une L2 est fortement tributaire du substrat de la L1.

On ne se demandera plus si le français du Cameroun est ou non une interlangue. Il en présente quelques traits comme par exemple sa permanente évolution et surtout son instabilité et sa perméabilité, sa systématisation et aussi sa fonctionnalisation.

Le phénomène de l'interlangue propre à notre français se défend aussi par la pression de nos nombreux dialectes. De plus, il est clair qu'une situation réelle de diglossie ou même de polyglossie n'est pas étrangère au phénomène.

En tout cas, je relève des formes d'écriture qui sont, ou des traductions littérales des parémies, ou des calques, ou enfin des circonlocutions que le français n'arrive pas à exprimer. Certes il est des équivalences entre certaines expressions, mais souvent l'utilisation de la « version française » semble ne pas satisfaire l'expression de l'auteur ou du lecteur.

Il est donc tentant de dire que le français, sans être une langue étrangère, n'est vraiment bien compris que quand il colle à la réalité de ses utilisateurs, au point qu'on peut montrer que certaines structures observées dans le français écrit de nos médias sont une manifestation des structures des langues camerounaises.

Traduction des locutions

Ainsi une expression comme *mouiller la barbe* ne semble pas plus brutale ou socialement répréhensible que le verbe « corrompre ». Il s'agit seulement d'une autre façon de parler et d'une autre façon de concevoir les choses. À « corrompre » ou à « verser des pots de vin », correspondent *mouiller la barbe, parler bien* ou *bien parler* comme nous le montrent les énoncés suivants :

7a - Vous dites que les rapports de contrôles blanchissent ceux qui savent *bien parler* au contrôleur. (LM 220, p. 3).

Dans la même optique, on peut faire remarquer ces autres locutions relatives à la fidélité à la parole donnée, à la promesse :

7b - Il ne pouvait plus reculer puisqu'il reconnaît lui-même *avoir donné sa bouche* à ses futurs beaux-parents. (WT 155, p. 12).

7c - Nous autres, a dit le chef de village au sous-préfet, nous *n'avons pas deux bouches.* (CT 3397, p. 7).

Calques et transferts

Il n'est pas rare de rencontrer dans les colonnes des médias camerounais, l'intégration toute naturelle des « manières de parler » proprement locales. C'est ce que j'observe dans les phrases 8.

8a - Le Chef de l'État va se rendre au Japon lundi prochain. Le voyage *mettra long* puisqu'il faut effectuer 18 heures de vol. (CT 4762, p. 1).

8b - Avant de quitter son ami A.V. chez qui il *a passé midi* l'individu, semble-t-il, avait fait un tour chez son banquier. (CT 3563, p. 7).

Ce style, tout à fait normé, colle de près à la réalité locale. Il s'agit d'africanismes qu'il est difficile d'extirper de l'habitude d'écriture. Et, dans les médias comme ailleurs, on « pense en langue locale » pour écrire en français. Des locutions propres aux L1 sont alors traduites et se propagent même au-delà du Cameroun ainsi que le montrent Golliet [8, pp. 33-43] ou Lumwamu [11, pp. 217-218].

C'est pourquoi Essono [6, p. 150] affirme que l'utilisateur du français comme L2 tend sur le plan sémantique à prêter « aux unités lexicales le sens d'un terme plus ou moins équivalent dans la langue maternelle ». On est encore amené à conclure que l'expression, en français, des formes locales peut constituer à la longue un truchement par lequel on peut demeurer soi tout en communiquant dans la langue de l'autre. Les calques et les transferts offrent cette voie ; une voie qui, pourtant, ne provoque aucun effort de créativité esthétique et qui représente seulement la manière la plus normale de s'exprimer.

Quelques interférences syntaxiques

On ne peut donc plus nier l'influence du substrat linguistique local sur les structures du français, car, une fois de plus, on note une différence de structures morpho-syntaxiques entre les langues camerounaises et le français sur lequel elles rejaillissent.

Je prendrai comme exemple trois catégories de mots : l'article, le pronom relatif et la préposition. L'article relève de la détermination nominale. En bantou, le substantif se constitue intrinsèquement d'un nominal indépendant (Ni) que précède un préfixe de classe. Essono [6, p. 133] et Tabi Manga [20, pp. 34-35] le montrent, le premier, en grammaire générative et transformationnelle, le second en psychomécanique.

Cependant, si Tabi Manga affirme [20, p. 35] que « le préfixe de classe joue le rôle de l'article en français », Essono, estime, lui, que « non seulement le préfixe ne définit pas le type d'article - défini, indéfini -, mais en français, on peut dissocier le déterminant du nominal et y insérer d'autres éléments. En ewondo par contre, le préfixe est solidement rattaché au thème ».

Tous deux nient pourtant l'existence de l'article en bantou, ou du moins sa manifestation discursive. Ainsi les utilisateurs, dont les rédacteurs, éprouvent d'énormes difficultés pour déceler, en français, la différence entre le défini, l'indéfini et le partitif.

9a - À l'entrée du village, il aperçut dans la nuit quelque chose qui ressemblerait à *la maison.* (LM 150).

9b - Le défunt laisse une veuve (et) un fils qui est *un professeur.* (Radio-Centre).

9c - J. Chedjou tombera malade, car il avait consommé *la bière.* (CH 210).

En bantou et en ewondo en particulier, l'indétermination se traduit à l'aide du numéral ou du large paradigme d'indéfinis. Toutefois, il n'y a pas, en cette langue, d'équivalent pour le partitif français. D'où les interférences observées en 9, et valables pour les relatifs. En français, ces flexifs connaissent une variation morphologique complexe.

À la diversité du relatif français correspond, en bantou, une forme unique et simple qui neutralise genre, nombre et fonction, assumés alors par un annonciatif préfixé au nominal antécédent. Cette forme du relateur équivaut à la forme ténue du *que* français. C'est certainement ce qui explique l'abondance des « que » dans les médias et dans les usages camerounais.

Pourtant les souvenirs scolaires resurgissent et paraissent dans des emplois sinon fautifs, du moins hasardeux dans les textes dépouillés. En voici quelques exemples :

10a - Dire quel Cameroun pour nos enfants nous oblige à construire un beau pays pour des enfants *que* nous n'avons rien fait pour leur faire mériter ce beau cadeau. (CH 220, p. 14).

10b - Les employés revendiquent le départ du DG, celui-là même *qui* il y a 3 ans la venue était fêtée comme celle d'un messie. (CT 4949, p. 7).

10c - L'émission a été présentée avec l'aide de notre réalisateur *dont* nous remercions. (CRTV).

Pour achever cette rubrique, j'aborde les emplois de la préposition. Celle-ci participe à la liaison des mots : N + N, V + N ou Adj. + N. Le français compte de très nombreuses prépositions susceptibles d'affiner le sens des expressions dans lesquelles on les utilise. Pourtant, une même préposition peut être polysémique comme *à, chez, sans* et *avec.* Un paradigme aussi étroit implique, en français, des interférences lexico-syntaxiques inévitables, car seront bouleversés, outre la structure (in)transitive des verbes, la construction pronominale et éventuellement l'emploi pléonastique des verbes.

Ainsi, très peu de verbes sont transitifs indirects en ewondo ; il s'agit entre autres de *Kaman* « défendre », *Kanga* « retenir, conserver », qui se construisent avec la préposition *ai* « avec ». Il est donc facile d'entendre des phrases du genre 12 :

12a - * Je défends avec mon enfant le jeu.

12b - * Je défends avec mon livre.

Qui sont la traduction littérale de :

12a' - m'akaman ai mon womo bivoe

12b' - m'akaman ai kalada womo.

En revanche, on note certaines omissions prépositionnelles après des verbes transitifs directs, car, en L1, on l'a compris, la plupart des verbes sont transitifs directs, et le double accusatif y est même florissant comme dans ces expressions :

13a - * Il a demandé sa femme d'acheter l'enfant les livres.

13b - Atangana avait puisé sa mère un seau d'eau. (Radio-Cameroun SOS Solidarité).

Les constructions verbales représentent aussi un piège pour nos rédacteurs. L'écrivain essaie d'exprimer les nuances de sa pensée à travers l'emploi flou des prépositions qu'il omet ou qu'il ajoute alors au petit bonheur. Cela semble normal, car dans la plupart de nos L1, c'est le verbe recteur qui décide du sens de la préposition ; en effet, abessif, adessif et essif sont du ressort du verbe.

Par ailleurs, une préposition comme *à* traduit en français plusieurs nuances ; ce qui crée, sans gêne, des emplois semblables à ceux-ci :

14a - Le Ministre de l'Industrie est de retour *au Maroc.* Il a regagné Yaoundé hier. (CT).

14b - Après une fugue de trois jours, la jeune épouse devait dire à son mari *où* elle revenait. (WT 153).

Onguene Essono [15, p. 98-99] propose d'autres types de constructions relatives au transitif indirect.

Pour l'emploi de la préposition associative, la L1 rejaillit sur le français, et le syntagme déterminant agit et se comporte à la manière d'un adjectif de discours qui caractérise le nominal déterminé.

15a - Le défunt laisse une veuve (...) et plusieurs maisons *en étage*. (Radio-Centre).

15b - Sallé-Djon, le patron de l'ambassi-bé avec ses reins *en élastique*. (Radio-Cameroun) Roue-Libre.

Ces phénomènes s'expliquent donc par la simple transposition de la structure de L1 en L2. On peut conclure que les médias qui sont une manifestation symbolique et significative de l'expression populaire contribuent à créer insensiblement une norme endogène, du moment que les usances ne choquent personne et que tout le monde les accepte sans peine.

On comprend la présence dans certaines livraisons, des lexies, des expressions ou des termes qui sont fabriqués par analogie avec les formes et les significations existant réellement en français.

16 - Pendant des soirées (...) l'on voyait des jeunes *se déambuler* dans les rues sans savoir où aller se distraire. (CT n° 4761, p. 15).

Ce genre de tournure est fréquent dans les textes écrits tout comme les tournures pléonastiques comme *marcher avec les pieds, entendre avec les oreilles,* ou *monter en haut.* Cette absence de concentration verbale représente aussi une autre forme d'appropriation du français permettant de créer un univers sémiotique différent, mais propre à notre manière de nous exprimer, quoique cela se rencontre parfois en France ou en Belgique.

De telles attitudes libèrent et facilitent l'expression. Mais cette liberté, parfois, conduit à une écriture à la fois hybride, subvertie et pervertie. Personne, ni le rédacteur lui-même, ni le lecteur moyen ne comprend les formules utilisées. Les images, les allusions, les métaphores et autres figures deviennent étranges ainsi qu'on le voit dans ces phrases extraites d'un même article :

17a - Le cheptel porcin de Mbankolo peut être évalué à *1000 âmes* environ destiné à *la consommation.* (CT 4937, p. 6).

17b - *L'eau* manque. Aucune infrastructure n'est prévue pour cela. Or on sait l'importance de *cet animal* pour les porcs. (id ibid).

Ce type d'expressions n'est pas rare, car on le retrouve disséminé ailleurs :

18a - On méritait la qualification ; c'est chose faite. Vous *êtes sans ignorer* que nous avons mené notre groupe pendant trois journées. (CT 4937, p. 14).

18b - Les patriarches venus à la rescousse voudront que le mouton et le vin des belles familles soient préparés *enfin que* la cérémonie rituelle ait lieu pour *mémorer* la disparition d'une personne du *quatrième degré.* (CT 4946, p. 24).

Par ailleurs, on compte la dérivation parmi les procédés susceptibles de contribuer à l'enrichissement du français, mais aussi à sa perversion. C'est le sens de nombreux néologismes auxquels on s'est accoutumé et qui relèvent soit d'une dérivation attestée ou non (19a, b, c) mais calquée sur un terme existant, soit d'une confusion de termes et de formules empêchant le rédacteur de dire en français ce qui s'exprime aisément en L1 (20a et 20b).

Ainsi, en ce qui concerne la dérivation, on rencontre :

19a - Monsieur Atangana Louis de G. devient arbitre international, *promotionnaire* de Hioba P ; Mandengue. (WT n° 6, p. 13).

19c - La vie c'est la chance, l'argent c'est le *touchement.* (WT n° 200, Lettre d'un lecteur, p. 11).

Quant aux structures syntaxo-sémantiques, les expressions ci-après peuvent être relevées :

20a - Monsieur R.O. annonce la *mort d'un mort-né.* (Radio-Yaoundé).

20b - Une brebis *met bas un bébé humain...* La créature qu'on a sorti du ventre de la brebis était un bébé humain normalement constitué. (CT n° 4936, p. 24).

Pour ne pas (encore) conclure

L'entreprise demeure grande. Et le cadre de cette communication est trop restreint pour aborder tous les faits susceptibles de contribuer à l'établissement d'une norme endogène à travers les médias. Le cas des connecteurs est par exemple intéressant à exploiter à côté des autres réalisations linguistiques présentes dans l'écriture sociale.

Je souhaite simplement m'interroger sur la responsabilité des rédacteurs dans l'élaboration de la norme. L'enquête auprès de ces écrivains révèle plusieurs paramètres. Les conditions d'écriture sont peu favorables, la rédaction, précipitée et le texte, imprimé immédiatement.

Le niveau de formation linguistique des rédacteurs est sinon médiocre, souvent très moyen, relativement aux articles sur les faits divers, le sport ou sur les reportages divers. En revanche, les articles de fond, (réflexion politique, éducation, analyses économiques) sans être parfaits, obéissent généralement à la norme du français standard.

Par ailleurs, près de 20 % de ces rédacteurs reconnaissent qu'ils consultent rarement le dictionnaire pour s'assurer de la correction ou de l'acception du mot employé. Si 35 % ne jugent pas nécessaire d'ouvrir « le dico », le reste (5 %) n'y pense même pas.

Les auteurs d'articles révèlent aussi qu'un registre linguistique élevé éloigne le lectorat qui apprécie la langue familière. En réalité, il faut avouer que l'écrit dérive de l'oral. D'où la préférence pour tout ce qui relève de cet aspect dans toute la complexité du continuum présenté antérieurement.

Les gens écrivent (et lisent) comme ils parlent avec le substrat nécessaire qui apporte une coloration régionale sur la langue cible. Un tel français, badigeonné de régionalismes, ne sert véritablement qu'aux usagers locaux. À mon sens, il est bon de ne pas se cantonner à la seule norme du dictionnaire, comme l'exigeait (autrefois) Rey [18, p. 16] à propos des anglicismes et de l'argot. En tenant compte des réalités, la presse a la responsabilité de distiller dans le peuple une langue correcte que comprend son lectorat.

Je dois toutefois rappeler que la norme endogène ne viendra pas de façon efficace et crédible uniquement des médias, car ceux qui écrivent dans nos colonnes appartiennent à une classe d'intellectuels ayant été scolarisés et connaissant donc la norme centrale de la L2 acquise et apprise à l'école.

Comme pour le latin vulgaire, la norme endogène d'un français au Cameroun pourrait venir des couches sociales peu scolarisées mais obligées de s'exprimer en français. Cependant, la scolarisation de plus en plus grande et l'influence de l'élite empêcheront une créolisation véritable du français.

Toutefois, avec les théories de la philosophie du langage, on sait ce qui peut être fait au moyen de la langue. Les tâches de développement, par exemple, transitent nécessairement par elle. En parlant aux populations de toutes les couches une langue qui tienne compte de leur mode de penser, d'agir et de s'exprimer on aura réalisé, alors, une conversion à la fois linguistique et sémiotique.

En tout état de cause, la langue française qu'utilisent les Camerounais à travers les médias est d'abord au service des Camerounais ; elle sert à leur propre intercompréhension. Et très peu de nos concitoyens seront amenés, un jour, à quitter leur pays, pour parler la langue de Voltaire aux riverains de la Seine.

Références

1. Bedard E., Maurais J. (1983). *La Norme linguistique.* Conseil de la langue française. Coll. Le Robert, Paris.
2. Brouat J.P. (1979). Les normes de la langue et... celles du discours. In : *Travaux de didactique du FLE,* n° 3 CFP. Université PL. Valéry, Montpellier III, pp. 49-61.
3. Dumont P. (1990). Le français langue africaine. In : *Travaux de didactique du FLE,* n° 25 CFP. Université P. Valéry, Montpellier III, pp. 129-147.
4. Efoua Zengue R. (1980). *Le Français des romanciers camerounais.* Thèse de doctorat de 3e cycle. Université de Paris III.
5. Efoua Zengue R. (1983). Le français des média écrits. In : *Fréquence-Sud,* n° 3, Université de Yaoundé, pp. 69-74.
6. Essono J.-J. (1979). *Interférences phonologiques et morphosyntaxiques de l'ewondo dans le français parlé.* Thèse de master's degree en linguistique. Université de Yaoundé.
7. Essono J.-J. *Toponymie de la ville de Yaoundé.* (à paraître).
8. Golliet Y. (1966). *Note sur le français en milieu scolaire au Cameroun.* BELC n° 1801. Ronéo, p. 48 (à paraître)
9. Guizel J.B. (1976). Matériaux pour une logique culturelle. In : *Travaux du Centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel,* n° 29. Suisse.
10. Équipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire ;* (1988) : EDICEF-AUPELF.
11. Lumwamu F. (1977). Le français de Brazzaville. In : *Les Relations entre les langues négro-africaines et la langue française.* Colloque du CILF. Dakar 23-26 mars 1976. Paris, CILF. pp. 217-238.
12. Makonda A. (1987). *Quatre (-) vingt « et » un congolismes.* Éditions Scolaires INRAP, Brazzaville.
13. Manessy G. (1979). Le français en Afrique noire : faits et hypothèses. In : *Le Français hors de France.* Champion, Paris, pp. 333-362.
14. Mendo Ze G. (1984). *La Prose romanesque de F. Oyono.* Essai de stylistique textuelle et d'analyse ethno-structurale, Groupe média international. Paris.
15. Onguene Essono L.M. (1989a). Le français de/dans nos média. Essai d'étude typologique. In : *Fréquence-Sud,* n° 9. Université de Yaoundé, pp. 87-106.
16. Onguene Essono L.M. (1991). La presse camerounaise en classe de français. Étude du titre de l'allonymie anaphorique. *Fréquence-Sud,* n° 11. Université de Yaoundé (à paraître).
17. Renaud P. (1976). Le français au Cameroun. In : *Annales de la faculté des lettres,* n° 7. Université de Yaoundé, pp. 17-41.
18. Rey A. (1968).
19. Scavee, Intravaia (1979). *Traité de stylistique comparée.* Analyse comparative du français et de l'italien. Didier, Bruxelles.

20. Tabi-Manga J. (1985). De l'éclectisme théorique comme une approche méthodologique dans l'enseignement de la grammaire française en Afrique. In : *Syllabus.* Revue de l'ENS. Série Lettres et Sciences humaines. Vol. 1 n° 2, pp. 25-37.
21. Tabi-Manga J. (1986). *Étude comparée du système verbo-temporel de l'ewondo et du français.* (Perspective guillaumienne). Thèse de doctorat d'État es-lettres. Université de Paris-Sorbonne Paris IV.
22. Tabi-Manga J. (1990). Écriture de l'insolite : le français écrit au Cameroun. In : *Notre librairie,* n° 100. Littérature camerounaise, pp. 10-17.
23. Touzeil J.C. (1979). *Quelques camerounismes.* IPAR, Yaoundé.
24. Valdman (1983). Normes locales et francophonie. In : *La Norme linguistique.* Conseil de la langue française. Coll. Le Robert. pp. 667-705.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 261-273.

25

Réflexions autour de la constitution d'un corpus du français réunionnais en situation de continuum

M. BENIAMINO

URA 1041 du CNRS, Université de la Réunion, France

Un des problèmes auxquels se trouve confrontée aujourd'hui l'équipe de recherche « Français dans l'océan Indien » est celui de la constitution d'un corpus du français réunionnais, terme qui, à l'issue des réflexions théoriques dont on pourra trouver le détail dans le rapport intermédiaire transmis à l'AUPELF/UREF, a été préféré à celui du français à la Réunion. L'existence depuis le début de l'histoire de ces îles (à l'exception notable bien sûr de Madagascar) de groupes de locuteurs de français langue maternelle et le projet de décrire le degré d'appropriation de la (ou des) variété(s) de français par ces locuteurs expliquent ce choix conceptuel.

Un tel projet suppose que dans le temps où le travail de collecte des informations peut être commencé (dans une démarche qu'il faut avouer empirique, même si elle n'est pas sans enseignements) soit menée une description sociolinguistique de la situation de chacune des îles de la zone océan Indien. C'est sur la situation réunionnaise que mon propos s'appuiera, dans le but de définir les contraintes particulières de la constitution d'un corpus dans une situation linguistique où le français est un des pôles d'un continuum français-créole.

Entreprendre une description de la situation sociolinguistique à l'île de la Réunion n'est pas en effet sans poser de multiples problèmes. Certes des recherches ont déjà été menées et il pourrait sembler suffisant de réorienter ces travaux pour les besoins de notre perspective. Depuis les années 70, la langue créole a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques (thèses d'État, un lexique, un atlas linguistique, un dictionnaire, une grammaire, etc.). Mais cela signale déjà une première difficulté : le déséquilibre existant entre les études menées sur le créole et celles concernant le français réunionnais. Les travaux de M. Carayol ont

quelque peu entrepris de déblayer le terrain, que ce soit sur l'aspect phonologique ou sur les particularités lexicales du français réunionnais. Mais ces études datent de 1977 pour la première et de 1985 pour la seconde [6, 8] et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles n'ont guère jusqu'alors suscité d'émulation.

La lecture des ouvrages qui ont traité de la question des langues à la Réunion permet d'aboutir à quelques constats que l'on peut rappeler ici en guise de synthèse de l'état actuel de la question.

Premier constat : importance de la pression politique sur les chercheurs

Tous s'accordent en effet à signaler que les recherches qu'ils pouvaient légitimement penser nécessaires aux décideurs (en matière de politique éducative par exemple...) ont été entravées ou même interdites. La question de la langue constitue d'ailleurs encore une sorte d'épouvantail. Début août 1991 encore, un érudit local brandissait le drapeau de la francité contre ce qu'il appelait le « créole zoulou », accusait l'évêque de la Réunion d'imposer le créole à l'église quand il lui semblait que cette langue était plus propre à l'alcôve qu'au sermon[1].

En bref, toute entreprise qui rappelait que le français n'était pas la langue maternelle des Réunionnais a toujours été soupçonnée d'entretenir des arrière-pensées contraires au statut politique du département. Il s'est donc toujours trouvé des hauts fonctionnaires pour bloquer toute initiative et surtout des hommes politiques pour dénoncer les « universitaires », les marginaliser, parfois au prix de l'affirmation publique d'un extraordinaire mépris pour leur langue maternelle : le créole. Je citerai ce dernier exemple d'une « étude » menée en 1978 par un proviseur de lycée réunionnais - devenu entre temps sénateur - qui affirmait qu'il ne lui semblait pas utile que les élèves réunionnais « s'abêtissent dans des études en créole » (fin de citation)[2].

Deuxième constat : le pédagogique, terrain privilégié (mais non plus exclusif) de la polémique

Très rapidement, il faut dire que l'on est passé du refus pur et simple de toute réflexion à d'autres formes - plus subtiles - de blocage. On sait tous les effets que l'on peut attendre de la réunion d'une commission *ad hoc*... On peut simplement regretter que ce type de mascarade réussisse encore à réunir quelques militants créolisants.

Quand, sous le coup d'initiatives prises en France métropolitaine, et je pense en particulier à la circulaire n° 76 123 du 29 mars 1976, la « circulaire Haby », il a bien fallu se

1. « Notre créole est le langage intime ; ce qui se passe dans l'alcôve ne doit pas aller dans la rue, respectons-nous ! » (Jacques Lougnon, in *Quotidien de la Réunion*, 09.06.91).

2. *Journal de l'île de la Réunion*, 20.11.78. Retraçant la « genèse » du créole, il ajoute : « On est alors tombé dans un langage pauvre, le créole, sans disposer des mots qui nourrissent la pensée et la raison. »

résoudre à « faire quelque chose », on n'a rien trouvé de mieux que d'importer, en les habillant « à la créole », des méthodes élaborées dans des situations qui n'avaient rien à voir avec la situation linguistique de la Réunion puisqu'en général fabriquées pour des étudiants étrangers n'ayant pas de contacts intenses et précoces avec le français [19].

Ce type de choix était dès le départ voué à l'échec tant il heurtait les locuteurs ancrés dans leur conviction de maîtriser le français, et à qui l'on prétendait imposer la perspective d'un enseignement en « français allégé ».

Pour en terminer sur ce sujet, il convient d'ajouter qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas une situation propre à la Réunion [20], le problème semble complètement occulté par des considérations touchant aux problèmes de la qualification professionnelle. À la recherche de son développement, l'île ne peut que constater qu'elle manque de qualifications nécessaires, mais cela nous assure-t-on n'a aucun rapport avec la question du français en tant que médium d'enseignement. L'incapacité constatée à former dans l'île aussi bien les ouvriers qualifiés que les enseignants dont celle-ci aura besoin démontre s'il en était besoin que le problème reste malheureusement d'une brûlante actualité.

Troisième constat : il n'existe pas de données fiables pour une analyse de la situation sociolinguistique à la Réunion

La législation française, on le sait, préfère interroger les gens sur la possession d'un lave-vaisselle. La différence avec l'île Maurice - même si les réponses aux questionnaires doivent être considérés avec la plus grande prudence [2] - saute aux yeux. On peut aller plus loin : si à Maurice l'on sait qui est Mauricien [il détient un passeport mauricien] à la Réunion on ne sait plus très bien qui est Réunionnais en termes d'identité (ce qui n'est pas nouveau [14]) mais aussi d'un point de vue purement statistique. Dès 1974, R. Chaudenson signalait que « seul le chiffre de population totale est précis mais la composition ethnique est mal connue [17]. La situation n'a pas changé de ce point de vue. Plus encore, les mouvements migratoires entre la métropole et la Réunion, l'existence d'une diaspora depuis longtemps installée en métropole (15 à 20 % de la population réunionnaise soit entre 80 et 110 000 personnes) font qu'un Réunionnais aujourd'hui peut être né à Paris aussi bien qu'à Saint-Denis de la Réunion, ou qu'inversement naissent chaque année à la Réunion 1 200 enfants d'une mère née hors de l'île[3].

On ne peut donc, pour l'instant, que s'en tenir aux estimations avancées par R. Chaudenson « avec beaucoup de prudence et de réserves » faisant état de 30 à 40 % de francophones à l'île de la Réunion et de 60 % de créolophones unilingues [21, pp. 155-156].

3. Source INSEE, Recensement de population ; cf. aussi « Ainsi un enfant de Réunionnais né en métropole sera compté comme métropolitain ; à l'inverse un enfant né à la Réunion d'un couple dont les deux parents sont nés en métropole... sera recensé comme Réunionnais. Ces cas étaient marginaux auparavant et pouvaient être négligés. Avec l'intensification des échanges, ils deviennent plus fréquents. » *Quotidien de la Réunion* 08.07.91. L'INSEE avoue par ailleurs la difficulté du traitement statistique du problème : « Comment classer une personne de père réunionnais et de mère métropolitaine ? Est-ce un demi-Réunionnais ou un demi-métropolitain ? » (Ibid.)

Quatrième constat : la situation linguistique de la Réunion est complexe à analyser

Ceux qui nous ont précédés dans la voie de l'analyse de la situation linguistique à la Réunion ont tous abouti en effet à constater la complexité de la tâche. A. Bollée écrivait par exemple en 1978 que : « (...) le retard des études sur le réunionnais [par rapport à celles consacrées au créole mauricien] s'explique en partie par la complexité déroutante de la situation sociolinguistique particulière de la Réunion » [3].

A. Valdman estimait dans *Le Français hors de France* [25] : « À la Réunion l'opposition français créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de la fondation de l'île Bourbon, qui rendent malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole. »

Enfin, R. Chaudenson, qui connaît bien la situation réunionnaise, écrivait encore en 1989 que : « Le problème le plus complexe est celui de déterminer le moment où cesse le français et où commence le créole, problème qu'on retrouve, en synchronie, dans une situation de continuum telle que celle que connaît la Réunion » [21, p. 32].

L'origine d'une telle perplexité réside dans la parenté génétique du créole et du français. La genèse du créole réunionnais s'est effectuée à partir des français dialectaux parlés par les premiers colons et la situation réunionnaise est donc marquée par la coexistence de deux systèmes linguistiques : le français standard (et sa variété régionale) et un créole exogène (c'est-à-dire constitué dans une île primitivement déserte[4], un créole qui typologiquement est à ranger dans ce que les créolistes appellent les « créoles à base lexicale française » ou plus simplement dans les « créoles français » [3, p. 22].

D'où une première difficulté propre au domaine particulier que nous nous proposons d'explorer, celle de distinguer entre les processus néologiques qui seraient propres au créole et les « dérivations impropres » résultant de survivances du français populaire ancien [17, pp. 1104-1105]. La tentation est en effet grande dans une telle situation de « porter au compte d'interférences avec le créole toutes les particularités du français régional[5]. Or tout montre que la situation n'est pas celle-là. Le français régional n'est pas une sorte d'empreinte linguistique créée sur le français par la coexistence de deux parlers sur un même territoire - le créole jouant à peu de choses près le rôle d'un substrat [3, p. 29]. La caractéristique essentielle de la situation linguistique réunionnaise est en effet l'existence d'un continuum français-créole.

Il n'est pas utile de revenir ici sur les débats qui se sont menés autour de ce concept et en particulier pour ce qui est de sa relative inadéquation à la description suffisamment fine de la réalité réunionnaise. Ce concept nous importe ici en ce qu'il souligne les contraintes et la spécificité de notre approche de la variation linguistique. Cela permet en effet de noter que nous sommes sans doute dans une problématique relativement différente de celle qui a prévalu à l'élaboration de l'*Inventaire des particularités des français d'Afrique* si l'on admet la distinction opérée par G. Manessy et P. Wald dans *Le Français en Afrique noire tel qu'on le parle tel qu'on le dit* entre les « continuum post-créoles » et les situations de continuum en Afrique [23].

4. Cf. Chaudenson R. (1978) : Présentation du n° 37 de *Langue française*, p. 13.
5. Cf. Chaudenson R. (1978) : Présentation du n° 37 de *Langue française*, p. 12.

Ce continuum réunionnais est bien connu du point de vue de la diachronie. On l'a déjà dit, à partir des français dialectaux parlés par les premiers colons s'est formé un autre système linguistique totalement différent du précédent même s'il était très nettement issu d'éléments du français (ou de ces français). Entre les pôles que sont le français standard et le créole dans sa variété basilectale (que l'on appelle à la Réunion le « gros créole », le « créole cafre ») existent à la fois un français régional et... un français créolisé que l'on a parfois appelé aussi créole francisé.

Ce français créolisé constitue un signe de reconnaissance identitaire pour la population blanche prolétarisée de la Réunion, population dite des « blancs des Hauts » par opposition à la population « des Bas » parlant le créole appelé « créole cafre ». La difficulté vient justement de ce que ce « français créolisé » peut en tant que sous-système linguistique « s'analyser soit comme un "créole acrolectal", soit comme le sous-système médian d'un continuum français régional-créole » [21, p. 76]. R. Chaudenson semble d'ailleurs pencher pour la première hypothèse (un « créole acrolectal ») puisque le schéma qu'il propose pour expliquer la genèse de l'économie linguistique de l'île (fig. 1) ne situe pas explicitement le français régional de la Réunion [21, p. 42] :

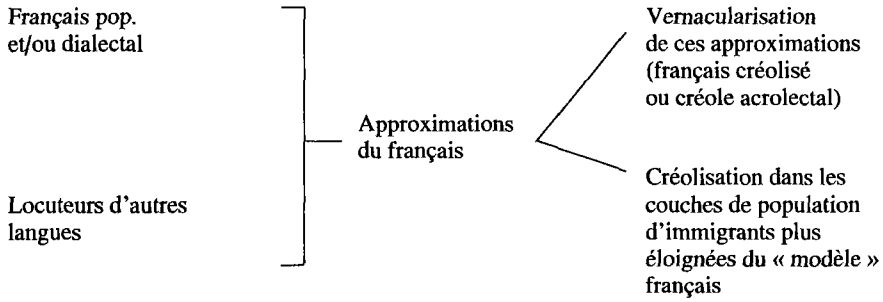

Figure 1

D. Baggioni et D. de Robillard, dans une perspective il est vrai limitée à la représentation « des circuits de circulation des mots ayant abouti en FRM [Français régional mauricien] », proposent de considérer qu'existait vers 1720, à côté du créole bourbonnais, ce qu'ils appellent le « français de Bourbon » qui se trouverait être une des origines d'un « français de l'île de France » devenu - sous de multiples influences - le FRM moderne [2, p. 100]. On pourrait donc proposer un schéma de l'économie linguistique de l'île qui serait le suivant (fig. 2) :

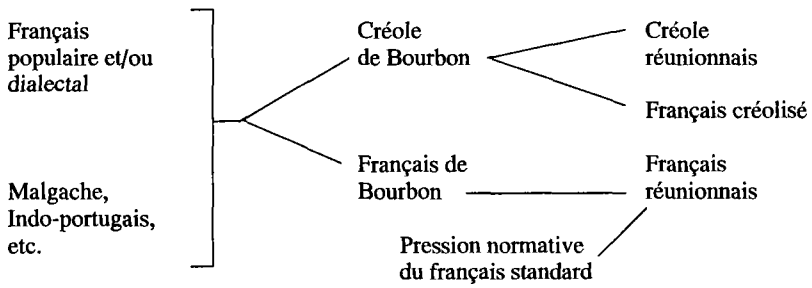

Figure 2

Quoi qu'il en soit sur la valeur heuristique d'un tel schéma, on peut conclure sur cet aspect de la question en soulignant combien il apparaît difficile de décrire la situation diglotte à l'île de la Réunion en termes de stricte bi-polarité. Une seconde conclusion paraît elle aussi évidente, c'est la nécessité de mener l'analyse du français réunionnais en référence permanente avec celle du créole[6].

Continuum et analyse de la société

Cette description certainement trop rapide permet une autre remarque. Si l'existence d'un continuum à la Réunion relève de facteurs sociaux que l'on peut assez précisément inventorier (mobilité sociale, prolétarisation ancienne de groupes blancs, etc.), il faut admettre à l'inverse que les transformations sociales de l'île modifient en retour le continuum. Il paraît assez évident par exemple que l'accession de la petite bourgeoisie à certains postes de responsabilité - mouvement facilité par l'accession de la colonie au statut de DOM - ou bien encore la « réussite économique » du groupe des Indiens originaires de l'Inde du Sud sont susceptibles de modifier les termes du problème et que la constitution d'un corpus ne peut guère se fonder sur une analyse sociale datée et ne prenant pas en compte ces évolutions. Pour s'en tenir à ce dernier exemple, si R. Chaudenson notait en 1974 que la communauté « malabar » était encore quasiment créolophone unilingue et que les élèves malabars semblaient rencontrer les plus grandes difficultés scolaires [17, p. XX], une telle analyse est aujourd'hui obsolète ou demanderait du moins à être sérieusement vérifiée.

Le problème des limites

L'existence de ce continuum pose donc avec acuité le problème de l'homogénéité du corpus. S'il est assez aisé de décrire, en situation de communication, quand et pourquoi on passe du français au français créolisé ou au français régional (ou bien sûr encore au créole), les alternances codiques nombreuses de la communication orale posent des problèmes dès lors que l'objet de la recherche n'est pas d'analyser l'adaptation au parler de l'interlocuteur tout en inférant des catégorisations sociales fondées sur des indices propres à ce parler, mais d'établir l'existence d'un système linguistique dont l'autonomie ne peut être en tout état de cause que relative. On en revient donc à se demander quels sont les descripteurs permettant d'éclairer les choix de la population diglotte, particulièrement pour ce qui est de l'objet de notre recherche.

Pour essayer d'aller plus loin, on peut s'appuyer sur le repérage des phénomènes interactionnels de la production d'identité [1]. Et on pourrait alors essayer d'articuler les prémisses d'une réponse au problème de l'analyse de la situation sociolinguistique à l'île de la Réunion autour de questions déterminées par le concept de norme. Existe-t-il un groupe social détenteur ou producteur (en interaction avec la norme du français standard) d'une « norme régionale » et peut-on décrire cette norme et ainsi définir le degré d'autonomie de la communauté linguistique ? C'est ce que l'on essaiera d'analyser maintenant.

---

6. Cf. *Langue française* n° 37 (1978), p. 12 ; la même conclusion valant pour la Guadeloupe par exemple cf. Hazaël-Massieux (1978), pp. 106 sq.

Précisons tout de suite que par norme nous entendons ici la représentation que se font les locuteurs de l'usage légitime des formes linguistiques d'une variété de langue [2, p. 67] et que par « norme régionale », suivant en cela Robillard, nous entendons en fait une « norme réunionnaise », si tant est qu'elle existe ou qu'elle soit réellement autonome par rapport à la norme hexagonale.

Norme et groupes sociaux

La norme grand blanc

D'un point de vue historique, la situation réunionnaise a probablement été très proche de la situation décrite par Didier de Robillard à propos de l'île Maurice. Il a existé, au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, une classe de « grands blancs » qui étaient certainement détenteurs d'une légitimité culturelle dont les traits les plus évidents se marquent par le mécénat culturel qui faisait pensionner des écrivains comme Leconte de Lisle.

Cette caste, très fermée sur elle-même, a connu une évolution assez rapide avec la départementalisation, évolution qui l'a conduite à un relatif désinvestissement du terrain économique local ainsi qu'à l'abandon du terrain culturel. Économiquement, ce groupe a maintenu ses positions dans les secteurs où il était traditionnellement bien implanté, et - pour ce qui est de ses membres les plus actifs - il a redéployé ses activités au plan international. Désormais, les fils de famille sont formés davantage à Harvard qu'à la Sorbonne. Ce pouvoir économique lui assure par ailleurs de se maintenir à quelques postes de responsabilité politique ou du moins de parvenir à influencer le pouvoir politique de manière à ne pas voir ses intérêts fondamentaux remis en cause.

Au plan culturel, en revanche, le changement est complet. Ce groupe ne se maintient plus qu'à un dernier poste de responsabilité en matière de politique culturelle (dans un poste d'État - la direction régionale des Affaires culturelles - et non dans les postes distribués par les collectivités locales, ce qui n'est pas sans signification) et, pour ce qui est du personnel littéraire réunionnais, seul un écrivain comme J.-H. Azéma est issu de cette caste.

De cette description rapide et qu'il faudrait probablement affiner, on peut néanmoins penser qu'une certaine forme du français régional a disparu. Un français régional complexe à analyser dans la mesure où il est le français d'une caste, au sens strict du terme, donc par définition difficile à pénétrer dans son intimité et qui n'est connu au fond que par ses manifestations littéraires.

Ce français régional pouvait être analysé comme un ensemble de conservatismes, mais il importe surtout à l'analyse en ce sens qu'il était un système de représentations organisant sociolectalement et ethnolectalement la vision complète du monde d'un groupe social qui ne doutait guère de sa maîtrise de la norme hexagonale, ni bien sûr de sa supériorité (linguistique entre autres) sur les autres groupes et les exprimait avec ce que l'on pourrait appeler selon les cas une grande candeur ou bien une certaine superbe aristocratique... Jusque dans les années 50 du moins où nous avons pu en retrouver les dernières traces écrites[7].

7. Dans *Nouvelles de chez nous* de S. Bar-Nil, pseudonyme d'une héritière d'une grande famille réunionnaise, ouvrage réédité par une sorte de piété filiale en 1975.

Ce système n'a sans doute pas totalement disparu mais aujourd'hui, s'exprimant uniquement dans la sphère du privé, il ne participe certainement plus de la définition de la norme sinon de manière négative dans la mesure où « grand blanc » peut aujourd'hui désigner ce qui est « extérieur » à la Réunion et être « expulsé imaginairement » de l'île[8].

La norme petite-bourgeoise

Le pouvoir de créer et/ou de proposer une « norme réunionnaise » tend à être assuré par la petite bourgeoisie intellectuelle réunionnaise dont des membres détiennent aujourd'hui - on l'a dit - de nombreux postes de responsabilité en matière culturelle. La différence avec la situation mauricienne - telle qu'elle est décrite par Baggioni et Robillard - réside donc dans le fait que la compétition pour l'hégémonie culturelle-linguistique ne se joue pas selon des différenciations ethniques mais en suivant strictement une stratification socioculturelle. Ce qui a pour conséquence immédiate que l'affirmation d'une norme endogène est un enjeu majeur par rapport à une norme hexagonale extrêmement prégnante.

Ce transfert entraîne un certain nombre de conséquences aussi bien en ce qui concerne le créole que le français puisque le propre de cette petite bourgeoisie est de profiter de ses compétences linguistiques pour asseoir le pouvoir qu'elle entend détenir sur la société.

La petite bourgeoisie et le créole

Concernant le créole, la possibilité qu'a cette classe - maîtrisant le français et le créole - de pouvoir passer de l'un à l'autre sans éprouver pour autant un quelconque sentiment d'« insécurité linguistique » la conduit paradoxalement à considérer le créole non plus comme un outil de communication - ce qu'il reste rappelons-le pour 60 % de la population - mais comme un instrument de production d'identité.

Cette analyse reste il est vrai quelque peu schématique dans la mesure où elle ne concerne qu'une frange de la petite bourgeoisie de formation récente à la Réunion (disons depuis que se font réellement sentir les effets de la départementalisation). Des analyses pour l'instant partielles [24] laissent à penser que l'insécurité linguistique varie au sein de la petite bourgeoisie en fonction de l'intensité et de la fréquence des rapports qu'elle peut être amenée à entretenir avec le public et de la pression de la norme. L'insécurité linguistique, forte dans les milieux enseignants, diminue probablement dans les secteurs soumis moins directement à la norme pour s'atténuer considérablement dans les secteurs où le contact avec le public est occasionnel ou bien dans des secteurs où peuvent encore être valides les réseaux traditionnels de sociabilité fondés sur l'interconnaissance et le face à face qui autorisent le recours au créole.

La petite bourgeoisie et le français

Concernant le français, la transformation est elle aussi rapide et profonde. L'enjeu, pour la petite bourgeoisie réunionnaise est d'affirmer l'existence et la validité d'une norme régionale par rapport à une norme hexagonale extrêmement prégnante dans les médias et l'enseignement - du moins à partir du secondaire. Le moyen actuellement utilisé est l'importation

8. Ainsi qu'en témoigne cet interview de J.-C. Fruteau : « Il n'y a pas que les RMistes qui jouent au loto. Cette déclaration relève d'un même état d'esprit : le grand blanc qui veut toujours donner des leçons... » (*Quotidien de la Réunion*, 18.07.91). Mais les « grands blancs » en question étaient les membres d'une commission sénatoriale plutôt de droite et M. Fruteau est le secrétaire du PS à la Réunion.

massive du lexique créole dans le français régional, c'est au fond la stratégie du « créolisme », la multiplication des formes calquées sur le créole, tendant ainsi à remettre en cause l'intercompréhension avec le français ou du moins de signaler une distance suffisante avec le français standard [19, pp. 132 et 135].

Il faut noter cependant que cette « stratégie » linguistique n'est pas sans poser problème dans la mesure où elle ne suffit pas nécessairement à assurer en permanence une reconnaissance identitaire suffisante.

En effet, pour les métropolitains, fortement représentés dans des secteurs comme l'enseignement ou la communication (la presse en particulier), il est nécessaire de marquer d'une manière ou d'une autre une insertion suffisante dans la société réunionnaise par l'utilisation d'un lexique franco-créole de la vie quotidienne (*barreau* au lieu de portail, *case* au lieu de maison et *nénène* au lieu de bonne, par exemple), lexique acquis rapidement et à peu de frais à la différence des nuances et des valences sémantiques - auxquelles ils ne sont pas, de toute manière, sensibles.

La « rentabilité » des signes en terme de « régionalité » n'est donc pas stable pour la petite bourgeoisie réunionnaise et le français réunionnais est entendu comme système de production identitaire dont les contours, du fait de la force avec laquelle la norme hexagonale se manifeste - aussi bien en termes de moyens qu'en termes de présence humaine - sont sans cesse remis en cause. D'où une seconde définition du français régional en tant que système d'exclusion (ce qui est du « dehors » *vs* ce qui est du « pays »), postulant une unité largement mythique du « dedans » et permettant de renvoyer l'ensemble des contradictions de la société réunionnaise au « dehors ». En quelque sorte, le français régional de la Réunion - de manière sans doute similaire au créole - paraît aujourd'hui fondé essentiellement sur ce que Robillard appelle l'emblématicité.

On se trouve ainsi probablement dans la situation inverse de celle que décrivait R. Chaudenson du point de vue de la linguistique interne. Si celui-ci affirmait que « (...) tout créolophone peut "intégrer" à tout moment n'importe quel mot français à son lexique »[9], du point de vue sociolinguistique, c'est le contraire qui tend à se produire par un transfert massif du lexique créole vers le français régional[10].

L'exemple de la presse régionale

Le phénomène que nous venons de simplement signaler apparaît avec netteté dans la presse écrite régionale, une presse très vivante et essentielle à analyser du point de vue qui nous occupe. Elle joue en effet du point de vue linguistique un triple rôle de conservation, d'évolution et d'innovation.

9. En lui faisant subir bien sûr un certain nombre de transformations phonétiques, [19, p. 93] ; sur l'angoisse de la décréolisation qu'un tel phénomène entraîne, [3, p. 36].

10. Ce problème pourrait être lié, en outre, au phénomène de l'érosion basilectale analysé par Chaudenson et Baggioni-Robillard ainsi qu'à la destructuration de la langue maternelle entraînée par la forte pression du français à l'école [4].

La conservation

Périodiquement en effet, à l'occasion d'articles évoquant des *realia* aujourd'hui tombées dans l'oubli, la presse rappelle l'existence d'un certain nombre de termes qui ne sont plus connus des locuteurs urbains et jeunes de la population réunionnaise. Cette conservation concerne les termes les plus « fragiles » en ce qu'ils renvoient à des activités rurales et/ou à des technologies dépassées [17, pp. 1094, 1098 ; 18, pp. 95 et 145]. Et dans la mesure où ces termes sont justement ceux qui appartiennent par exemple au fond malgache du créole, la presse régionale constitue en ce sens une sorte de « conservatoire linguistique » contribuant au maintien d'un certain « exotisme » du français régional.

L'évolution

L'emploi de termes issus du français régional (le même phénomène se produisant pour le créole) dans le contexte de ce type de média le soumet - par exemple - à des impératifs économiques par le biais de la publicité. Ainsi tout un certain nombre de termes s'éloignent-ils rapidement de leur sens originel[11]. Surtout, la presse assure l'intégration des termes créoles au système de dérivation du français (*zamal*, nom local du cannabis, donne ainsi *zamalien* au lieu de « fumeur de zamal »), et cela en mêlant parfois « franglais » et créole.

L'innovation

Enfin, elle joue un rôle d'innovation. Elle récupère parfois des innovations populaires et leur assure par là un « avenir linguistique » (*pile plate* « flask de rhum fabriqué localement »). Le plus souvent, elle assure la pérennité d'innovations qui ne sont pas le fait de Réunionnais (*argent braguette* pour désigner les allocations familiales par exemple)...

Ce rôle que joue la presse réunionnaise doit être mis en rapport avec les mutations qu'elle subit actuellement. Une nouvelle forme de presse, prenant comme modèle la presse régionale française, est en train de naître à la Réunion. Ce développement des activités entraîne l'emploi de correspondants locaux non professionnels (sans d'ailleurs que ceux-ci, pas plus que les journalistes « professionnels » ne soient nécessairement d'origine réunionnaise). La norme rédactionnelle est de « faire réunionnais » sans pour autant - autant que faire se peut - sacrifier la norme hexagonale, au plan de la syntaxe particulièrement. D'où le rôle particulièrement important que joue la presse réunionnaise du point de vue lexical.

Le corpus

Il reste que toutes ces difficultés exposées, la constitution d'un corpus doit être envisagée. De ce point de vue, il faut signaler l'acquis et ce qui est en projet.

---

11. Ainsi *nénène* désignait une nourrice tandis qu'aujourd'hui, il n'est que le substitut de « bonne », « employée de maison ».

Les recherches de R. Chaudenson sur le lexique du créole réunionnais permettent en effet de disposer de la plus grande partie des attestations anciennes de ce que nous avons appelé plus haut le français bourbonnais. Il s'agit certes là d'une étude fondamentalement diachronique mais elle nous permet de recueillir un nombre important d'items qui ont la double caractéristique d'avoir évolué dans deux langues différentes (c'est-à-dire en créole et en français régional) et de pouvoir être immédiatement introduits dans notre nomenclature lorsque nous sommes assurés de leur persistance dans le français réunionnais depuis le XVIII[e] siècle. Dans le cadre de l'élaboration d'un dictionnaire électronique du créole, les données sont en cours de traitement.

Les travaux de M. Carayol sur les particularités lexicales du français réunionnais permettent de disposer d'éléments de corpus correspondant à 1 600 entrées dont le traitement informatique est terminé. Ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur dans la mesure où les choix méthodologiques de l'auteur étaient de ne procéder à aucun regroupement morphologique. Ces travaux ont porté sur la presse écrite, des copies d'élèves, un corpus oral limité et des textes littéraires (années 1900/1940 et depuis 1955 - à une exception près).

Les limites de ce corpus sont claires dans la mesure où il s'agissait de faire - si possible - « admettre dans l'usage scolaire du français à la Réunion un stock plus ou moins important de particularités lexicales seules aptes à désigner des réalités quotidiennes spécifiques » [8, p. 6]. D'où bien évidemment l'exclusion des vocabulaires techniques (traitement de la canne à sucre par exemple), et des « termes référant à des pratiques socioculturelles ou religieuses très spécifiques » [8, p. 16]. En quelque sorte, le traitement du corpus a entendu privilégier le « consensus linguistique » autour du lexique des réalités quotidiennes, ce qui est une perspective dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Si ces travaux constituent un point de départ solide, il convient donc de les compléter. Les travaux de constitution du corpus écrit du français réunionnais s'intègrent pour une part dans le projet d'élaboration, dans le cadre de l'URA 1041 du CNRS, d'un CD-ROM intitulé « Langues et littératures de la Réunion », projet qui résulte d'une volonté de systématisation et de valorisation de recherches menées depuis 1974 à la Réunion.

Ce projet de CD-ROM offre la particularité d'être la tentative de présenter conjointement tant la littérature en langue française et la littérature en langue créole (les deux ayant, pour des raisons diverses, toujours été séparées) que les résultats des recherches menées sur le créole et sur le français en situation de contact. Il est en outre une tentative d'insérer le corpus littéraire dans l'ensemble de ses relations au linguistique. En ce sens, le corpus écrit du français réunionnais comprendra l'ensemble de la littérature réunionnaise (y compris les récits de voyageurs).

Ce corpus sera traité informatiquement sous un double aspect :

- du point de vue lexical par un double corpus d'exclusion (dictionnaire du français standard et dictionnaire du créole en cours de finalisation) ;
- du point de vue syntaxique ensuite : l'apparition sur le marché de logiciels de correction syntaxique offre à cet égard quelques perspectives (62 % de repérages) mais ce sont surtout les logiciels d'archivage électronique en texte intégral qui paraissent prometteurs en ce qu'ils permettent des recherches fines sur l'intégration phraséologique des particularités.

Ce corpus sera bien sûr complété par le dépouillement systématique de la presse régionale entrepris depuis le début de l'année 1991.

Le problème du corpus oral est - comme toujours - celui qui pose le plus de problèmes. Recueillir des données dans des « situations réelles de communication » reste une perspective relativement vague dans la mesure où toutes les situations ne sont pas observables et où l'on n'est jamais certain d'avoir introduit toutes les variables possibles dans ces situations. Le serait-on d'ailleurs qu'on est alors effrayé par l'ampleur de la tâche.

Dans la situation de continuum que j'ai décrite, il me paraît possible en revanche de tenter de constituer un corpus oral autour d'une variable qui serait la pression normative du français. Nous en possédons déjà quelques éléments à travers des enregistrements effectués pour d'autres recherches. En quelque sorte, le corpus comprendrait d'une part l'ensemble des situations où l'usage du français est requis (audiovisuel par exemple) et par paliers successifs (en passant par exemple par l'école, les radios « libres ») à des situations davantage hétérogènes (contacts administratifs à distance, en face à face) pour aboutir à des situations où le choix du français est « libre » ou revendiqué - pour un diglotte actif bien évidemment. Une telle typologie des situations nous paraît à l'heure actuelle à même de nous permettre de répondre au problème des dimensions - et donc du traitement - de notre corpus oral.

Références

1. Alber J.L. *et al.* (1990). *Vivre au pluriel. Production sociale des identités à l'île Maurice et à l'île de la Réunion.* Saint-Denis de la Réunion, Université de la Réunion - URA 1041 du CRNS, p. 7.
2. Baggioni D, Robillard D. de (1990). *Île Maurice, une francophonie paradoxale.* L'Harmattan, Paris, coll. Espaces francophones, p. 42.
3. Bollée A. (1978). Problèmes et perspectives de la description des créoles. *Langue française,* 37, p. 25.
4. Boyer C. (1990). *L'Enfant réunionnais à l'école maternelle.* Éd. du Tramail, Saint-Denis de la Réunion.
5. Carayol M. Remarques à propos de l'emploi du subjonctif dans le français parlé à la Réunion. In : *Cahiers du centre universitaire de la Réunion* 2, pp. 9-26.
6. Carayol M. (1977). *Le Français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie.* Honoré Champion, Paris.
7. Carayol M. (1978). Diglossie et continuum linguistique à la Réunion. In : N. Gueunier, éd. *Les Français devant la norme.* Honoré Champion, Paris.
8. Carayol M. (1985). *Particularités lexicales du français réunionnais.* Nathan, Paris.
9. Carayol M., Chaudenson R. (1973). Aperçu sur la situation linguistique à la Réunion. In : *Cahiers du centre universitaire de la Réunion* 3, pp. 1-43.
10. Cellier P. (1973). La situation de l'école élémentaire à la Réunion et les conditions actuelles de l'enseignement du français en milieu réunionnais. In : *Cahiers du Centre universitaire de la Réunion,* 3, pp. 83-134.
11. Cellier P. (1976). *La situation linguistique de l'enfant réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire.* Thèse de 3e cycle, Bibliothèque universitaire de la Réunion, 482 pp. dactyl.
12. Cellier P. (1979). Recherches sur la maîtrise du français oral dans un CP de Saint-Denis. In : *Cahiers du Centre universitaire de la Réunion,* 10, pp. 63-131.
13. Cellier P. (1985). *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français.* Université de la Réunion, URA 10 041 du CNRS.
14. Cellier P. (1985). Production d'un système linguistique et identité : la situation réunionnaise. Culture(s) empirique(s) et identité(s) culturelle(s) à la Réunion. Université de la Réunion, pp. 79-88.
15. Chaudenson R. (1973). Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'Outre-Mer : survivance et innovation. *Revue de linguistique romane,* 37, nos 147-148 ; pp. 342-371.

16. Chaudenson R. (1974). Le Noir et le Blanc : la classification raciale dans les parlers créoles de l'océan Indien. *Revue de linguistique romane,* janvier-déc., pp. 75-94.
17. Chaudenson R. (1974). *Le lexique du parler créole de la Réunion.* Honoré Champion, Paris.
18. Chaudenson R. (1979). *Les créoles français.* Nathan, Paris, Coll. Langues en question, pp. 95 et 145.
19. Chaudenson R. (1979). Le français dans l'océan Indien (Mascareignes et Seychelles). In : Valdman A., éd., *Le français hors de France.* Honoré Champion, Paris, p. 161.
20. Chaudenson R. (1989a). *Vers une révolution francophone ?* L'Harmattan, Paris, pp. 139-144 et 147-148.
21. Chaudenson R. (1989b). *Créoles et enseignement du français.* L'Harmattan, Paris, Coll. Espaces francophones.
22. Fioux P. *Enseigner le français à la Réunion.* Éditions du Tramail, Saint-Denis de la Réunion (à paraître).
23. Manessy G., Wald P. (1984). *Le français en Afrique noire tel qu'on le parle, tel qu'on le dit.* L'Harmattan Idéric, Paris, p. 8.
24. Simonin J. *Mi sar marié.* Étude interactionnelle d'une démarche administrative téléphonique. Communication au colloque « À quoi servent les usagers ». 20 p. dactyl.
25. Valdman A. (1979). *Le français hors de France.* Honoré Champion, Paris, p. 13.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 275-283.

26

Relevé de quelques particularités lexicales du français au Sénégal à partir d'un corpus de textes écrits : degré d'intégration de ces particularités

M. DAFF

Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Sénégal

> *« ...tout est usage dans les langues », mais c'est une erreur de dire que l'usage est « le tyran ». Il en est au contraire « le législateur naturel, nécessaire et exclusif » et « une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer une pensée par la voix. » Jean-Marie Barberis paraphrasant l'article « Langue » de Beauzée dans* l'Encyclopédie *(article intitulé « Réseau social et production de sens »).*

Le français et le wolof sont les deux grandes langues véhiculaires au Sénégal. La première est langue officielle, la seconde langue nationale. Cependant, le wolof par l'étendue de son corpus[1] essaie de plus en plus, dans la réalité quotidienne, d'occuper le même statut que le français. Sur le plan institutionnel, il est clair pour tout Sénégalais que le français est d'usage

1. a) « Il y a parmi les langues nationales, certaines qui sont plus nationales que d'autres, parce que plus répandues géographiquement et démographiquement, parce que plus dynamiques ». Blondé *in* « Contribution à une définition du rôle du français dans la société sénégalaise » 1976, CLAD.

b) Une enquête menée par Blondé faisait ressortir que 62 % des personnes interrogées, francophones, avouent ne pas utiliser le français mais le wolof. C'est là un début d'explication de la floraison des termes wolofs relevés dans la littérature.

dans les services publics. Mais depuis les années 70 les Sénégalais instruits se réservent de plus en plus la possibilité voire le droit d'y parler wolof. Le français étant seulement obligatoire dans des situations très formelles. Cet état de fait explique la situation conflictuelle, diglossique, qui caractérise beaucoup de locuteurs sénégalais.

La cohabitation entre le wolof et le français fait qu'aujourd'hui à force d'éviter le discours mixte (qu'on rencontre dans des situations de conversations libres) nous assistons à une sorte de wolofisation du français. L'intention sémantique conçue en wolof est rendue en français, outil linguistique de communication valorisant. Cela favorise la production d'énoncés français qui sont le plus souvent une traduction du wolof. C'est ainsi que certaines constructions syntaxiques tendent à rendre le sens wolof. L'écrivain qui joue volontairement avec la langue française cherche une construction syntaxique qui rend mieux l'intention sémantique tout en utilisant parfois le lexique et les constructions syntaxiques admises en français. Ces dernières constructions peuvent être analysées dans une perspective intralinguistique mais les résultats, semble-t-il, seront incomplets si on ne tient pas compte de l'éclairage intersystémique. Cette dernière approche doit permettre de déceler comment les Sénégalais s'approprient le français et essaient de le structurer en fonction des représentations collectives de leur société. Là où le français ne permet pas d'obtenir une forme satisfaisante, les Sénégalais ont recours à l'emprunt. Les termes wolofs comme *wolleré, sagg* souvent très polysémiques en traduction française seront utilisés dans un discours en français.

La littérature contemporaine sénégalaise se fait actuellement l'écho de cette tendance. C'est pour illustrer cette dernière que nous avons choisi quatre romanciers sénégalais.

Corpus

Nous avons fait une récolte systématique de tous les termes, expressions et formes qui nous paraissent poser un problème de compréhension pour un lecteur qui ne posséderait que l'unique langue française où sont écrites les œuvres choisies, qui sont :

- *Niiwam* de Sembène Ousmane - (une nouvelle) [7]
- *Chant écarlate* de Mariama Ba [1]
- *Le Revenant* de Aminata Sow Fall [5]
- *En votre nom et au mien* de Aminata Maïga Ka [6]

Conception du français en Afrique par certains communicateurs et écrivains sénégalais ou signe d'une appropriation

Les lecteurs du *Soleil* se rappellent la polémique qui opposait en 1981 Mamadou Traoré Diop et Taminou Bocoum, journaliste. Mamadou Traoré Diop dans le *Soleil* n° 3332 des 30 et 31 mai 1981 répondait en ces termes à Taminou Bocoum qui s'élevait contre « le wolof francisé à la radio et à la télévision » :

« Il faut tordre le cou et les vertèbres à tous les mots et expressions qui refusent de s'en aller. Notre devoir aujourd'hui est de parler mal le français. » Déjà en 1981, la conscience d'un français autre que celui de l'Hexagone était née.

Les écrivains des années 80 dans leur grande majorité légitiment dans leur texte cette tendance à wolofiser le français. En effet, les romanciers sénégalais authentifient leurs personnages en leur donnant la liberté de parole. Ils restituent ainsi leurs dires et faits, ce qui

favorise l'intrusion de l'oralité dans l'écrit et surtout l'introduction de réalités africaines exprimées en langue française dans ces œuvres. « La fille aînée de mon frère, notre fille aînée, mérite tout d'un homme. Non seulement, elle est belle (que Dieu la préserve des mauvaises langues et du mauvais œil !), mais ses parents lui ont inculqué, grâce à Dieu, tous les principes chers à notre religion et à nos traditions » [6, p. 32].

C'est pourquoi Aminata Sow Fall, romancière, écrivait [4] :

« (...) Il s'agit, pour l'écrivain négro-africain, d'extérioriser son moi et le patrimoine emmagasiné depuis des millénaires au rythme des hivernages, sous la braise de l'harmattan, dans les lianes entrelacées de la forêt équatoriale, dans la savane épineuse ou à travers la nudité vertigineuse du désert. » Et comme l'écrit Adama Sow Dièye « l'artisan qui est l'écrivain est obligé pour exprimer son tréfonds culturel, de violenter la langue d'emprunt ».

On voit donc que le français fait en quelque sorte l'objet d'une appropriation de la part des écrivains sénégalais et même des locuteurs sénégalais tout court. Certains d'ailleurs n'hésitent pas à proclamer qu'il est en passe de faire partie de leur patrimoine. Cette aspiration à la pratique et à l'acceptation d'une norme endogène a fait écrire à Senghor dans la préface du *Lexique du français du Sénégal* de Pierre Dumont et Dominique Gontier :

« Nous sommes pour une langue française mais avec des variantes, plus exactement, des enrichissements régionaux. »

De l'analyse des particularités sémantiques à celle des particularités syntaxiques nous essayerons de dégager les mécanismes des déviations relevées dans les romans de notre corpus. Ces particularités s'insinuent dans le texte en épousant parfois une structure de surface parfaitement bien reçue en français standard. Les traces de ces particularités sont la preuve d'une appropriation stylistique du français par les auteurs sénégalais.

Analyse de quelques particularités

Les particularités lexicales relevées ne sont pas seulement des termes n'appartenant pas au fonds du français en usage dans l'Hexagone mais ce sont des réalités que l'auteur aurait bien pu exprimer parfois en français - dans les termes s'entend -, parfois ce sont des lexèmes qui ont une dose d'expressivité plus grande pour les lecteurs qui comprennent les deux langues en présence.

Les trois romans et la nouvelle choisis faisant unité autour du thème de la peinture des mœurs recèlent une mine de formes montrant qu'il serait illusoire parlant du français au Sénégal d'essayer d'isoler les contenus linguistiques des contenus culturels. Le français est devenu au Sénégal une langue interculturelle et pluriethnique.

Particularités lexicales évoquant la vie quotidienne

Réalités conjugales

Le champ sémantique de la famille, et plus précisément celui du mariage, offre au français du Sénégal beaucoup de lexèmes qui sont le reflet des pratiques courantes dans la vie de beaucoup de Sénégalais.

Ainsi le mariage polygamique pratiqué au Sénégal a permis de créer le lexème *tour*[2] qui entre dans deux constructions *donner son tour, être de tour.*

2. Notons que *tour* est parfois orthographié *tur*, ou *tuurs.*

« Bientôt il ne put plus se passer d'elle et cessa de *donner son tour* à Adja Dior Dieng. » [6, p. 76].

« Un après-midi que sa mère *n'était point de tour*, qu'elle avait déjà retourné à Gibraltar les vêtements de Djibril Guèye... » [1, p. 65].

L'expression *donner son tour* renvoie au devoir du mari polygame. Ce dernier doit passer deux nuits consécutives chez chaque épouse. L'expression *être de tour* reprend la même idée tout en insistant sur la responsabilité de la femme. C'est en effet le moment où l'une des épouses a la responsabilité de la concession qui s'accompagne de la présence du mari dans sa chambre ou de sa présence dans la chambre du mari. Ce tour est différent du *tour*, réception organisée à tour de rôle par les membres d'un cercle amical et des *tours* auxquels on fait des sacrifices. Sembène, quant à lui, utilise les termes wolofs *môme, ayé* ou l'expression française *rotation conjugale* :

« *Conseillé par les anciens, Baye Tine reprit ses rotations conjugales* » [7, p. 84].

L'animosité qui règne entre coépouses a fait naître le terme *rivale* motivé par l'ardeur que déploie chaque femme pour s'attirer plus de faveur de la part du mari.

« Il existe des belles-mères qui agissent en vraies *rivales* de leurs brus. » [1, p. 11]. Dans le contexte, il s'agit d'une belle-mère qui voudrait obtenir les mêmes avantages que sa bru.

Autour de la notion de grossesse

« *Tchim ! persifla le père, défiant son fils. Sais-tu qu'il a engrossé la fille de Goor Yummbul ?* » [7, p. 65].

« *Elle estimait même que "Ousmane cherchait une femme" et que "le meilleur moyen était d'engrosser Ouleymata"* » [1, p. 181].

En dehors de cet emploi vulgaire du lexème *engrosser quelqu'une* mais d'un emploi très courant, nous trouvons le terme *être enceinte* et les particularités à connotation morale comme *fauter, tromper une fille.*

« *Tu es enceinte des œuvres de ce voyou* » [7, p. 180].

« *Que veux-tu me faire comprendre ?*

- *Astou a fauté.*
- Quelle Astou ? [7, p.94].

« Une de mes filles a *été trompée*, commença Goor Yummbul, une fois hors du cimetière » [7, p. 100].

« *Fauter* » avec valence zéro signifie commettre une entorse par rapport à la règle socialement établie. *Tromper quelqu'une*, c'est abuser d'elle pour l'*engrosser*. On peut noter à côté de ce lexique les expressions *chercher une femme, donner une femme à quelqu'un.*

« On te *donne* une femme ! Et tu me prives de mon sommeil ! Tu me réveilles au milieu de la nuit pour m'apprendre qu'on te *donne* une femme demain ! » [5].

Ces dernières expressions sont traduites des langues nationales.

Le champ sémantique de la parenté

Les expressions *petite mère, petit père, grand fils, frère de case* renvoient à une réalité socioculturelle spécifiquement africaine.

« Par les confidences de ce *frère de case*, Ousmane avait des détails précis sur la polygamie » [1, p. 13]. *Le frère de case* est celui qui, circoncis en même temps que nous, a subi dans la même case les différentes épreuves virilisantes.

« Ton père *est de tour* chez ta *petite mère*, répondit-elle ? » [7, p. 126]. *Petite mère* est un euphémisme pour désigner sa coépouse ou la tante de la personne à qui l'on s'adresse.

« Un passant crut que c'était un père qui sermonnait son *grand fils* » [7, p. 156] « fils aîné ».

Expressions courantes dans le parler quotidien des Sénégalais

Il est relativement facile de répertorier dans les textes littéraires contemporains les manifestations de la vitalité de la langue d'usage quotidien au détriment de la langue officielle.

Les termes *fil à linge*, ou son équivalent *ligne, préparation, dépense, graisser quelqu'un, pose, yamba, joint, gargote, essenceries, car rapide, ou rapide, clando, toubab* sont très fréquents dans le discours des Sénégalais et cela même en langue nationale.

« Ce pantalon-là, sur la *ligne* » [7, p. 177] « fil qui se trouve dans la cour sur lequel on fait sécher le linge ».

« La *dépense* de toute la concession était remise à chaque épouse, tous les deux jours » [1, p. 13]. *La dépense* est la somme remise par le mari à l'épouse de tour pour assurer la ration quotidienne de la concession.

« Mais où prends-tu toutes ces *poses* de l'actrice ? » [1, p. 89]. *Pose* est employé à la place de photographie.

Le mot *toubab* désigne les blancs en général comme dans « Amy quant à elle, vivait heureuse avec son *toubab* » [6, p. 27][3].

Intégration des lexèmes wolofs

Le procédé le plus courant dans la littérature sénégalaise est l'utilisation de la note explicative en bas de page. Parfois il y a une paraphrase explicative du terme avant ou après celui-ci. D'autres fois, c'est une parenthèse qui lui est accolée. Enfin, le terme peut être typographié en italique pour être mieux mis en relief par rapport aux autres termes du texte. La typographie du terme peut être aussi dans les caractères latins adoptés par le décret de transcription des langues nationales au Sénégal depuis 1971. C'est généralement le cas chez Sembène Ousmane, fervent défenseur des langues nationales.

Les autres écrivains sont moins conformistes. On note même une anarchie réelle dans la typographie. Certains mêlent transcription officielle en langue nationale et transcription selon l'alphabet français. C'est pour cette raison que pour une même forme, diverses orthographes sont notées. Ce qui est bien sûr très gênant pour le lecteur.

En revanche, on remarque que l'écrivain sénégalais est également un lexicographe dans la mesure où la rédaction de son œuvre s'accompagne le plus souvent d'une activité lexicologique (comme décrite plus haut) très importante. Cette activité lexicologique montre que l'écrivain s'adresse aussi bien aux francophones de son terroir qu'aux francophones du monde. Les plus téméraires parmi les écrivains se passent de cette activité, consacrant ainsi l'intégration totale des termes.

Termes wolofs mais empruntés à l'arabe

L'influence de la religion musulmane sur la culture sénégalaise n'est plus à prouver. Cette influence a légué aux Sénégalais un important stock lexical.

---

3. *toubab* est parfois orthographié *tubab*.
« ... ses voyages au pays des *tubab* » [7, p. 147].

Les termes comme *takussan, yalla, miskine, Daraa* ou *dahra, safara* proviennent de l'arabe et sont très fréquents dans le discours des Sénégalais.

« Après le *takussan* elle s'attela à la préparation du repas du soir » [7, p. 171].

« N'oublie pas que *Yalla* remboursera le triple demain dans l'autre monde ce que tu donnes aujourd'hui à un *miskine* » [7, p. 156] (*Yalla* « Dieu », *miskine* « pauvre »).

« Moi, ton père, je t'inscris au *Daraa*, l'école coranique, et toi minus, moins que rien, tu fais l'école buissonnière ! » [7, p. 63].

« Et puis, il connaissait les épreuves de son père au *dahra* [1, p. 18] (*dahra* « internat d'enseignement coranique »).

Le lexique wolof intégré

L'activité lexicologique est rendue nécessaire à cause de l'utilisation parfois abusive de termes wolofs dans le texte.

En dehors de l'orthographe non normalisée, on note une certaine liberté quant aux règles d'accord morphologique des noms empruntés. Certains font l'accord, d'autres non.

« Les gardiens des *tuurs* avaient fait prendre à Samba Guèye un bain purificateur de décoctions de plantes, ils lui avaient fait porter des gris-gris et des cornes, ils avaient organisé à son intention plusieurs cérémonies de *ndëpp* pour exorciser les mauvais esprits » [6, pp. 88 et 89]. Les *tuurs* sont les esprits bénéfiques ou maléfiques à ne pas confondre avec *tour ou ayé, môme* dans le mariage polygamique.

« Sur le même itinéraire que tous les matins de son *môme* chez sa première épouse yaye Dabo, il croisait les mêmes hommes et femmes » [7, p. 60]. Le *ndëpp* est une danse qui exorcise le démon ou *rab.*

D'autres lexiques reflétant des réalités socioculturelles sont directement utilisés en wolof parce que parfois intraductibles en français sans faire perdre au lexique toute sa connotation socioculturelle. C'est le cas des termes comme *sutura, sagg tiouraye, némali, gongo, nawlé, goor jigeen, awo, naarel, pendels, siskat*[4].

---

4. Relevé de termes wolofs dans la littérature :

1 - *ayé* ou *môme* : nombre de jours qu'un polygame passe chez une de ses épouses. Il en est de même pour l'épouse qui reçoit son homme.
2 - *awo* : première épouse.
3 - *buurs* : rois.
4 - *damels* : princes.
5 - *dialdiali* : boulettes faites de poudre de racines parfumées et se portant autour des reins surtout la nuit.
6 - *djinns* : créatures malfaisantes.
7 - *gongo* : poudre aphrodisiaque parfumée.
8 - *goor jigeen* : homosexuels.
9 - *lingeer* : princesse.
10 - *maï bu jëk* : premier cadeau de mariage.
11 - *nawlé* : même rang social.
12 - *naarel* : deuxième épouse d'où le terme « la deuxième ».
13 - *némali* : encens particulièrement parfumé.
14 - *ndëpp ou ndeup* : danse d'exorcisme.
15 - *nidiaye* : oncle, chéri.
16 - *pendels* : petits pagnes servant de jupons.
17 - *safara* : eau bénite obtenue en lavant des versets de Coran.
18 - *sagg* : sens de la mesure, sang froid, pudeur.
19 - *saïtané* : Satan, l'instigateur du mal chez les croyants.
20 - *siskat* : celui qui répugne à partager la nourriture.
21 - *sutura ou soutoura* : secret, discrétion.

« Les plaisanteries entre *awo* et *naarel* fusèrent bientôt dans le beau salon des Fall [6, p. 63].

Les wolofismes dans la littérature

La littérature contemporaine sénégalaise foisonne de wolofismes. Il est devenu très difficile pour un francophone ignorant tout des « humanités négro-africaines » de pénétrer cette littérature. Ces wolofismes représentent la trace de l'appropriation du français et la préférence accordée à l'innovation référentielle. Le lexique et les constructions syntaxiques déviants par rapport à la norme exogène génèrent du sens en se chargeant de nouvelles connotations aptes à rendre le sens wolof. C'est le wolof qui structure la forme française obtenue. La présence ou l'absence d'une valence significative s'explique par cette volonté de produire du sens qui rende compte du tréfonds culturel de l'auteur.

Construction avec valence zéro
« Ousmane *doit épouser*. On n'abandonne pas un héritier » [1, p. 192], *épouser* sans valence avec le modal *devoir* traduit le wolof *wara takk* : le mariage est posé comme un impératif auquel on ne peut se soustraire sans souiller son honneur.

« Awa avait choisi de *rompre* et pourtant, elle ne se sentait pas tellement fière d'elle » [6, p. 109]. *Rompre* + valence zéro = divorcer au sens wolof de *tass*.

Construction avec valence particulière, spécifiante
« Quelle aubaine pour une femme divorcée ! Sa mère a dû beaucoup *travailler dans la vie*, pour qu'elle ait une chance pareille ! » [6, p. 131] ; *beaucoup travailler dans la vie* est une

---

22 - *taagués* : faire-part de décès lu à la radio.
23 - *tiébou jën* : riz au poisson, plat national du Sénégal.
24 - *tisbaar* : prière de 14 h.
25 - *tuurs ou rab* : créatures invisibles au pouvoir néfaste ou bénéfique.
26 - *veudieu ou wëjë* : coépouse.
27 - *waactaay* : somme d'argent remise par le mari pour permettre à l'épouse de se préparer à regagner le domicile conjugal.
28 - *warugal* : dot.
29 - *wolëre* : attachement, gratitude.
30 - *xalam, cora* : instruments de musique à cordes.
31 - *yaye* : mère.

Proverbes wolofs et références à la sagesse populaire
- *golo du bay baabun di dundé* [6, p. 78], « chacun doit profiter du fruit de son travail et ne pas en laisser la jouissance à d'autres ».
- *Ce qu'une main peut nouer une autre peut dénouer* [6, p. 78]. « Tout problème a une solution ».
- « *Le chemin de la paix est court.* Agis avec ton aînée comme tu agis à mon égard » [6, p. 211]. *Yoonu jàm soorewul.*
- « Mais alors pourquoi ne revient-il pas *faire ou défaire mes tresses* concernant le *warugal* demandé » [6, p. 42] : *mu lettma mba mu firima :* « lui ôter un doute, dire clairement les choses ».
- Adja Dior de conclure *« Ku mûn, mûn »* [6, p. 48] : « qui patiente finit par sourire ».
- *Ligeeyi ndey anûm doom* [6, p. 66] : « l'épouse qui supporte tout de son mari est censée avoir de bons enfants qui réussissent dans la vie ». Mot à mot : « le travail de la mère sert de repas à l'enfant. »
- « Que Dieu nous préserve des femmes *qui font régresser leur mari* » [6, p. 67] : « certaines femmes sont censées porter chance, d'autres porter malheur selon la sagesse populaire. »
- « C'est sûr. *Mais ce qu'une main peut nouer, une autre peut dénouer. Le temps du repos est révolu, debout Adja !* » [6, p. 78] : « Tout problème a une solution. Il n'est plus question de rester passive. Le temps de l'action est venu. »

expression qui reprend une philosophie de la sagesse populaire. En effet, la femme qui a beaucoup souffert dans sa vie conjugale est censée avoir, en récompense, des enfants qui réussissent dans tous les domaines de la vie. En wolof on dira *ndeyam ligeyna* d'où l'expression *ligeyu ndey anu doom.*

« Le jour, pour *ne pas penser,* elle *fatiguait son corps* par les travaux domestiques » [1, p. 104] ; *penser* + valence zéro signifie « éviter d'être plongée dans ses pensées » au sens wolof de *xalaat.* En revanche *fatiguer* prend une valence spécifiante, marque certaine d'un régionalisme : *fatiguer son corps* = *sonnal yaramam.* Il s'agit d'une fatigue physique au sens de *tass yaramam* ou *sonnal bopal.*

« Tu sais que j'ai fait venir des réparateurs. J'ai *payé leur travail* » [7, p. 113] ; *payer* + (valence - pers) traduit le wolof *Fay naa seen ligéy* c'est-à-dire « verser en guise de rémunération la somme convenue pour l'exécution d'un travail ».

Les constructions verbales comme *tomber une fille, marabouter quelqu'un, rêver ta venue, ne plus regarder en arrière, pouvoir pour quelqu'un* sont toutes des traductions wolofs de : *daneel jigënji, géntë sa now, ban dellu ganaaw, mënal nit dara.* Ce dernier prend le sens de « supporter » c'est-à-dire être capable d'assumer la charge que peut représenter une femme (*gaddu* en wolof).

L'absence de valence est certainement due au fait qu'en wolof les mêmes verbes peuvent s'employer sans valence. Cette rétention sémantique donne au verbe une capacité suggestive plus grande et partant produit un sens nouveau à partir d'un lexique bien français. C'est là un des mécanismes de production de sens très fructueux dans le français du Sénégal.

L'innovation référentielle a souvent pour source le nouvel environnement culturel dans lequel est utilisé le français. Les écrivains sénégalais, dans le souci d'avoir leurs propres modèles rhétoriques, puisent dans l'imaginaire collectif sénégalais véhiculé par la langue nationale les mécanismes de production de sens qui donnent au français son statut de langue pluriculturelle. C'est ce français fortement nationalisé qui porte les traces d'une autre forme de représentation de l'univers comme le précise Pierre Dumont qui tend à se substituer au français central.

Nous sommes loin de l'aire avant l'Indépendance où « parler français, c'est donc se montrer capable d'utiliser les mêmes armes que l'ancien colon pour le battre sur son propre terrain » [3, p. 62]. L'appropriation du français au Sénégal se caractérise par l'utilisation d'une autre norme du français sans toucher à la structure fondamentale de la langue. C'est seulement la norme du français qui a changé dans certains points.

Conclusion

Pour conclure, disons que le français courant au Sénégal qu'on retrouve dans la littérature n'est ni un français populaire, ni un français tirailleur ou un « petit français » mais un français qui a su s'intégrer dans un tissu socioculturel authentiquement sénégalais. Ce français rend compte, par le biais des emprunts aux langues nationales ou par la traduction des réalités socioculturelles, du degré d'appropriation et d'intégration du français au Sénégal. Et partant il porte la marque indélébile d'une appropriation de la langue française chez les écrivains sénégalais contemporains.

Références

1. Ba M. (1984). *Chant écarlate.* NEA, Dakar.
2. Dumont P. (1986). *L'Afrique noire peut-elle encore parler français.* L'Harmattan, Paris.
3. Dumont P. (1990. *Le Français langue africaine.* L'Harmattan, Paris.
4. Fall A. S. (1985). Pratiques langagières dans la littérature négro-africaine de langue française. In : *Éthiopiques,* nouvelle série, premier trimestre, volume III, n° 12, p. 61 sqq. (n° spécial).
5. Fall A. S. (1982). *Le Revenant.* NEA, Dakar. 3e édition.
6. Ka A. M. (1989). *En votre nom et au mien.* NEA, Abidjan.
7. Sembène O. (1987). *Niiwam.* Présence africaine, Paris.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 285-287.

27

Le français en Algérie : précis de situation linguistique et suggestion méthodologique

V. DEBOV

Université d'Ivanovo, CEI

Situation linguistique

La situation linguistique actuelle en Algérie se caractérise par la coexistence et le contact des quatre langues suivantes :

- l'arabe littéraire,
- l'arabe dialectal (algérien),
- le berbère,
- le français.

L'arabe littéraire, seule langue officielle à l'heure actuelle, appelée le plus souvent langue nationale, existe essentiellement sous la forme écrite. L'instrument de l'arabisation menée par les autorités algériennes, l'arabe littéraire, est principalement employé dans l'administration, l'enseignement, la littérature et la presse écrite arabophones. Il est utilisé par ailleurs sous la forme orale dans les mass media algériens. Employé et bien compris par une minorité de la population à l'intérieur du pays, l'arabe littéraire, ayant les même caractéristiques à travers le Maghreb et le monde arabe, se présente comme une facteur important de leur unité.

L'arabe dialectal (algérien), langue maternelle et par conséquent langue de l'usage quotidien de la majorité de la population algérienne, est exclusivement oral. Non normé,

sensiblement différent de l'arabe littéraire, l'arabe dialectal algérien, malgré un processus d'unification en cours, existe *grosso modo* sous forme de quatre variantes régionales, celles :

- du Centre (l'Algérois),
- de l'Ouest (l'Oranais),
- de l'Est (le Constantinois),
- du Sud (le Sahara).

Le berbère étant la langue maternelle des populations berbérophones est également une langue exclusivement orale. On en distingue, à travers le pays, trois variétés principales, à savoir :

- le kabyle (la Kabylie),
- le chaouia (les Aurès),
- le tamachek (le Hoggar).

Le français, seule langue officielle de l'Algérie pendant toute la période coloniale, conserve actuellement le statut d'une langue privilégiée. Moyen de communication ouvert sur le monde extérieur moderne et émancipé, la langue française reste dans l'Algérie d'aujourd'hui un élément indispensable pour toute réussite sociale (à côté de l'anglais qui consolide ses positions). Malgré la politique de l'arabisation (suffisamment tolérante vis-à-vis du français), on constate une extension rapide et importante de la langue française qui continue d'être très présente dans plusieurs domaines de la vie sociale de l'Algérie. Langue de communication quotidienne (à côté de l'arabe dialectal), le français joue un rôle prépondérant au niveau des secteurs clés tels que, par exemple, la science, la technique, l'industrie, le commerce, qui entretiennent beaucoup de relations avec l'extérieur. En tant qu'instrument d'information, d'éducation et de distraction de la population, la langue française reste également solidement ancrée dans la vie culturelle de l'Algérie : l'enseignement supérieur, l'espace médiatique (presse écrite, radio, télévision, cinéma, cassettes-vidéo), la littérature algérienne d'expression française, l'édition nationale. Ainsi, l'Algérie des années 1990 représente un pays fondamentalement plurilingue où la langue française continue de remplir quantité de fonctions prestigieuses.

Suggestion méthodologique

Afin d'approfondir l'analyse du phénomène de contact du français avec les langues locales ci-dessus qui se traduit au niveau lexical par un nombre considérable de vocables empruntés (l'une des caractéristiques essentielles du français en Algérie), et de tenter par là d'affiner la méthodologie IFA en détaillant son système de marques, il serait intéressant de distinguer deux grandes catégories d'emprunts. D'une part les *arabismes,* d'autre part les *berbérismes.*

Arabismes

Il s'agit de lexies venant de :

1. *l'arabe littéraire*, qui dépassent en règle générale le cadre de l'Algérie et sont attestées en français d'autres pays maghrébins (par ex. *djihad, moudjahid, chahid*). Elles seront précédées d'une marque englobante « Alg., Mar., Maur., Tun. ») ;
2. *l'arabe dialectal algérien.* Il s'agit de vocables (ou significations) attestés à travers toute l'Algérie, qui seront accompagnés d'une marque « arabe dialectal algérien ». Par

exemple : « T'fou : où suis-je ? » (Aider M., *Histoires pour rire*) ; « Mais à Sonatram, responsabilité et courage, Khatik », déclare un cadre de la Sonelgaz (*Algérie-Actualité*, N° 917, 12-18.5.83) ; « Yemma, Yemma khebiba. Ma mère, ma mère chérie, pourquoi je suis parti ? » (Ben M., *Ainsi naquit un homme*).

On distinguera en outre dans ce second sous-ensemble les lexies (ou significations) empruntées à l'une des quatre variantes régionales de l'arabe dialectal signalées ci-dessus :

a) L'arabe algérien du Centre.

Par exemple : « Les *tchi tchi, bohi, houmistes* et autres le prouvent bien, comme le prouvent ceux qui ne se trouvent ni dans l'une, ni dans l'autre de ces classifications » (*Algérie-Actualité*, N° 1035, 15-21.8.85).

b) L'arabe algérien de l'Est.

Par exemple : « beaucoup de valeurs (...) qui font l'ambiance chez nous maintenant telles que le *sens des affaires*, la *combine*, la *magouille*, (...) », (expression courante à Constantine) (*Algérie-Actualité*, N° 1064, 06-12.3.86).

c) L'arabe algérien de l'Ouest.

Tous ces vocables porteront des marques correspondantes.

d) L'arabe algérien du Sud.

Par exemple : « un autre point à mettre à l'honneur de la commune de Laghouat est sa louable initiative d'utiliser pour le revêtement des trottoirs et placettes, un matériau local noble, le *maka* » (*El Moudjahid*, 29-30.11.85).

Berbérismes

Il s'agit de lexies empruntées au :

1. berbère panmaghrébin (marque englobante),
2. berbère d'Algérie :

a) kabyle

Par exemple : « La vieille terre nourricière, *thamourt* » (*Horizon 2000*, 24.1.86) ; « Fier comme Artaban, il traverse *tajemaat* garnie de monde (...) » (Oussedik T., *Apologues*).

b) chaouia

Par exemple : « les *mechtas* accrochées aux falaises rocheuses et regroupées autour de greniers-forteresses » (*taghléâth*) et un type d'habitat semitroglodyte (*El Moudjahid*, 23.6.85).

c) tamachek

Ce ne sont là, bien évidemment, que quelques suggestions partielles parmi tant d'autres susceptibles d'enrichir la méthodologie d'enquête et de constitution de corpus des particularités lexicales de la langue française en Algérie.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 289-296.

28

Le traitement lexicographique des anglicismes et des créolismes de la presse écrite d'expression française à l'île Maurice. Méthodologie et analyse

P. NUCKCHEDDY-NALLATAMBY

Université de Paris III, France

Le phénomène de l'emprunt est souvent évoqué dans des descriptions de situation de langues en contact ; dans le cadre de la recherche sur les particularités lexicales du français à Maurice, nous avons pu constater que le traitement des emprunts pose un certain nombre de problèmes de méthodologie générale. La presse écrite locale comprend un certain nombre d'emprunts provenant du contact du français avec l'anglais et le créole ; en nous appuyant sur des exemples extraits d'un corpus de presse, nous avons essayé de présenter les difficultés liées à l'élaboration d'une méthodologie qui serait adaptée au contexte local.

Constitution du corpus

Choix des journaux

La presse écrite a été choisie comme champ d'étude dans la mesure où elle reflète bien une variété locale (ou mauricienne) du français ; il s'agit d'un langage lu et écrit par des Mauriciens d'origines diverses ayant accès à la langue française ; le langage utilisé fait donc appel à la compétence de locuteurs-lecteurs potentiels du français.

Le corpus comprend des journaux dépouillés sur une période d'environ trois ans (1987-1990) ; nous avons fait un suivi régulier des numéros d'un hebdomadaire, *Week-end* (environ 150 numéros) et de façon moins systématique d'autres journaux - quotidiens (*Le Mauricien, L'Express*) et magazines hebdomadaires (*5-Plus, Week-end Scope*) - qui traitent de l'actualité locale. Il était nécessaire de varier ainsi le corpus pour étudier la vitalité des emprunts relevés. Un certain nombre de rubriques ont été privilégiées ; et les articles concernant l'actualité locale (à propos des événements politiques, économiques, socioculturels, etc.) et les petites rubriques de type « offres d'emploi », petites annonces sur le mobilier et l'immobilier, avis et communiqués, courrier du lecteur entre autres, ont été choisis pour le dépouillement.

En fait, ce sont des rubriques qui visent surtout un public local et qui, parfois, se caractérisent même par une certaine connivence entre le journaliste et son lecteur - connivence qui se manifeste très souvent par l'emploi de formes étrangères (provenant de l'anglais, du créole...) sous forme de citation (allant d'un mot à quatre lignes), d'interférences (conscientes ou inconscientes), d'emprunts formels et de calques, considérés comme un fait acquis dans la presse locale d'expression française.

Il n'entre pas dans notre propos actuel de faire l'analyse du discours médiatique qui peut certes faire l'objet d'un débat intéressant ; mais notre objectif est d'arriver à faire un relevé d'emprunts stables qui seront décrits dans un lexique. Il est donc très important :

- de repérer l'emprunt dans des sources et des contextes variés,
- d'étudier son environnement syntagmatique,
- et de retrouver quand c'est possible son origine.

Repérage des emprunts

La présence d'une forme étrangère dans une phrase en langue française ne veut pas dire qu'il s'agit d'une particularité lexicale propre au contexte mauricien ; la première étape consiste à vérifier dans des dictionnaires de langue française pour voir si l'emprunt est intégré ou non au français dit standard[1]. Si la forme étrangère n'y est pas, il faut ensuite essayer de reconnaître son statut dans le contexte local. L'emprunt doit donc être distingué de la citation et de l'interférence ; cette tâche n'a pas toujours été facile car dans la presse écrite locale, les rédacteurs n'ont pas recours à des normes typographiques pour marquer les formes étrangères ; la citation d'auteur, le mot étranger (en voie de lexicalisation), l'emprunt (intégré ou non en français standard) sont souvent traités de la même manière : cela varie d'un journal à l'autre, d'un article à l'autre avec des signes typographiques (guillemets simples ou doubles, italique...) utilisés de façon irrégulière.

En ce qui concerne l'origine des emprunts relevés, les langues suivantes ont été identifiées : l'anglais, le créole et les langues indiennes, principalement le hindi et le tamoul, où, toutefois, les mots ont été directement empruntés ou sont passés par le créole avant d'être utilisés en français. Par commodité, nous avons appelé ces emprunts des anglicismes et des créolismes.

1. D'un point de vue typographique, les anglicismes intégrés au français standard sont souvent traités de la même façon que les emprunts propres au contexte local, par exemple, *come back, leader,* etc.

Identification et intégration

Les étiquettes « anglicismes » et « créolismes » recouvrent en fait un certain nombre de phénomènes qui caractérisent le français local (tel qu'il est diffusé par la presse écrite). Le français à Maurice évolue principalement au contact de l'anglais et du créole. On a constaté que les emprunts proviennent de ces deux langues. Mais de quelle variété d'anglais s'agit-il ? de l'anglais britannique, américain, des Indes... ou d'une variété mauricienne de l'anglais ? Et comment parler d'origine créole alors que le créole mauricien est lui-même à base lexicale française ?

Les créolismes

Dans la présente étude, le « créolisme » renvoie à toute forme lexicale qui aurait une « origine » créole (d'après les sources de la documentation disponibles[2]). Il s'agit principalement d'apports malgaches, indo-portugais et indiens qui ont enrichi cette langue au XVIII[e] siècle. On peut supposer que ces formes ont d'abord été créolisées avant d'être francisées ; car les domaines d'emploi concernent plutôt des habitudes alimentaires et culturelles des esclaves et travailleurs engagés, venus des côtes africaines, de Madagascar et de l'Inde. Une analyse très poussée des documents d'archives et des récits de voyages permettrait d'évaluer la vitalité de ces emprunts en français pendant les trois siècles derniers. Aujourd'hui (d'après le corpus d'étude), il semble que les apports portugais et malgaches sont mieux intégrés que les apports indiens ; cela est probablement dû à une plus large diffusion de ces mots parmi toutes les communautés. Les mots d'origine indienne, même lorsqu'ils sont utilisés en créole, conservent un caractère étranger ; en dehors du domaine de l'alimentation, ils relèvent en général de coutumes traditionnelles liées à la religion, aux vêtements, etc.

Ainsi, les créolismes peuvent se diviser en plusieurs sous-catégories en fonction des étymons, des domaines d'emploi, et de leur degré d'ethnicité (ou de leur usage partiel ou total parmi les différents groupes ethniques).

Analyse lexicologique et essai de description

En prenant les exemples concrets relevés dans la presse écrite, nous avons essayé de décrire le substantif *alouda* en adoptant la démarche suivante :

1) recherche du mot et de son origine dans les dictionnaires et autres ouvrages de références,
2) comparaison des éléments sémantiques qui y sont décrits avec ceux des contextes[3],
3) analyse et essai de description.

Le mot *alouda* qui désigne « une boisson fraîche, parfumée et sucrée à base de lait » vient de *aluda*, la forme créolisée du mot hindi, *faluda*. Il s'agit d'une réalité locale très vivante qui semble se manifester par l'absence de tout signe diacritique dans les extraits de

2. On renvoie le lecteur aux travaux lexicographiques sur les parlers créoles de l'océan Indien qui comptent entre autres, *Le Lexique du parler créole de la Réunion* (1974) de R. Chaudenson et le *Dictionnaire du créole mauricien* (1987) de P. Baker et V.Y. Hookoomsing.

3. La consultation d'un dictionnaire bilingue créole/français nécessite la comparaison des sèmes décrits avec ceux provenant des contextes et de notre propre connaissance de certaines réalités locales. Ainsi, une définition aussi claire et complète que possible pourra être proposée - définition qui sera confirmée par un jury de locuteurs potentiels du français lors d'un retour au terrain.

presse. On peut donc en déduire que c'est une forme intégrée au français d'un point de vue graphique. Cependant, en prêtant un peu plus d'attention au fonctionnement morphosyntaxique, on s'aperçoit qu'il y a peut-être deux acceptions. Voici deux contextes où figure le mot :

Les colorants [.] sont dans les aloudas. (*5-Plus*, N° 19, juin 1989, p. 59).

Avec les cageots de raisins [.] et une échoppe d'alouda vert pomme, c'est le [marché qu'on voit]. (*L'Express*, 28-05-90, p. 6).

On remarque deux emplois : au singulier et au pluriel. Est-ce qu'on peut supposer que *alouda* fonctionne comme « café » et comme « thé » de la façon suivante ?

- *du* thé et *un* thé, *du* café et *un* café.

et on pourrait dire

- *de l'alouda* ≠ « la boisson elle-même », forme invariable ;

et

- *un alouda* ≠ « un verre d'*alouda* » (par métonymie), forme qui s'accorde au pluriel.

La description lexicographique comprendrait-elle ainsi les deux acceptions sous l'entrée *alouda* ? Au stade actuel de notre recherche, il est difficile de trouver une réponse définitive ; une telle analyse doit être vérifiée par des enquêtes auprès du public local (locuteurs potentiels du français, d'origines diverses).

Il est important de bien observer l'environnement syntagmatique d'un emprunt car cela permet d'en faire une description claire et précise. Si on reste dans le domaine de l'alimentation, le mot *cotomili*, d'origine tamoule utilisé en créole, désignant « la coriandre », s'emploie avec deux valeurs dans les contextes recensés :

Quand nous l'avons rencontré, le chef préparait trois plats en même temps : [.] le tout recouvert de feuilles de cotomili et de lanières de piments verts. (*Week-end*, 11-10-87, p. 19).

Griller l'anis et le cotomili en grains et faire moudre séparément [.] Bouillir les pommes de terre, faire une purée et ajouter les épices, sel selon le goût, oignons et cotomili vert hâchés. (*Le Mauricien*, 10-12-88, p. 3).

Il s'agit :

1) des feuilles fraîches de la plante et,
2) des graines de la plante.

Il est donc nécessaire de préciser ces nuances dans la description lexicographique sous la forme de collocations usuelles (*cotomili en grain* « feuilles de cotomili ») ; une fois de plus, des éléments de l'usage oral permettront de confirmer et de compléter la description proposée après une première analyse du corpus de presse.

D'autres problèmes de description se posent pour des formes composées. Comment noter par exemple le pluriel du mot *baba-roche-curry* (qui est un rouleau de pierre cylindrique utilisé pour écraser des épices sur une pierre rectangulaire et plate appelée *roche-à-curry*) ?

Ce mot comporte la forme *curry* qui est une des graphies de *cari*. Il semble que cette forme francisée du mot créole *babaroskari*, qui paraît avec des guillemets dans la même phrase que le mot *roche-à-curry* ne soit pas intégrée de la même façon.

Madame insistait pour que l'on monte la passerelle avec sa roche à curry sans oublier [.] son « baba-roche-curry ». (*Le Mauricien*, 13-08-88, p. 8).

Encore une fois, les quelques exemples de la presse ne donnent pas suffisamment d'éléments de réponse ; plusieurs graphies pourraient être proposées à des lecteurs-locuteurs du français (*babas-roches-currys, babas-roches-curries, baba-roche-currys*, etc.) et leurs avis permettraient de trouver les possibilités de description de l'accord au pluriel d'un créolisme comme *baba-roche-curry*.

Si on prend le créolisme *ti-dimoune*, qui a une origine française (< *ti,* petit, *dimoune*, du monde, individu), et qui désigne « quelqu'un qui est au bas de l'échelle sociale », on s'aperçoit que malgré la grande utilisation de ce mot dans la presse écrite, il conserve un caractère étranger ; car il est parfois remplacé par l'équivalent en français « petites gens », ou est encore employé avec des caractères italiques ou des guillemets :

La note mensuelle pour la dépendance n'est que d'une dizaine de roupies en moyenne alors que celle de sa résidence dépasse le seuil décrété pour le *Ti-dimoune*. (*L'Express*, 01-02-90, p 6).

Le critère de fréquence peut donc être utilisé par la description éventuelle de cette forme dans un relevé des particularités lexicales du français à l'île Maurice. Nous avons pu constater une évolution de l'emploi de ce mot dans la presse écrite dans les multiples contextes relevés ; au début, le mot *ti-dimounes* apparaît uniquement au pluriel avec un -s final, en tant que synonyme de « petites gens » :

[.] nous allons nous battre [.] pour que le boom économique soit mieux distribué au profit des ti-dimounes et des chômeurs. (*Week-end*, 06-09-87, p. 7).

Ensuite, une forme au singulier a été relevée plusieurs fois :

Les mauvaises langues prétendent que si un ti-dimoune avait décidé d'ériger un mur clôturé chez lui, il aurait sûrement la visite d'un inspecteur, cela bien avant d'avoir terminé les travaux de fondation [.] (*Le Mauricien*, 27-02-88, p. 12).

Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Mais voilà, le ti-dimoune mauricien qui mieux que personne sait à quoi sert chacun de ces dons dans les services gouvernementaux s'écrie en riant jusqu'aux oreilles : « c'est gaspillage ». (*Le Mauricien*, 30-07-88, p. 12).

et on a même recensé un emploi adjectival :

Mais faut-il voir le budget seulement dans l'optique ti-dimoune ? (*Le Mauricien,* 04-06-88, p. 4).

Une fréquence élevée et une variété dans le fonctionnement syntaxique montre la vitalité de ce créolisme dans la presse écrite locale. Toutefois, elle demande à être confirmée par des enquêtes de vérification. On pourra ainsi déterminer son statut sociolinguistique (familier, populaire, etc.) dans le discours écrit et oral au cas où il existe une différence dans les deux usages.

Les anglicismes

Le problème se pose autrement pour les anglicismes. Au cours des dépouillements, nous avons constaté qu'un dictionnaire bilingue (anglais-français) n'est pas l'outil idéal pour décrire la totalité des anglicismes relevés dans le corpus : quelquefois, en dépit de son caractère anglais (ex : *best loser* qui désigne un « député intégré au Parlement pour rééquilibrer le nombre de députés représentatifs de chaque communauté ») la forme lexicale n'est pas répertoriée (parce qu'elle ne relève pas de l'anglais standard) et, parfois l'équivalent français n'est pas suffisamment explicité (quand il s'agit d'un emploi spécialisé). Ainsi, un large corpus de référence de dictionnaires anglais a été constitué - corpus qui comprend des dictionnaires généraux monolingues et bilingues, des dictionnaires spécialisés monolingues et bilingues, soit en fonction d'un domaine spécifique ou d'une autre aire géographique (l'anglo-indien).

Ces dictionnaires sont très utiles pour la description des anglicismes qui, contrairement aux créolismes, relèvent de domaines plus spécialisés. Ce phénomène est lié au contexte local qui est dominé par des structures administratives à caractère anglais. Néanmoins, les journalistes font un effort pour employer des formes françaises ; mais, l'influence anglaise ne s'efface pas totalement. Nous avons pu relever quelques cas où la forme française reste tributaire de la forme d'origine.

On a par exemple :

1) Un calque sémantique totalement intégré, mais qui ne doit pas être confondu avec le même mot du français standard : le *commissaire de police* (<*Commissionner of police*) est responsable de toute la force policière mauricienne et pas uniquement d'un commissariat.

2) Un calque est utilisé entre parenthèses pour expliciter le sens de l'équivalent du français standard : « enregistré ».

Les éventuels candidats sont priés d'envoyer leur lettre de candidature sous pli recommandé (enregistré) au secrétaire [.] (*Le Mauricien*, 04-06-88, p. 8).

3) Un équivalent du français local ou du français standard employé comme substitut synonymique de l'emprunt : *conseil de district,* et *District council.*

[il] se chargera de l'administration du nouveau *district council* [.] Le nouveau conseil de district [.] ne sera néanmoins pas responsable de Pointe-aux-Sables. (*Week-end*, 15-01-89, p. 12).

Traitement des anglicismes

On se heurte ici à une des difficultés de description des anglicismes. Tout en ayant parfois un doublon en français, l'anglicisme semble avoir un rôle social dans la presse écrite. Une question se pose : dans quelle mesure faut-il tenir compte de cette fonction sociale de l'emprunt pour l'intégrer dans un relevé des particularités du français ? Peut-être faut-il faire intervenir le critère de fréquence qui apporterait une solution pour le traitement lexicographique - avec par exemple un système de renvoi synonymique. Une étude des contextes relevés dans les différentes sources sera donc nécessaire pour approfondir la question.

Le domaine d'emploi peut s'allier aux critères de fréquence et de « fonction sociale » pour la sélection des emprunts ; prenons par exemple le domaine de l'éducation inspiré du système britannique. À part les noms de professions et de diplômes liés à l'enseignement, il existe des champs sémantiques qui touchent le quotidien à l'école : matières enseignées, évaluation, cycles d'enseignement, découpage de la journée scolaire, etc. Dans le discours oral ou écrit en langue française, on constate l'emploi d'emprunts formels, de calques et d'équivalents du français standard.

Essayons de voir les extraits de presse ci-dessus et de noter l'effort de francisation que font les journalistes pour décrire les réalités locales d'origine anglaise, *credit* et *principal* :

Les Credits doivent de préférence être ceux obtenus dans des matières à être présentées au niveau Principal aux examens de HSC [équivalent du baccalauréat]. [.] Si malgré tout, l'élève n'arrive pas à améliorer ses résultats [.] il lui sera alors conseillé de modifier sa combinaison de matières de Higher School Certificate et de prendre à la place 2 matières at Principal level et les deux autres at Subsidiairy level au lieu de trois Principal et 1 subsidiaire. (*L'Express*, 05-03-90, p. 6).

Ce cours est réservé aux Portlouisiennes [.] Priorité sera donnée aux candidates ayant 5 crédits dont l'anglais, le français et les mathématiques. (*Le Mauricien*, 27-02-88, p. 8).

[.] des réformes seront introduites au niveau des programmes scolaires. Actuellement, un étudiant de la première année au secondaire doit prendre six sujets et, à la fin de ces cinq années, il doit réussir en anglais et en au moins quatre autres matières avec mention « credit » en au moins deux sujets pour avoir accès au School Certificate. (*Le Mauricien*, 16-04-88, p. 8).

À notre avis, il n'existe pas d'équivalent en français standard pour ces deux mots dans leurs emplois respectifs : *principal* renvoie à « l'une des trois matières pérsentées en priorité pour le baccalauréat » et *credit* à « la valeur relative à l'épreuve du SC - équivalent du brevet d'études - égale à la moyenne ». Ces formes lexicales sont d'emploi courant surtout dans les établissements scolaires secondaires (d'après notre propre expérience de cette

réalité) et sont en voie de lexicalisation à l'écrit (selon le corpus d'étude) ; on rencontre ainsi *principal* utilisé comme substantif et comme adjectif et *credit* avec un accent aigu dans un des contextes. Pour la confirmation d'une telle hypothèse et la prononciation de ces anglicismes, il est certain que des enquêtes de vérification apporteraient des éléments de réponse plus fiables.

Le corpus d'étude comprend donc des anglicismes appartenant à des domaines les uns plus spécialisés que les autres et qui sont intégrés en français de façon variable. Un essai de classification est donc nécessaire pour une meilleure analyse des difficultés qui surgissent dans le cadre d'une description différentielle des particularités lexicales du français à l'île Maurice.

Un autre problème réside dans la description sémantique de certains termes spécialisés ; le mot *Accountant General* est défini dans l'*Oxford* comme « chef de la comptabilité responsable de n'importe quel bureau gouvernemental ». Dans le contexte local, il s'agit d'un « fonctionnaire chargé de la gestion de l'*ensemble* des paiements et des recouvrements des biens publics du pays. »

Le tribunal de Souillac a été invité par la Cour suprême à examiner le procès de réclamation qu'intente l'Accountant General à la compagnie [X] pour n'avoir pas payé le permis annuel [.] pour la chasse qu'elle loue du gouvernement. (*L'Express*, 30-01-88, p. 6).

Cet élément sémantique spécifique au contexte mauricien n'est pas mentionné dans le dictionnaire monolingue ; et pour donner une image réelle des concepts locaux, nous avons eu recours à des précisions provenant d'informateurs de terrain.

La difficulté s'accroît lorsque l'emprunt n'est pas répertorié dans le corpus de référence : on retrouve très souvent des formes complexes désignant des noms de métiers. Dans le domaine de l'industrie sucrière, on a le mot *Assistant boiler manager :*

Monsieur A. s'est joint au groupe en 1980 comme Assistant Boiler Manager. (*L'Express,* 21-01-88, p. 1).

Ne l'ayant pas trouvé dans le corpus de référence ni à *boiler,* ni à *manager*, nous avons fait une recherche auprès des informateurs ; ceux-ci précisent qu'il s'agit de « l'adjoint du *boiler manager*, qui est le *chef cuiseur* d'une sucrerie ». (Faut-il encore savoir que le *chef cuiseur* est « celui qui se charge de la bonne marche des chaudières dans une sucrerie » !) L'harmonisation de toutes ces données n'est pas facile, surtout si un mot se définit par d'autres mots appartenant au même champ sémantique - mots non relevés dans le corpus d'étude.

Encore une fois, après un premier dépouillement de textes écrits, un retour au terrain s'impose ; il est nécessaire de vérifier la fréquence et la banalisation de ces mots qui désignent des réalités locales, même s'ils relèvent d'un jargon professionnel. Cette vérification permettra probablement de trouver une solution adéquate pour la description lexicographique - par exemple, décider si *assistant boiler manager* doit être regroupé à l'entrée *boiler manager* qui renvoie à l'entrée *chef cuiseur* où sera donnée la définition.

La recherche du sens d'un anglicisme nous a amenés à évoquer son traitement lexicographique dans un inventaire. À part la description sémantique, les principes de rédaction comprennent également une méthodologie pour les données graphiques et phonétiques et les marques sociolinguistiques - aspect que nous ne pourrons pas traiter ici, faute de temps.

Conclusion

Pour conclure, nous tenons à préciser que la presse écrite nous a fourni un grand nombre d'emprunts qui exigent souvent une étude ponctuelle du cas par cas ; l'analyse des créolismes et des anglicismes dans leurs contextes variés montre que les problèmes se posent différemment pour les deux cas. En tant que créolophone ayant reçu une formation anglaise, il nous est parfois difficile de travailler sur les emprunts ; mais en alliant les renseignements puisés dans les ouvrages de référence (même si un dictionnaire de l'anglais mauricien fait cruellement défaut) et les données recueillies par des informateurs, il nous sera possible d'établir une méthodologie pour la description cohérente des emprunts.

Au stade actuel de nos recherches, nous présentons des essais de description et des hypothèses fondés sur une analyse des contextes. Il est certain qu'une confrontation et une comparaison avec les études en cours sur le même thème apporteraient d'autres idées ; et cela permettra de réorienter l'analyse afin de dégager des éléments de réponse pour établir les critères d'acceptabilité des anglicismes et des créolismes dans un *Inventaire des particularités lexicales du français à l'île Maurice*.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 297-300.

29

La langue française en Louisiane, de l'archéologie à la politique linguistique

P. GRIOLET

Université de Nice Sophia-Antipolis, France

Dans un colloque essentiellement consacré au « Sud » de la francophonie, c'est-à-dire à l'Afrique, à l'océan Indien, voire au Liban, la Louisiane se trouve doublement marginalisée. En premier lieu, c'est peu de dire que le français, longtemps langue interdite sur la « terre d'école », « langue de la honte et de la basse-classe », comme le disaient les Cadjins, n'a pas eu le statut qui était le sien dans le continent africain. En second lieu, l'élément africain et caraïbe, le créole de Louisiane, qui pourrait à la rigueur se rattacher au Sud, se trouve lui aussi éclipsé par la prédominance des parlers cadjins, eux-mêmes dérivés des parlers acadiens du Canada. C'est pourquoi nous nous bornerons à esquisser quelques pistes de recherche d'ordre général sans entrer dans des considérations trop techniques.

Il nous semble que deux approches de la francophonie louisianaise, comme rameau de la francophonie mondiale, peuvent être distinguées de façon opératoire : une première approche serait de type archéologique, une seconde de type politique. L'archéologie du savoir, pour louable qu'elle soit, puisqu'elle s'apparente après tout à l'exhumation du patrimoine culturel, est de type muséographique. Elle consiste à dresser les inventaires de matériaux folkloriques, ethno-littéraires, ethno-linguistiques. Ces recherches, que nous avons entreprises dans le début des années 1970, peuvent nourrir et féconder d'autres recherches, par exemple comparatives, contrastives ou plus spéculatives. Au-delà de la taxinomie un peu sèche des « cueillettes », on pourrait développer les concepts de confluences et de migrations lexicales.

Ainsi la coexistence quasi millénaire de l'anglais et du français rend-elle, en Louisiane, bien difficile la datation et l'identification des sources. À titre d'exemple, si l'on dit *giguer* pour « danser » et qu'on trouve en même temps l'anglais *to jig*, le vieux français *giguer*, si un coiffeur parle de son *échoppe de barbier (barber shop)*, si on *marie une belle* (forme

encore utilisée dans nos provinces mais aussi décalquée de l'anglais) si on *se barguigne un biseness (to bargain),* il est presque impossible de situer la confluence lexicale avec précision. Lorsque l'eau du Mississippi et celle du Missouri se croisent, est-il possible en aval, de préciser quelle eau provient de l'un ou de l'autre fleuve ?

Deux concepts mériteraient alors d'être étudiés : celui de l'inconscient linguistique et celui de la francisation. S'il existe des homophonies comme *babiche* ou *micmac*[1] où les étymologies amérindiennes sont encore repérables (« lanière de cuir », « indien de la tribu micmac »), interdisant toute confusion avec les termes européens, il n'en va pas de même avec le *chaoui* (« raton-laveur ») parfois décrit comme une sorte de « chat », le *bayou* un « boyau », une petite *manche* (« chemin », « sentier ») à rapprocher de l'indien *manchac* (« détroit », « passage »), etc.

Les migrations lexicales, explicables notamment par la mixité des races et des peuples, introduisent une grande confusion où l'inconscient linguistique opère des rapprochements audacieux : le *couche-couche*, « plat à base de maïs » est indéniablement apparenté au *couscous* arabe ; le village de Mamou dans la paroisse Évangéline tire peut-être son nom d'une plante indienne, d'une localité africaine ou d'une prairie du mammouth ; le *jazz* et le verbe *jaser*, autant qu'un terme sexuel créole[2] peuvent s'apparenter par des associations d'idées ; le *char* est à la fois proche de l'anglais *car* et du *char* automobile. De la confluence lexicale à l'étymologie populaire, l'inconscient linguistique montre une créativité surprenante : le « percepteur des impôts » était appelé le *persécuteur des impôts* et le « politicien » un *politichien* (anglais *politician*) !

Cependant que la volonté de francisation persiste *asteur* (pour laver son char, on le fait passer sous le *pissoir* du *carouache* « car wash ») il est permis de remonter à l'origine même de cet inconscient collectif en abordant l'aspect non plus archéologique qui ne peut guère intéresser que des spécialistes, mais politique de la francophonie lousianaise.

Remonter aux sources, c'est rechercher cette Acadie mythique dont proviendrait le peuple acadien de Louisiane, appelé *cajun* par les Anglo-Saxons et rappeler aussi l'oralité de la culture de ce peuple. La place nous manque pour insister sur l'incertitude continuelle de la notion et du terme « Acadie ». L'hypothèse habituelle : *Acadie* vient d'*Arcadia*, nom donné par Verrazano aux côtes d'Amérique découvertes pour le compte de François I^{er}, ne paraît pas convaincante, dans sa simplicité. Que pouvait signifier ce terme grec pour un paysan ou un pêcheur de l'Ouest ? Comment exclure que les termes « sauvages » ou « indiens » « quoddy », « caddy », « Algatig » également attestés, ainsi que la mention « pays de Cadie », dès 1603, aient influencé l'inconscient d'une population illettrée à la recherche de son identité ? De nos jours encore, les activistes de Louisiane, légitimement irrités de se voir appelés en français *cajuns* (une orthographe et une prononciation indéniablement anglo-saxonnes) polémiquent dans la *Gazette de Louisiane*[3] sur la graphie *cadien* ou *cadjin*, la première semblant l'emporter sur la seconde.

Au-delà de l'aspect dérisoire d'une querelle sémantique et linguistique, apparaît clairement le problème politique. Qui sont les francophones de Louisiane, combien sont-ils et comment définissent-ils leur identité ? Pourquoi parler encore le français en terre d'Amérique et s'il faut le garder, sous quelle forme l'enseignera-t-on ? L'un des échecs du

1. Voir Griolet, P. (1986). *Mots de Louisiane,* Étude lexicale d'une francophonie, Göteborg, Paris ; et (1966) *Cadjins et créoles en Louisiane*. P. Payot, Paris.

2. Hypothèse par exemple du dictionnaire Webster, article « jazz ».

3. Publiée par la Fondation CODOFIL, n° 6 et 7, 1991, Lafayette.

CODOFIL[4], fondé en 1968 pour développer le français en Louisiane, a été de vouloir enseigner sans préparation ni adaptation un français moderne importé à des enfants dont les ancêtres ne parlaient assurément pas de la même façon et ne pouvaient donc pas assurer, au foyer, l'indispensable soutien.

Car la problématique de la francophonie apparaît clairement dans le cas louisianais. Si l'on veut se fixer des objectifs de type archéologique, culturel, dans une perspective de pur savoir, on se condamne, comme l'auteur de ces lignes, à une entreprise confinée aux auditoires confidentiels des colloques et des rencontres de circonstance. Si au contraire le français apparaît de façon concrète et même utilitaire comme un outil de travail politique au sein d'un monde où se font jour des solidarités, des communautés à grande échelle, il faut revenir précisément sur terre et rappeler des urgences. Le chercheur en francophonie peut être, comme le poète honni par Hugo, un « penseur inutile » qui se retranche de la cité. En ce cas il ne restera, en Louisiane, qu'un français destiné à l'Université et au folklore touristique[5]. Il est un autre pari : c'est celui de l'efficacité[6]. En mettant à la disposition de l'Américain unilingue, un français enraciné en terre de Louisiane et néanmoins accessible à l'ensemble de la communauté francophone, par exemple sous forme d'ouvrages et de dictionnaires spécifiques, la nouvelle génération louisianaise, et c'est le mouvement qui se dessine à Lafayette[7], peut réconcilier, selon un autre mot de poète, l'action et le rêve[8].

Pistes de recherches

L'auteur des lignes qui précèdent, ayant mené une recherche pionnière à partir d'enquêtes de terrain au début des années 1970, suggère les orientations suivantes :

1) Approfondissement de la notion de confluence lexicale, en raison de l'histoire même des langues et aussi de l'interaction du français et de l'anglais. À titre d'exemple, tout ce qui n'est pas « droit » est *croche* : le virage ou le tournant d'une route est appelé *une croche*. Une personne *boscotte* (bossue) est *croche*. Ne pas parler correctement, c'est parler *croche*. Mais un *politichien* (angl. *politician*) malhonnête est *croche* (malhonnête) : à rapprocher de *crook*. De même le courrier, la poste, c'est la *malle* délivrée (*delivered*) par le *postillon*. Ancien français ou anglais *mail* ? Confluence des deux ?

4. CODOFIL - Council for development of French in Louisiana.

5. À l'université USL de Lafayette, il n'y a guère qu'une cinquantaine d'étudiants. Pourtant les milliers d'étudiants, tout comme à Baton Rouge, capitale de l'État de Louisiane, sont issus de familles encore francophones. Quant au tourisme, florissant depuis que l'industrie pétrolière est sur son déclin, il se cantonne à des « villages » folkloriques et des salles de danse ou « fais-dodo » pour circuits de « tour operators ».

6. Le fondateur du CODOFIL, James Domengeaux, avait lancé le slogan, « le français, c'est de l'argent en poche ». Ce slogan n'a pas convaincu.

7. Le Centre international des affaires de Lafayette et le CODOFIL essaient de moderniser le mouvement. D'autre part, la dernière campagne électorale (Duke contre Edwards) a pris un tour nettement « ethnique ». Edwards, finalement élu, a fait des interventions en français cadjin à la télévision sur le thème : « je suis un de vous-autres » (sa mère est « française » et il parle couramment le dialecte). Tant à l'intérieur que sur le plan international, le bilinguisme devient un plus pour les hommes politiques louisianais.

8. Pour tous ceux qui s'intéressent à la francophonie louisianaise, le point de passage indispensable est l'Association France-Louisiane, 17, quai de Grenelle, 75015 Paris, tél. 45.77.09.68. L'Association dispose d'une bibliographie et d'un service audiovisuel où sont recensés les derniers ouvrages et les créations musicales.

2) Phénomènes de migrations lexicales : malgré les difficultés de toute datation, il est intéressant de retracer la source des « mots de Louisiane ». Comment le mot *couche-couche* ou « couscous » désignant un plat à base de maï(s) (prononcé sans « s » final, en deux syllabes) s'est implanté bien avant le « couscous » arabe dans la francophonie moderne ? Indéniablement, l'étymologie est commune. Voir aussi les mots *bamboula*, nègre *bambara*, *savane, ouragan, escalin, maringouin*, etc. Quelles pérégrinations complexes ont-ils suivies ? Le *lagnappe* louisianais, le *canard-dinde* (canard d'Inde), le *racatchas*, les *fordoches* ou *fardoches* sont-ils des louisianismes ou des acadianismes ? Quelle est l'interaction avec l'espagnol, avec l'anglais dans *molasse* (mélasse) cheval *bronque*, la *grègue* (cafetière acadienne) ?

3) Dans le prolongement de la question précédente, il serait intéressant de dénoncer quelques idées reçues sur la prédominance de l'acadien dans le français cadjin moderne : beaucoup de vocables se retrouvent dans tous les créoles, les parlers français du Canada et des autres poches francophones aux États-Unis (Missouri, Dakota du Nord, Nouvelle-Angleterre...). Citons pour mémoire des termes relevés dans la relation de voyage de Jean-Bernard Bossu, entre 1751 et 1769, avant l'arrivée des Acadiens (*Nouveaux voyages en Louisiane*, Aubier, Paris, 1980). Nous avons dépouillé : *écorre, giromont, micouène, sagamité, bayou, cassine, mataché, barbue, poisson-armé, poule dinde, rat de bois, chat tigré, plaquemine, piquer, cabaner, jongleur, serein* (eau de serein), *chat de bois* pour « chaoui » ou « raton-laveur », *karancro* (corencro). Trop souvent, on croit que ces vocables sont « acadiens » ou « cadjins ». Il s'agit de « louisianismes » utilisés avant l'arrivée des déportés d'Acadie.

4) Des études comparatives multiples sont envisageables non seulement avec les autres parlers de la francophonie mais, de façon plus hasardeuse, entre les régions de Louisiane. De nombreux inventaires ont été dressés.

5) Dans le domaine sociolinguistique, il reste à se demander pourquoi, face à la marée invincible de l'anglophonie, beaucoup de Louisianais ont continué tout au long de ce siècle à traduire des chansons, des expressions, des locutions. Pourquoi ne pas passer directement au franglais, à l'anglais ? Similitudes et différences dans l'acculturation progressive d'une francophonie menacée. Les Louisianais sont étonnés de la profusion de mots anglais en France même.

6) L'auteur de cette communication ayant une épouse étrangère et des enfants bilingues a souvent noté la convergence des « fautes » de français chez des locuteurs hors de France. Existe-t-il une logique dans la faute et la norme serait-elle, dans bien des cas, un illogisme figé ? Le français cadjin étant un français non normatif, en liberté, a-t-il été réduit, simplifié, créolisé de façon très spécifique ou obéit-il à un processus et à des mécanismes repérables chez des non-francophones apprenant le français ? Sans élaborer de théorie vaine sur les mécanismes de rationalisation du langage, on pourrait mener des études comparatives de corpus mettant en évidence la logique de la faute supposée et, partant, l'impuissance du français soigné à supplanter des tournures ou des vocables réputés fautifs : les nombreuses règles malmenées par de mauvais élèves depuis des siècles ne sont-elles pas contraires au sentiment linguistique... cartésien ? Signalons aussi la parution d'une *Bibliographie des travaux relatifs aux relations entre la France et les États-Unis* de Philippe Olivier (Kincksieck et Aux Amateurs de livres, 62, avenue de Suffren 75015 Paris). Le tome I se référait aux États autres que la Louisiane : les francophonies américaines - Alabama à the Great Lakes, Maryland à Wyoming. Le tome II (1992) est consacré aux ouvrages parus sur la francophonie lousianaise et se complète d'un volume d'annexes documentaires.

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 301-312.

30

Le français parlé à Kinshasa / Zaïre. Enquête lexicale

C. BOUTIN-DOUSSET

Université de Paris III, France

L'enquête lexicale présentée ici ne constitue que l'un des volets d'une enquête sociolinguistique menée à Kinshasa, au printemps 1990, cherchant à mettre en évidence les éventuels paramètres sociolinguistiques s'attachant à la variation lexicale (ce qui la motive et la justifie) dans ce secteur géographique. Le dénominateur commun des Kinois[1] est la pratique spontanée du lingala[2] ou de l'une de ses variétés. À Kinshasa, le lingala assume toutes les fonctions socioculturelles publiques de la communication entre autochtones mais les fonctions prestigieuses (enseignement ; médias : presse, radio, télévision ; littérature ; activités diplomatiques, etc.) reviennent au français, faisant de celui qui le parle un « intellectuel »[3] (terme d'auto-évaluation souvent employé). Les intellectuels ne se rencontrent pas uniquement dans les strates hautes de la société, la majorité d'entre eux constituent la « classe moyenne » dans laquelle nous retrouvons les cadres de la fonction publique, les auxiliaires de santé, les journalistes et personnels animateur ou réalisateur de radio et télévision, les enseignants, les techniciens supérieurs de l'industrie, etc. Ce sont en fait les « membres potentiels ou effectifs de la classe dirigeante et donc les locuteurs légitimes de la langue[4]. C'est à la variété de français parlée par cette classe sociale, c'est-à-dire la variété mésolectale - dominante dans la communauté de Kinshasa - que nous nous sommes intéressés.

1. Kinois : anthroponyme désignant les habitants de Kinshasa.
2. Lingala : langue de la région de l'Équateur dont la capitale - Kinshasa - ressort et l'une des quatre langues dites « nationales » du Zaïre.
3. Intellectuel : dénomination courante que se donnent les lettrés afin de se démarquer des classes illettrées ou peu lettrées. Terme allant de pair avec « scolarisation avancée ».
4. G. Mannesy. « Norme endogène et norme pédagogiques en Afrique noire francophone » IDERIC - document interne.

L'enquête lexicale

Cette enquête est basée sur la variété mésolectale orale apparaissant en situation de communication non formelle. L'objectif étant de tenter de mettre en évidence le degré d'intégration de quelques particularismes récurrents dans le discours spontané de locuteurs lettrés à partir de la perception et de la réception des particularismes stigmatisés par nous.

Méthodologie

Nous avons procédé selon deux axes : par collecte directe (en divers lieux publics et dans les familles, lors de conversation en français) et à partir d'enregistrements sonores, d'une part. Par ailleurs, nous avons soumis notre sélection à vérification auprès de locuteurs autochtones lettrés au moyen d'un questionnaire (annexe 1).

Le texte de vérification[5]

Il a été élaboré à partir de variations à forte récurrence. L'accumulation de particularismes présentée par ce texte serait tout à fait impossible dans une conversation réelle ; cependant, une telle accumulation ne présente pas que des inconvénients (dont celui de « submerger » quelque peu l'enquêté, entorse bien acceptée sous couvert « d'enquête linguistique ») : elle permet de susciter des réactions parfois violentes de rejet de la part de certains enquêtés qui voudraient non pas nier l'existence de ces particularismes mais en rejeter la pérennité (faisant comme s'ils ne les employaient pas).

Le questionnaire

Il avait pour but de cerner la perception du texte à travers trois questions fermées touchant à l'extension de la « variété kinoise » (c'est nous qui soulignons), au registre de langue auquel cette variété est spontanément rattachée, à la difficulté de compréhension du texte. Trois questions ouvertes renvoyaient à l'appropriation, à l'utilisation de ces particularismes par les enquêtés et, enfin, à la situation de communication propice à cette utilisation. Critères, pensons-nous, susceptibles de faire émerger le degré d'intégration des particularismes retenus.

Échantillon et lieux d'enquête

Le test a été administré à soixante-quatorze personnes couvrant un large faisceau quant à l'âge, à la situation socioprofessionnelle et à l'origine ethnique des locuteurs. Les enquêtés se répartissent ainsi :

5. Avant d'être administré, ce texte a été soumis à l'avis de chercheurs du Centre de linguistique de Kinshasa (CELTA) afin de nous prémunir d'un certain exotisme souvent reproché - localement - aux auteurs de « lexique kinois » parfois peu soucieux des usages linguistiques véritables et prenant en vrac tout ce que l'on peut entendre présentant une apparence de français sans discriminer les conversations en lingala et celles en français.

- *groupe Masina* : 48 enquêtés

Groupe constitué d'élèves (17 à 19 ans) de classes de quatrième et sixième locales (c'est-à-dire équivalentes aux classes françaises de seconde et terminale) de l'Institut technique et industriel [du quartier] Masina[6].

- *groupe Sevoza* : 6 enquêtés

Groupe constitué d'animateurs radio et télévision, de documentalistes-bibliothécaires, d'une secrétaire de direction, du « Studio école de la Voix du Zaïre » au sein de l'Office zaïrois de radio et télévision. Ce centre nous a permis de contacter des locuteurs en prise directe avec le français local contemporain du fait même de leurs fonctions.

- *groupe Cepas* : 20 enquêtés

Groupe constitué :

- d'étudiants des divers instituts supérieurs de la ville ;
- d'ingénieurs ;
- d'enseignants (de l'enseignement supérieur) ;
- de chercheurs (en sciences économiques et sociales, en agriculture, etc.).

Le Cepas offre une bibliothèque scientifique importante s'adressant à des personnes d'un niveau post-secondaire.

Le bilinguisme des locuteurs de notre échantillon peut être admis sans restriction. Ils sont à considérer comme des locuteurs légitimes de la langue en raison de leurs fonctions et situations sociales actuelles ou potentielles. Les contacts suivis qu'ils entretiennent avec la population confèrent à leur variété de français le statut de modèle linguistique[7].

Analyse des données

Perception du texte

La colonne de synthèse du Tableau I (annexe 3) montre que le texte proposé a été perçu comme :

- relevant d'un français standard, au sens de « celui qu'on utilise fréquemment à Kinshasa », par 59,50 % des enquêtés ;
- et plutôt familier mais correct, dans 20 % des cas.

Certes, les notions de « standard » et de « familier » présentent des nuances, mais nous pouvons cependant les rapprocher en ce qui concerne l'admissibilité du texte ; nous obtenons un pourcentage de 79,50 % en faveur d'une dénomination « français courant parlé à Kinshasa » que nous pouvons admettre. Ce rapprochement se trouve accrédité par le pourcentage de 88 % quant à la compréhension de ce texte par tout Kinois, et celui de 78,50 % se rapportant à sa facilité d'intelligibilité. Ce texte est donc bien perçu comme le reflet de la variété de français couramment rencontrée dans la capitale (pour nous limiter à notre aire d'enquête).

6. Cet établissement opérait une très stricte sélection à l'entrée (classe de troisième locale) et à chaque passage en année supérieure. Le corps professoral était composé, en 1990, en « binôme », d'enseignants zaïrois et français.

7. Nous suivons ici G. Manessy, op. cit.

Réception du texte : traduction d'une sensibilité aux particularismes ?

Un jugement défavorable sur leur propre production paraît notoire chez certains de nos enquêtés et transparaît au dépouillement de la question 3 (du test), touchant à l'attitude des locuteurs.

Bien qu'étant ressenti comme « compréhensible » et « intelligible », ce texte se trouve rejeté par 50 %, en moyenne, des enquêtés qui le perçoivent comme « tout à fait incorrect ». Ce pourcentage passe à 90 % dans l'un des groupes, mais ce même groupe le perçoit comme « standard, familier mais correct » pour un pourcentage similaire. C'est dans cette distorsion que nous pensons trouver la distance que les locuteurs d'un certain niveau de culture marquent vis-à-vis de productions dont la « paternité » est rejetée sur d'autres locuteurs. Mais ce rejet signifie-t-il pour autant une sensibilité aux particularismes ou simplement une méconnaissance du phénomène ?

Une identification difficile, à lire comme marque d'intégration des particularismes (Tableau II - annexe 4)

L'analyse des réponses fait apparaître la difficulté qu'ont les enquêtés à relever les particularismes (lexicaux ou syntaxiques), y compris et même spécialement ceux du groupe Cepas.

On constate que les particularismes les plus stigmatisés sont :

- les mots ou tournures syntaxiques qui passent, localement, pour argotiques (*momie, piétonner,* par exemple) ou sur lesquels une sensibilisation scolaire plus intense s'est exercée (emploi de l'auxiliaire dans *m'avoir parlé que, avoir retourné* ; l'alternance morpho-phonologique du pronom personnel : *l'avoir indiqué que*) ;
- les emprunts aux langues locales, (et particulièrement le lingala) qui, de fait, recouvrent des réalités qui n'existent pas dans l'univers sémio-culturel de France. Il s'agit dans ce texte de termes culinaires, pour l'essentiel. Or, un seul des enquêtés déclare les utiliser parce que ces mots « n'ont pas de correspondant en français ».

La maladresse des substituts proposés (par exemple *kamundele* remplacé par : « mets », « chair », « manger la viande ») ou l'absence fréquente de substitution[8], pour les emprunts, semble plaider en faveur d'un certain degré d'intégration de ces particularismes dans l'usage courant. Les situations conversationnelles dans lesquelles ils interviennent montrent, elles aussi, ce phénomène d'intégration : « avec les frères », « avec les amis », « avec les personnes parlant lingala ». Cette dernière situation illustre la tendance à l'assimilation de la variété locale de français à une forme linguistique peu valorisée - le lingala - par les locuteurs bilingues.

Le groupe Sevoza, bien que numériquement faible, constitue un bon indicateur. Il « laisse passer » massivement bon nombre de particularismes, harmonisant ainsi ses réponses relatives à la perception du texte et celles touchant à la réception. Cette position conforte notre sentiment linguistique : ce qui n'est pas relevé est solidement intégré et n'apparaît plus comme « non français », hors auto-surveillance.

Le groupe Cepas affiche une position un peu « snob » à notre sens. Bien que dénonçant ce texte avec une particulière fermeté (90 %), les enquêtés de ce groupe semblent accepter

8. L'espace certes restreint imparti aux réponses ne peut justifier, à notre sens, l'absence fréquente de substitution.

des lexies comme *par après, l'avant-midi, quitter, chômer, rester sur, histoires, faire les deux gongs* ou les tournures syntaxiques, *faire trop longtemps que, avoir voyagé* (pour un présent), etc. alors que les emprunts n'échappent pas à leur vigilance.

Cette attitude aurait tendance à faire penser que « particularisme » est assimilé à « d'origine africaine » et se trouve fortement dévalorisé alors que les termes offrant l'apparence du français peuvent voir leur champ sémantique réorganisé sans pour autant être identifiés comme particularismes.

Sensibilité aux particularismes et canal d'acquisition de la langue

Le dépouillement des données a singularisé un des groupes de l'échantillon : l'ITI Masina ; groupe qui se distingue par une plus grande sensibilité à la norme et donc aux particularismes qu'ils soient lexicaux ou syntaxiques. À niveau d'études nettement moindre (notamment par rapport au groupe Cepas), les enquêtés de ce groupe signalent comme particularismes, pour n'en citer que quelques-uns :

- *ne pas connaître déjà l'adresse*, (44 % contre 25 % Cepas)
- *par après* (83 % contre 0 % Cepas)
- *faire le pied* (58 % contre 35 % Cepas)
- *hier je vais venir te voir le soir* (37,5 % contre 25 % Cepas)
- *(mon patron) a voyagé* (6 % contre 0 % ailleurs)
- *zone* (14,5 % contre 0 % ailleurs)
- *se rencontrer avec quelqu'un* (35 % contre 20 % Cepas).

Cette sensibilité plus grande à la norme ne peut s'expliquer que par une prise en compte du type de scolarité.

De l'ensemble de l'échantillon, Masina est le seul groupe pour lequel l'apprentissage de la langue ne s'opère pas par seul contact avec « l'usage quotidien »[9]. Ce groupe bénéficie d'un apport extérieur par le canal des enseignants français qui exercent dans toutes les matières enseignées dans cet institut.

L'analyse des données recueillies montre, de fait, une sensibilité aux particularismes différente selon que les enquêtés ont appris le français par diffusion interne de la langue, c'est-à-dire par contact entre locuteurs zaïrois/zaïrois (quel que soit le niveau d'enseignement) ou par contact avec les locuteurs de français natifs de France.

Conclusion

Semblable test ne pouvait rassembler qu'un nombre limité de particularismes. Malgré cette limitation, nous pensons avoir fait apparaître la non-perception massive des particularismes - hors emprunts. Ce constat témoigne d'une appropriation de la langue : le consensus sur une forme ne peut que résulter d'une lente maturation d'habitudes sémantiques dégagée des contraintes normatives de la langue mère. L'existence, à Kinshasa, d'une variété de français

9. Nous étendons ce terme à l'acquisition de la langue dans le cadre scolaire en raison d'une qualification insuffisante des maîtres qui semble prévaloir dans le système éducatif zaïrois du moment.

parlé mésolectale (c'est-à-dire dans la classe des lettrés) nettement différenciée par rapport au français standard, et ayant subi une normalisation locale imposée par l'usage quotidien, ne semble pas contestable, en dépit d'une attitude quelque peu puriste chez certains de nos enquêtés.

Références

1. Bedard E., Maurais J. (éds) (1983). *La Norme linguistique.* Le Robert, Paris.
2. Berrendonner A., Le Guern M., Puech G., (1983). *Principes de grammaire polylectale.* PUF, Lyon.
3. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé.* INALF-Didier Érudition, Paris.
4. Bouquiaux L., Thomas J. (1987). *Enquête et description des langues à tradition orale.* SELAF, Paris.
5. Coupez A. (1980). *L'Utilisation des langues et ses problèmes.* Bruxelles.
6. Faik S. *et al.* (1988). *La Francophonie au Zaïre.* Lubumbashi.
7. Lafage S. (1988). *Changement linguistique et francophonie.* Service des publications Paris III.
8. Makonda A. (1987). *Quatre-vingt-un congolismes.* Brazzaville.
9. Nyembwe N. (1980). *Le Français et les langues nationales au Zaïre.* Thèse de doctorat de 3e cycle, sous la direction de Bal W. et Manessy G. Louvain-la-Neuve.
10. Wald P., Manessy G. (1979). *Plurilinguisme, norme, situations, stratégies.* L'Harmattan, Paris.
11. Équipe IFA (1988). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire.* AUPELF-EDICEF. Coll. Universités francophones de l'UREF.
12. *Le Petit Robert.* Éd. de 1989.

Annexe 1

Enquête sociolinguistique. Test lexical

Nom (facultatif) ..... Sexe : masculin ☐ féminin ☐
Age : ..... Si vous êtes élève ou étudiant(te) quel établissement scolaire fréquentez-vous ? .....
Si vous êtes dans la vie active, quelle est votre profession ? .....
Selon le cas : dans quelle classe êtes-vous ? .....
ou dans quelle classe étiez-vous quand vous avez quitté l'école ?
.....
Avez-vous un diplôme ? Lequel ? .....

Nous vous proposons de répondre à une série de questions sur un texte. Voici le texte :

Hier, dans l'avant-midi, j'ai fait le pied vers la Poste et je me suis rencontré avec Ndombe. Ça faisait trop longtemps qu'on s'était pas entendu. Il était ensemble avec sa momie, ils piétonnaient jusqu'au zando. Ndombe m'a parlé qu'il a quitté la semaine passée ; alors il chome. Un copain l'avait indiqué un plan au grand marché mais il a laissé et on est allé dans un nganda boire un sucré et bouffer quelques histoires et des kamundele. Par après on a mangé une chikwangue et un liboke pour fêter notre rencontre. Comme je fais les deux gongs, à 14 heures j'ai retourné parce que mon patron a voyagé et je dois regarder les affaires avant la sortie des travailleurs. Ndombe ne connaît pas déjà mon adresse, je l'ai indiqué que je reste sur Victoire à côté de la Zone de Kalamu. Il m'a répondu que hier je vais venir te voir le soir et j'espère trouver papa leki sauf s'il fait l'ambiance à Matonge.

0. Selon vous, ce texte résume
   - une conversation entendue à Kinshasa seulement ☐
   - une conversation qui peut s'entendre à l'intérieur oui ☐ non ☐
1. Le français de ce texte est : plutôt recherché ☐ ; standard (c'est-à-dire celui qu'on utilise fréquemment à Kin.) ☐ ; plutôt familier ☐ ; tout à fait incorrect ☐.
2. Tous les Kinois et Kinoises qui parlent français peuvent-il comprendre ce texte ? oui ☐ non ☐
   2.1. Est-il difficile à comprendre ☐ ; plutôt facile à comprendre ☐ ; très facile à comprendre ☐.

3. À propos du texte que vous venez de lire, pouvez-vous dire :
   3.1. Quels sont les mots ou les expressions que vous ne comprenez pas ?

   .....

   .....

   .....

   3.2. Quels sont les mots ou expressions que vous comprenez mais que vous n'utilisez jamais ou presque jamais ? Pourquoi ne les utilisez-vous pas ? Par quels mots les remplacez-vous (ou les remplaceriez-vous) ?

mots ou expressions concernés(ées)	je ne les utilise pas parce que :	je les remplace (ou les remplacerais) par :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

   3.3. Quels sont les mots de ce texte que nous n'utilisez qu'avec certaines personnes ? Quelles sont ces personnes ? Pourquoi ?

les mots ou expressions concernés (ées)	les personnes avec qui j'utilise ces mots (ou ces expressions)	j'utilise ces mots (ou ces expressions parce que (ou pour que) :
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Vos remarques éventuelles :

Merci pour votre aimable participation.

Annexe 2

Abréviations

Rem	: remarque
SYN	: synonyme
ANT	: antonyme
argot	: argotique
n.f.	: nom féminin
n.m.	: nom masculin
loc. verb.	: locution verbale
Adv.	: adverbe
Par ext.	: par extension
V.	: voir

Sémantisme contextuel des particularismes contenus dans le test lexical

- ***Affaires***, n.f. : Activités.
  Regarder les - : regarder/observer ce qui se passe.
  Rem : généralement au pluriel.
- ***Ambiance*** : V. Faire l'ambiance.
- ***Après*** : V. Par après.
- ***Avant-midi*** : V. L'avant-midi.
- ***Avec*** : V. Ensemble avec.
- ***Bouffer***, v. tr., neutre : Manger.
- ***Chikwangue*** [ʃikwaŋ], n.f. : Pâte de manioc fermentée, ficelée dans une feuille de bananier et cuite à la vapeur.
  Rem : généralement de la taille d'un saucisson moyen.
- ***Chomer***, v. intr. : Être sans travail.
- ***Deux gongs*** : V. Faire les deux gongs.
- ***Déjà***, adv. : Encore.
  Rem : Ce terme ne remplit pas les mêmes fonctions qu'en f.st. ; souvent de sens très vague, il constitue plutôt un signal phatique.
- ***Ensemble avec***, loc. prép. : Avec ; en compagnie de.
- ***Entendre (s')***, v. pron. : Se parler.
- ***Faire l'ambiance***, loc. verb. : S'amuser ; danser ; (faire la bringue).
  SYN : S'ambiancer.
- ***faire le pied***, loc. verb. : Marcher/aller/se déplacer/à pied (y compris sur de longues distances).

- ***Faire les deux gongs***, loc. verb. : Travailler le matin et l'après-midi (avec une longue pause à midi).
  ANT : *Gong unique.*
- ***Hier***, adv. ; chez les peu ou pas lettrés : Demain.
  Rem : Interférence avec les langues bantu où l'aspect est porté par des morphèmes verbaux. Le lingala par exemple ne connaît qu'un mot « lobi » (: jour) pour désigner « demain », « hier », « aujourd'hui ».
- ***Histoires***, n.f. : Amuse-gueule.
  Rem : généralement au pluriel, neutre, « histoire » recouvre les sens les plus divers des mots français : *truc, chose, machin, bidule* ; mais peut désigner tout objet, vêtement, document personnel.
- ***Kamundele*** [kamundele], n.m. : Brochette de viande coupée en petits dés, grillée au feu de bois.
- ***Laisser***, v. intr., neutre : Laisser tomber.
- ***L'avant-midi***, n., (f ?) : Matinée ; matin.
- ***Liboke*** [libɔke], n.m. : Préparation à base de poisson, de viande, ou de poulet, enveloppée dans des feuilles et cuite à la vapeur ou braisée.
- ***Momie***, n.f. ; argot : Petite-amie ; copine.
- ***Nganda***, n.m. : Débit de boisson où l'on sert des repas légers.
- ***Papa leki*** [leki], n.m. : Frère cadet du père.
- ***Par après***, adv. : Ensuite.
- ***Parler***, v. tr. : Dire.
  Rem : Confusion généralisée entre parler et dire.
- ***Plan***, n.m. : combine ; petit travail.
- ***Quitter***, v. intr. : Démissionner.
- ***Rencontrer avec (se-)***, v. prom. : Rencontrer quelqu'un.
- ***Sucre*** [sykRe], n.m. ; générique pour : Boisson sucrée.
- ***Voyager***, v. intr. : Être absent de la localité.
- ***Zando***, n.m. : Grand marché central.
- ***Zône/maison de zône***, n.f. : Mairie.

Annexe 3

Tableau I. Perception du texte

	MASINA (48)	%	CEPAS (20)	%	SEVOZA (6)	%	Synthèse (74 enquêtes)	% (x/74)
plutôt recherché	4	8	3		-		7	9,50
standard	29	77	11	90	4	83	44	(59,50) 79,50
plutôt familier mais correct	8		6		1		15	(20,00)
							NSP : 8	11 %
tout à fait incorrect	17	35,50	18	90	2	33	37	50,00
							NSP : 37	50 %
difficile à comprendre	2	4	8	40	2	33	12	16,00
facile à comprendre	33	89,85	9	60	2	50	44	78,50
très facile à comprendre	10		3		1		14	
							NSP : 4	5,50
tous les Kinois le comprennent — oui	44	92	15	75	6	100	65	88,00
tous les Kinois le comprennent — non	2		5	25			7	9,50
							NSP : 2	2,50
français de Kinshasa	18	37,50	7	35	4	70	29	39,00
français d'ailleurs également	24	50	13	65	2	33	39	53,00
							NSP : 6	8,00

NSP : ne se prononcent pas

Annexe 4

Tableau II. Sensibilité aux particularismes

		CEPAS (20)		SEVOZA (6)		MASINA (48)		RTo par lexie	% (x/RTo)			
		Ro	%	Ro	%	Ro	%		CEP.	SEV.	MAS.	
l. 1	l'avant-midi	-		2	33	1	2	3	-	66,5	33,5	1
2	faire le pied	7	35	2	33	28	58	37	19	5,5	7,6	2
3	se rencontrer avec	4	20	3	50	17	35	24	17	12,5	71	3
4	[ça faisait] trop longtemps	1	5	1	17	17	35	19	5	5	90	4
5	s'être entendu	3	15	2	33	13	27	18	17	11	72	5
6	être ensemble avec	7	35	1	17	16	33	24	29	4	67	6
7	momie	18	90	5	83	34	70	57	31	9	60	7
8	piétonner	10	50	4	70	22	45	36	28	11	61	8
9	[avoir] parlé [que]	4	50	1	17	21	47	26	15	4	81	9
10	quitter	1	5	-		12	25	13	8	-	92	10
11	chomer	-		1	17	6	12,5	7	-	14	86	11
12	(l'avoir indiqué)	6	30	-		17	35,5	23	26	-	74	12
13	plan	4	20	3	50	19	40	26	15	11,5	73	13
14	laisser	1	5	-		10	21	11	9	-	91	14
15	sucré	3	15	-		12	25	15	20	-	80	15
16	bouffer	6	30	2	33	19	40	27	22	7,5	70,5	16
17	histoires	3	15	3	50	6	12,5	12	25	25	50	17
18	[ne pas connaître] déjà [l'adresse]	5	25	-		21	44	26	19	-	81	18
19	rester sur	1	5	-		7	14,5	8	12,5	-	87,5	19
20	hier je vais venir te voir le soir	5	25	-		18	37,5	23	22	-	78	20
21	faire l'ambiance	5	25	1	17	18	37,5	24	21	4	75	21
22	nganda	6	30	1	17	27	56	34	18	3	80	22
23	kamundele	9	45	3	50	21	44	33	27	9	64	23
24	chikwangue	5	25	2	33	5	10,5	12	42	17	42	24
25	liboke	7	35	2	33	11	23	20	35	10	55	25
26	zone	-		-		7	14,5	7	-	-	100	26
27	papa leki	6	30	2	33	26	54	34	18	6	76	27
28	zando	10	50	4	70	25	52	39	26	10	64	28
29	par après	-		-		10	83	10	-		100	29
30	faire les deux gongs	4	50	1	17	14	29	19	21	4,5	74	30
31	avoir retourné	6	30	1	17	16	33	23	26	4	70	31
32	il a voyagé	-		-		3	6	3	-	-	100	32
33	regarder les affaires	7	35	2	33	20	42	29	24	-	70	33

Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies.
Ed. AUPELF-UREF. John Libbey Eurotext. Paris © 1993, pp. 313-331.

31

Une banque de données textuelles sur la langue française en Belgique

C. DELCOURT*, M. FRANCARD**, M.-L. MOREAU***

* *Université de Liège, Belgique*
** *Université Catholique de Louvain, Belgique*
*** *Université de Mons-Hainaut, Belgique*

Rappel de la situation nationale

La tradition

À l'occasion d'un récent compte rendu consacré à la nouvelle édition du *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* de L. Warnant, G. Straka - unissant dans un même éloge L. Warnant, A. Goosse (pour la refonte du *Bon usage* de M. Grevisse) et J. Hanse (pour le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*) - déclarait que ces trois ouvrages formaient « un ensemble impressionnant consacré, par trois confrères belges, à la gloire de la langue française, à son bon usage ».

La citation constitue une illustration - parmi bien d'autres - de la haute estime dans laquelle la tradition grammaticale belge est tenue. Cette tradition, toutefois, est essentiellement normative : les grammairiens belges, en dépit du travail remarquable qu'ils ont accompli, n'ont pas vraiment pris en compte les variétés de français qu'ils pouvaient observer autour d'eux. L'attitude était conforme à leurs choix préalables : *Le Bon Usage*, pour ne citer que cet exemple, s'est toujours attaché explicitement au français normé et écrit. Des travaux descriptifs comme Pohl [33] sont restés isolés.

La tradition normative pèse sur l'ensemble des études concernant le français en Belgique. Ainsi le domaine le plus travaillé en dehors de la grammaire - le lexique - a essentiellement donné lieu à des listes de belgicismes établies dans la même philosophie du « dites, ne dites pas » que d'autres listes de particularités (québécismes, helvétismes, etc.). L'impact de cette tradition sur le grand public est considérable : les *Chasses aux belgicismes,* par exemple, ont connu un remarquable succès de librairie et bon nombre de Belges francophones scolarisés véhiculent dans leurs représentations linguistiques des conceptions très normatives et parfois même puristes.

Les enjeux actuels

Le développement des recherches en sociolinguistique a récemment suscité des études descriptives sur le lexique où les auteurs tentent de relier les observations linguistiques à des variables sociales ou stylistiques. Du côté des inventaires de particularités, on signalera des travaux comme Massion [31] ou Fusch [16] (1988). Dans une perspective très différente (celle d'une étude des représentations linguistiques des locuteurs belges francophones face aux belgicismes), on retiendra les travaux comme Lafontaine [27].

D'un point de vue scientifique, l'étude des variétés du français en Belgique est encore largement à construire. Pour dépasser à la fois la vision normative des études antérieures et le caractère ponctuel des observations consacrées aux particularismes linguistiques, il est urgent de doter les chercheurs d'une base de données qualitativement fiable et quantitativement représentative du français en Belgique tant à l'oral qu'à l'écrit.

Il se développe également, dans le grand public, une prise de conscience de plus en plus affinée d'une identité francophone spécifique à la Communauté française de Belgique. Ce sentiment, relayé par la presse notamment, aurait à s'alimenter à des sources d'information permettant de poser sereinement, tant pour l'oral que pour l'écrit, la question des normes linguistiques de référence. Des publications sur ce thème, à la condition d'être accessibles pour un large public, devraient remplacer les *Chasses aux belgicismes* et connaître un succès au moins aussi important.

Enfin, des demandes de plus en plus nombreuses émanent du monde de l'enseignement qui est confronté au double défi de faire mieux connaître le « commun dénominateur » aux variétés du français en francophonie et de faire mieux connaître les spécificités à maîtriser si l'on veut pratiquer cette langue avec efficacité et pertinence dans un ensemble de situations de communication. Face à ce double défi, de nouveaux outils pédagogiques sont à constituer.

Beltext

L'équipe Beltext est une synergie interuniversitaire que dirigent collégialement C. Delcourt (Département d'études romanes, Université de Liège, place Cockerill, 3, B-4000 Liège) ; M. Francard (Département d'études romanes, Université catholique de Louvain, place Blaise Pascal, 1, B-1348 Louvain-la-Neuve) et M.-L. Moreau (Service de linguistique et psycholinguistique, Université de Mons-Hainaut, place du Parc, 20, B-7000 Mons).

L'équipe Beltext s'est assigné pour objectif la création et l'exploitation d'une base de données textuelles sur la langue française en Belgique. L'entreprise, qui fera un recours constant

à l'ordinateur, aura pour singularité de s'alimenter *à une triple source* : un corpus écrit, un corpus oral et une enquête par questionnaire.

Le corpus écrit

La taille et les strates

La base de données textuelles qu'a créée l'Institut national de la langue française dépasse de loin par la taille toutes les réalisations du même type : « Frantext rend accessibles en permanence, en interactif, 180 millions de citations résultant du traitement informatique de cinq siècles de littérature, et d'une collection représentative de textes appartenant aux domaines des sciences, des arts et des techniques. En tout quelque 2 800 textes, de 1600 à 1969, de Marguerite de Navarre à René Char. [...] Quelque 900 écrivains (450 éditeurs environ) sont représentés ici, et donc, directement ou indirectement ce qu'ils ont vu, vécu et pensé » [30, p. 2].

Lorsque *Le Trésor de la langue française* a été mis en chantier, Frantext n'avait cependant pas son ampleur actuelle : « Afin que la documentation fût à notre disposition assez tôt pour permettre le début de la rédaction vers 1968 ou 1969, il a fallu limiter le nombre des textes littéraires à 416 ouvrages pour le XIX^e^ siècle, et à 586 ouvrages pour le XX^e^, l'ensemble ayant été calculé de manière à ne pas dépasser 70 millions d'occurrences (les noms propres et les signes de ponctuation n'étant pas comptés pour fixer la hauteur de ce plafond) ; pour les textes "techniques" nous pouvions aller jusqu'à un ensemble se sommant à environ 20 millions d'occurrences » [22, p. XXIII].

Il faut se rappeler que les francophones de Belgique sont entre douze et treize fois moins nombreux que les Français. Si la Communauté française de Belgique consentait pour son dictionnaire un effort scientifique et financier proportionnel à celui qu'a consenti la France, le corpus littéraire de Beltext ne devrait dès lors représenter que 8 % de son modèle français, c'est-à-dire 5,6 millions de mots. Il ne faut pas oublier de surcroît qu'une équipe de petite taille paie un lourd tribut aux contingences. En revanche, la saisie - grâce au scanner - et le traitement des données sont beaucoup plus faciles de nos jours qu'il y a trente ans. Il est donc permis d'estimer - *sic parvis componere magna solebam* - que le corpus littéraire de Beltext pourra réunir 11 millions de mots lorsque commencera la rédaction du dictionnaire projeté.

Cela dit, une partition chronologique a été opérée sur le corpus littéraire de Frantext : « Pour des raisons principalement pratiques, nous avons divisé notre documentation originale en deux tranches à peu près égales, la première allant de 1789 à 1880, la seconde de 1880 aux environs de 1960, et cette division se retrouve dans les indications sommaires de fréquence que nous donnons en fin d'article à titre d'extraits du *Dictionnaire des fréquences* [...]. Cette coupure a-t-elle une signification historique ? On l'a pensé, les années 1880 marquant un certain clivage dans l'orientation culturelle et sociale de la France [...] [22, p. XX].

Le corpus littéraire de Beltext sera découpé selon l'axe chronologique en quatre sous-ensembles équilibrés : de 1830 (naissance de la Belgique) à 1880 ; de 1881 (première parution de *La Jeune Belgique*) à 1919 ; de 1920 (création de l'Académie royale de langue et de littérature française) à 1959 et de 1960 (indépendance du Congo belge) à nos jours. Cette partition est non seulement conforme pour l'essentiel à l'usage - *cf.*, dans Burniaux et Frickx [6], « Les précurseurs (1830-1879) », « De la jeune Belgique à l'Académie (1880-1920) », « L'entre-deux-guerres (1920-1950) » et « Les tendances actuelles » -, mais encore fort

commode. Elle privilégie, en effet, l'année 1880 comme le fait Frantext et l'année 1960 comme le veut *Le Trésor informatisé des vocabulaires francophones* : « La première étape en cours est le regroupement par chacune des équipes de 50 textes littéraires d'auteurs représentatifs, postérieurs à 1960 » [36, p. 10].

Quant au corpus « technique », il pourrait se réduire - dans un premier temps, du moins - à un million de mots. Les publications d'origine institutionnelle - textes juridiques, administratifs, etc. - s'y tailleront la part du lion. Il semble, en effet, que le vocabulaire de la science moderne soit dans une très large mesure identique chez les Français et chez les francophones de Belgique et que le vocabulaire des industries anciennes - ainsi, l'exploitation de la houille - puisse être en grande partie fourni par les écrivains « prolétariens » : ainsi, par le mineur Constant Malva. On notera incidemment qu'il existe d'excellentes monographies en la matière (par exemple, [38]).

Au reste, trois variables génériques décrivent les textes constitutifs de Frantext : la première oppose « prose » à « vers » ; la seconde différencie « romans », « théâtre », « poésie », « mémoires », « récits de voyage », « correspondance », « éloquence », « presse », « traités ou essais », « mélanges littéraires » et « pamphlets » ; la troisième ne comporte pas moins de 25 catégories : « administration publique », « arts », « astronomie », ..., « religions et sociétés secrètes », « sciences de la terre » et « sports » (voir [23, p. 3]). Ce sont d'autres modalités qui prévalent toutefois : « La distinction sommaire [...] entre la prose, les vers, la prose poétique et la prose technique, soit respectivement 83 %, 1 %, 3,6 % et 12,3 % du corpus. L'absence de toute classification à l'intérieur de la prose littéraire est évidemment regrettable mais cette lacune est compensée en partie par une autre partition du corpus entier en trois sous-ensembles, fondés sur la personne dominante, et mieux équilibrés, puisque la première personne (Soliloque) regroupe 18,8 % des textes, la seconde (Dialogue) 18,2 % et la troisième (Reste) 63 %. La répartition des textes dans ces trois classes (ou genres) a été faite par la machine sans autre arbitraire que l'adoption d'un seuil (40 % de personnels de la première personne pour le Soliloque, 16 % de personnels de la seconde pour le Dialogue) » [5, pp. 775 et 777].

Cela dit, Frantext a pu ignorer *Les Contes drôlatiques* - « colligez ès Abbaïes de Touraine et mis en lumière par le sieur de Balzac pour l'esbattement des Pantagruélistes et non autres » - et le *Colas Breugnon* de R. Rolland dans la mesure où *L'Inventaire général de la langue française* les avait déjà dépouillés (voir [22]). Beltext, en revanche, devra inclure *La Légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses de Uylenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs* et plusieurs autres ouvrages dont les auteurs, à l'instar de C. De Coster, recourent à une langue extrêmement archaïsante : ce parti-pris stylistique, en effet, s'est affirmé avec force dans une contrée qui n'a jamais oublié les règnes de Charles Quint et de Philippe II.

De même, Beltext devra inclure des ouvrages qui - continûment, comme *Le Mariage de Mlle Beulemans* de F. Fonson et F. Wicheler, ou sporadiquement - imitent la langue de personnes peu cultivées et promettent donc une contribution non négligeable au recensement des variétés régionales.

Il faut noter au passage qu'il est parfois difficile de déterminer si les belgicismes sont spontanés dans un texte, ou délibérés. Une fois opérée la distinction entre parole d'auteur et parole de personnage, la prise en compte de ce que - faute de mieux - on pourrait appeler des « antibelgicismes » ne semble pas dépourvue d'intérêt à cet égard : c'est ainsi que, dans Simenon (1948), la préférence du mot *maire* au mot *bourgmestre* pour désigner le premier magistrat d'une ville belge (p. 90) invite à classer le régionalisme *attendre famille* (p. 140) « qu'on trouve notamment en Belgique et en Lorraine » [20, p. 112] parmi les belgicismes involontaires plutôt que parmi les belgicismes mimétiques.

Quoi qu'il en soit, le codage générique de Beltext distinguera des autres textes ceux qui exploitent la veine archaïsante et ceux qui exploitent la veine régionaliste. Il sera donc plus complexe que le codage générique de Frantext.

Quels textes ?

Il faut d'emblée souligner que les éditions encodées seront toujours des éditions originales ou contemporaines de l'originale. S'il entraîne certaines complications dans la pratique, le principe constitue la seule garantie sûre contre les erreurs de datation lexicale et d'histoire littéraire : l'antisémitisme de J. Ray, qui est patent quand *Les Contes du Whisky* paraissent à la Renaissance du Livre, sera escamoté quand ces récits seront republiés chez Robert Laffont, par exemple, et certains détails « infamants » que le *Pedigree* de G. Simenon évoque en 1948 disparaîtront en 1952 sur ordre des tribunaux liégeois et verviétois. Au reste, la difficulté qu'aurait l'utilisateur à consulter une édition originale est moins sérieuse à l'époque du texte électronique qu'autrefois. En ce qui concerne les textes belges de langue française, il faut également souligner, d'une part, que les éditions critiques sont exceptionnelles, d'autre part, que la maison qui prend en charge les premières éditions est souvent locale et modeste tandis que la maison qui prend en charge les éditions ultérieures est souvent parisienne et plus importante : les risques que le texte soit modifié par un correcteur professionnel et, de surcroît, par un correcteur sensible aux régionalismes sont évidemment plus élevés dans le second cas.

Cela dit, un corpus écrit qui rassemble 12 millions de mots n'est qu'un corpus minimal où un seul roman peut intervenir à concurrence d'un ou 2 pour cent ! Par ailleurs, le corpus littéraire de Beltext veut être *à la fois* une bibliothèque électronique des chefs-d'œuvre qu'a produits une communauté francophone et un riche réservoir des vocables propres à cette communauté. Le choix des textes est donc crucial.

Cette sélection ne se trouve guère limitée par la crainte du double emploi. L'Oxford Text Archive, par exemple, ne comprend aucune œuvre belge et Frantext (voir [22, p. XLIX-XCII ; 5, pp. 709-716 ; 23 ; 37] n'en compte qu'une dizaine : *Délires* d'A. Baillon, *Les Carnets d'un médecin de village* de L. Delattre, *Pantagleize* de M. Ghelderode, *L'Homme en amour* de C. Lemonnier, *Le Trésor des humbles* et *La Vie des abeilles* (non mentionné dans [22]) de M. Maeterlinck, *Plume* (mal daté dans [5]) d'H. Michaux, *Le Règne du silence* de G. Rodenbach, *Les Vacances de Maigret* de G. Simenon et, enfin, *Les Villes tentaculaires* et *La Multiple splendeur* d'É. Verhaeren. Encore faut-il noter que les 1er, 2e et 4e de ces textes n'ont pas été encodés en entier (s'ils figurent dans [22] et [37], ils sont d'ailleurs absents de [5]). Quant à la transcription sur support informatique d'écrits non littéraires, elle semble se borner à de petits corpus politiques (voir, notamment [18]) et à des corpus journalistiques [8].

Les critères qui président au choix des textes sont donc essentiellement ceux de la représentativité.

Ils s'inscrivent dans une longue tradition. Le compilateur du *Vocabulaire du roman français (1962-1968),* par exemple, écrivait : [...] It was impossible to get sales figures from publishing houses or from any other organization, and we therefore used the lists of best-selling works published monthly in two French literary magazines, *Les nouvelles littéraires* and *Le Figaro littéraire.* [...] In place of random sampling the stepwise procedure then applied the following complementary criteria: (1) The author should be born in France. (2) The novel should be set in France after 1945. [...] By means of these criteria, our focus was concentrated on the vocabulary that was used by young French authors and that dealt

with France of that day. The second criterion was defined to mean that at least two thirds of the novel should meet the condition of being set in France after World War II; this demanded a close knowledge of the novels and its application proved time-consuming. [...] The fact that application of our second criteria [*sic*] caused few real problems may seem astonishing to those familiar with the modern French novel, the 'nouveau roman' for example, which is characterized by a conscious 'neutrality' vis-a-vis time and place. However, even the most neutral text contained clues which helped to situate the story » [10, pp. 20-21].

Cela dit, *les critères en cause correspondent plus à des préférences qu'à des exclusives.* On se souviendra ici du conseil que donnait un pionnier de l'informatique appliquée aux sciences humaines : « Never reject significant data to maintain the purity of certain methods; never reject useful methods to maintain the purity of certain data. There are indeed proponents of science who would seem to prefer a stance of ignorance rather than deal with messy data, and proponents of the humanities who would seem to prefer not to know things about their subject-matter that would have to be bound out by distateful means, statistics, computers, of whatever. Anthropology, however, can hardly survive as a major field if it should adopt either position » [21, p. 21].

Quoi qu'il en soit, la sélection des œuvres à inclure dans Beltext repose sur les considérations suivantes.

L'écrivain doit être belge de naissance

Ne sont repris dans la *Bibliographie des écrivains français de Belgique* « que les auteurs de nationalité belge au moment de leur naissance ou naturalisés ou les auteurs étrangers dont la plus grande partie de la carrière littéraire s'est déroulée en Belgique et a, dans cette mesure, aidé efficacement au rayonnement de nos lettres » [4, p. IX].

Quant aux éditeurs des *Lettres françaises de Belgique,* ils ont « considéré comme belges, tous les auteurs qui ont eu, à un moment quelconque de leur vie, cette nationalité ; ainsi, par exemple, d'Henri Michaux ou de Conrad Detrez » [15, p. 9].

La langue maternelle s'apprenant (par définition) au berceau, il a paru souhaitable d'être plus limitatif et de ne prendre en compte que les Belges de naissance. La loi fournit en la matière les critères que voici [7, pp. 8-10] :

Sont belges :

1° l'enfant né en Belgique d'un auteur belge ;

2° l'enfant né à l'étranger

a) d'un auteur belge né en Belgique ou dans des territoires soumis à la souveraineté belge ou confiés à l'administration de la Belgique ;

[...]

Est belge, l'enfant né en Belgique et qui, à un moment quelconque avant l'âge de dix-huit ans ou l'émancipation antérieure à cet âge, serait apatride s'il n'avait cette nationalité.

Ces stipulations, du reste, rendent aussi bien tributaires de Beltext F. Mallet-Joris que C. De Coster. La première s'est - par trois fois ! - mariée à des Français entre sa 17e et sa 24e année et s'est fixée à Paris, mais elle est née à Anvers et est issue d'une famille belge. Le second est né à Munich, mais son père était wallon et sa mère flamande.

Il faut toutefois noter que, si elle ne comportait aucune exception, une règle - fût-elle aussi claire et aussi naturelle que la présente - engendrerait immanquablement des absurdités. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux premiers écrivains qui ont illustré la littérature belge de langue française et à la complexité de leur statut !

Ainsi, Th. Weustenraad : « [...] né à Maestricht, le 5 novembre 1805 [...] Son père, Michel, ancien soldat de Napoléon, exerçait à Maestricht, alors chef-lieu du département français de la Meuse-Inférieure, les fonctions d'avoué. [...] La publication de plusieurs [...] poèmes orangistes - et, sans doute, une chaude recommandation de Kinker - provoquèrent, en 1828, l'offre à Weustenraad de la chaire de littérature hollandaise à l'Université d'Utrecht, "que je refusai, dit-il, parce que je voulais rester Belge" » (Lettre à Ch. Rogier) (Albert Vander Linden, dans la *Biographie Nationale*, 27 (1938), col. 221).

Ainsi, André Van Hasselt : « [...] né à Maestricht, le 5 janvier 1806 [...] Pendant les événements qui ont amené la dissolution du royaume des Pays-Bas, il se trouva enfermé, comme tous les bourgeois de sa ville natale, dans l'enceinte des remparts que gardait l'armée hollandaise et dont le sort ne fut définitivement fixé que neuf ans plus tard. Toutefois, il n'attendit point cette échéance, et dès le printemps de 1833, il quitta la forteresse qui devait être retranchée de la Belgique et vint rejoindre, pour ne les plus quitter, ceux qu'ils avaient toujours regardés comme ses compatriotes » (Louis Alvin, dans la *Biographie Nationale*, 8 (1884-5), col. 753).

L'écrivain doit porter l'empreinte de la Belgique

G. Simenon et F. Mallet-Joris étaient tous deux très jeunes quand ils ont quitté la Belgique pour la France. On trouve toutefois chez le premier des remarques dont on chercherait vainement l'équivalent chez la seconde : « Je suis resté un Liégeois, car la plus grande partie de mon œuvre est basée sur mes impressions d'enfance, des impressions recueillies à Liège [*sic*] où je suis né et où j'ai vécu jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. C'est pendant cette période-là que notre individualité se forme... on emporte avec soi son enfance... sentimentalement je suis resté attaché à ma ville natale » (cité d'après *La Vie wallonne, 51* (1977), 4, p. 187).

Cette différence de sensibilité s'explique assez aisément. Tandis que G. Simenon naissait dans le peuple, F. Mallet-Joris naissait dans la bourgeoisie - laquelle, selon le mot de C. De Coster, « est la même partout » - et acquérait une culture cosmopolite au contact de Bryn Mawr College et de la Sorbonne. Quoi qu'il en soit, les écrivains que la réalité belge a profondément marqués occuperont une place privilégiée dans Beltext.

L'œuvre ancrée dans sa région et dans son époque sera préférée à l'œuvre spatialement ou chronologiquement étrangère

G. Simenon est à la fois l'auteur de romans comme *Trois chambres à Manhattan* (qui se passe en Amérique du Nord) et de romans comme *La Maison du Canal* (qui se passe dans le Limbourg belge et, accessoirement, dans la banlieue anversoise). Les premiers ouvrages seront en général écartés au profit des seconds. Semblablement, les romans historiques seront réduits à la portion congrue.

Les textes de qualité seront préférés aux textes de second ordre

« Pour la sélection des textes littéraires un seul principe a été retenu ; le principe d'autorité. L'autorité telle que nous l'entendons est avant tout celle qui est généralement reconnue à un certain nombre de spécialistes, puis, dans une moindre mesure, celle que nous nous sommes reconnue à nous-mêmes. C'est dire que nous avons renoncé à des critères de pure objectivité, celle-ci n'étant souvent, on le répète ici à propos de la documentation, qu'une somme de subjectivités, 1° en choisissant autant que faire se pouvait des autorités externes généralement reconnues, et en n'intervenant nous-mêmes qu'à titre complémentaire ; 2° en procédant à des recoupements et contrôles cumulatifs » [22, p. XXIII].

Malgré leur caractère artificiel, les grands prix littéraires constituent de sérieux garants en la matière et, si le Nobel de 1911 et le Goncourt de 1937 rendent respectivement M. Maeterlinck et C. Plisnier « incontournables », certaines distinctions spécifiquement belges vaudront une place privilégiée à leurs titulaires. C'est notamment le cas pour le prix « Rossel », qu'adjuge un important groupe de presse, et pour divers prix qu'adjuge l'Académie royale de langue et de littérature françaises : ainsi, le « Prix George Garnir [...] décerné tous les trois ans à l'auteur, de nationalité belge, d'un roman ou d'un recueil de contes évoquant les aspects et les mœurs des provinces wallonnes de Belgique », le « Grand Prix de poésie Albert Mockel [attribué] tous les cinq ans » ; le « Prix Sander Pierron [...] attribué tous les deux ans à un écrivain belge pour un roman ou un recueil de récits » et le « prix Georges Vaxelaire [...] attribué tous les deux ans à une œuvre théâtrale d'auteur belge représentée sur une scène de Belgique » (*Annuaire 1991* de l'Académie royale de langue et de littérature française, pp. 35, 43, 44 et 50).

Au reste, l'Académie royale de langue et de littérature françaises, d'une part, l'inspection de l'enseignement secondaire, d'autre part, seront consultées sur le choix des textes. Il importe, en effet, de créer un large *consensus*.

Les textes datables avec précision seront préférés aux textes indatables

« Pour la datation des textes littéraires les principes suivants ont été adoptés. On a retenu généralement la date de la 1re édition, sauf si le texte a été profondément remanié. Les Correspondances et les Mémoires sont datées de leur année de composition (la liste indique les dates limites, mais les exemples cités dans les articles du dictionnaire sont suivis de la date du passage). Pour certaines œuvres de jeunesse longtemps restées inédites, c'est la date de composition qui a été retenue ; pour les œuvres posthumes la date indiquée est celle de la mort de l'auteur » [22, p. XLIX].

La doctrine a semblé laxiste. Sauf exception, ne seront donc incluses dans Beltext ni les œuvres posthumes, ni les œuvres dont la rédaction et la publication sont trop éloignées dans le temps. *Ma nuit au jour le jour* de C. Malva, par exemple, est irrecevable à cet égard : la première édition complète du texte, en effet, n'est venue qu'une quinzaine d'années après sa composition et, durant cet intervalle, le manuscrit a été soumis à un grand nombre de lecteurs (à J.-P. Sartre, notamment).

En guise de conclusion

L'encodage de textes sur ordinateur est un travail ingrat. Il est néanmoins récompensé par des découvertes inattendues. La transcription de *Statue de la Fatigue* (M. Thiry), de *Comptoirs dans le vent* (G. Librecht) et *Dans les vergers de Dieu* (A. Bernier), par exemple, a immédiatement fait apparaître des filiations que la critique littéraire n'avait jamais notées.

Il suffit pour s'en convaincre de confronter ces extraits :

Un marchand qui cachait son bilan comme un chancre
Entra dans cette mer où nous sommes tous nés ;
Il les aurait voulus, ses Nombres, pardonnés
Par les seiches des mers inventeuses de l'encre [42, p. 66].

Pitié, pour les marchands et leurs navires d'ombre
au bout des siècles morts et des grandes marées ;
[...]

Je reste seul, ici, au bord de cette écume
aux frontières d'en bas qui libèrent les nombres [29, p. 47].

Ou ceux-ci :

Et les limons donnent l'or de leur eau,
L'airelle s'offre et l'on cueille la fraise,
Nul ne languit pour l'airelle ou la fraise
Et nul fruit mûr ne marie à son eau
Ce goût d'encens des fautes religieuses.

Seules tes lèvres ne sont pas permises [42, p. 8].

Nul de ces fruits n'est défendu.
Ils sont transparents comme une eau de source.
Nul de ces fruits n'est défendu.
Ils ont à l'aube, en la rosée,
un goût de ciel et de vertu.
Nul de ces fruits n'est défendu,
car l'amour n'est pas péché
mais joie parfaite et pureté [1, p. 40].

Quant à la mise en réseau de Beltext et des autres bases de données francophones, elle promet bien d'autres choses encore.

En wallon, c'est *boûkète* – un mot emprunté au néerlandais, d'ailleurs – qui désigne le sarrasin et, par extension, la crêpe de sarrasin. L'Acadienne A. Maillet (qui a reçu le prix Goncourt en 1979) parle de « crêpe de boquite » dans *La Sagouine* (1971). Le Liégeois G. Simenon parle des « bouquettes de Noël » dans *Pedigree* (1948).

On devine combien le relevé de telles correspondances sera instructif et propre à développer chez les francophones le sentiment de leur fraternité.

Le corpus oral

La gestion d'un corpus textuel oral pose à la fois les problèmes que l'on retrouve pour tout corpus textuel d'envergure et des problèmes plus spécifiques, liés à son oralité. Parmi les problèmes rencontrés pour tout corpus textuel, on évoquera essentiellement la question de la représentativité de ce type de corpus. Parmi les problèmes plus spécifiques, on abordera les questions relatives à la gestion de l'oral, c'est-à-dire à la transformation d'un continuum sonore en un texte écrit encodé, prêt pour des exploitations informatiques.

Problèmes généraux

La représentativité d'un corpus textuel oral

Le problème de la représentativité du corpus textuel oral se pose en des termes proches de ce qui a été explicité pour le corpus textuel écrit. Quelques différences méritent cependant d'être soulignées.

La première s'inscrit dans le contexte général du rapport à la norme, aux normes. Un corpus textuel oral est composé d'idiolectes qui, sauf dans le cas des variétés très formelles (comme les exposés académiques, mais il s'agit plutôt d'écrit oralisé), n'ont à tenir compte que d'une réception immédiate : celle d'un ou de plusieurs interlocuteurs. Les textes écrits, par contre, s'ajustent par avance à une pluralité de lecteurs, ce qui rend leur rapport à une norme officielle plus contraignant, plus calculé : la médiatisation d'un idiolecte par l'écriture rend celui-ci plus « représentatif » que le produit de la médiatisation d'un idiolecte par la voix.

Une autre différence tient à la nature - virtuelle ou actuelle - des productions. À la différence de l'oral, où les données peuvent être récoltées « à la demande » pour constituer un échantillon représentatif des différents types de variation en synchronie, les données écrites préexistent à la démarche de constitution du corpus (on ne va pas susciter très facilement telle production écrite de grande envergure dans telle région sous prétexte qu'il y a un vide à combler). Cette limite permet plus facilement pour l'écrit de dresser un état des lieux, qui, en lui-même, est déjà riche d'enseignements. L'oral, quant à lui, s'accommode fort bien d'une démarche où l'on crée de toute pièce un échantillonnage, une stratification, que d'aucuns pourraient qualifier de « modèle ». Il pourrait donc paraître plus confortable de déterminer *a priori* les paramètres du corpus textuel oral qui devra être actualisé, plutôt que de devoir prendre acte de productions déjà existantes.

En réalité, ce confort s'avère souvent illusoire. Quiconque s'est frotté d'assez près à des productions orales sait que la constitution d'un tel corpus est une activité qui demande un temps considérable, souvent peu compatible avec les impératifs scientifico-financiers de nos recherches. Plus grave encore : il apparaît de plus en plus clairement que, même si l'on pouvait se « payer » un corpus oral constitué suivant toutes les stratifications imaginables, il n'est pas certain que cela permette d'atteindre une diversité lexicale (et morphosyntaxique) satisfaisante. Et ce, pour d'évidentes raisons : trop de paramètres interfèrent pour être simultanément maîtrisés (ainsi, la thématique de l'entretien, selon qu'elle sera ou non imposée au locuteur, introduira une source infinie de variation dans l'actualisation du vocabulaire disponible, des relations lexicales, etc.).

Dans une perspective lexicaliste, on peut même affirmer que les corpus oraux ne sont ni la seule voie, ni même une voie privilégiée pour accéder au français oral (voir [13]). Il convient donc de compléter et de valider les informations issues des corpus textuels oraux par le recours à des corpus textuels écrits et par les démarches plus ciblées (sous la forme de questionnaires, par exemple ; voir la section « troisième volet » ci-dessous).

La représentativité d'un corpus textuel oral « belge »

Si même nous parvenions à donner l'illusion d'un corpus textuel « représentatif », il conviendrait aussitôt de se demander : « représentatif de quoi ? » De *la* parlure belge ? L'idée mal reçue selon laquelle il y a *un* parler belge est aujourd'hui, on peut l'espérer, à classer dans l'anthologie des stéréotypes linguistiques [11]. Tout au plus pourra-t-on saisir ce qui, géographiquement, peut être attribué à des locuteurs belges francophones, sans préjuger, à propos de tel ou tel trait linguistique, de son extension géographique, de sa vitalité, de son statut normatif. Ici encore la facette « recueil sélectif » de Beltext prend toute son importance.

Nous nous attendons, même à propos de ces belgicismes que d'aucuns cultivent rien que pour narguer les chasseurs, à devoir constater de larges convergences avec d'autres francophones « périphériques », convergences qui seront sans doute à la base de fructueux débats sur les rapports entre ces périphéries et le centre de l'Hexagone, notamment quant aux

normes de référence. Nous nous attendons, sauf dans les cas - relativement peu nombreux - de statalismes (ces faits de langue « filtrés » par une frontière étatique, terme dû à J. Pohl), à devoir conclure au faible taux de « belgitude » du lexique étudié, du moins d'un point de vue qualitatif. Et cela, tant à l'écrit où les normes sont plus contraignantes, qu'à l'oral.

Quantitativement, nous sommes plus optimistes : le traitement de larges corpus textuels devrait mettre en évidence, plutôt que des formes lexicales spécifiques (belgicismes, wallonismes, flandricismes), des emplois préférentiels de telle ou telle forme, de tel ou tel tour, connus dans d'autres aires francophones, mais dont l'usage est quantitativement différent.

Constituer un corpus textuel oral, malgré tout...

N'entretenir aucune illusion sur la représentativité d'un corpus textuel oral, « belge » de surcroît, n'est pas se condamner à l'inaction, mais force à préciser les objectifs de la recherche. Dans le cas Beltext, notre préoccupation majeure sera d'approcher une variation lexicale quantitativement pertinente.

Pour y parvenir, le corpus textuel oral sera constitué en fonction des paramètres suivants.

a) *Les paramètres sociolinguistiques « classiques » :*

- le sexe, l'âge, le profil socioculturel ;
- l'origine géographique : distinction Bruxelles-Wallonie et, au sein de la Wallonie, distinction suivant les dialectes de substrat (romans - picard, wallon, lorrain - et germaniques : francique ripuaire et francique mosellan) ;
- la distinction urbain *vs* rural.

b) *La variation stylistique (Labov) et situationnelle :*

On fera varier les types d'interaction, les types de production, les registres, etc. On ne se limitera pas à des conversations spontanées enregistrées en famille ou dans des lieux publics. On s'intéressera aussi :

- à des productions plus formelles (séances parlementaires, exposés scientifiques...) ;
- à des productions véhiculées par les médias (radio, télé) ;
- à des monologues, des dialogues, des débats, etc.

c) *La variation thématique :*

Les choix thématiques prioritaires seront certainement fonction

- des thématiques qui regroupent les particularités actuellement recensées comme « belgicismes » (par exemple, il faudra des corpus en rapport avec la vie scolaire, particulièrement avec celle des écoles supérieures et des universités ; de même, des corpus en rapport avec certaines activités de la vie quotidienne : cuisine, achat, etc.) ;
- des thématiques qui rejoindront partiellement celles de certains corpus écrits (cela permettra des comparaisons utiles) ;
- des thématiques en rapport avec les représentations/les attitudes des francophones de Belgique face à leur langue (qu'il s'agisse du discours épilinguistique de ces francophones, explicitant leurs représentations, ou de textes face auxquels leurs représentations se mettent en action : on songe aux productions de ceux qui sont désignés comme des « modèles » linguistiques) ;
- des thématiques qui, lors du dépouillement des premiers corpus, s'avéreront prometteuses...

Problèmes spécifiques

Les problèmes spécifiques sont ceux liés à l'oralité du corpus. Ils découlent de toutes les opérations permettant de passer d'un continuum sonore, les productions langagières des informateurs, à un texte écrit prêt pour des exploitations informatiques.

Ils concernent donc l'enregistrement des données, leur transcription et leur encodage. On sera relativement bref sur ces questions, car elles ont déjà été traitées ailleurs. L'enregistrement, qui doit se faire avec des moyens techniques appropriés pour garantir l'audibilité du témoignage, pose en outre tous les problèmes que la dialectologie et la sociolinguistique ont mis en évidence : à la différence d'un corpus textuel écrit, on ne peut ici faire l'économie de la relation enquêteur-informateur, avec toutes ses contraintes et ses ambiguïtés (pour l'abondante littérature sur le sujet, voir [25, 26]).

La transcription des données soulève, elle aussi, des difficultés bien balisées par Blanche-Benveniste et Jeanjean [2]. Dans ce domaine, Beltext bénéficiera de l'expérience du groupe de recherche Valibel (*Va*riétés *li*nguistiques du français en *Bel*gique) qui, depuis 1988, encode des corpus oraux sur support informatique. La masse de données atteinte aujourd'hui (plus de 3 000 pages) conforte les choix méthodologiques posés par ce groupe, notamment en ce qui concerne les conventions de transcription (voir [14]).

Les problèmes de transcription sont intimement liés à l'étape ultérieure, celle de l'encodage des données. Les premiers méga-corpus oraux à être informatisés l'ont été au Canada et plusieurs d'entre eux ont suscité d'intéressantes réflexions sur la gestion de ce type de corpus (voir [35] ainsi que [41]). L'équipe Valibel, qui a, dès le départ, opté pour l'encodage systématique des corpus sur ordinateur, a bien évidemment conçu l'ensemble de la méthodologie en tenant compte de cette étape capitale avant le traitement informatique des données. Son expérience peut être considérée comme probante, y compris pour d'autres variétés de français. Une coopération étroite est actuellement en cours avec l'université de Moncton (Acadie) pour une recherche commune sur l'insécurité linguistique (le projet Plural), au départ de corpus oraux encodés à Moncton suivant les mêmes principes. Des chercheurs rwandais et zaïrois ont également exprimé le vœu d'une collaboration suivie avec Valibel.

Reste un problème qui touche tout corpus textuel d'une certaine ampleur, mais qui, dans le cadre d'un corpus textuel oral, est particulièrement critique. On sait, en effet, que la constitution et la gestion d'un corpus oral sont une des activités les plus onéreuses qui soit. D'ores et déjà, il est prévu de puiser dans les corpus oraux antérieurement encodés par Valibel pour soulager quelque peu la tâche du volet « oral », cela dans les limites de l'échantillonnage « modèle » projeté. Cet échange est notamment permis grâce à un choix de départ que l'équipe Valibel avait posé : celui de constituer, non pas un méga-corpus clos, mais une base de données textuelles orales ouverte, toujours susceptible d'être enrichie. Un des corollaires de ce choix initial est que toute la méthodologie est conçue de telle manière qu'un maximum de consultants puissent avoir accès aux textes encodés. Cela signifie aussi que tout texte peut faire l'objet de multiples exploitations : Valibel met à la disposition de Beltext ses corpus oraux dans l'optique d'une exploitation lexicale ; ces mêmes corpus peuvent également faite l'objet d'analyses morphologiques, syntaxiques, pragmatiques, etc., et cela sans qu'il soit nécessaire de modifier le matériau de base. De la sorte, le coût des corpus oraux se réduit considérablement.

Il faut noter que les transcriptions sont en orthographe conventionnelle : seules quelques particularités intéressantes quant à la prononciation sont parfois notées. Mais les phonéticiens ou toute personne qui souhaiterait entendre l'original sonore peuvent le faire : outre

les corpus oraux informatisés, Valibel gère une sonothèque où sont conservés tous les enregistrements originaux.

Des chiffres et des lettres

Le corpus oral constitué spécifiquement pour Beltext comportera des productions orales pour un total d'environ 250 heures (utiles d'enregistrement), soit l'équivalent de 3 0000 000 mots-occurrences, correspondant à quelque 500 entretiens.

L'expérience de travaux antérieurs nous a appris que chaque minute d'enregistrement, avant d'être disponible sur support informatique sous une forme fiable, « coûte » au minimum une heure de travail, et ce, pour du personnel déjà entraîné à ce genre de travail. Quant aux tâches d'interview, impliquant des contacts préliminaires, des rencontres bien plus longues que le temps utile de l'enregistrement (sans compter les déplacements, les contretemps de tous ordres...), elles peuvent être estimées à six fois le nombre d'heures utiles d'enregistrement, ce qui multiplie par trois le temps passé pour chaque entretien.

Les 250 heures utiles d'enregistrement nécessiteront donc au minimum

- pour l'enregistrement des entrevues : 500 heures x 3 = 1 500 heures ;
- pour la transcription et l'encodage des données : 250 heures x 60 = 15 000 heures.

Les 3 millions de mots du corpus textuel oral correspondent à la quantité de travail nécessaire à la constitution du corpus textuel écrit de 12 millions de mots.

Un travail d'une telle ampleur aurait de quoi décourager ses promoteurs si ceux-ci n'étaient persuadés que, moyennant une aide substantielle des grands fonds scientifiques et des organismes de recherche, le projet Beltext aboutira à d'intéressants résultats.

L'ampleur des corpus constitués, la conjonction de données issues de l'oral et de l'écrit, le recours à l'informatique sont autant d'atouts pour mener à bien une étude descriptive du français en Wallonie et à Bruxelles, trop longtemps abordé sous le seul point de vue normatif. Au-delà du seul cadre géographique de la Communauté française de Belgique, c'est également une contribution à la connaissance du français pluriel.

Oral ou écrit ?

L'organisation du travail au sein de Beltext nous a obligés à adopter une position pragmatique dans le débat - toujours ouvert - concernant les frontières respectives de l'oral et de l'écrit (voir [32] et [40]). Nous sommes convenus de distinguer les productions orales et les productions écrites sur la base du médium qui les véhicule et du type de traitement qu'elles exigent avant d'être accessibles sur support informatique. Toutes les productions qui seront véhiculées par la voix seront traitées comme productions orales ; celles qui sont disponibles sur support écrit seront considérées comme des productions écrites. Le texte d'un débat parlementaire publié dans les *Annales du Parlement* est traité comme texte écrit. Le texte d'une communication scientifique enregistré lors d'un colloque est traité comme une production orale. Il s'agit bien sûr d'une convention « de travail », les données étant à rassembler par la suite dans des fichiers communs, qu'elles soient orales ou écrites.

Troisième volet : le recueil sélectif

L'équipe montoise de Beltext souhaiterait recueillir des données de deux types, linguistique et sociolinguistique.

La première préoccupation peut être exprimée sous la forme de la question « Quels sont les traits lexicaux du français de Belgique ? » ; pour la deuxième, on se demanderait plutôt « Qui sont les utilisateurs de ces particularités ? ».

Quels sont les traits lexicaux du français de Belgique

Les particularités du français de Belgique ne constituent pas un terrain vierge, entièrement à défricher. Toute une génération de grammairiens belges s'est illustrée dans des travaux portant sur cette variété de français. On se contentera de citer ici la précieuse bibliographie que fournit Pohl [34] et d'évoquer quelques noms les plus connus : Desonay, Doppagne, Goosse, Grégoire, Grevisse, Hanse, Henry, Maquet, Paquot, Piron, Pohl, Remacle... Bien que les inventaires qu'ils proposent totalisent plusieurs milliers d'entrées, on sait toutefois qu'ils sont loin d'avoir épuisé la matière. Cela est d'autant plus vrai que ces études, commencées aux beaux jours de la grammaire normative, ont connu une singulière éclipse lorsque la linguistique dominante a affirmé sa vocation descriptive. Il importe donc de reprendre les travaux, en complétant les listes disponibles et en les réactualisant.

C'est à ce travail aussi que s'attachent les équipes de Liège et de Louvain. Sur ce point, la spécificité du travail montois ne résiderait donc pas dans son objectif, mais dans ses méthodes. On privilégiera en effet deux démarches méthodologiques qu'on qualifiera de « légères », en ce qu'elles n'imposent pas le traitement informatisé de bases textuelles.

D'une part, on procédera à une observation sélective de la production des usagers, en y épinglant seulement ce qui paraît appartenir à la catégorie des particularités. Repérer dans une production ce qui est propre à une communauté géographique ou sociale suppose qu'on ait un regard extérieur à cette communauté. On espère atteindre à cette condition en répartissant régions et milieux sociaux sur plusieurs observateurs, de provenances diverses.

D'autre part, on observera non pas la production linguistique des usagers, mais leur discours métalinguistique. Très concrètement, on procédera par entretiens, dans le cadre d'une observation participante [17], où les témoins seront invités à parler de ce qu'ils ont eux-mêmes identifié comme marques locales.

Ces données devront être recueillies en deux temps au moins : l'un consistera à provoquer le discours des témoins et à en prendre note ; dans le second, il s'agira de contrôler et d'étayer les informations réunies lors du premier.

Dans l'état actuel des choses, on ne sait pas encore si la deuxième approche débouchera vraiment sur un matériau toujours utilisable dans la réponse à la question telle qu'on l'a formulée. On n'exclut en effet pas l'hypothèse que, chez certains témoins au moins, il n'y ait, en fait de production de discours métalinguistique, que reproduction d'un discours institutionnel - transmis par l'école, les médias, les animateurs des quinzaines du bon langage... - ou de stéréotypes [3, 9, 11, 27] (1986). Si tel est le cas, les données, sans doute peu intéressantes sur le plan linguistique, seront exploitées sur le terrain sociolinguistique.

Qui sont les utilisateurs des particularités belges ?

Le volet sociolinguistique du travail s'assigne comme but d'apporter une réponse aux sous-questions suivantes.

Quelle est l'extension géographique des particularités ? Il importe de distinguer faits de langue répandus dans la presque totalité de la Communauté francophone de Belgique et particularités à extension plus limitée, afin que ne se trouvent pas hissés au rang de belgicismes des traits simplement liégeois ou bruxellois, par exemple ; ou pour éviter qu'à l'inverse, on ne présente comme typiquement carolorégiens des faits d'une plus large diffusion.

Quelle est l'extension socioculturelle des particularités ? Une expérience linguistique banale enseigne que les divers milieux sociaux ne recourent pas aux mêmes formes et que les particularités sociales trouvent une bonne part de leur assise dans des traits locaux. Le fait est bien clair pour les marques populaires ; mais il est attesté aussi pour des phénomènes davantage caractéristiques des milieux ayant accès au capital économique ou symbolique. Il en est ainsi, par exemple, des belgicismes à coloration juridique ou administrative [28].

Quelle est la vitalité des particularités ? On souhaite assortir la description des particularités relevées d'une information sur leur vitalité dans l'usage ; par exemple, sur l'emploi qui en est fait par les différentes classes d'âge.

Quel est le statut des particularités dans la normativité des usagers ? Certaines formes locales ne sont pas identifiées comme telles ; d'autres le sont relativement bien (sur la base essentielle, sûrement, d'un discours institutionnel). En ce cas, ou bien elles font l'objet d'une évaluation favorable et elles sont perçues comme des marques bienvenues d'identité ; ou bien elles sont traitées plutôt comme des stigmates, dont il serait opportun de se débarrasser. Sans doute doit-on s'attendre à rencontrer une association entre légitimité des formes et légitimité des utilisateurs de ces formes, même lorsque celles-ci ont une coloration populaire. Mais jusqu'ici la question demeure mal éclairée.

L'information sur la répartition des formes dans la légitimité linguistique est accessible aux usagers de la variété ; elle devrait l'être aussi à ceux qui y sont extérieurs, et prise en compte par une entreprise dictionnairique.

La méthode

Les informations nécessaires pour répondre à ces différentes questions ne sont guère accessibles en dehors d'enquêtes spécifiques. Elles prendront la forme soit d'entretiens où on sera, ici aussi, attentif au discours métalinguistique des sujets, soit - et c'est cette direction qu'on entend privilégier - de questionnaires particuliers.

Dans cette optique, l'une des méthodes auxquelles on recourra consistera à soumettre des ensembles de phrases à des témoins, en leur demandant de spécifier lesquelles font partie de leur usage et lesquelles en sont exclues. Le matériel présenté comportera, pour partie, des items incluant des particularités (supposées) de diverses régions et, pour une autre part, des items formulés dans la norme centrale. Il faut en effet que les sujets puissent reconnaître pour leurs des formulations qui ne comportent rien d'illicite.

Il pourra être précieux d'inviter en outre les témoins à préciser dans quel contexte (familier, indifférent ou formel) ils utilisent ces formulations : il faut qu'une réponse négative concerne l'usage, en général, du sujet et pas seulement son usage dans des conditions formelles.

Comme les particularités locales sont rarement neutres dans l'évaluation des sujets, on peut *a priori* craindre que les sujets ne fournissent pas aux questions posées des réponses qui reflètent fidèlement leur usage : les travaux de Labov [24] de Gueunier, Genouvrier et Khomsi [19] ou de Lafontaine [27], notamment, l'ont montré, des effets de désirabilité sociale peuvent amener les sujets à présenter de leur langage une image plus proche de la norme de prestige que n'est leur réalité ; ou à l'inverse, leur faire présenter leurs particularités comme sous le microscope et donner une image amplifiée des marques de leur distinction. Il n'est pas certain, par ailleurs, que les utilisateurs se représentent toujours clairement ce que sont vraiment les caractéristiques de leur langue propre, souvent perçue au travers de l'image qu'en donnent l'écrit et la variété enseignée à l'école.

Les travaux qui ont mis en cause la fiabilité des témoins, lorsqu'ils parlent de leur usage linguistique personnel, ont envisagé essentiellement les aspects phonétiques et phonologiques du langage. Qu'en est-il lorsqu'on aborde la composante lexicale ? Il semble bien, d'une part, que ce soit précisément sur leur lexique que les sujets aient le meilleur contrôle et, d'autre part, que ce soit en cette matière que les distorsions soient les plus faibles, entre usage effectif et discours sur l'usage. Différentes investigations antérieures nous amènent en tout cas à penser que, sur ce point, un questionnement assez direct peut fournir les indications souhaitées.

Quels témoins ? Jusqu'à la moitié du siècle environ, la linguistique de terrain a vécu avec l'idée qu'il lui suffisait de recueillir ses données auprès d'informateurs éclairés. Qu'on pense à ces travaux de dialectologues, qui prenaient leurs informations auprès de l'instituteur du village. Depuis lors, une autre conception s'est fait jour : on a avantage à appuyer son relevé sur plusieurs témoignages ; aucun groupe n'est dépositaire de « la » vérité linguistique : chaque groupe géographique ou socioculturel détient une certaine conception et un certain savoir à propos du langage qu'il utilise.

On recourra donc à des groupes de témoins, de divers milieux. L'échantillonnage tiendra compte prioritairement des variables « milieu socioculturel » et « région ». Pour la première, on constituera trois groupes distincts de sujets : l'un composé de témoins appartenant au milieu populaire, l'autre au milieu aisé, le troisième à la classe intermédiaire. Pour la variable « région », on recueillera les données dans trois endroits : le Hainaut, le Brabant et la province de Liège.

Dans la mesure du possible, on tiendra aussi compte de la variable « âge », ne serait-ce que pour la neutraliser.

Programme

Les activités de Beltext se développeront en deux phases.

Première phase

Au terme de quatre ans (1991-1995), l'équipe Beltext prévoit les réalisations suivantes.

Tout d'abord, un corpus textuel rendant compte à la fois de la pratique orale et de la tradition littéraire dans la communauté française de Belgique se trouvera sur un support informatique. Il sera accessible non seulement dans les trois universités d'accueil, mais encore dans tous les organismes scientifiques et culturels - la Bibliothèque royale, par exemple -

qui demanderont son implantation. À l'instar de Frantext, il permettra toutes sortes de recherches linguistiques et littéraires en apportant sur-le-champ les éléments d'une réponse à des questions telles que « comment fonctionne syntaxiquement la reprise par un clitique dans le français parlé de Belgique ? » ou « quels sont les premiers auteurs belges à avoir employé le mot *Wallonie* ? » Il se prêtera en outre à des comparaisons avec les corpus analogues dont les autres communautés francophones ont entrepris ou vont entreprendre la constitution.

Un inventaire informatisé de toutes les publications qui ont été consacrées au français de Belgique sera mis à la disposition de la communauté scientifique. Au reste, les promoteurs du projet auront actualisé en fonction de cet inventaire les collections spécifiques qui sont déjà disponibles dans leurs institutions respectives.

Chaque particularité du français parlé et écrit en Belgique fera l'objet d'un dossier complet qu'alimenteront trois sources. *Primo*, les concordances produites à partir du corpus informatisé : elles permettront de situer les conditions d'emploi propres aux diverses formes linguistiques et de leur assigner un indice de fréquence. *Secundo*, la base de données bibliographiques : elle servira à établir dans chaque cas une « fiche d'identité linguistique » (prononciation, étymologie et histoire, etc.). *Tertio*, des questionnaires sociolinguistiques : ils permettront d'amplifier et de valider les informations que l'analyse des corpus et l'exploration de la bibliographie auront permis de recueillir.

Le corpus informatisé donnera lieu à une série de recherches statistiques sur le vocabulaire et la morpho-syntaxe en Belgique. Ces investigations déboucheront sur des publications similaires à celles qui ont été réalisées sur l'oral à Aix (voir [2]) ou sur l'écrit à Nice (voir [9]).

Plusieurs retombées indirectes peuvent également être prévues. Le projet, par exemple, générera et nourrira divers mémoires de licence en linguistique variationniste et en stylistique quantitative (sa seule description a déjà suscité plusieurs « vocations » dans les trois institutions concernées). Le volet « corpus écrit » entraînera la valorisation d'une production méconnue : la littérature antérieure aux Jeunes Belgique. Etc.

Deuxième phase

La réalisation des objectifs en question rendra immédiatement possible la seconde phase du projet (1995-1999) : la mise en accès par réseau télématique du corpus et de la bibliographie complémentaire, leur diffusion sous la forme de DC-MEF (aujourd'hui limité aux grands centres de documentation et de recherche, ce moyen de communication deviendra - selon toute vraisemblance - banal à très court terme) et, enfin, la publication d'un dictionnaire.

Des sympathies actives

Une entreprise aussi vaste que Beltext ne se conçoit pas sans le soutien moral et financier des grandes institutions.

Les promoteurs du projet ont une dette de reconnaissance toute particulière envers :

- les responsables du Fonds national de la recherche fondamentale collective et de la Loterie nationale ;

- le ministre de l'Enseignement, de la Formation, des Sports, du Tourisme et des Relations internationales de la Communauté française de Belgique : M. Jean-Pierre Grafé ;
- le ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique : M. Yvan Ylieff ;
- le commissaire général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique : M. Roger Dehaybe ;
et les autorités de leurs universités respectives (Liège, Louvain-la-Neuve et Mons-Hainaut).

Références

1. Bernier A. (1946). *Dans les vergers de Dieu.* Les Cahiers du Nord, Charleroi.
2. Blanche-Benveniste C., Jeanjean C. (1987). *Le Français parlé.* CNRS-INaLF, Didier-Érudition, Paris.
3. Brichard H. (1991). *Le Français normé de Belgique ; une étude sociolinguistique.* Université de Mons. Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.
4. Brucher R. *et al.* (1966). *Bibliographie des écrivains français de Belgique, 2.* Palais des Académies, Bruxelles.
5. Brunet E., (1981). *Le Vocabulaire français de 1789 à nos jours, 1.* Slatkine-Champion, Genève-Paris.
6. Burniaux R., Frickx R. (1973). *La Littérature belge d'expression française.* Paris, Presses universitaires de France, « Que Sais-Je ? 1540 ».
7. Chidiac M.-J. (1988). *Notions de droit constitutionnel.* Éditions de la Procure, Namur.
8. Danell K. J. (1990). Corpus de journaux francophones sur ordinateur. *Travaux de linguistique,* 20 : 73-82.
9. Debeer F. (1991). *« Ils ne parlent pas comme nous » ; réalités ou stéréotypes linguistiques ; enquête sociolinguistique à Mons, La Louvière, Charleroi.* Université de Mons, Mémoire de licence en sciences psycho-pédagogiques.
10. Engwall G. (1991). *Not Chance but Choice : Criteria in Corpus Construction.* Stockholm, Romanska Institutionen, Oxford-Chicago : Text Encoding Initiative, R6-W3.
11. Francard M. (1989). *Ces Belges qui parlent français. Variétés linguistiques du français de Belgique.* Louvain-la-Neuve, Unité de linguistique française-CAV.
12. Francard M. (1989). Insécurité linguistique en situation de diglossie, le cas de l'Ardenne belge. *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée,* 8 : 133-163.
13. Francard M. (1990). Le Français parlé des corpus oraux. *Travaux de linguistique,* 21 : 53-63.
14. Francard M., Peronnet L. (1989). La Transcription de corpus oraux dans une perspective comparative. La démarche du projet PLURAL. *In :* Ouellon, éd. *Actes du colloque « La description des langues naturelles en vue d'applications informatiques ». Québec, Université Laval, 7-9 décembre 1988* (Québec : Centre international de recherche sur le bilinguisme, Publication K-10), pp. 295-307.
15. Frickx R., Trousson R. *et al.* (1988). *Lettres françaises de Belgique. Dictionnaire des Œuvres, 1,* Paris-Gembloux, Duculot.
16. Fuchs H. (1988). *Untersuchungen zu Belgizismen : zu Ursprung und Verbreitung lexicalischer Besonderheiten des belgischen Französisch.* P. Lang, Frankfurt am Main-Bern.
17. Ghiglione R., Matalon B. (1978). *Les Enquêtes sociologiques. Théories et pratique.* Colin, Paris.

18. Gobin C., Deroubaix J.-C. (1987). Du progrès, de la réforme de l'État, de l'austérité. Déclarations gouvernementales en Belgique. *Mots,* 15 : 137-170.
19. Gueunier N, Genouvrier E., Khomsi A. (1978). *Les français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé.* Champion, Paris.
20. Hanse J. (1991). *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne,* 2e éd., Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve.
21. Hymes Dell. H. (1965). « Introduction ». In : Hymes Dell. H., éd. *The Use of Computers in Anthropology.* Mouton & Co., The Hague, pp. 15-32.
22. Imbs P. *et al.* (1971). *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), 1.* Éditions du CNRS, Paris.
23. INaLF (1983). *Répertoire des textes littéraires et techniques des XIX-XXe siècles enregistrés sur ordinateur (Nancy-Besançon).* Institut national de la langue française, Nancy.
24. Labov W. (1972). *Sociolinguistic patterns,* tr. fr. par A. Kihm. (1976). *Sociolinguistique.* Éditions de Minuit, Paris.
25. Labov W. (1972). Some principles of linguistic methodology. *Language in Society,* 1, 1 : 97-120.
26. Labov W. (1978). *Le Parler ordinaire. La langue dans les getthos noirs des États-Unis.* 2 vol. Éditions de Minuit, Paris.
27. Lafontaine D. (1986). *Le Parti-pris des mots.* Mardaga, Bruxelles.
28. Lafontaine D. (1991). *Les Mots et les Belges.* Bruxelles, Communauté française de Belgique, Direction générale de la culture et de la communication.
29. Libbrecht G. (1940). *Comptoirs dans le vent.* Bruxelles, Les Cahiers du Journal des poètes.
30. Martin E. (1990). Descriptif de la base de données textuelles Frantext. In : Qemada *et al.*, pp. 1-13.
31. Massion F. (1987). *Dictionnaire des belgicismes, 2 vol.* Lang, Bern.
32. Moreau M.-L. (1977). Français oral et français écrit : deux langues différentes ? *Le Français moderne,* 45, 3 : 204-242.
33. Pohl J. (1962). *Témoignages sur la syntaxe du verbe, dans quelques parlers français de Belgique.* Palais des Académies, Bruxelles.
34. Pohl J. (1979). *Les Variétés régionales du français ; études belges (1945)-1977).* Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
35. Poplack S. (1989). The care and handling of a mega-corpus : the Ottawa-Hull French project. In : Fasold R.W., Schiffrin D. éds. *Language change and variation – Current issues in linguistic theory.* John Benjamins Publishing Co, Amsterdam-Philadelphia.
36. Quemada B. (1991). *Trésor informatisé des vocabulaires francophones.* Institut national de la langue française, Paris.
37. Quemada B. *et al.* (1990). *FRANTEXT.* Paris, Institut national de la langue française, pp. 1-13.
38. Ruelle P. (1953). *Vocabulaire professionnel du mineur borain.* Palais des Académies, Bruxelles. 2e éd. 1981.
39. Simenon G. (1948). *Pedigree.* Presses de la Cité, Paris.
40. Tannen D. (1982). The oral/literate continuum in discourse. In : Tannen D. éd.. *Spoken and written language : exploring orality and literacy.* Norwood, N.J., Ablex Publishing Corporation, pp. 1-16.
41. Thibault P., Vincent D. (1990). *Un corpus de français parlé.* Québec, Université Laval, « Recherches sociolinguistiques, *1* ».
42. Thiry M. (1934). *Statue de la Fatigue,* 2e éd. Les Éditions du Balancier, Liège.